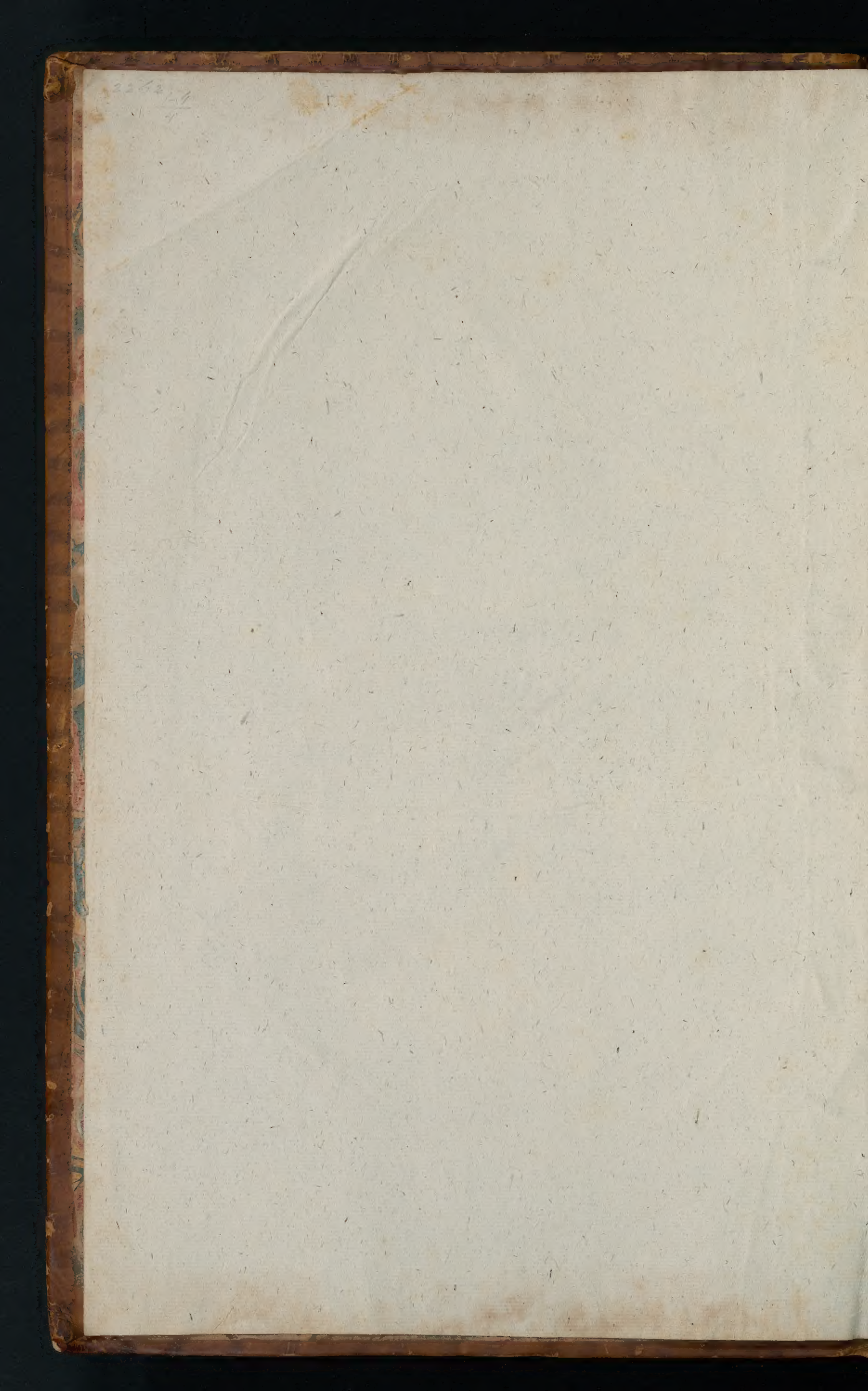








SUPERSTITIONS

DE TOUS

LES PEUPLES DU MONDE.

SUPERSTITIONS
DE TOUS
LES PEUPLES DU MONDE,
OU
TABLEAU PHILOSOPHIQUE

Des erreurs & des foiblesses dans lesquelles les Superstitions, tant anciennes que modernes, ont précipité les hommes de la plupart des nations de la terre; Ouvrage suivi d'un Précis sur la Mere-Folle, sur les Bacchanales & les Orgies, sur le Spectacle satyrique des Grecs & des Romains, & sur l'Origine de l'Association des Francs-Maçons.

NOUVELLE ÉDITION,

Enrichie de toutes les Figures comprises dans l'ancienne Edition en sept Volumes, & dans les quatre publiés par forme de Supplément.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

SUITE DES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES.

TOME QUATRIEME.



A AMSTERDAM,

Et se trouve à PARIS,

Chez LAPORTE, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers, près l'Eglise de Saint-Yves.

M. DCC. LXXXIII.

INTRODUCTION.

QUAND je considere l'homme calculant les révolutions périodiques des astres, portant ses savans regards jusques aux plus élevées des étoiles, & sondant les plus profondes cavernes de la terre, afin d'arracher pour ainsi dire, à la nature, ses mysteres les plus secrets, je vois en lui l'être le plus admirable, le plus parfait chef-d'œuvre qui pût sortir des mains du tout-puissant. Mais si, d'un autre côté, je le vois dans ses temples courber ses genoux tremblans devant des idoles que lui-même s'est fabriquées; si je le suis dans ses écoles, où s'agitent tant de questions frivoles, absurdes, contradictoires, impies même, touchant la divinité qu'il cherche à approfondir; si je parcours cette foule d'ouvrages, que tant de gens instruits ont publiés pour accréditer la magie, l'astrologie judiciaire, & tant d'autres folies de cette espece; en un mot, si, en entrant dans le cabinet de Newton, je trouve cet incomparable géometre occupé à commenter l'apocalypse, mon admiration cesse, pour faire place au mépris, à la honte, à l'indignation, à la pitié; & cet être, qui me paroissoit, un moment auparavant, si sage, si pénétrant, & dont l'ame approchoit tant de l'intelligence divine, n'est plus à mes yeux, qu'un sophiste pointilleux, qu'un raisonneur souvent peu sensé, qu'un enfant livré à toutes les foiblesses de son âge. Enfin, la vie des hommes les plus doctes, les plus sages & les plus éclairés, toute étonnante qu'elle nous paroisse, étant tracée par une main habile, peut, si l'on prend la peine de l'approfondir, être comparée au tableau de cet artiste, qui peignit un borgne de profil, pour cacher aux spectateurs la difformité du portrait.

Quoique notre intention ne soit pas de tracer, dans cet ouvrage, toutes les foiblesses dont le genre humain s'est rendu coupable, nous en rapporterons cependant assez pour faire sentir à l'homme ce qu'il est, & quel est le degré d'élévation ou de bassesse auquel il peut atteindre. Placé sur la terre avec le germe de toutes les connoissances qui lui étoient nécessaires pour le rendre heureux, & portant dans son ame le caractere ineffaçable de l'être immortel qui le créa, ce n'est qu'en sophistiquant sur la simplicité de ses idées, en attribuant à son auteur

celles qui n'étoient que ſon propre ouvrage, qu'il parvint enfin à obſcurcir ces divines impreſſions, & à dénaturer ſes facultés intellectuelles; de ſorte que cet être, qui ſembloit avoir été créé pour rendre témoignage à l'univers de la puiſſance de celui dont il tenoit l'exiſtence, devint, par ſa propre faute, le plus foible, le plus mépriſable & le plus inſenſé de tous les êtres.

Nous devons pourtant avouer à l'honneur de l'humanité, ou plutôt à la gloire de celui qui la forma, que jamais l'homme ne s'écarta aſſez de ſon devoir pour effacer entierement de ſon eſprit certains traits primitifs que le créateur y avoit tracés. Nous avons vu dans les trois volumes précédens, que toutes les nations ont reconnu une divinité au-deſſus de tous les êtres. Toutes lui ont rendu leurs hommages, & adreſſé des prieres au pied de ſon trône, chacune à ſa maniere & ſelon les rites preſcrits par les prêtres (*voyez la vignette*). Cette théologie, qu'un philoſophe appelle *le dogme du genre humain & la foi de la nature*, auſſi évidente qu'il eſt viſible que les trois côtés d'un triangle ſont égaux à deux droits, s'eſt retrouvée chez tous les peuples, quels que fuſſent leur loix, leurs uſages, leurs lumieres, ou leur étendue. Envain Gaſſendi s'eſt-il efforcé de prouver que tous les philoſophes de l'antiquité étoient des athées, parce qu'ils paroiſſoient s'accorder tous à ſoutenir l'éternité de la matiere. Cette opinion, quelque abſurde, quelque inconſéquente qu'elle ſoit, ne mérite certainement pas une pareille qualification; car il n'eſt pas impoſſible de la faire entrer dans un ſyſtême religieux, & que celui qui la ſoutiendroit, ne fût très-dévot envers la divinité. L'éternité de la matiere, dit ſenſément M. de Bougainville, ne ſuppoſe pas néceſſairement une exiſtence indépendante de Dieu; elle peut être conſidérée comme l'effet néceſſaire d'une cauſe éternelle, dont la nature eſt d'agir & de produire ſans ceſſe. Telle étoit inconteſtablement l'idée de Pythagore & de Platon, & peut-être auſſi celle de pluſieurs philoſophes de la ſecte ionique. Ce n'eſt point en tirant de loin des conſéquences forcées d'une opinion ſouvent avancée au haſard, que l'on doit juger les philoſophes qui l'ont ſoutenue; & ſurtout quand il s'agit d'un chef de croyance auſſi important que l'eſt celui de l'exiſtence d'un Dieu. C'eſt en étudiantleurs principes, en rapprochant leurs idées, en les ſuivant dans leurs raiſonnemens, qu'on peut connoître le mérite ou la futilité de l'opinion qu'ils ont embraſſée.

On apprend du philoſophe Athenagore, que Thalès & ſes diſciples, diviſoient en trois chefs leur théologie. Le premier objet de croyance qu'elle offroit, étoit un Dieu qu'ils appelloient *l'ame du monde;* le ſecond étoit les démons ou les génies, ſubſtances ſpirituelles, répandues dans toutes les parties de l'univers; & le troiſieme étoit les ames des grands hommes que la reconnoiſſance avoit ſanctifiés après leur mort. On a vu dans tout le cours de notre ouvrage, que cette théologie n'étoit pas particuliere au philoſophe de Milet, & qu'elle étoit généralement reçue dans une grande partie de l'Aſie & dans toute l'Europe, où elle ſubſiſte encore dans toute ſa force. Homere & Héſiode, les plus anciens poëtes & philoſophes qui nous reſtent, l'avoient enſeignée, en Grece, longtems avant Thalès. Les premiers hommes, frappés des impreſſions profondes que la divinité avoit faites dans leur ame, touchant ſon exiſtence & ſes principaux attributs, menant, d'ailleurs, une vie ſimple, ſolitaire, innocente & à l'abri des ſéductions qui ſont tant à craindre dans les ſociétés nombreuſes, n'avoient qu'un très-petit nombre de dogmes primitifs dans leur code religieux. Un Dieu, un être unique, cauſe, moteur & conſervateur des choſes d'ici-bas; une ame immortelle, ſuſceptible de récompenſe ou de punition dans une autre vie, ſelon les bonnes ou mauvaiſes actions qu'elle avoit faites dans ce monde; telle étoit, comme on l'a déja dit ailleurs, la croyance que les familles réunies ſe preſcrivoient. Ce ne fut que long-tems après la naiſſance du monde, qu'ils ajouterent à cette théologie les autres dogmes qui la ſurchargerent dans la ſuite; & l'on voit par l'exemple de toutes les peuplades peu nombreuſes qui ſont encore répandues dans les régions de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amérique, éloignées des peuples civiliſés & vivans en ſociété réglée, que ce n'eſt pas ſans peine que cette ſimplicité s'eſt altérée.

Le premier changement qui ſe fit ſentir à cet égard, eut pour objet les génies, les anges & les démons, dont on crut que toute la nature étoit animée. Le tonnerre, les éclairs, les foudres, les météores, les aurores boréales, les trompes de mer, & une multitude d'autres phénomenes qui nous paroiſſent aujourd'hui fort naturels, furent autant d'objets qui échaufferent l'imagination des hommes. Les différentes phaſes de la lune, les éclipſes du ſoleil, le flux & le reflux de la mer, dans les

endroits où ils pouvoient être connus, la végétation des plantes, le renouvellement de la nature dans le printems, tout cela leur fit croire que chaque portion de l'univers avoit son génie particulier, pour la conduire & pourvoir à sa conservation. Cette idée, dont tous les hommes furent bientôt pénétrés, donna naissance aux apparitions, aux rêves, aux révélations; & les choses allerent si loin à cet égard, que peu de gens avoient la tête assez forte pour traverser une forêt, ou passer auprès d'une fontaine, d'un lac, d'une riviere, ou de tout autre lieu effrayant & ténébreux, sans croire avoir rencontré quelque génie sur sa route. Si les grecs & les romains, dont la mythologie nous est mieux connue que celle d'aucun autre peuple, avoient une grande multitude de ces génies, sous les noms génériques de démons, de satyres, de faunes & de sylvains, ils n'étoient en cela que les imitateurs des nations plus anciennes qu'eux (1); & l'on voit par ce qui se passe encore aujourd'hui chez tous les peuples civilisés ou non, que jamais croyance ne fut plus générale.

C'est à ce préjugé des anciens, qui donnoit à chaque ville, à chaque république, à chaque particulier, aux chemins, aux arbres, aux fontaines, aux animaux, en un mot, à tous les êtres, animés ou non, un génie qui les gardoit, que l'on doit attribuer les motifs qui engagerent la plupart de ces peuples à prodiguer leur encens aux objets les plus insensibles; car il ne faut pas croire que ce fut précisément à ces objets que s'adressoient leurs vœux; c'étoient uniquement les génies, que l'on supposoit y faire leur résidence, qu'on avoit dessein d'honorer. Ainsi, lorsqu'en 583, de la fondation de Rome, les députés d'Alabande vinrent annoncer au sénat qu'ils avoient consacré un temple à la ville de Rome, ce n'étoient certainement pas aux romains que ces peuples se proposoient d'immoler des victimes; c'étoit à ce génie courageux auquel la république devoit ses victoires & qui présidoit au capitole; à cet ange tutélaire qui avoit élevé Rome, cette capitole du monde, à un si haut

(1) Léontius, qui écrivoit sur les sectes, sous l'empereur Maurice, a accusé les samaritains de ne pas croire aux anges; cependant S. Epiphane dit formellement le contraire; & l'on voit effectivement dans leur pentateuque, que leur croyance, à cet égard, étoit la même que celle des juifs, à moins que le mot *ange*, qui s'y trouve si fréquemment, ait comme quelques-uns le croient, une autre signification, chez eux, que celle que nous lui donnons.

degré

degré de grandeur, & rendu ſes citoyens ſi formidables à toutes les nations alors connues (1). On étoit ſi perſuadé que chaque ville avoit ſon génie protecteur, dont dépendoit ſon élévation ou ſon abaiſſement, que les ennemis, lorſqu'ils affligeoient quelque ville, employoient tout l'art de leurs devins qui faiſoient des ſacrifices évocatoires, pour ſe les rendre favorables & les engager à abandonner le lieu de leur refuge; & s'il arrivoit qu'on ne pût forcer les citoyens à rendre leur ville par compoſition & que l'armée ſe vît forcée d'en eſcalader les murs, on lui offroit des ſacrifices d'expiation, on ordonnoit des prieres dans tout le camp pour demander pardon à l'ange de la ville de la violence qu'on étoit obligé d'y commettre; mais ce qu'il y avoit de plus ridicule dans cette cérémonie, c'eſt qu'il falloit évoquer le génie par ſon propre nom ſi l'on vouloit le conjurer avec ſuccès. Ce préjugé étoit cauſe que chaque ville avoit un nom caché, & qui étoit proprement celui de l'ange qui l'a gouvernoit, & qu'on ſe donnoit bien de garde de découvrir aux étrangers, de crainte que quelque indiſcret ne vint à l'indiſpoſer contre ceux qui l'habitoient. Celui de la ville de Rome, par exemple, qui ſignifie *force* dans la langue des grecs, étoit *valentia* en latin, & Valerius Soranus fut très-ſéverement puni pour l'avoir découvert. On portoit ſi loin la ſuperſtition à ce ſujet, qu'on étoit accoutumé, en bien des endroits de l'Europe & de l'Aſie, d'enchaîner la ſtatue où le génie de la ville étoit cenſé réſider, lorſqu'on étoit preſſé par un ſiege. Telle fut la conduite des tyriens à l'égard d'Hercule, lorſqu'Alexandre faiſoit le ſiege de leur ville. Souvent, pour n'être pas ſurpris au dépourvu, on avoit la précaution de les tenir toujours enchaînées; ainſi les lacédémoniens tenoient continuellement, dans cette biſarre captivité, le Dieu Mars qu'ils adoroient ſous le nom d'*énalios;* & les athéniens avoient une victoire à laquelle on n'avoit pas donné d'aîles, pour la mettre dans l'impoſſibilité de prendre la fuite.

Cette opinion de l'exiſtence des anges ou des génies, & de leur relation immédiate avec les hommes, reçue auſſi des juifs, & que Platon

---

(1) C'eſt auſſi ce qu'il ne faut pas perdre de vue, ſi l'on veut expliquer les médailles que l'on trouve aſſez fréquemment, où l'on voit *la déeſſe rome*, ſous la figure d'une femme portant un caſque en tête; & *le dieu ſénat*, ſous la figure d'un vieillard.

a ſi bien developpée dans la plupart de ſes ouvrages, donna naiſſance au commencement du chriſtianiſme, à un ſyſtême auſſi abſurbe qu'il en fut jamais. Comme il eſt parlé dans la genêſe des enfans de Dieu & de ceux des hommes, diſtinction uniquement établie pour faire connoître la poſtérité de Seth que Dieu paroît avoir accueillie préférablement aux autres, grand nombre de docteurs, tels que S. Juſtin martyr, S. Irenée, Athenagore, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Minutius Felix, S. Epiphane, S. Cyprien, Euſebe, Lactance, S. Ambroiſe, Sulpice Severe, Methodius & pluſieurs autres, ont cru, ſur l'autorité d'un livre apocryphe, attribué à Henoch, que les anges, étant corporels & ſenſibles aux attraits de la volupté, s'étoient alliés avec les filles des hommes & en avoient eu des enfans. Si l'on en croit S. Juſtin, dans ſa premiere apologie pour les chrétiens, ces enfans ſont les démons, qui s'occupent aujourd'hui, ſous les ordres de Satan, a tourmenter le genre humain (1). Mais d'autres ont penſé que ce furent eux qui devinrent dans la ſuite, ſi formidables aux hommes, ſous le nom de géants, dont il eſt fait une mention ſi fréquente dans le pentateuque. Cette opinion que le ſavant Daniel Witby a ſi bien relevée pour outrager les peres qui l'ont ſoutenue, nous doit paroître d'autant moins ſurprenante, qu'on n'avoit pas encore alors approfondi la queſtion importante de la ſpiritualité des ſubſtances céleſtes, & qu'on ne concevoit gueres Dieu, l'âme & les anges, ſans un corps quelconque, qui leur donnoit une certaine analogie avec nous.

Ces génies, quoique tous de la même nature, n'avoient pas, comme nous l'avons déja remarqué, la même puiſſance ni la même inclination; les uns courageux, vaillans & pleins de force, inſpiroient la magnanimité à ceux qu'ils étoient chargés de conduire; & les autres lâches, puſillanimes & foibles, laiſſoient croupir leurs pupiles dans la pareſſe, l'indolence & la crapule, qui les rendoit mépriſables ſur la terre. Il y en àvoit, outre ceux-ci, de ſouverains bons, continuellement occupés à ſecourir le genre humain qu'ils protégeoient; tels étoient ceux qui,

(1) Ce ſyſtême s'accorde aſſez avec celui d'Héſiode qui a cru ces ſubſtances mortelles, & qui a été juſqu'à fixer la durée de leur vie à dix fois autant que le phœnix, c'eſt-à-dire, ſelon ſon propre calcul, a environ ſix cens quatre-vingt mille ans.

au rapport de Clément d'Alexandrie, inſpiroient les philoſophes grecs; & d'autres eſſentiellement méchans, qui ne méditoient que la perte des villes & des états, & ne penſoient qu'à tendre des embuches aux hommes. S. Juſtin, par exemple, au rapport de Tatien, ſon diſciple, les croyoit ſi mauvais & ſi ruſés, qu'il penſoit bonnement qu'ils caſſoient les membres de certaines perſonnes, dans l'intention de s'attribuer le mérite de leur guériſon. Ce fut ce ſyſtême mal approfondi qui fit croire à bien des écrivains, que quelques nations, telles que les perſes, reconnoiſſoient deux dieux, l'un bon & l'autre mauvais, & tous deux égaux en puiſſance. Zoroaſtre & Manès furent ſurtout les deux principaux ſectaires, à qui l'on attribua ces idées; mais s'il eſt impoſſible aujourd'hui de juſtifier ce dernier, ſur cet article, le grand nombre de monumens qui nous reſtent de la croyance du docteur perſan, ne nous permet plus de flétrir ſa mémoire d'une ſi odieuſe inculpation. On voit, il eſt vrai, dans tout le Zend-Aveſta, le nom d'un être, dont la nature auſſi perverſe que celle de Dieu eſt excellente, ſe trouve toujours en oppoſition avec l'être ſuprême; mais l'écrivain a toujours le ſoin de mettre autant de différence entre l'un & l'autre, quant à la puiſſance, qu'il doit naturellement y en avoir entre le créateur & ſa propre créature. Le pouvoir que cet être malfaiſant déploie contre les hommes qu'il veut ſéduire, n'eſt pas un pouvoir qui lui eſt propre; cette puiſſance n'eſt que précaire; & ce droit funeſte de faire trébucher les juſtes, & qui n'eſt que d'emprunt, ne doit durer qu'autant qu'il plaira au Dieu bon, au ſouverain Ormuſd de le lui conſerver. Cette idée n'étoit pas propre aux perſes; elle fut reçue chez tous les peuples des deux hémiſpheres policés ou non, & il n'exiſte pas même un ſeul code religieux qui n'en contiennent des veſtiges. Les égyptiens avoient leur typhon, qui jouoit le même rôle avec la divinité principale, qu'Oroſmane & Arhimaſe, ou Ormuſd chez les perſes; les grecs avoient leurs Dieux apotropées; & les latins, leurs divinités averrunques, qui n'étoient autre choſe que le diable des juifs & des chrétiens, le Tuquoa des hottentots, & le démon des autres nations, à qui chacune d'elles a donné un nom particulier & analogue à ſes qualités malfaiſantes.

Quant à l'apothéoſe des héros, qui s'étoient diſtingués dans leur patrie par leur force, leur courage ou leurs lumieres, je ne vois pas que

l'usage en ait jamais été aussi universel que la croyance des démons. L'histoire tant ancienne que moderne de l'Asie, nous apprend que cette cérémonie étoit très-rare dans quelques états, & que beaucoup d'autres ne l'ont jamais connue. La cause de cette différence entre cette belle partie de notre monde, & l'Europe où les apothéoses étoient si fréquentes, est, à mon avis, l'établissement du despotisme qui y domine dès l'origine des sociétés. Ce qui invita les peuples d'Egypte & de toute l'Europe à diviniser leurs princes, fut le grand nombre de bienfaits qu'ils en avoient reçus, soit par la publication de quelques loix sages & propres à rendre leurs sujets heureux, soit en maintenant, d'une main sévere & inflexible, la balance de la justice, & en veillant jour & nuit à l'exécution des reglemens fondamentaux de l'état. Ces princes qui se regardoient, dans ces tems d'innocence, comme les peres des nations qu'ils commandoient, cherchoient moins leur félicité personnelle dans leur administration, que le bonheur, le repos & la tranquillité de ceux qui leur étoient soumis. Aussi simples, aussi populaires dans leur maintien qu'ils étoient justes, vertueux & éclairés dans le maniement des affaires publiques, ce n'étoit qu'en méritant les noms de conservateurs de la patrie, & de peres communs des peuples, qu'ils savouroient les douceurs du commandement. Mais les despotes, qui ne connoissent des loix que les caprices de leur volonté, qui se croient d'autant plus en sûreté, que leur ame est plus roide, plus atroce, plus inflexible, & dont le trône paroît d'autant plus éclatant, que leurs esclaves sont plus soumis & plus opprimés, sont privés de ces heureuses ressources pour se faire aimer des peuples. En pays de despotisme ce seroit être prévaricateur, ennemi de soi-même & de sa dignité, que de ne pas tenir les rênes de l'état avec toute la roideur d'un tyran. Aussi l'histoire, qui nous a conservé la mémoire de tant de faits incroyables, ne nous parle-t-elle d'aucun despote qui ait reçu les honneurs de l'apothéose. Tous ceux qui ont forcé leurs sujets à brûler de l'encens sur leurs autels, ont vu finir leur culte avec leur vie; & les prieres sacrileges qu'ils voulurent exiger, pendant leur regne, furent, après leur mort, converties en imprécations, dont les peuples outragerent leurs mânes justement détestés.

La même cause qui ne permit pas aux peuples de placer les despotes aux pieds du tout-puissant, s'opposa à ce que la reconnoissance & l'ad-

miration chantassent la sanctification des hommes vertueux & des grands artistes. On sait que les talens distingués, soit dans les lettres, soit dans les arts, sont, aussi bien qu'une vertu éminente, les objets les plus frappans de la frayeur des tyrans. Tout homme qui porte en soi de quoi s'attirer l'estime & la considération de ses semblables, est réputé, chez eux, le rival du prince & l'ennemi de l'état. Ainsi il est, dans tous les pays où ils commandent, un ostracisme général, soit pour l'esprit, soit pour le cœur. Delà est venue cette sécheresse monotone, que nous remarquons dans la plupart des ouvrages des asiatiques, malgré l'imagination feconde, & l'esprit vif & créateur qu'ils ont presque tous reçus de la nature. S'ils ont developpé le germe de quelques-unes des sciences que nous cultivons; s'ils ont fait quelques découvertes dans la nature, leurs progrès ont été si médiocres, & les fruits qu'ils ont retirés de ces études ont été si bornés, qu'on seroit tenté de croire que l'esprit lourd & pesant des gens du nord, seroit plus propre à reculer les bornes de nos connoissances, que l'imagination vive & petillante des peuples du midi. Ce n'étoit donc pas dans de tels pays, & chez des nations gouvernées par de tels maîtres, qu'on devoit s'attendre à voir jetter des fleurs sur le tombeau des grands hommes, & récompenser leur mérite du précieux privilege de l'immortalité. Il n'en étoit pas ainsi chez les grecs, où les divinités du second ordre furent si nombreuses. Si un peuple tyran & excessivement jaloux de sa liberté, avoit porté une loi pour flétrir de la peine de l'exil les citoyens vertueux, c'étoit chez lui un honneur du premier ordre, de se distinguer par les qualités de l'esprit. Un Esculape, un Homere, un Apelles, un Phidias, un Praxiteles, y étoient si estimés, qu'on ne croyoit pas avoir assez payé leur mérite en leur élevant des autels. Tout le monde s'empressoit de donner à leurs mânes les honneurs qu'il eût voulu rendre à leurs personnes. En célébrant leurs fêtes par des sacrifices & par des jeux, on invitoit les plus beaux génies de la nation à se procurer les mêmes avantages après leur mort, en travaillant au bien commun de la patrie.

Une autre cause de la multiplication des divinités subalternes, fut l'imagination des poëtes qui chanterent dans leurs vers & sur leurs lyres, les vertus, les lumieres & les exploits des grands hommes de leur nation. Mais cette source de tant d'erreurs chez les peuples d'Europe,

manque encore à la plupart de ceux de l'Aſie. Comme dans les régions ſoumiſes à des deſpotes, il n'eſt gueres que le prince qui mérite de porter le titre d'homme, il n'y a non plus que ſa famille qui puiſſe faire quelque figure dans l'état. Si les poëtes qui ſont fort communs & pleins de feu en Aſie, vouloient donc entreprendre de chanter l'éloge de quelque héros, ils ſeroient forcés de choiſir le deſpote que ſouvent ils déteſtent, ou d'expoſer leur tête au plus grand danger, en jettant les yeux ſur un autre. Le crime même ſeroit d'autant plus grand, & la grace d'autant moins à eſpérer, qu'il auroit chanté un perſonnage plus eſtimable & plus près du trône. Les anciennes nations de l'Europe, toujours vivant dans un gouvernement tempéré, ſe comporterent bien autrement à cet égard; les noms d'Achille, d'Ulyſſe, d'Agamemnon & des autres héros en tous les genres que chanterent Homere & les autres poëtes qui les ſuivirent, furent toujours dans la plus grande vénération chez les grecs. Jamais les germains n'alloient à la guerre, qu'ils n'euſſent entonné les hymmes qui contenoient les louanges du celebre Arminius; & les getes n'entreprenoient aucun ſacrifice, qu'ils n'euſſent préludé par le récit des vers qui contenoient la vie & les prodiges du héros Xamolxis. Toutes ces poéſies, qui furent univerſellement reçues des nations du nord comme elles le ſont encore, échauffoient l'imagination des peuples. Les vieillards & les femmes de chaque village ajoutoient encore, par leurs récits, à toutes ces fables que la poéſie avoit ſuggérées à la verve des poëtes dans la chaleur de la compoſition; & tous ces perſonnages, qui furent l'objet de tant d'éloges, reçurent de la poſtérité des honneurs d'autaut plus diſtingués, qu'on s'éloignoit davantage du ſiecle où ils avoient vécu. Telle eſt l'origine du culte rendu à un grand nombre de héros, qui n'eurent ſouvent d'autre mérite que d'avoir eu pour amis des poëtes enthouſiaſtes ou d'habiles légendaires.

Au reſte, ne croyez pas que ces peuples regardaſſent ces génies & ces héros comme de véritables divinités, ou comme des êtres égaux en gloire & en puiſſance à Dieu. Cette idée, j'oſe le dire, ne tomba jamais dans l'eſprit d'aucun peuple; & ſi la multitude n'avoit pas une opinion bien ſaine ſur ce point, elle ne fut néanmoins jamais aſſez dépourvue de ſens commun, pour attribuer à de pures créatures, certaines opérations qui n'appartiennent qu'au créateur. Toutes les accuſations

que, dans les tems de barbarie, on a formées contre plusieurs nations, à ce sujet, paroissent aujourd'hui dépourvues de motifs; & les codes religieux de ces peuples qu'il nous est permis de consulter, suffisent pour démontrer clairement l'erreur où nous fumes long-tems à ce sujet.

Il faut néanmoins avouer que l'opinion que s'étoient faite certains peuples, tels que les grecs & les romains, de leurs saints ou demi-dieux, ne donne pas, au premier coup d'œil, une haute idée de leur sagesse & de leurs connoissances en morale. Vénus qui ne fut vraisemblablement d'abord que la divinité même, comme donnant à la nature la vie & la fécondité, devint la déesse tutélaire de la prostitution, & chaque matrone s'honoroit de l'avoir pour patrone. Bacchus, qui n'avoit reçu les honneurs de l'apothéose que pour avoir appris à ses compatriotes l'art de cultiver la vigne, fut invoqué spécialement par les ivrognes, & son culte, avili par la crapule, les brigandages & l'infamie, faisoit souvent rougir les gens les moins scrupuleux. Mercure, à qui les poëtes, par une tournure d'imagination inconcevable, avoient fait tenir une conduite si peu digne d'un héros, pendant son séjour sur la terre, devint le patron des voleurs, & ses temples l'asile de la fraude & de la mauvaise foi En un mot, la populace, sans se donner la peine de réfléchir sur l'inconséquence & la honte de ses procédés, prenoit pour protecteur celui de ces héros divinisés dont les foiblesses avoient eu quelque chose d'analogue aux siennes.

Celles des anciennes républiques, dira-t-on, dont la croyance avoit éprouvé tant de ravages, étoient donc bien tranquilles & bien indifférentes sur leur propre bonheur, pour ne pas s'appliquer sérieusement à réformer un objet aussi important que la religion dont ils connoissoient les vices. On peut répondre à cela deux choses. La premiere, que le peuple toujours avide de fables, toujours entêté de ses vieilles maximes, ne se permettoit pas de les approfondir; & l'agrément qu'il goûtoit à entretenir un culte qui lui offroit tant de fêtes, de danses, de jeux & de spectacles, l'engageoit à perpétuer l'illusion. Secondement, les philosophes, les gens même les plus sensés parmi le peuple, qui appercevoient le ridicule dans tout son jour, ne pouvoient croire qu'il eût rien de dangereux, pourvu que la croyance, quelque absurde qu'elle fût, ne s'opposât point à l'observation des loix, & que les maximes du gou-

vernement n'en souffrissent point. Car, quoique la mythologie offrît des exemples peu décens à suivre, les principes publics, les maximes fondamentales des états, n'en recevoient que peu d'altération. C'est que, dans la pratique, on étoit obligé d'abandonner les poëtes & de prononcer anathême à la mythologie, pour suivre la loi naturelle, base respectable de tous les gouvernemens policés. S'il se fût trouvé des gens assez ignorans ou d'assez mauvaise foi pour alléguer la conduite de certains Dieux, dans l'intention d'autoriser leurs crimes, la sévérité des loix & l'autorité des magistrats ne se fussent pas moins réunies pour punir rigoureusement le coupable. Les sages de l'antiquité étoient persuadés que toutes les religions, quels qu'en fussent les dogmes, étoient également agréables au souverain des êtres, qui tient compte à ses créatures de leur bonne intention à le servir; & c'est à cet esprit de concorde & de tolérance universelle qu'on doit attribuer les ménagemens que les conquérans témoignoient pour la religion des peuples que la loi des armes leur asservissoit, & la paix profonde qui regna dans l'univers parmi les prêtres & les docteurs. On voit dans un passage d'Isocrate ce que pensoient les philosophes sur ce sujet. Conservez, dit cet orateur, le culte observé parmi vous & que vos ancêtres ont autorisé. Mais pensez que la religion la plus agréable à Dieu, est le sacrifice du cœur pur & d'un ame juste. Croyez surtout que le ciel recevra avec plus de bienveillance les vœux d'un homme ainsi disposé, que les sacrifices nombreux offerts par une ame vile & corrompue. Tel étoit le raisonnement des sages de l'antiquité. Un cœur droit, une ame pure, un attachement décidé pour la patrie; tels étoient les dogmes qu'ils proposoient à croire; ils permettoient, après cela, à l'imagination d'extravaguer à son aise. Les galanteries de Jupiter avec Semele, la jalousie de Junon pour Vénus, les cabrioles des Satyres, des Faunes & du Dieu Pan, tout cela étoit regardé comme autant des minuties qu'on abandonnoit au peuple sans conséquence.



CÉRÉMONIES



SUPERSTITIONS
DE TOUS
LES PEUPLES DU MONDE,
OU

TABLEAU philosophique des erreurs & des foiblesses dans lesquelles les Superstitions, tant anciennes que modernes, ont précipité les hommes de la plupart des nations de la terre; Ouvrage suivi d'un Précis sur la Mere-Folle, sur les Bacchanales & les Orgies, sur le Spectacle satyrique des Grecs & des Romains, & sur l'Origine de l'Association des Francs-Maçons.

ARTICLE PREMIER.

Tableau de quelques Pratiques Religieuses communes à tous les Peuples de la Terre.

AUTANT on vit toujours d'uniformité dans les principaux dogmes religieux des peuples du monde, autant il y eut d'analogie entre les pratiques extérieures de leur culte. Tous eurent des temples, des autels, des prêtres; tous imaginerent diverses cérémonies propres à rendre la religion plus respectable, & dont l'objet étoit de fixer les regards de la divinité. Les anciens historiens nous apprennent que les perses furent

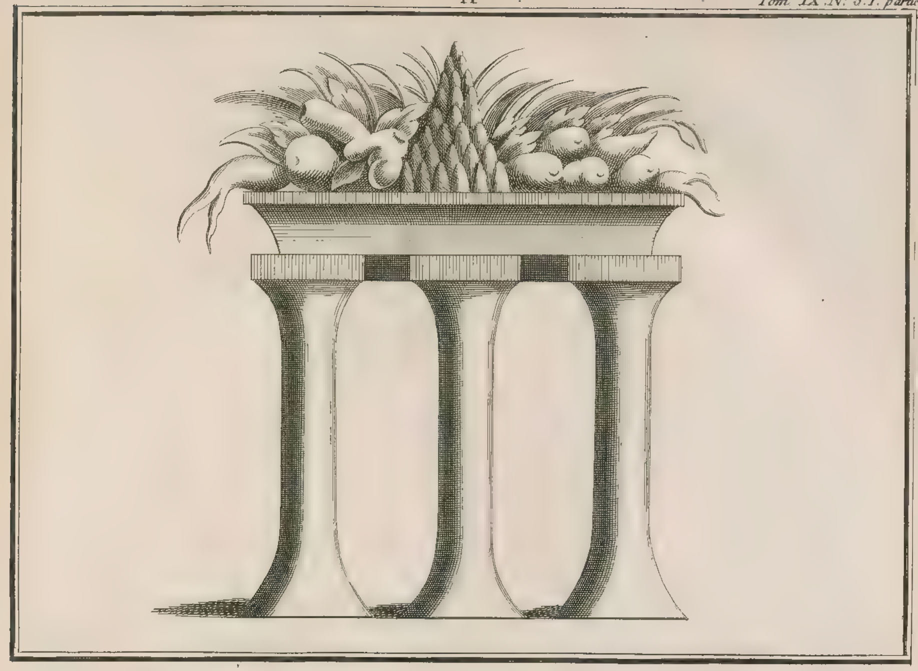
Figures. long-tems preſque les ſeuls peuples de l'Aſie, qui négligerent de faire conſtruire des temples à l'éternel. Cette nation, marchant en cela ſur les traces des patriarches qui offroient à Dieu leurs vœux ſous des
1. arbres (*fig.* 1), abandonna bientôt cette maxime, lorſque mêlée avec les grecs qu'elle s'étoit efforcée de ſubjuguer, elle emprunta leurs mœurs, leurs uſages, & la plupart de leurs principes religieux; & jamais peuple ne mit plus de magnificence & de dignité dans la conſtruction de ſes ſanctuaires, que ne le firent les perſes poſtérieurs à Xercès.

Les premiers temples qu'on éleva à Dieu, furent tout auſſi ſimples que l'étoient les premiers hommes. C'étoient des chaumieres, ſouvent même des tentes ambulantes ſous leſquelles on faiſoit quelques offrandes à l'éternel; & les autels, conſtruits en forme de table portative, n'avoient
2. pour objet que de recevoir les prémices des fruits & des moiſſons (*fig.* 2). Ces édifices ſacrés acquirent peu-à-peu une conſiſtance plus éclatante, à meſure que les nations ſe civiliſerent; & l'on parvint à les rendre le réceptacle du luxe & de l'opulence des peuples, ſouvent enrichis par la guerre & les brigandages. C'étoit-là qu'on dépoſoit la plupart des dépouilles priſes ſur l'ennemi. La reconnoiſſance & la piété ſe firent auſſi long-temps un devoir de verſer leurs tréſors dans ces lieux ſacrés.

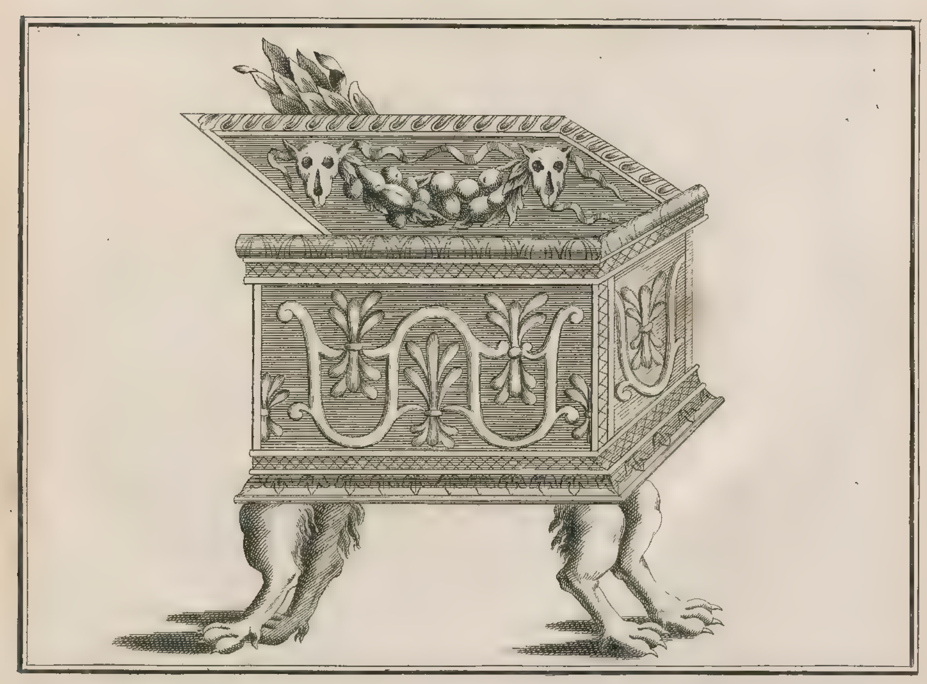
Hygin nous apprend que les temples des anciens furent d'abord conſtruits de maniere que le peuple avoit le viſage tourné vers l'occident. On penſa enſuite qu'il étoit plus convenable de regarder l'endroit du ciel d'où la lumiere eſt communiquée aux hommes; & les temples furent tournés vers l'orient. Ces temples n'avoient d'ailleurs qu'une ſeule entrée.

Chez les romains, ces édifices ſacrés étoient preſque toujours le fruit de quelque vœu fait par une perſonne riche, un conſul ou un général
3. d'armée (*fig.* 3.). Lorſque le temple étoit conſtruit, celui qui en avoit fait les frais, en faiſoit auſſi la dédicace. Cette cérémonie ne pouvoit ſe faire ſans l'ordre du ſénat, ou de la plus grande partie des tribus du peuple. Un pontife prononçoit la formule ordinaire de la dédicace, pendant que celui qui dédioit le temple, tenoit la porte. Les augures venoient enſuite en faire la conſécration; & c'eſt ce qu'on appelloit *inauguration*. On apprend de Tacite que l'on mettoit communément de l'argent monnoyé, ou en lingots, dans les fondemens des temples; le frontiſpice de ces édifices étoit ordinairement revêtu de quelque figure propre à déſigner les héros auxquels ils étoient dédiés. Tel étoit le temple de Janus, ſurmonté par une tête à trois faces, ſigne caractériſ-


Pag. VII.
Pag. XVIII.
Pag. XX.
Pag. XXV.
Α ΘΕ
ΙΚΕΣ ΙΟΣ
ΑΣΚΛ
ΗΠΙΑ
ΔΗ
Σ
ΠΡ



AUTEL sur lequel on mettoit les Premiers fruits oferts aux Dieux.



COFRET ou VASE dans lequel le PRETRE tenoit l'ENCENS.

B. autre Temple des Romains



A. Temple de Janus

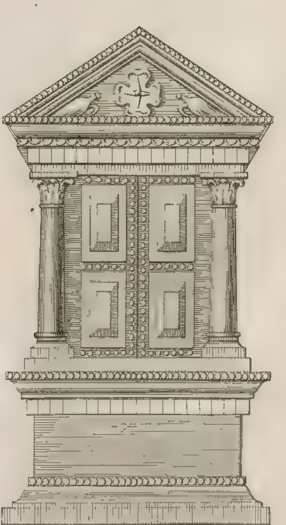


IV

Tom IX. N.° 7. 1.re partie.







Chasses et petits Temples portatifs des anciens.



Figure antique d'un prêtre Romain avec son Clrc



A. AUGURES avec les Enseignes de la Religion.
B. BASTON Augural des anciens Romains. C. Chapeau du grand pontife des anciens Romains.

tique de cette divinité. Dans les premiers tems de la république, il n'étoit pas permis de consacrer un même temple à deux héros. On se relacha bientôt sur ce sujet. Les divinités subalternes qu'on adora dans un même temple, prirent le nom de *contubernales*. On adopta même l'usage d'en dédier à tous les habitans de l'Olympe. Tel fut le fameux temple de Rome, appellé *Pantheon*, dédié par M. Agrippa, gendre d'Auguste, & qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de *Sainte Marie la Rotonde*. Indépendamment de ces temples, construits avec autant de goût que de délicatesse, les romains en avoient encore de portatifs, en forme de châsses, qui leur servoient à faire à Dieu des sacrifices lorsqu'ils étoient en voyage (*fig.* 4). 4.

Les prêtres, chez la plupart des peuples de la terre, formerent un ordre séparé du reste des citoyens. Il n'en étoit pas ainsi parmi les romains. On les choisissoit indifféremment pour administrer les affaires civiles & celles de la religion. On jettoit communément les yeux sur ceux des citoyens qui étoient les plus distingués par leurs emplois & par leurs dignités (*fig.* 5). On accordoit quelquefois cet honneur à 5.
des jeunes gens d'une illustre famille aussitôt qu'ils avoient pris la robe virile.

Les romains avoient divers ordres de prêtres, plus ou moins accrédités, selon que leurs fonctions paroissoient respectables aux yeux de la république. Les plus distingués de cet illustre college étoient les pontifes, les augures & les aruspices. Les pontifes tiroient leur nom du grand pouvoir qu'ils avoient dans les sacrifices, ou d'un pont de bois dont ils avoient seuls le soin de faire faire les réparations, parce qu'il ne passoit ordinairement sur ce pont que ce qui étoit nécessaire pour les sacrifices. La charge de ces pontifes étoit de juger de tout ce qui concernoit la religion, de porter les loix relatives à cet objet, & de contenir dans le devoir les autres prêtres qui leur étoient subordonnés. Quoique leur autorité fût fort étendue, ils étoient cependant soumis à la jurisdiction du censeur, & les tribuns du peuple avoient aussi le droit de les punir, lorsqu'ils prévariquoient dans leurs fonctions. Ce college des pontifes avoit pour chef un grand prêtre créé par Numa. Cette dignité devint si importante, que la plupart des empereurs ne firent pas de difficulté de s'en revêtir. Constantin, ce monarque qui paroissoit si zélé pour le christianisme, s'honoroit du titre de *pontifex maximus*.

Les augures étoient chargés de prédire l'avenir par le chant & le vol des oiseaux (*fig.* 6). Ces prêtres, dont le nombre fut porté à quinze 6.

Figures.

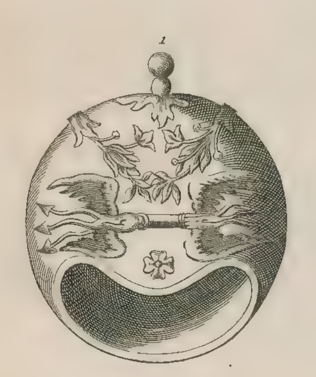
Figures. par Sylla, avoient cela de particulier, qu'on ne pouvoit leur enlever leur dignité. Auſſi étoient-ils fort conſidérés à Rome. Ils portoient une robe teinte en pourpre & en écarlate ; & lorſqu'ils rempliſſoient leurs fonctions, ils étoient revêtus d'une eſpece de ſoutane, appellée *toga auguralis*, & ils portoient en main le bâton augural en forme de commandement.

Les aruſpices étoient ceux qui conſultoient les entrailles palpitantes des victimes. Ils ne jouiſſoient pas à Rome d'une conſidération auſſi diſtinguée que les augures. Leurs fonctions même paroiſſoient ſi viles aux romains, que longtems il fut défendu de les admettre dans le ſénat. C'étoit à eux qu'il appartenoit de prédire l'avenir, en conſidérant les mouvemens de la victime avant le ſacrifice, &, après l'immolation, par l'inſpection des entrailles, du cours de la flamme, de la fumée, & des divers phénomenes qui pouvoient arriver pendant le ſacrifice. Il étoit auſſi de leur devoir d'expliquer les prodiges qu'ils appercevoient, & de faire les expiations propres à détourner les fâcheux préſages. Ces ſortes de puérilités furent imaginées, dit-on, par un certain Tagés, que la fable fait ſortir d'une motte de terre ; & les romains les emprunterent des étruſques.

Tous ces prêtres, & divers autres dont il eſt fort inutile de tracer ici le tableau, avoient leur habillement particulier lorſqu'ils ſe livroient
7. aux fonctions du ſacerdoce (*fig.* 7). Tous avoient un revenu attaché à leur dignité ; revenu médiocre, mais qui, joint au patrimoine dont chacun d'eux jouiſſoit dans ſa famille, ſuffiſoit pour leur honnête entretien. Le culte que la plupart d'entre eux rendoient à la divinité, conſiſtoit en prieres & en ſacrifices. Ceux qui prioient ſe tenoient debout, la tête voilée, afin que les yeux ne fuſſent pas occupés d'objets étrangers. Il y avoit un prêtre qui prononçoit les prieres ; &, pour rendre plus formidable le ſerment que chacun faiſoit de ne pas manquer de fidélité envers le ciel, le prêtre aſſiſtant tenoit une main ſur l'autel. D'ailleurs, le rituel aſſujettiſſoit ces prêtres à diverſes formalités avant de faire les ſacrifices. Il exigeoit, par exemple, qu'ils fuſſent purs & chaſtes pour approcher de la divinité, & qu'ils s'abſtinſſent, la nuit précédente, des plaiſirs du mariage. La loi vouloit auſſi qu'ils ſe lavaſſent les mains ; & c'eſt pour cela qu'auprès des temples étoient des vaſes toujours pleins d'une eau fort claire. Les prêtres portoient auſſi des couronnes faites de l'arbre conſacré au héros à l'honneur duquel on alloit faire le ſacrifice. Lorſque la cérémonie avoit quelque vœu pour objet, ils la rempliſſoient,

Albogalerus.

1



La Chausse.

Pretres Couvert de L'Orarium ou Domino.

2



Maffey.

Pretres.

3



Beger.

4



Narbonne.

les cheveux épars, leurs robes détroussées & les pieds nuds, parce que cet extérieur désignoit celui des supplians.

Les romains employoient beaucoup d'encens dans leurs sacrifices; & l'on sait que cet usage, qui tire vraisemblablement son origine de l'Arabie, fut généralement observé chez toutes les nations de la terre. On le faisoit brûler dans des encensoirs, ou on le jettoit dans le foyer. On tiroit des conjectures sur l'avenir par la fumée qu'il exhaloit, & par la maniere dont il pétilloit.

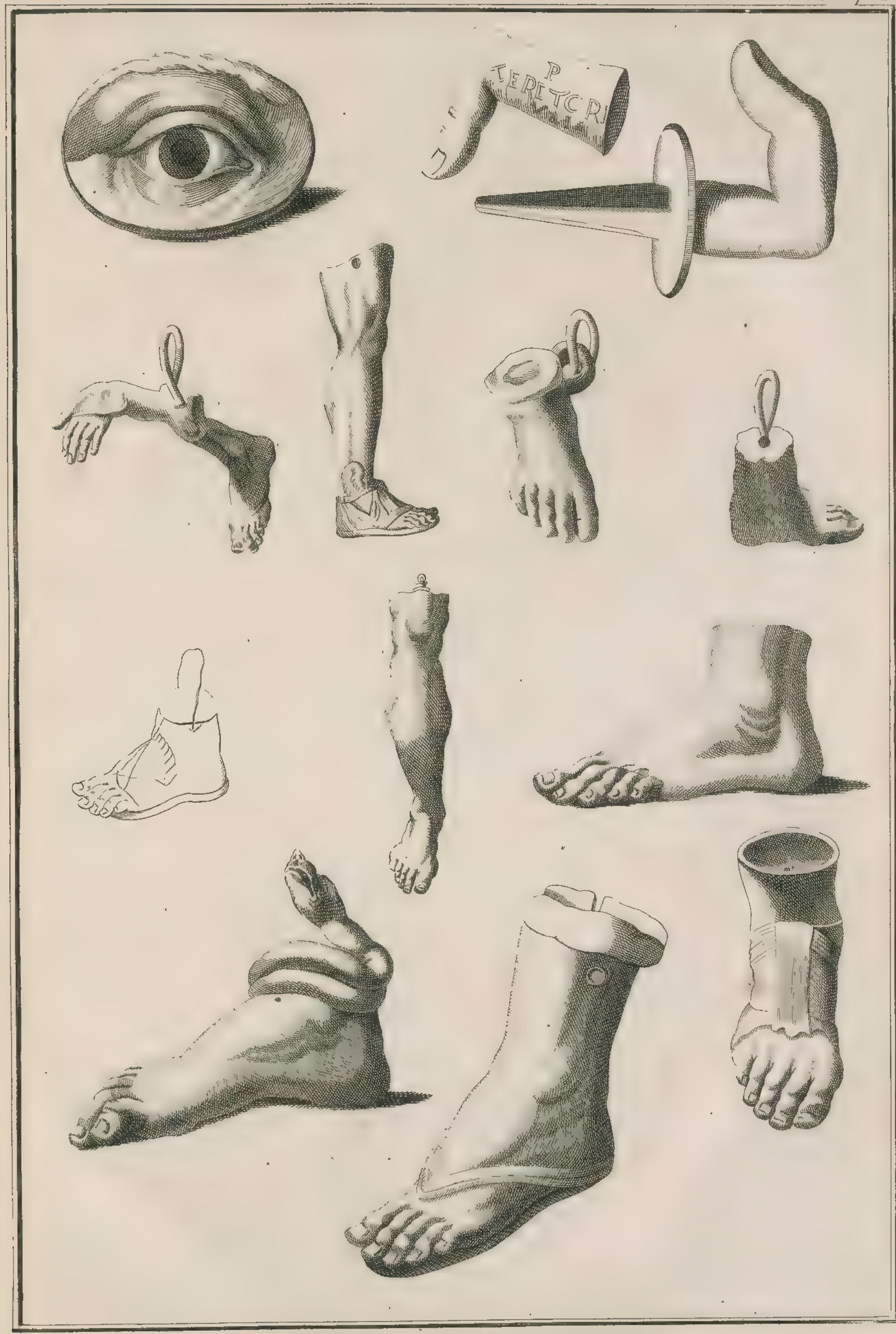
Il est peu de cérémonies religieuses qui aient été plus généralement pratiquée dans le monde, que les libations. Les libations de vin, d'huile, de lait, étoient en usage chez les grecs & chez les romains. Ils les offroient à la divinité en différentes occasions, mais surtout au moment du repas. C'étoit, dit M. Bailly, l'hommage d'une partie des biens qu'ils en avoient reçus. A la Chine, le maître du festin fait apporter du vin qu'il répand à terre, en levant les yeux au ciel, pour reconnoître que nous tenons tout de la faveur céleste. Lorsque les tartares s'assemblent pour se réjouir, ils jettent quelques gouttes de liqueur sur la statue qui préside à leurs festins; ensuite, un domestique en verse trois fois du côté du midi, à l'honneur du feu; du côté de l'est & de l'ouest, à l'honneur de l'air & de l'eau; & du côté du nord, à l'honneur des morts. Les mingreliens & les géorgiens, chrétiens schismatique du levant, ne commencent jamais leur repas qu'ils n'aient fait sur la table une libation de vin. Cette libation est accompagnée d'une priere à Dieu & d'une salutation réciproque entre tous les convives. Le même usage se pratique chez les habitans de Jedso, pays voisin du Japon.

Quoique l'usage des reliques ne fût pas si universellement reçu parmi les peuples de l'antiquité qu'il l'a été depuis en Europe, il est cependant certain qu'ils leurs attribuoient des prodiges & des guérisons miraculeuses. On se fut, par exemple, exposé à passer pour un impie chez les grecs, si l'on n'eût pas voulu croire que la lyre & la tête d'Orphée, après avoir été jettées dans l'Ebre, continuerent, l'une de chanter & l'autre de jouer, jusqu'à ce qu'une peste violente eût obligé à chercher de tous côtés les reliques d'Orphée, pour les porter dans le tombeau qu'on lui avoit préparé. Si l'on en croit le philosophe Athenagore, la statue de Neryllin, que la ville de Troye avoit élevée dans la place publique, faisoit journellement des miracles, & rendoit des oracles. Celles de Pâris, le ravisseur d'Hélene, & d'un certain Protée, qui s'étoit jetté vivant dans un bucher, vers le commencement des olympiades, en fai-

Figures. ſoit autant. Sans parler de pluſieurs prodiges que les romains ont attri-
bués à Veſpaſien & à Adrien, ne ſait-on pas qu'il y avoit un écriteau
grec, dans le temple d'Eſculape à Rome, où l'on voyoit l'hiſtoire de
pluſieurs malades guéris par l'interceſſion de cette divinité ſubalterne? Si
Pyrrhus, roi d'Epire, avoit le don de guérir les rateleux, en ſacrifiant un
coq blanc, & en pouſſant doucement, de ſon pied droit, les viſceres des
malades couchés ſur le dos; le gros orteil de ſon pied droit qu'on trouva
tout entier malgré la violence du feu qui avoit conſumé tout le reſte de
ſon corps, ſur le bucher, ne guériſſoit-il pas tous les malades, qui,
munis d'une foi fervente, ſe préſentoient devant la châſſe qui le renfer-
moit? Enfin, les grecs & les romains, pénétrés de confiance envers leurs
7. héros (*fig.* 7), n'étoient-ils pas dans l'uſage de conſerver les habits, le
caſque, la cuiraſſe ou quelque autre partie de l'armure de ceux qui
s'étoient diſtingués dans les combats. Lorſque les vœux qu'ils formoient
pour leur proſpérité avoient été accomplis, ils expoſoient dans les tem-
ples de la divinité, à laquelle ils s'étoient adreſſés, des tableaux qui
repréſentoient les dangers dont ils étoient échappés, ou les maux dont
8. ils avoient été affligés (*fig.* 8). C'eſt ainſi que s'exprime Horace à ce ſujet:

Me tabulâ ſacer
Votivâ paries indicat uvida
Suſpendiſſe potenti
Veſtimenta maris Deo.

Un genre de dévotion qui paroît avoir été commun à toutes les na-
tions primitives, c'eſt celui que témoignoient les femmes au génie de
la fécondité. Il y avoit un temple à Babylone, où elles demeuroient
ſouvent pluſieurs mois à adreſſer des vœux fervens à la divinité pour
en obtenir des enfans. Il en étoit ainſi chez les égyptiens & les juifs.
9. Les romains avoient leur Dieu Priape (*fig.* 9), divinité impudente &
laſcive à laquelle les femmes avoient recours, lorſqu'elles étoient mena-
cées de ſtérilité. Ce Priape, fruit de l'amour & du vin, avoit pour pere
Bacchus, & Vénus pour mere. La plupart des nations de l'Inde ſont
encore dans l'uſage d'adreſſer des vœux à certains héros, protecteurs de
la fécondité. Chez tous les peuples où le grand nombre d'enfans fait
la richeſſe des familles, où un pere, dégagé de cette foule d'impôts
qui accablent les nations ſoumiſes au joug du deſpotiſme, voit avec ſa-
tisfaction la fécondité de ſa femme, cette pratique fait une branche eſſen-



VOEUX *des anciens* ROMAINS.



DEVOTION



A PRIAPE



A. *Goupillon des anciens Romains*. B. *Ancien* BENITIER. C. PETIT BENITIER PORTATIF.
DDDDDD. *Medailles qui representant des Voaux entre les quelles il y En a 4* × DDDD. *avec Chapelets*.
E. SACRIFICE *Pris d'un* MARBRE *antique qui est a Rome*.


Epreuve du Fer chaud.


Epreuve de l'Eau bouillante


I.ere Epreuve de l'Eau froide


2.e Epreuve de l'Eau froide

Richardon del.

C L Duflos Sc.

tielle de la religion; & ſouvent les prêtres, toujours occupés de leurs intérêts, mettent en œuvre ce préjugé, ſoit pour s'enrichir, ſoit pour contenter leur luxure.

L'eau luſtrale paroît avoir été auſſi généralement reçue que l'uſage de s'adreſſer à Dieu pour ſe préſerver de la ſtérilité. Chez les romains, c'étoient les prêtres qui conſacroient cette eau en y plongeant un tiſon allumé pris au feu des ſacrifices. Dans le veſtibule de chaque temple, il y avoit un grand baſſin plein de cette eau luſtrale. Les dévots, avant d'entrer dans le temple, avoient ſoin de ſe laver avec cette eau, & croyoient par-là effacer leurs péchés. A la porte de quelques temples étoit un miniſtre dont l'emploi étoit d'aſperger avec l'eau luſtrale ceux qui entroient (*fig.* 10). On verſoit un peu de cette eau ſur les mets qui 10.
étoient ſervis ſur la table de l'empereur, afin de les ſanctifier par cette cérémonie. Enfin, on faiſoit uſage de cette eau pour laver les corps des défunts; &, lorſqu'on faiſoit conſumer leur cadavre, on en aſpergeoit le bucher.

Les épreuves judiciaires, quelque biſarre, quelqu'injuſte que ſoit cette inſtitution, ont été reçues de preſque tous les peuples de la terre (*fig.* 11). Ce moyen étrange de ſe laver d'une accuſation, exiſtoit chez 11.
les ſcythes, dès l'origine de leur puiſſance. L'accuſé étoit obligé de marcher pied nud ſur un fer chaud, ou de le porter dans ſes mains. Les premieres loix des ſcandinaves ordonnent que, dans le cas où les preuves ne ſeroient pas ſuffiſantes pour convaincre le coupable, le juge doit ordonner l'épreuve du fer ardent. Le ſort du coupable eſt abandonné à Dieu.

Si l'accuſé n'eſt endommagé par aucune brûlure, il doit être abſous. Si, au contraire, on apperçoit la plus légere altération, la moindre cicatrice, il doit être puni ſuivant l'énormité du crime.

On apprend de Sophocle, que cet uſage étoit obſervé chez les grecs, dans les tems de leur plus grande proſpérité; & cet écrivain fait dire aux gardes de Créon, dans l'une de ſes tragédies: « ſeigneur, pour vous » prouver que nous n'avons eu aucune part au crime dont vous nous » accuſez, nous ſommes prêts à ſubir, dès cet inſtant, l'épreuve du » feu, & à prendre la divinité à témoin de notre innocence. » L'empereur Julien, rapporte que, lorſqu'un gaulois ſoupçonnoit la fidélité de ſa femme, il la forçoit à précipiter elle-même, dans les eaux du rhin, les enfans qu'il avoit eus d'elle. Si ces malheureux alloient au fond de l'eau, la femme étoit jugée coupable, & comme telle, miſe auſſi-tôt à

mort. Si les enfans pouvoient gagner le bord du fleuve à la nage, c'étoit le ſigne manifeſte de l'innocence de la mere.

L'épreuve du fer chaud a été pratiquée, pendant pluſieurs ſiecles, en Europe. En 803, Charlemagne fit ajouter aux loix ſaliques la diſpoſition ſuivante : « *ſi quis accuſatus de parricidio factum negaverit, ad » novem vomeres ignitos, judicio Dei examinandus accedit.* » Louis I obtint du pape Eugene III, l'approbation de l'épreuve par l'eau froide. L'eau bouillante ſervoit d'épreuve en Eſpagne ; & cet uſage y fut introduit par Flavius Egiga, roi des Wiſigoths. Les empereurs grecs n'étoient pas plus raiſonnables dans la maniere dont ils faiſoient conſtater l'innocence. A Conſtantinople même, dans les formalités juſtificatives, on employoit le fer chaud. L'accuſé prenoit d'une main hardie un fer rouge qu'on appelloit le fer ſaint. Il ſe préparoit à cette épreuve par un jeûne de trois jours, pendant leſquels il tenoit ſa main enveloppée dans une écharpe, & ſcellée du ſceau du prince, afin qu'on ne le ſoupçonnât pas d'uſer de quelque remede propre à arrêter ou à diminuer l'activité du feu.

On faiſoit autrefois en Europe communier ceux qui étoient accuſés de quelque crime, afin, ou de les convaincre, ou de les en purger ; & c'étoit là une des purgations que le droit canon appelle *canonique*, parce qu'elles furent introduites par les canons. Cette pratique étoit fondée ſur le canon *ſæpe contingit*, où il eſt dit que quand il a été commis quelque larcin dans un monaſtere, & qu'on ne ſait pas qui l'a commis, l'abbé, ou quelqu'un de ſa part, doit dire la meſſe en préſence de tous les moines, & ſur la fin de la meſſe, les moines doivent communier, en diſant tout haut : *que le corps du ſeigneur me ſerve aujourd'hui d'épreuve.* Le canon, *ſi epiſcopo*, ordonne aux évêques & aux prêtres accuſés de crimes capitaux, tels que ſont l'homicide, l'adultere, le larcin & le maléfice, de ſe purger de la même maniere, & cela ſous peine d'être privés, pendant cinq ans, de l'entrée de l'égliſe.

L'hiſtoire fournit d'ailleurs divers exemples de ces juſtifications canoniques pratiquées en Europe dans les temps de ténébres & de barbarie. On voit dans Grégoire de Tours, que le comte Eulalius ſe juſtifia du parricide dont il avoit été accuſé, & pour lequel il avoit été excommunié par Cautinus, évêque de Clermont, en recevant l'euchariſtie de la main de ce prélat. En 870, le roi Lothaire étant allé à Rome pour ſe juſtifier de ce qu'on lui reprochoit qu'il n'avoit pas obſervé les traités faits avec Nicolas I, le pape Urbain II, l'obligea de communier, lui &

tous

tous les ſeigneurs de ſa cour. Le crédule Sigebert, qui rapporte cette hiſtoire, aſſure que le roi & les ſeigneurs ayant commis un parjure, moururent tous dans la même année; Lothaire mourut le premier à Plaiſance, en revenant en France.

Stibichon, évêque de Spire, accuſé d'adultere, ne ſe purgea pas autrement devant l'empereur Henri III. Le pape Grégoire VII prit auſſi l'euchariſtie, pour ſe diſculper des crimes dont on l'avoit chargé. L'empereur, Henri IV, n'eut pas tant de courage. Accuſé de divers crimes, imaginés par la cour de Rome, pour lui enlever ſa couronne, il refuſa hautement de ſe juſtifier d'une maniere canonique; & il préfera la honte de paſſer pour coupable à l'eſpérance certaine de rétablir ſa réputation, en s'expoſant à une épreuve qui ne pouvoit en impoſer qu'aux ignorans.

Il y avoit autrefois, en Europe, ſix eſpeces d'épreuves; celles de l'euchariſtie, celle de la croix, celle de l'eau froide, celle de l'eau bouillante, celle du fer rouge & le combat en champ clos. On vient de dire, d'après le docteur Thiers, en quoi conſiſtoit l'épreuve par l'euchariſtie. Le jugement de Dieu par la croix ſe pratiquoit ainſi: deux perſonnes, étant debout, tenoient les bras étendus en forme de croix; & celui qui remuoit le premier le bras, ou quelque autre partie du corps, perdoit ſa cauſe. Charlemagne ayant ordonné, en 788, que l'on rétablît les fortifications de la ville de Verone, qui étoient en fort mauvais état, il s'éleva une très-vive diſpute à ce ſujet, entre les eccléſiaſtiques & les bourgeois. Il s'agiſſoit de ſavoir lequel de ces deux ordres devoit contribuer davantage à la dépenſe de cette réparation. Cette conteſtation fut décidée par le jugement de la croix. On choiſit deux champions; l'archiprêtre aregas pour la bourgeoiſie, & l'archidiacre pacifique pour le clergé. Ils ſe placerent tous les deux debout vis-à-vis un autel où l'on célébroit la meſſe. Lorſqu'elle fut achevée, le prêtre lut la paſſion, ſelon S. Mathieu; mais à peine étoit-il à la moitié, que le champion des bourgeois, ne pouvant plus réſiſter à la fatigue, baiſſa inſenſiblement les bras, &, accablé de laſſitude, ſe laiſſa enfin tomber par terre; mais pacifique, plus vigoureux, plus déterminé, ſoutint juſqu'au bout une poſture ſi gênante, & fut proclamé vainqueur. Cette fermeté fit que le clergé ne paya que le quart des réparations.

L'épreuve par l'eau froide conſiſtoit à jetter l'accuſé dans une grande & profonde cuve pleine d'eau, après lui avoir lié la main droite au pied gauche, & la main gauche au pied droit. S'il enfonçoit, on le croyoit

innocent ; s'il ſurnageoit, c'étoit une preuve que l'eau, qu'on avoit la précaution de bénir, le rejettoit de ſon ſein, étant trop pure pour y recevoir un coupable.

L'épreuve par l'eau bouillante conſiſtoit à plonger la main dans un vaſe plein d'eau bouillante, pour y prendre un anneau béni, qui y étoit ſuſpendu plus ou moins profondément. On enveloppoit enſuite la main du patient avec un linge, ſur lequel le juge & l'accuſateur appoſoient leurs ſceaux. Au bout de trois jours on les levoit; &, s'il ne paroiſſoit point de marques de brûlure, on le renvoyoit abſous.

L'épreuve par le fer rouge conſiſtoit quelquefois à mettre la main dans un gantelet de fer rougi au feu, plus communément à porter une barre rouge, du poids de trois livres, l'eſpace de dix ou douze pas. On enveloppoit la main du patient, comme pour l'épreuve de l'eau bouillante; &, ſi trois jours après, elle ne paroiſſoit point endommagée par le feu, il étoit déclaré innocent. Dans certain cas, l'épreuve conſiſtoit à marcher pied nud ſur des charbons ardens.

Une autre ſorte d'épreuves, qui étoit en uſage à l'égard de ceux qui étoient accuſés de vol, conſiſtoit à leur faire manger un morceau de pain d'orge & de fromage de brebis. Les cérémonies que l'on pratiquoit ſur ce pain & ſur ce fromage, avant de les faire manger à l'accuſé, faiſoient croire que, s'il étoit coupable, il ne pourroit l'avaler, & qu'il en ſeroit étranglé; enſuite on faiſoit l'épreuve. C'eſt delà, dit Ducange, qu'eſt venue cette imprécation vulgaire : « que ce morceau de pain m'étrangle, ſi, &c. »

Le combat en champ clos étoit plus terrible & plus effrayant que ces dernieres épreuves. Lorſque deux particuliers avoient enſemble quelque différend, & qu'on ne pouvoit décider par les voies ordinaires de la juſtice, lequel des deux avoit raiſon, on leur permettoit de ſe battre judiciairement en duel. Il en étoit ainſi, lorſqu'une perſonne en accuſoit une autre de quelque crime, & qu'elle n'avoit pas de preuves ſuffiſantes pour appuyer ſon accuſation. On ordonnoit alors le combat entre l'accuſateur & l'accuſé. Si ce dernier ſuccomboit, il étoit reputé coupable; ainſi, la force, la bravoure & l'adreſſe tenoient alors lieu d'innocence & de bon droit. Quiconque étoit habile dans l'art de l'eſcrime, pouvoit être impunément ſcélérat, pourvu qu'il n'eût aucun témoin de ſes forfaits. Les papes & les prélats autoriſoient ces maximes. Nicolas I appelloit le duel judiciaire *un conflit légitime & autoriſé par les loix.* Le pape, Eugene III, auquel on demanda ſi l'on pouvoit, en

conſcience, permettre ces ſortes de combats, répondit qu'il falloit ſuivre la coutume. Il y a plus : les eccléſiaſtiques & les moines autoriſoient, par leur exemple, la pratique des duels. Pierre le Chantre, qui écrivoit vers la fin du douzieme ſiecle, dit « que quelques égliſes jugent » & ordonnent le duel, & font combattre les champions dans la cour » de l'évêque ou de l'archidiacre. » Sous le regne de Louis le Jeune, les religieux de S. Germain des Près, ajoute M. de Saint-Foix, ayant demandé le duel, pour prouver qu'Etienne de Marci avoit eu tort d'empriſonner l'un de leurs ſerfs, les deux champions combattirent longtems avec un égal avantage ; mais enfin, *à l'aide de Dieu*, dit l'hiſtorien, *le champion de l'abbaye emporta l'œil de ſon adverſaire, & l'obligea de confeſſer qu'il étoit vaincu.* La ſuperſtition croyoit ſanctifier ces combats en y mêlant pluſieurs cérémonies religieuſes. M. de Saint-Foix rapporte quelques articles des reglemens de Philippe le Bel ſur les duels, où l'on voit ce mêlange biſarre & ſacrilege. Il y eſt dit : « qu'au jour déſigné, les deux combattans partiront de leurs maiſons à cheval, la » viſiere levée, & faiſant porter devant eux, glaive, hache, épée & » autres armes raiſonnables, pour attaquer & ſe défendre ; qu'ils marcheront doucement, faiſant de pas en pas le ſigne de la croix, ou » bien ayant à la main l'image du ſaint auquel ils ont le plus de confiance & de dévotion ; qu'arrivés dans le champ clos, l'appellant, » ayant la main ſur le crucifix, jurera ſur la foi du baptême, ſur ſa » vie, ſon ame & ſon honneur, qu'il croit avoir bonne & juſte querelle ; & que d'ailleurs, il n'a ſur lui, ſur ſon cheval, ni en ſes » armes, herbes, charmes, paroles, prieres, conjurations, pactes ou » incantations dont il veuille ſe ſervir. L'appellé fera le même ſerment. »

En Allemagne, continue M. de Saint-Foix, on mettoit un cercueil au milieu du champ clos. L'accuſateur & l'accuſé ſe plaçoient, l'un à la tête, & l'autre au pied de ce cercueil, & y reſtoient quelques momens en ſilence avant de commencer le combat.

La plupart des épreuves que l'on vient de paſſer en revue, ſubſiſtent encore dans une grande partie de l'Aſie & de l'Afrique. A Siam, qu'une perſonne ſoit accuſée d'un crime dont les preuves ne ſoient pas claires ; que deux citoyens ayent enſemble un différend civil, dont la déciſion ſoit difficile, le feu décide de l'innocence de l'un & du bon droit de l'autre. Sur la côte de Malabar, on fait uſage de l'eau bouillante. Si un indien de Calicut ſe préſente pour ſe juſtifier de quelqu'imputation grave, il eſt obligé de plonger deux doigts dans l'huile bouillante, ou

dans du beure fondu. Trois jours après on défait l'enveloppe ; & malheur à l'accusé si l'on apperçoit des traces de brûlure. On le tue sans autre forme de procès. Si, au contraire, sa main est saine & intacte, l'accusateur subit la peine du talion.

L'épreuve du fer chaud est aussi en usage chez les tonquinois & chez les negres de la Guinée. Ces derniers ne sont pas les seuls en Afrique qui nous fournissent des exemples de ces superstitions. Les cafres du Mosambique contraignent ceux qui sont soupçonnés de quelque crime capital, d'avaler du poison, de lecher un fer rouge, ou d'avaler de l'eau bouillante où l'on a fait cuire des herbes ameres.

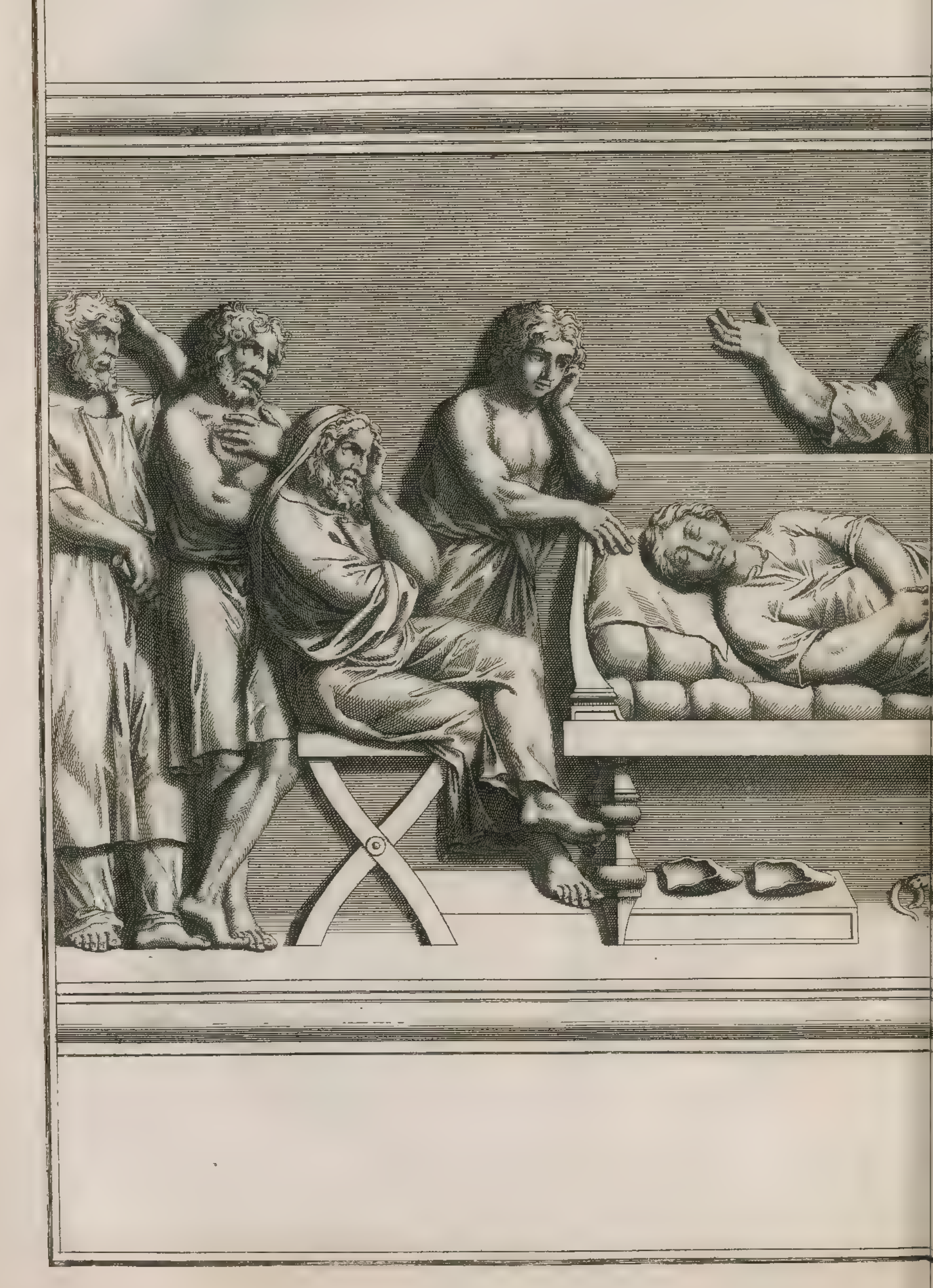
Les negres de Loango & plusieurs autres des côtes occidentales de l'Afrique, donnent aux accusés un breuvage dans lequel ils font tremper des racines qui le rendent amer comme de la suie ; & chez les angolois, dans le Congo, rien de plus ordinaire que de voir subir l'épreuve du fer ardent.

En Amérique, lorsqu'un homme est accusé de vol & qu'il s'éleve de fortes présomptions contre lui, on l'oblige de prouver son innocence, en trempant sa main dans une chaudiere d'huile bouillante. Dès qu'il l'en a retirée, on l'enveloppe également d'un morceau de toile, & on y applique un cachet vers le poignet. Trois jours après, l'on visite sa main ; & s'il n'y paroît aucune marque de brûlure, il est déclaré innocent. Avant de commencer l'épreuve, on fait laver les mains à l'accusé, & on lui coupe les ongles, de crainte qu'il n'eût fait usage de quelque remede caché, pour se soustraire à l'activité du feu.

On prépare aussi, dans plusieurs autres parties de l'Amérique, un grand vase rond, avec une ouverture si étroite, que la main y entre à peine. On renferme dans ce vase un de ces serpens dont la morsure est mortelle. L'accusé est obligé de saisir cette vipere avec sa main ; ou souvent on verse dans le vase de l'eau bouillante, & l'on jette au fond un anneau que l'accusé est contraint de retirer.

Les devoirs de la sépulture furent en usage chez tous les peuples de la terre, marque certaine, dit M. Nieupoort, que c'est la loi naturelle qui les inspire. Les grecs & les romains faisoient de cet objet une branche essentielle de leur religion ; & ils étoient persuadés que les corps de ceux qui demeuroient privés de sépulture, erroient, pendant plusieurs siecles, sur les bords du Styx, avant de pouvoir être admis dans la barque du nautonnier Caron. C'est pourquoi, lorsqu'on apprenoit qu'un mort n'avoit pas été inhumé, & qu'on ne pouvoit trouver son

Deuil d'une Personne




QUI VIENT DE MOURIR

cadavre, on lui élevoït un cenotaphe. Si l'on trouvoit le corps, on l'enterroit auſſi-tôt. Celui qui manquoit à ce devoir de la religion, étoit conſidéré comme très-coupable ; & il immoloit une truie à Cerès pour expier ſon crime. La crainte qu'ils avoient de demeurer ſans ſépulture, faiſoit qu'ils n'appréhendoient aucun genre de mort plus que le naufrage ; & que, pendant leur vie, ils avoient grand ſoin de ſe procurer des endroits particuliers pour ſe faire enterrer. Voici l'ordre que les romains obſervoient dans leurs funérailles.

Lorſque quelqu'un étoit prêt d'expirer, ceux de ſes proches qui étoient préſens, recevoient ſon dernier ſoupir, & ceux qui en étoient le plus près, lui fermoient les yeux. On les lui ouvroit quand il étoit ſur le bûcher. Après que les yeux du mort étoient fermés, on l'appelloit trois ou quatre fois par intervalle. On poſoit enſuite le cadavre à terre & on le lavoit avec de l'eau chaude. On le faiſoit embaumer par un homme appellé *Pollinctor*, & dont la profeſſion étoit d'embaumer ainſi les corps des morts. Cet embaumeur étoit ſubordonné à un autre particulier nommé *Libitinarius*. Celui-ci vendoit dans le temple de Vénus Libitine, tout ce qui étoit néceſſaire pour les funérailles. Ceux qui gardoient le mort, ceux qui le portoient, les pleureurs qu'on louoit, & ceux qui le faiſoient brûler, étoient autant de gens du libitinaire. Les jurés crieurs de Paris repréſentent parfaitement cet officier des romains.

Quand le mort étoit embaumé, on le revêtoit de l'habit qu'il avoit coutume de porter de ſon vivant, par exemple, de la toge pour les citoyens du commun, & de la prétexte pour les magiſtrats. Enſuite on le couronnoit & on l'expoſoit ſur un lit de parade dans le veſtibule de la maiſon, les pieds & le viſage tournés du côté de la porte, comme s'il eut été près de ſortir, & l'on y plaçoit un homme pour le garder (*fig.* XII). On ne manquoit pas de mettre dans la bouche du mort une obole pour payer ſon paſſage ſur le ſtyx. Sans cela la ſuperſtition étoit perſuadée que le nautonier Caron ne le paſſeroit pas. XII.

Si le mort étoit un homme riche, on plantoit devant ſa porte un cyprès conſacré à Pluton, parce que cet arbre étant une fois coupé, ne repouſſe jamais. Quelques uns prétendent que cette coutume s'obſervoit de peur que le pontife n'entrât dans quelque maiſon qui pût le ſouiller. On verra, en effet, dans le Sad-der des parſes, que chez tous les peuples du monde, les prêtres furent ſouillés par l'attouchement ou l'approche d'un cadavre.

Figures. On laiſſoit le mort expoſé pendant ſept jours. Le huitieme jour étant arrivé, un crieur public convoquoit le peuple pour célébrer les funérailles, auxquelles il aſſiſtoit ordinairement en grand nombre. Le cadavre étoit porté dans un lit, ou ſur une litiere couverte d'un manifique
XIII. tapis (*fig.* XIII). Si c'étoit un homme riche, cette litiere étoit portée par les plus proches parens du mort; & même par les plus qualifiés de la ville, ſi çavoit été un homme d'un rang très-diſtingué. C'eſt ainſi qu'Auguſte fut porté ſur les épaules des ſenateurs, Jules Céſar ſur celles des magiſtrats, & que l'urne de l'empereur Severe fut portée par les conſuls. Si le mort étoit pauvre, il étoit porté par quatre porteurs publics. Les funérailles les plus magnifiques étoient celles du cenſeur. Si le mort étoit de la lie du peuple, il étoit porté ſur une eſpece de civiere, que Martial appelle *ſandapila.*

Lorſque le héraut avoit fait ſa derniere proclamation, la pompe funebre ſe mettoit en marche. Le déſignateur, qui étoit à peu-près ce que nous appellons un maître de cérémonies, vêtu de noir, ainſi que les licteurs, diſtribuoit ceux qui aſſiſtoient à cette cérémonie. On voyoit d'abord marcher un joueur de flûte, qui chantoit un air. Les convois des grands étoient, outre cela, accompagnés de trompettes, qui marquoient que le défunt n'étoit mort, ni par le fer, ni par le poiſon. Des pleureuſes louées exprès chantoient les éloges du défunt; elles rapportoient quelquefois les paſſages des poëtes les plus célebres, qui convenoient aux circonſtances préſentes.

On portoit dans ce convoi les marques des honneurs que le mort avoit reçus pendant ſa vie; comme les dépouilles qu'il avoit remportées ſur les ennemis, les ornemens de ſon triomphe, les préſens qu'on lui avoit faits à cauſe de ſa valeur. Tous ces témoignages d'honneur paroiſſoient renverſés, comme cela ſe pratique encore parmi nous. On portoit auſſi les portraits des ancêtres du défunt, & un grand nombre de torches éclairoient la cérémonie. Les eſclaves que le mort avoit mis en liberté par ſon teſtament, augmentoient la pompe funebre, portant ſur leurs têtes le bonet qui déſignoit leur liberté. Suivoient enſuite les parens du mort. Si les enfans y étoient, les fils alloient la tête couverte, & les filles la tête nue. Les amis du défunt y aſſiſtoient auſſi en deuil, les cheveux épars, en habit noir, ſans aucun ornement. Les parens du mort tenoient leurs maiſons fermées pendant quelques jours.

Si le défunt étoit une perſonne de diſtinction, on portoit ſon corps dans la place publique, ou ſon fils, ou quelqu'un de ſes proches,

Convoi f



et Bu



nebre



ier



montoit dans la tribune aux harangues & y prononçoit ſon oraiſon funebre. On apprend de Plutarque que ce fut Publicola qui mit le premier cette coutume en uſage, afin d'inſpirer le goût de la gloire & de la vertu. Après l'oraiſon funebre, le convoi ſe mettoit en marche vers l'endroit où l'on avoit élevé le bûcher ou le tombeau; & depuis la publication de la loi des douze tables, cet endroit fut toujours hors de la ville, & ſouvent ſur les bords des chemins. Il y avoit cependant quelques citoyens qui avoient le droit de ſe faire inhumer dans la ville, à cauſe de leur valeur ou de la dignité dont ils étoient revêtus. Les veſtales avoient ſurtout ce privilege.

Au commencement de la république, les romains enterroient communément leurs morts; mais depuis Sylla juſqu'aux Antonins, les corps, ſurtout ceux des gens diſtingués, furent brûlés. On reprit dans la ſuite la coutume de les enterrer. Les enfans même qui mouroient à l'âge de ſept mois, étoient inhumés.

Pour brûler le cadavre, on élevoit un bûcher en forme d'autel ou de tour, conſtruit avec du bois fort combuſtible, autour duquel on mettoit des cyprès. Quand on étoit arrivé au bucher on y plaçoit le corps, qu'on arroſoit des liqueurs les plus précieuſes; & les plus proches parens y mettoient le feu en détournant le viſage. On y jettoit auſſi les habits les plus riches du mort, & ſes armes. Ses parens coupoient leurs cheveux & les jettoient ſur le bûcher.

Pendant que le corps brûloit, on répandoit devant le bûcher du ſang humain, qui appaiſoit, à ce qu'ils croyoient, les mânes du défunt. Ce ſang étoit autrefois, comme on le dira plus bas, celui des priſonniers ou des eſclaves. Mais dans la ſuite ce fut celui des gladiateurs.

Lorſque le corps étoit conſumé, on éteignoit les flammes, ſoit avec du vin, ſoit avec de l'eau. Les parens du mort renfermoient alors ſes os & ſes cendres dans une urne, où ils mêloient des fleurs & des liqueurs odoriférantes. Après cela, le prêtre jettoit de l'eau pure ſur l'aſſemblée pour la purifier; & tout le monde étant ſur le point de s'en aller, on diſoit un dernier adieu à celui qui venoit d'être brûlé. La formule étoit à peu-près celle-ci: « adieu pour toujours, nous vous » ſuivrons tous dans l'ordre où la nature nous a placés. » Enfin, l'une des pleureuſes ou quelqu'autre, congédioit tout le monde, en diſant *licet*. On peut s'en aller. On enfermoit l'urne dans un tombeau, ſur lequel on mettoit une inſcription, avec une priere adreſſée à la divinité pour la proſpérité de l'ame du mort.

Figures. Après le retour du convoi, on invitoit les parens & les amis du mort à un repas qu'on appelloit feſtin funebre. Avant de ſe mettre à table, les convives ſe baignoient pour ſe purifier. Si le mort appartenoit à une famille riche, on donnoit un feſtin au peuple, ou on lui faiſoit diſtribuer de la viande crue. Le neuvieme jour après les funérailles, les romains célébroient une fête qu'ils appelloient *novem dialia.* Enfin, le dixieme jour, on purifioit la maiſon ſouillée par la mort de celui dont on avoit fait les funérailles. On célébroit pendant l'année pluſieurs autres fêtes, dont l'objet étoit de ſoulager les ames des morts. On
XIV. alloit alors pleurer aux pieds des tombeaux (*fig.* XIV). On adreſſoit à Dieu des prieres; on prodiguoit des aumônes; on faiſoit des feſtins. Il y avoit à Rome, comme chez les catholiques romains, un jour conſacré au ſoulagement des ames des trépaſſés. On célébroit toujours cette fête dans le mois de février. Nous avons remarqué dans nos *cérémonies religieuſes*, que cet uſage fut celui de tous les peuples de la terre.



ARTICLE



DEUIL AU



J. v. Schley. S p. 1743.

SEPULCRE.

ARTICLE II.

Tableau des foibleſſes que la ſuperſtition inſpira aux Egyptiens & aux autres Peuples de la terre pour les bêtes.

De toutes les foibleſſes qui deshonorerent l'humanité, livrée à la ſuperſtition, les hommages que la plupart des nations rendirent aux bêtes, furent, ſans contredit, l'objet le plus vil & le plus mépriſable de leurs préjugés. On ſait que les romains reprochoient vivement aux égyptiens de prodiguer leur encens au chat, au crocodile, aux plantes même. Tout le monde ſait par cœur ces beaux vers du ſatyrique françois, l'inimitable Deſpreaux à ce ſujet.

Jamais l'homme, dis-moi, vit-il la bête folle,
Sacrifier à l'homme, adorer ſon idole,
Lui venir, comme au dieu des ſaiſons & des vents,
Demander à genoux la pluie & le beau tems?
Non, mais cent fois la bête a vu l'homme hypocondre,
Adorer le métal que lui-même il fit fondre.
A vu dans un pays, les timides mortels,
Trembler aux pieds d'un ſinge, aſſis ſur leurs autels;
Et ſur les bords du Nil, ſes peuples imbécilles,
L'encenſoir à la main, chercher les crocodiles.

Boileau ne fait ici que developper les idées de Juvenal, de Virgile, de Martial, & ſurtout de Lucien, qui déploie en cent endroits de de ſes dialogues, les railleries les plus fines & les plus piquantes, contre les ſuperſtitions des égyptiens. Il faut avouer que les ſatyres de ces auteurs ne ſont pas ſans fondement, puiſque tous les écrivains de l'antiquité nous aſſurent uniformement, que les dieux croiſſoient auſſi facilement en Egypte, qu'ailleurs les hommes & les végétaux. Mais ne pourroit-on pas juſtifier ce peuple, que je regarde, d'ailleurs, comme le modele des nations ſuperſtitieuſes & fanatiques, d'une partie de cette foibleſſe? ou plutôt, ne pourroit-on pas, à l'aide de quelques ſages conjectures tirées des monumens de l'ancienne hiſtoire, annoblir la ſource de ces pratiques qui nous paroiſſent aujourd'hui ſi puériles? Lorſqu'Herodote nous dit que les égyptiens, les premiers, ſelon lui, qui aient imaginé l'immortalité de l'ame, croyoient que cette ſubſtance,

condamnée à une migration continuelle, pendant trois mille ans, passoit successivement dans les corps terrestres, aquatiques, aëriens, & revenoit animer le corps de l'homme, cet historien semble nous donner la clef de toutes les extravagances que le culte des bêtes occasionna en Egypte; car il étoit naturel que ces peuples, persuadés que l'ame de leurs parens faisoit mouvoir le corps d'un chien ou d'une cigogne, témoignassent pour ces animaux le même respect qu'ils auroient eu pour ceux qui étoient ainsi défigurés, s'ils eussent conservé la forme humaine. C'est ainsi que Pythagore, plus entêté de la metempsycose que ne le furent jamais les égyptiens, empêcha qu'on ne battît un chien, à l'aboiement duquel, dit Porphyre, il reconnut l'ame d'un de ses amis. Mais bien des raisons sensées nous portent à croire que ce ne fut rien moins que ce motif qui donna naissance à cette théologie. 1°. On ne pourroit comprendre, en admettant cette idée, pourquoi les égyptiens avoient plus de vénération pour certaines bêtes, que pour d'autres. 2°. Pourquoi certains animaux singulierement respectés dans un nom, étoient cruellement outragés dans un autre. 3°. Pourquoi tous les égyptiens s'accordoient à transporter chez l'étranger, toutes les bêtes & tous les végétaux que leur pays nourrissoit, pour y servir d'alimens, quoiqu'ils s'en abstinssent religieusement chez eux. Ne pourroit-on pas chercher, avec plus de succès, dans l'étude des propriétés de leur climat, dans le régime que bien des circonstances que nous ignorons aujourd'hui, les obligeoient d'embrasser, quelques lumieres qui nous aidassent à débrouiller ce cahos, & nous persuader, au moins, que toute une nation, à qui l'antiquité a attribué, peut-être un peu mal-à-propos, à la vérité, tant de connoissances, n'a pas été tout-à-fait dépourvue de sens commun? Ne pourroit-on pas dire que les prêtres de cette riche contrée, dont la principale occupation eut, au rapport d'Homere, d'Herodote & de Diogene Laërce, la medecine pour objet, étoient persuadés qu'il importoit infiniment à la santé du corps, d'approfondir son tempérament, d'observer un régime frugal & régulier, & de n'employer d'autres alimens que ceux qui pourroient être analogues à sa costitution? Il semble, en effet, que c'est à la faveur de ce principe qu'ils avoient appris à distinguer ceux des quadrupedes, des reptiles, des poissons & des végétaux, dont les qualités étoient salutaires ou dangereuses. Ces connoissances qu'ils avoient acquises par une suite d'expériences & d'observations, les engagerent à les proposer comme un objet de culte, à une multitude indocile, qui ne s'en seroit pas abstenue,

ſi elle n'eut eu un motif auſſi puiſſant pour les reſpecter. Je le repete, ſi on ſuit de près les reglemens qui furent faits par les ſacerdoce, à ce ſujet, on aura lieu de ſe convaincre que la ſanté publique fut la ſeule fin qu'on ſe propoſa, quoiqu'un grand nombre d'animaux & de végétaux, qu'aucun motif n'avoit obligé d'abord à déifier, entrerent, dans la ſuite, dans la claſſe des objets ſacrés. Ainſi, je crois qu'Iſocrate, quoiqu'il fût plus à portée que nous de jetter du jour ſur cette matiere, ne raiſonnoit pas avec beaucoup de juſteſſe, lorſqu'il attribuoit à *Buſiris*, dans le pompeux éloge qu'il a fait de ce prince égyptien, la loi qui ordonnoit d'adorer les bêtes, afin d'accoutumer le peuple d'Egypte à reſpecter la volonté de ſon roi dans les choſes les plus révoltantes. Outre la tache d'infamie dont il couvre, ſans y faire attention, ce peuple pour lequel il paroît néanmoins avoir eu tant d'eſtime, en lui attribuant la plus ſotte & la plus impardonnable puſillanimité, il eſt évident qu'un prince auſſi ſage & auſſi éclairé que l'orateur athénien nous repréſente le Pharaon d'Egypte, ne pourroit agir ainſi, pour affermir ſon autorité. Ce n'eſt qu'à force de reglemens utiles, judicieux, bien conçus, qu'un ſouverain apprend à ſes peuples à reſpecter ſes ordres. Des manœuvres ſi aviliſſantes, des tournures ſi mal imaginées, démentiroient ſon caractere ; & au lieu d'un monarque majeſtueux & reſpectable, il n'offriroit aux yeux du philoſophe, qu'un vil tyran, qu'un infame ſacrilege. Au reſte, il ſeroit fort difficile de fixer l'époque ou s'introduiſît le culte des animaux en Egypte. L'hiſtoire de ce peuple nous eſt trop peu connue, ſes prêtres avoient trop de ſoin de ne payer que de fables abſurdes, la curioſité de ceux qui voyageoient chez eux, pour que l'on puiſſe déterminer rien de bien certain ſur ce point. Quelques-uns croient, ſans beaucoup de fondement, que cette révolution importante arriva ſous *Cœachus*, ſecond Pharaon de la dynaſtie des *Thynites*, qui regnoit environ dix-neuf cens ans avant notre ere ; mais il paroît évident que cette ſuperſtition eſt beaucoup plus ancienne que le tems où vivoit ce prince ; puiſqu'elle étoit en vigueur, au moins en partie, dans l'Ethiopie, d'où il me ſemble inconteſtable que les égyptiens étoient deſcendus. On peut ſeulement aſſurer, avec quelque eſpece de certitude, que *Cœachus* fixa le bœuf apis à *Memphis*, le taureau *Mneus* à *Heliopolis*, & le bouc à *Mendés*, ſans autre innovation dans le culte, que de déſigner l'endroit où l'on devoit adorer ſpécialement ces Dieux qui étoient reconnus comme tels bien des ſiecles avant ſon avénement à la couronne.

Quoi qu'il en ſoit de ces diſcuſſions chronologiques, qui me paroiſſent aſſez inutiles ici, developpons, s'il eſt poſſible, les motifs qui porterent le college ſacerdotal de l'Egypte, à imaginer ou à étendre le culte des bêtes, qu'il conſerva toujours, juſqu'à ſon entiere extinction, avec tant de courage & d'opiniâtreté. L'hiſtoire ancienne & les voyageurs modernes nous apprennent, que les égyptiens étoient, & ſont encore fort ſujets à l'éléphantiaſe, à l'ophthalmie, à la ſporophthalmie, à la fievre, aux hernies, à la galle, à la gonorrhée, &c. Ces dangereuſes maladies ſont le fruit d'un climat brûlant, où l'on reſpire un air enflammé durant le jour, & d'un froid ſouvent piquant pendant la nuit. Ce paſſage précipité du chaud au froid, empêchant la tranſpiration ſi néceſſaire dans ces contrées, jette le corps dans une langueur qui ſe termine preſque toujours par une ou pluſieurs de ces cruelles indiſpoſitions (1). Les prêtres égyptiens, qui, comme autant d'empyriques, ne procédoient, dit-on, jamais qu'éclairés du flambeau de l'expérience, ne doutoient pas qu'aucune nourriture ne retarde davantage la tranſpiration, que la chair de poiſſon, comme on peut s'en convaincre, par l'exemple de tous les ichtyophages, dont la peau, toujours huileuſe, n'offre qu'un très-petit nombre de pores propres à faciliter l'évaporation des humeurs; delà cette précaution de n'en jamais manger, ſoit qu'il eût des écailles, ſoit qu'il n'en eût pas, à la différence des juifs, qui ne s'abſtenoient que des derniers. Ils déteſtoient ſi ſingulierement cet aliment, que lorſqu'ils vouloient peindre la haine en hyeroglyphe, ils crayonnoient un poiſſon. On a remarqué ſurtout dans le clergé d'Egypte, une averſion décidée pour les eſpeces qui ſe trouvent dans la méditerranée, tels que le rouget, le ſcarre & l'ortie. Cette répugnance étoit inconteſtablement fondée ſur la mauvaiſe qualité des alimens ſalés, qui, dans les pays chauds principalement, rendent ceux qui s'en nourriſſent, ſelon la judicieuſe remarque de M. de Boulinvilliers, très-ſuſceptibles des maladies de la peau. Auſſi Plutarque aſſure-t-il, que les prêtres égyptiens avoient la mer en horreur, qu'ils appelloient le ſel de mer, l'écume de typhon, & qu'ils ne le faiſoient jamais ſervir ſur leurs tables. Ils faiſoient plus; car dans le tems de leurs abſtinences, imaginées, comme il eſt croyable, pour

---

(1) C'eſt à cette langueur naturelle aux habitans de l'Egypte, que l'on doit attribuer la cauſe de ce grand nombre de contemplatifs, qui ont de tout tems inondé ce beau pays, & dont le nombre étoit ſi grand, à la fin du quatrieme ſiecle de notre ere, qu'on y en comptoit plus de cent trois mille hommes & femmes, ſans ceux, dit l'abbé de Fleury, dont nous n'avons pas le dénombrement. (*Voy. l'hiſt. eccléſ. liv. XX, n°. IX.*)

réparer la ſanté délabrée, ils ne goutoient pas même de ſel fauſſile. Ariſtagore, qui n'avoit pas ſaiſi toute la ſageſſe de ce motif, croyoit bonnement que ces prêtres n'aimoient pas le ſel, parce que, lorſqu'il ſe congele, il fait périr un grand nombre d'animaux dans ſa ſubſtance. Mais je doute que l'on puiſſe gouter cette raiſon, au ſujet d'un peuple, qui, quoique peut-être un peu métempſycoſiſte, n'avoit pourtant pas porté le ſyſtême de la tranſmigration des ames, au point d'extravagance & de folie, ou les brachmanes des Indes l'avoient élevé.

En général, tous les peuples, dont les alimens ſont viſqueux, gras, huileux, ſalés ou putrides, ſont fort ſujets à une infinité de maladies inconnues dans les climats où cette nourriture eſt rare ou prohibée. Les ſyriens avoient parfaitement pénétré ces dangereuſes qualités de la chair du poiſſon; auſſi s'abſtinrent-ils, pendant fort long-tems, d'en manger. Cette loi diététique ſubſiſtoit encore chez eux du tems de Ménandre; & ce poëte comique, cité par Porphyre, obſerve que ceux qui, ſans réfléchir aux inconvéniens dont leur gloutonnie devoit être inévitablement ſuivie, ne faiſoient pas difficulté de ſe nourrir de poiſſon, contractoient des incommodités dont la douleur violente les obligeoit de s'aller jetter aux pieds des ſtatues de la divinité, couverts de cendre, avec les autres marques d'humiliation uſitées dans les tems de pénitence, pour demander pardon de leur intempérance. Ce fut, ſans doute, ce ſeul motif qui obligea Alexandre, qui, dans les paſſions nombreuſes qui l'agitoient, conſultoit quelquefois l'intérêt des peuples qu'il ſubjuguoit, à interdire l'uſage du poiſſon à quelques indiens, qui, avant ſa conquête, en faiſoient leur principale nourriture. Sans parler de cette lepre cruelle & invétérée, à laquelle les juifs & les autres peuplades de la Paleſtine étoient ſujets, & qui n'avoit vraiſemblablement d'autre cauſe que la chair du poiſſon dont ils faiſoient une grande conſommation, ce qui ſe paſſe encore aujourd'hui en Iſlande, juſtifie aſſez la précaution des égyptiens & des ſyriens, & la défenſe du prince de Macédoine. On ſait que les iſlandois ſont preſque tous icthyophages; & le poiſſon eſt ſi commun chez eux, que chaque habitant de l'iſle eſt tenu d'en donner tous les ans dix au roi de Dannemarck, en forme de tribut qu'on appelle *gieſſtold*. Auſſi ſont-ils généralement en proie, au rapport de M. Horrebows, à cette eſpece de lepre ou d'éléphantiaſe, qui étoit ſi à craindre en Egypte, & qui avoit occaſionné tant de reglemens, tant de dietes, tant de purgations, tant d'abſtinences, que le clergé avoit imaginés, pour la prévenir ou la rendre moins dangereuſe.

Quelques-uns ont cru que les prêtres égyptiens s'abſtenoient de manger des feves, à cauſe de l'uſage où l'on étoit chez la plupart des nations, de les offrir aux morts. Ils fondent cette conjecture, ſur la conduite d'Orphée, qui n'eut pas d'autre motif de les exclure de ſes ſuffumigations qui devoient accompagner le chant de ſes hymnes. Feſtus a même prétendu qu'il y a ſur les fleurs de ce légume, une marque lugubre qu'il n'explique pas, & qui ne pourroit être, comme l'a remarqué M. Simon, qu'un ϑ que Martial appelle *mortiferum*, parce que cette lettre grecque étoit marquée ſur les bulletins que les Juges mettoient dans l'urne, lorſqu'ils opinoient à la mort; ce caractere étoit, à la vérité, très-ſuffiſant pour épouvanter les prêtres d'Egypte, ſi entierement livrés à la ſuperſtition. Cependant il n'y a rien que de chimérique dans cette opinion. Il n'eſt pas vrai non plus que ce ſoit la crainte de la goute que le fréquent uſage de ce légume occaſionne, ſelon l'école de Salerne, qui ait donné naiſſance à cette loi diététique. *Manducare fabam caveas, facit illa podagram.* On ſait qu'il fait le mets le plus friand de la plupart de nos payſans françois, & que la goute n'oſa jamais même aborder leurs cabanes. Je crois qu'il n'y a perſonne qui ait mieux ſaiſi, que M. de *Paw*, le motif qui occaſionnoit cette ſinguliere averſion des égyptiens pour les feves; car, il eſt certain que leur répugnance pour ce légume étoit ſi violente, qu'un prêtre égyptien, dit Sextus Empyricus, auroit plutôt mangé la tête de ſon pere, que de toucher au plat qu'on lui en auroit ſervi. L'odeur forte qu'exhale en Egypte, beaucoup plus qu'ailleurs, cette ſorte de végétal, lorſqu'il eſt en fleur, l'aura fait regarder comme pernicieux aux prêtres, toujours attentifs à la ſanté publique. Ceux qui ont voyagé dans les endroits marécageux des pays méridionaux, où on le cultive, n'auront pas de peine à ſe perſuader, que ſi on excepte le chanvre, il n'y a peut-être pas de plante, dont l'odeur ſoit plus pénétrante, & qui ſoit plus propre à déchirer les fibres du cerveau, que celle dont il eſt queſtion. J'ai moi-même éprouvé, ſans ſortir de la France, le mal dont je développe ici la cauſe; & je me rappelle avoir été atteint d'une fievre aſſez dangereuſe, pour avoir paſſé dans les marais de Marans, près la Rochelle, dans la ſaiſon où les feves, qui ſont fort communes dans cette province, étoient en fleur (1). Les prêtres égyptiens agiſſoient donc fort ſagement

(1) C'eſt ſans doute à cette dangereuſe propriété de la fleur de ce végétal, qu'on doit ce proverbe ancien, qui porte que *les femmes ſont folles, quand les feves ſont en fleur*; car l'expérience

en en défendant l'ufage ; car fi ce n'eût pas été le motif de leur exclufion, on auroit néanmoins pu les cultiver, pour les bêtes, comme l'obferve M. de *Paw*, quoiqu'elles euffent été rejettées de la table des hommes. Bien que la religion défendît avec autant de rigueur, l'ufage du cochon, fi on en excepte le jour de la pleine lune ou cet aliment leur étoit permis, les égyptiens en nourriffoient pourtant des troupeaux nombreux, qui faifoient chez eux une branche affez confidérable du commerce qu'ils entretenoient avec les nations voifines, qui n'avoient pas cru devoir fe priver de la chair dangereufe de ce quadrupede. On fait qu'il y avoit parmi eux une cafte ou tribu, qui étoit uniquement occupée à cette fonction. Les juifs qui avoient apporté d'Egypte, la même averfion pour le porc, ne fe faifoient pas plus de fcrupule fur cet article ; & l'on voit par cette multitude de démons que Jefus précipita dans la mer, avec la troupe de cochons qu'ils avoient choifis pour afile, que, s'il étoit défendu à Jérufalem de fouiller fon couteau dans le fang d'un de ces animaux, la loi permettoit pourtant d'en nourrir. Au refte, on fait, quoiqu'en ait dit Ariftoxene, que Pythagore, inftruit par les égyptiens, chez lefquels il fe fit, dit-on, circoncire, afin d'être admis à leurs myfteres les plus fecrets, avoit appris d'eux à s'abftenir de manger des feves (1). Il interdifoit même fort rigoureufement ce légume à tous fes difciples ; & fi l'on en croit Hermippe, que Jofeph appelle le meilleur écrivain de la vie de Pythagore, ce philofophe aima mieux fe laiffer tuer par des gens qui le pourfuivoient (2), que de fe fauver au travers d'un champ de feves ; tant il avoit d'horreur ou de vénération pour ce légume ! Ce trait feul, s'il étoit bien prouvé, feroit très-propre à nous faire croire que Pythagore, qui le premier fe fit appeller *philofophe*, n'étoit rien moins que fage, dont il évita fort modeftement de porter le nom.

---

avoit acquis à nos peres, tout bornés qu'ils fuffent, d'ailleurs, des lumieres que notre philofophie eft fouvent obligée de refpecter. Ils n'avoient pas befoin, au refte, d'une étude bien réfléchie, pour fe convaincre de ces qualités pernicieufes dans les feves. Ils ne durent pas être longtems à s'appercevoir qu'un panier de poiffon tranfporté au milieu d'un champ femé de ce légume, eft auffi-tôt gâté jufqu'à la putréfaction, par les fortes exhalaifons que la fleur répand ; ce qui les conduifit naturellement à des recherches plus étendues.

(1) Un des calomniateurs des pythagoriciens les accufoit d'avoir de l'averfion pour les feves, parce qu'elles régloient les élections, & qu'elles établiffoient dans l'adminiftration de l'état ceux qui y parvenoient par le fort, c'eft-à-dire, un grand nombre de gens qui n'avoient d'autre mérite que d'avoir été favorifés par la fortune ; mais ce motif eft trop pitoyable pour qu'on puiffe y faire la moindre attention.

(2) Après la bataille gagnée par les fyracufins, contre ceux d'Agrigente.

Il eſt aujourd'hui, comme je l'ai remarqué ailleurs (1), une maladie cruelle dans l'Egypte, qui n'a pas dû être méconnue des anciens habitans de cette fertile région ; je veux parler de cet épouvantable ravage que cauſe le ver ſolitaire, dont la nature & les propriétés exercent, depuis tant d'années, la ſagacité de nos medecins (2). Si l'on en croit le jeune docteur *Haſſelquiſt*, qui a obſervé les pays qu'il a parcourus, en homme ſage & éclairé, les deux tiers des habitans du Caire y ſont ſujets. Ceux qui en ſont le plus communément atteints, ſont les juifs, le bas peuple & les coptes. Peu de turcs ſont attaqués de ce dangereux fléau, que les gens inſtruits du pays attribuent généralement aux alimens dont on ſe nourrit au Caire. M. Haſſelquiſt prétend que les melons, les concombres & les autres fruits dont les habitans de cette contrée ſont leur principale nourriture, ne contribuent pas peu à engendrer ce monſtre, qui a quelquefois juſqu'à trente aunes de long. Mais d'autres veulent que la grande quantité de ſucreries, dont on fait uſage au Caire, ſoit la ſeule cauſe qui le produit. Pour moi, s'il m'eſt permis de dire mon ſentiment ſur ce ſujet, je crois pouvoir avancer que rien de tout cela n'occaſionne le mal dont il s'agit. On mange ailleurs, peut-être même avec auſſi peu de ménagement, des concombres, des melons & des confitures, ſans avoir rien à craindre de ſemblable. D'ailleurs, on trouve fréquemment la même maladie, en Afrique, depuis le cap Blanc, juſqu'à Sierra Liona, ſur la côte de Guinée, dans les iſles Caraïbes, dans les indes orientales, & dans beaucoup d'autres endroits, où l'uſage des alimens que l'on ſuppoſe ici contenir le germe de ces vers, eſt peu

(1) Voyez *le tableau du commerce & des poſſeſſions des europeans en Aſie & en Afrique.* (Tome II, pag. 95.)

(2) Le ver ſolitaire ou *tænia*, eſt un animal long, plat, fort mince, de la forme d'un ruban, & de couleur blanche. Son ſéjour eſt dans les inteſtins, où il dévore la ſubſtance la plus pure de l'homme, l'affame & le réduit, le plus ſouvent, à un état le plus déplorable de maigreur & d'épuiſement. Après une multitude de tentatives inutiles, pour détruire ce dangereux inſecte, M. Herreſchwands, docteur en médecine, vient enfin de découvrir le plus heureux ſpécifique que l'on pût ſouhaiter à ce ſujet. Ce qu'il y a encore de plus important dans ce remede, c'eſt qu'il chaſſe le ver & le fait ſortir tout vivant ; ce qui a donné occaſion aux naturaliſtes & ſurtout à l'illuſtre M. Bonnet, d'obſerver la ſtructure & la propriété de ſon corps. Il eſt à remarquer qu'il eſt aſſez probable qu'une ſeule perſonne a quelquefois deux vers ſolitaires qui la dévorent ; car M. *Herreſchwands* en a fait ſortir deux à la fois, d'un même malade. Cependant on pourroit croire que ces deux corps n'étoient autre choſe que la diviſion du même *tænia*. C'eſt ce qu'on ne peut encore décider. Ce qui m'engage à croire que ce monſtreux inſecte ne doit ſa naiſſance, qu'à certains œufs que l'on avale avec l'eau qu'on boit, & qui viennent éclore dans les inteſtins, c'eſt qu'on a remarqué que la plupart des poiſſons, & particulierement les tanches, en nourriſſent dans leurs corps.

commun,

commun, peut-être même inconnu. La véritable cauſe de ce dangereux phénomene, réſide, ſelon moi, dans la qualité des eaux que boivent les habitans du Caire. L'Afrique recele, comme on ſait, dans ſes ſables brûlans, une multitude prodigieuſe de bêtes venimeuſes, tels que des crapaux, des ſcorpions, des ſerpens de toute eſpece, &c. Lorſque les fleuves, ſortant de leurs lits, vont ſe répandre dans la campagne, ils entraînent avec eux ces dangereuſes dépouilles, & leurs eaux, s'impregnant du miaſme contagieux qu'elles renferment, portent la langueur & la mort partout où elles coulent. Tel eſt le poiſon que charrie le Nil, de l'Abyſſinie & de l'Ethiopie qu'il a parcourues, avant de venir fertiliſer les campagnes de l'Egypte. La qualité des eaux de ce fleuve doit donc être fort dangereuſe pendant la crue; & le peuple qui en boit comme auparavant, doit donc contracter les indiſpoſitions dont elles renferment le germe & la ſemence. Ajoutez que M. Redi a prouvé avec la ſagacité qui lui étoit ordinaire, que les vers qui s'engendrent dans les inteſtins, s'y forment des œufs de quelques inſectes mêlés avec ce que l'on mange; or, tout contribue à nous faire croire que le Nil entraîne avec lui, des milliers de ces œufs qui vont éclore dans l'eſtomac de ceux qui boivent de ſes eaux pendant ſa crue. C'eſt ainſi, ſans doute, que l'on doit expliquer cette pernicieuſe propriété qu'ont les eaux de la riviere, nommée *Zahual*, qui arroſe la province des anciens *tlaſcalans*, de donner la galle à ceux qui en boivent & qui s'y baignent. Auſſi obſerve-t-on que la plupart des égyptiens ſont ſujets, vers le mois de Juin, à une ſorte de galle qui dure pendant les chaleurs, & dont la cauſe réſide, ſelon les mêmes égyptiens, dans la qualité des eaux qu'ils boivent, tandis qu'il eſt dans ſa crue. Cette conjecture aura tout le poids de la démonſtration, quand on réfléchira que les eaux du Nil, les meilleures & les plus agréables à boire, que l'on connoiſſe, deviennent jaunâtres, peſantes, & d'un goût fétide, quand ce fleuve eſt débordé.

J'ignore ſi les prêtres d'Egypte avoient pénétré cette propriété pernicieuſe, dans les eaux de leurs fleuve chéri. On n'en trouve aucun veſtige bien marqué dans leur dogmes religieux. Car il me paroît inconteſtable que l'uſage dont je parlerai dans un autre endroit, de précipiter tous les ans une vierge dans les eaux du Nil, n'avoit d'autre objet que de remercier ce fleuve, par le plus pompeux des ſacrifices, de l'abondance qu'il répandoit chez eux. Peut-être étoient-ils trop pénétrés de reſpect & de vénération pour un fleuve qui étoit, d'ailleurs, la ſource

de leur félicité, pour lui ſoupçonner des effets ſi contagieux. Peut-être auſſi ces réſervoirs ſans nombre qu'ils avoient pratiqués dans tout le pays, avoient-ils pour premier objet de faire dépoſer ces eaux; afin qu'on pût les boire avec moins de danger. Peut-être, enfin, cette précaution qu'on avoit, au rapport de quelques auteurs, de faire filtrer cette eau dans des vaſes d'une terre poreuſe, n'avoit-elle été imaginée que pour prévenir les dangereux effets qu'une longue expérience avoit appris à appréhender. C'eſt un objet dont les anciens écrivains ont négligé de nous inſtruire, & qui n'auroit pas peu contribué, par ſon importance, à exalter la pénétration des prêtres égyptiens, à la réputation deſquels la plupart ont paru ſi vivement s'intéreſſer.

L'hiſtoire nous parle néanmoins avec aſſez de confuſion d'un uſage pratiqué en Egypte, qui pourroit bien avoir tiré ſon origine de la maladie dont nous venons de parler. Elle nous apprend que les égyptiens avoient un Dieu *eau* (1), qu'ils repréſentoient par un vaſe qu'on rempliſſoit d'eau, à certaines ſolemnités, qu'on ornoit avec ſoin, & que l'on plaçoit ſur une eſpece d'eſtrade, pour l'expoſer à la vénération des peuples. C'eſt cette même divinité qui remporta une victoire ſi éclatante ſur celle des chaldéens, & qui expoſa à des railleries ſi ameres, les adorateurs du feu, ſous l'empire de Conſtantin (2). Seroit-ce trop donner à la conjecture, que de dire que ce vaſe rempli d'eau, étoit le ſymbole du Dieu du Nil que l'on adoroit de la ſorte, afin qu'il lui plût purifier ſes eaux des qualités dangereuſes qu'elles réceloient? Ce procédé eût-il eu quelque choſe de plus extraordinaire & de moins naturel, que les cérémonies multipliées que faiſoient les prêtres, ſoit en proceſſions, ſoit en ſacrifices, pour intéreſſer la divinité à la proſpérité de leurs moiſſons? S'ils s'étoient apperçus du poiſon que le Nil couloit dans ſon lit avec ſes eaux, n'étoit-il pas également important pour eux de prier Dieu d'éloigner cette contagion de leur pays, que de les conjurer de ne les pas faire périr par la faim? Ces deux dangers étoient également preſſans & devoient exiger les mêmes remedes. Ce qui ſe paſſe encore aujour-

(1) Je m'exprime ici à la maniere des anciens écrivains; car les égyptiens, comme les autres peuples de la terre, ne connurent jamais qu'un Dieu; ils rendirent ſeulement leurs hommages à la divinité ſous différens emblêmes.

(2) On pourroit dire, s'il y avoit quelque fonds à faire ſur ce qu'à écrit un auteur auſſi mépriſable que *Julius Firmicus*, que cet hiſtorien faiſoit alluſion à cet uſage, lorſqu'il diſoit : *Egypti incolæ aquarum beneficia percipientes, aquam colunt, aquis ſupplicant, aquas ſuperſtitioſâ votorum continuatione venerantur.*

d'hui ſur les bords du Nil, ſemble ajouter un nouveau degré d'évidence à mes conjectures. Les voyageurs nous apprennent que les peuples qui habitent les royaumes de *Bagameder* & de *Goiam*, en Abyſſinie, & qui ont à ſe prémunir, comme les égyptiens, contre les maladies qu'ils pourroient éprouver de la part des eaux du Nil, dont ils font leur boiſſon, célebrent tous les ans, avec beaucoup de cérémonies, une fête qui n'a pas d'autre objet. Dans cette ſolemnité, ces nations s'aſſemblent par tribu, & ſe rendent, avec beaucoup de dévotion, ſur ſes bords, où ils immolent, avec toute la pompe dont ces peuples incivils & peu diſciplinés ſont capables, une vache à la divinité du fleuve, en le conjurant de purifier ſes eaux du poiſon qu'elles contiennent, & de ne reſerver pour eux que la vertu ſalutaire de féconder leurs champs. Ne pourroit-on pas encore conjecturer que les romains avoient pris des égyptiens, l'idée d'une ſorte de fête qu'ils célébroient à peu près de la même maniere? On ſait que tous les ans leurs pontifes marchoient en pompe, accompagnés de veſtales, vers les rives du Tibre, & faiſoient des ſacrifices à Saturne. Ceux qui ſont verſés dans la mythologie des anciens ne concevront pas facilement qu'elle analogie il pouvoit y avoir entre le pere du maître des dieux & le fleuve de Rome, pour que cette cérémonie ait dû naître dans cette capitale du monde. Il faut donc qu'elle y ait été introduite par quelque étranger. Or, perſonne n'ignore que ces républicains avoient adopté une multitude de dogmes & de cérémonies, de la religion égyptienne, quoique leurs philoſophes & leurs prêtres témoignaſſent tant de mépris pour elle. Qu'y auroit-il donc d'étonnant, ſi celle-ci eut été du nombre? Il faut pourtant avouer que la cauſe qui l'avoit occaſionnée en Egypte, ne ſubſiſtant pas à Rome, on n'avoit aucun motif de l'y recevoir. Mais en matiere de ſuperſtition eſt-on toujours ſi conſéquent?

On voit que le climat de l'Egypte, certaines ſituations preſſantes, quelques motifs d'utilité réelle, peut-être même de néceſſité, porterent les prêtres de cette région à introduire bien des pratiques ſuperſtitieuſes dans le culte public. Mais ſi les circonſtances ſemblent excuſer ces miniſtres de leur condeſcendance & de la ſingularité de leurs expédiens, il faut avouer que ce que ce peuple, le plus puſillanime, le plus craintif & le plus crédule de l'antiquité, y ajouta dans la ſuite, & qui fut même autoriſé par le ſacerdoce qui retiroit le fruit de ſes foibleſſes, devint le modele de la plus exceſſive extravagance. On ceſſa de diſtinguer les bêtes dont les reglemens avoient ordonné de s'abſtenir, d'avec

celles dont la chair n'offroit aucune qualité dangereuſe. On les regarda toutes comme ſacrées ; on leur donna des prêtres ; on leur offrit de l'encens ; on bâtit des villes en leur honneur ; on conſtruiſit des édifices auſſi ſomptueux que l'intelligence égyptienne pouvoit le permettre, pour y dépoſer leurs os après leur mort ; en un mot, on s'habitua tellement à encenſer tous les êtres, qu'on alla juſqu'à adorer un homme vivant, dans un bourg nommé *Anamis*. Tant il eſt vrai qu'il ne faut que flater un moment la ſuperſtition, pour lui donner occaſion de faire tomber les hommes dans les plus honteuſes abſurdités ! La multitude qui avoit perdu de vue, ou qui n'avoit peut-être jamais pénétré, les motifs qui avoient porté les anciens prêtres à lui ordonner le culte de certains animaux, imagina une métamorphoſe la plus indécente & la plus ſacrilege, pour rendre raiſon de cette conduite. Elle publia que les Dieux immortels, pourſuivis par les géants, ces fils de la terre qui s'efforcerent de s'emparer de l'Olympe, n'avoient pu échapper à la fureur de leurs ennemis, qu'en ſe changeant en brutes, comme les grecs faiſoient métamorphoſer Daphné en laurier, pour éviter les attentats qu'Apollon menaçoit de commettre contre ſa pudeur. Elle jetta autant de ridicule & de baſſeſſe ſur les principes religieux qu'on lui avoit inſpirés, que les reglemens primitifs qui leur avoient donné naiſſance, ſuppoſoient d'expérience & de pénétration dans ceux qui les avoient portés. En ſoumettant la théologie de ſes peres, au tribunal mépriſable que l'ignorance & la vanité avoit élevé dans ſon ame, elle troubla les idées que l'on avoit eu de ſon premier culte ; elle dénatura les motifs qui l'avoient fait introduire ; elle ſubſtitua la plus dégoutante mythologie à la plus haute ſageſſe. En un mot, elle confondit, elle brouilla tout.

Ne croyez pourtant pas que ces peuples, tout ſuperſtitieux, tout bornés qu'ils fuſſent, aient jamais regardé les animaux & les végétaux, comme autant de Dieux, dans le ſens que nous donnons à ce mot. Ce ſeroit faire injure à l'humanité : que dis-je ? ce ſeroit porter la plus dangereuſe atteinte à la ſageſſe de ſon auteur, que de penſer qu'il y ait jamais eu d'individu ſur la terre, aſſez ſtupide, pour croire que le chat, la cigogne, ou les poireaux, aient créé le monde & qu'ils le conſervent. Quoique nous ne puiſſions pas aujourd'hui déterminer la ſorte de culte qu'ils rendoient à tous ces objets, il ſeroit déraiſonnable, abſurde même de penſer qu'ils les adoraſſent, comme parlent les théologiens, d'un culte de *latrie*. En voici la preuve. Rennefort, ſurpris de ne pas trouver des principes de religion bien developpés chez les habitans de Madagaſcar, voulut

ſavoir d'un de leurs ſavans, ſur quoi il fondoit l'adoration d'un auſſi vil animal que le grillon (1). *L'Ombiaſſe*, tel eſt le nom dont on diſtingue les docteurs de cette iſle, lui répondit fort gravement, que dans le ſujet ils reſpectoient le principe, & qu'il falloit déterminer un ſujet pour fixer l'eſprit. Telle pouvoit être l'opinion des égyptiens; de ceux au moins qui avoient perdu la trace des inſtitutions primitives du clergé; & ſi nous n'avons pas de lumieres plus déciſives ſur ce point, nous ne pouvons attribuer notre ignorance qu'à l'inattention de nos premiers guides, dans l'hiſtoire des mœurs & de la théologie de ces peuples. Auſſi voyons nous qu'Euſebe, tout porté qu'il fut à décrier le culte des égyptiens, dit qu'ils ne prenoient pas les animaux pour des Dieux, mais pour les ſymboles de la divinité (2). Il me ſemble encore entrevoir, parmi l'obſcurité des monumens hiſtoriques qui ont échappé aux ravages des ſiecles, que ces peuples étoient perſuadés que la *divinité*, ou la conſécration de ces animaux ne s'étendoit pas au-delà de l'Egypte; car on ne se faiſoit aucun ſcrupule d'en faire un objet de commerce qu'on entretenoit avec les étrangers, & de les exporter au loin pour ſervir d'alimens aux nations qui n'avoient pas le même intérêt à s'en abſtenir. Cette eſpece de ſacrilege n'auroit pas été tolérable chez une nation la plus ſuperſtitieuſe & la plus crédule qui fut jamais, ſi elle n'eût été convaincue que tous ces animaux n'étoient ſacrés qu'à ſon égard; & cette conduite étoit vraiſemblablement un reſte des ordonnances que firent les réformateurs de la religion, qui, en interdiſant au peuple l'uſage de certaines bêtes dont on ne pouvoit manger ſans danger, permirent néanmoins, pour l'entretien du commerce, de les faire paſſer chez l'Etranger.

Quoique tous les égyptiens euſſent à peu près le même reſpect pour les bêtes, chaque nome avoit néanmoins une eſpece favorite, à laquelle

---

(1) On croit aſſez communément que c'eſt le cri des grillons, qui eſt pour les africains la muſique la plus délicieuſe, qui a occaſionné le reſpect qu'on lui porte dans preſque toute l'Afrique. Les peuples de *Fez*, quoique mahométans, les achetent fort cher, pour avoir le plaiſir de les nourrir dans des cages deſtinées à cet uſage. On a remarqué que ce petit animal, quoique coupé en deux & décapité, ne laiſſe pas de chanter & de vivre longtems.

(2) C'étoit auſſi le ſentiment du philoſophe Salluſte, qui ne croyoit pas que l'on pût prendre tout cela pour autant de Dieux, ſans être atteint de la plus violente manie. « C'eſt parler ſagement, dit-il, dans ſon traité des Dieux & du monde, que de dire que toutes ces choſes, les » herbes, les pierres, les animaux, ſont conſacrés aux Dieux; mais dire, ajoute-t-il, que ce » ſont les Dieux eux-mêmes, c'eſt le comble de la folie, à moins que ce ne ſoit dans le ſens où » nous avons coutume de donner également le nom de ſoleil au globe de cet aſtre & aux rayons » qui en émanent. »

il rendoit un culte de prédilection. Par exemple, la mouche à miel étoit ſpécialement adorée à Memphis; l'aigle, à Heliopolis; le bouc, à Mendès; le crocodile, aux environs du lac Mœris; le lion, à Leontopolis, &c. Il ſeroit ſans doute fort difficile de pénétrer aujourd'hui la raiſon de cette préférence. Des circonſtances que nous ignorons, peut-être le ſeul caprice de ce peuple toujours en proie à la ſuperſtition, furent la cauſe de ces bizarreries. Il eſt néanmoins certain que cette bigarure ne s'introduiſit dans le culte, qu'après la défenſe que le college ſacerdotal avoit faite de manger de la chair de certains animaux qu'il venoit de conſacrer; car il n'eſt pas croyable que ces prêtres, qui n'avoient imaginé ce projet que dans le deſſein de procurer la ſanté publique, euſſent donné naiſſance à une ſi grande variété dans la croyance, quoique le climat qui l'avoit occaſionnée, n'offrit pas, dans toute l'étendue de l'Egypte, une différence ſenſible. Si nous étions mieux inſtruits de la forme du gouvernement qui ſubſiſta en Egypte, depuis l'arrivée d'Oſiris & de ſa colonie, ſur les bords du Nil, on pourroit peut-être trouver que le grand nombre d'états qui diviſoient ce riche pays, & que l'ignorance où nous ſommes de l'hiſtoire ancienne, nous fait prendre pour autant de dynaſties qui ſe ſuccéderent à Memphis, introduisît cette diverſité dans les dogmes, afin que les peuples ne penſaſſent jamais à ſe réunir ſous un même ſouverain. Cette conjecture me paroît, aumoins, plus raiſonnable que celle de Plutarque, qui penſoit bonnement que c'étoit un roi d'Egypte qui avoit ordonné cette variété, dans le deſſein de ſemer la diſcorde & la diviſion parmi ſes propres peuples, afin de regner ſur eux avec plus d'autorité. Un procédé ſi étrange eût été plus propre à aliéner de lui l'eſprit de ſes ſujets, & à les porter à ſe réunir contre lui, qu'à lui ménager leur obéiſſance par leurs diviſions inteſtines. Il n'y a pas de lien plus fort & plus convenable pour retenir la multitude ſous le joug de la ſoumiſſion, que ceux de la religion; & plus ſon culte ſera différent de celui des nations qui l'avoiſinent, moins elle ſera tentée de recourir à elles pour en obtenir du ſoulagement (1). L'hiſtoire n'a pas laiſſé échapper les noms d'un aſſez

---

(1) *Magnum eſt enim, eadem habere monumenta majorum, iiſdem uti ſacris, ſepulchra habere communia.* (Cic. offic. lib. 1, cap. XVII.) Ce fut cette ſage politique qui porta Philippe II, à refuſer conſtamment l'entrée d'aucune héréſie dans ſes états. « Eraſi mentenuto egli ſempre fiſſo » e immobile, dit le cardinal Bentivoglio, nel volere che la religione catholica ſola regnaſſe in » tutti ſuoi ſtati; percioche eſſendo coſi diviſi l'uno d'all'altro, ſtimava egli, che tanto piu facil- » mente foſſe per unirgli ſotto la ſua obedienza quel vincolo, che gli ſtringeſſe con un zelo uni-

grand nombre de tyrans qui ont utilement mis en œuvre cette politique. Quoi qu'il en ſoit de ces conjectures, que Diodore de Sicile a faites avant moi, il eſt certain que comme il y avoit des villes en Egypte, où l'on maſſacroit ſans pitié les bêtes qui étoient l'objet du culte d'un autre ville, ce ſchiſme occaſionnoit des guerres cruelles & ſanglantes, qui peuvent être regardées comme l'origine & le modele de ces diviſions funeſtes que le fanatiſme a ſi long-tems entretenues parmi nous, & qui ont fait couler tant de torrens de ſang. Les hermupolitains, par exemple, dans l'Eptanomide, penſoient bien différemment au ſujet de l'hippopotame, des papremites qui habitoient une partie de la baſſe Egypte; puiſque les uns le déteſtoient comme l'image de Typhon, le meurtrier d'Oſiris; & les autres l'adoroient comme un Dieu. Tous les ans, à certain jour, on célébroit une fête à Hermupolis, où l'on repréſentoit l'hippopotame enchaîné, comme on croyoit que l'étoit Typhon dans les enfers. A Papremi, au contraire, on lui offroit des ſacrifices, on lui adreſſoit des vœux, on le nourriſſoit d'alimens ſacrés. Les habitans de Tentyra étoient ennemis déclarés des crocodiles, & ne négligeoient aucune occaſion de les détruire. Cette conduite ſacrilege leur attira la haine de ceux qui adoroient ces reptiles, & ſurtout celle des citoyens d'Ombôs, avec leſquels ils eurent des guerres longues & meurtrieres à ſoutenir. Les ombonites étoient connus chez les égyptiens, par leur reſpect pour ces bêtes, qu'ils nourriſſoient de viandes ſacrées, par le miniſtere d'un collége de prêtres conſacrés à cette étrange fonction, & dont le chef, qui portoit le nom de prophête, & dont la prélature paſſoit de droit à l'aîné de ſes enfans, tenoit un rang très-diſtingué dans l'état. Les habitans de cette ville s'étoient ſi ſingulierement familiariſés avec ces monſtres, qu'ils bravoient, ſans la moindre crainte, leur férocité naturelle dans les jeux publics que l'on célébroit à Rome.

Quoique je ſois bien éloigné de me déclarer l'apologiſte des ſuperſtitions égyptiennes, je ſuis néanmoins ſurpris que les grecs & les romains ayent oſé railler les égyptiens de cette pratique, qui, après tout, pouvoit avoir un motif d'utilité chez eux. Car comme le Nil eſt plein de ces cruels reptiles, il étoit prudent d'aguerrir le peuple contre leur cruauté, afin qu'il fût toujours en état d'oppoſer la ruſe ou l'adreſſe à la dent meurtriere d'un ſi dangereux animal, quand il en étoit attaqué.

» forme tutti egualmente nella devotione verſo la chieſa ». Si cette conduite ne lui réuſſit pas dans les pays-bas, elle n'en étoit pas moins évidemment ſage.

Ceux qui plaiſantoient cette nation ſur cette foibleſſe, offroient ſouvent une bien plus juſte carriere encore à la critique. Les grecs & les romains, ces peuples ſi graves, ſi philoſophes, ſi éclairés, dit-on, dans leurs principes, n'avoient-ils pas auſſi leurs ſerpens fétiches ? La forteresſe d'Athenes, cette ville où régnoient, avec tant d'éclat, les ſciences & les beaux arts, étoit gardée, dit Hérodote, par un énorme ſerpent, pour lequel les habitans avoient une vénération ſi profonde, un reſpect ſi religieux, qu'ils avoient inſtitué le culte le plus pompeux en ſon honneur. Pour ne pas faire mourir de faim le génie tutélaire de leur ville, ils avoient le ſoin de mettre tous les jours dans un temple qu'on lui avoit élevé, des gateaux de miel, dont le reptile ſacré faiſoit ſa nourriture (1). Tout le monde ſait l'hiſtoire de l'Eſculape des romains, que ce peuple roi adoroit ſous la forme d'un ſerpent, & les fêtes ridicules qu'occaſionna ce reptile quand on l'alla chercher à Epidaure. N'y avoit-il pas auprès de Lanuvium, un vieux ſerpent auquel on fourniſſoit tous les ans en pompe, par le miniſtere d'une jeune fille réputée la plus chaſte du pays, tous les alimens dont ce génie conſervateur & bienfaiſant avoit beſoin pour ſa nourriture (2) ? Au reſte, ſi les romains avoient été de bonne foi, & qu'ils euſſent enviſagé de ſang froid les objets ridicules de leur culte, le tiſſu biſarre & inexplicable de leur théologie, la baſſeſſe & la futilité de leurs rits religieux, n'auroient-ils pas été forcés d'avouer qu'ils n'avoient rien à reprocher à cet égard aux égyptiens & aux autres peuples les plus ſuperſtitieuſes & les plus barbares ? Quoi ! diſoient-ils en plaiſantant, les égptiens ne reverent-ils pas comme un Dieu, leur

---

(1) Les romains n'avoient pas, comme les grecs, un ſerpent qui fût chargé de la conſervation de leur ville. Le génie tutélaire de Rome, la maitreſſe du monde, étoit bien plus diſtingué. C'étoit un figuier connu dans l'hiſtoire ſous le nom de *figuier de Navius*. Cet arbuſte plus que divin, avoit été planté par Tarquin l'ancien, & la Sibylle, ou tout autre oracle, car les ſavans chronologiſtes nous aſſurent que cette fille incomparable étoit morte dès le tems de Numa, avoit prédit que Rome ne ſubſiſteroit qu'autant qu'il continueroit de rapporter des figues.

(2) C'eſt de ce ſerpent que parle Properce dans la VIII élégie de ſon IV livre. On voit dans le cabinet du roi une belle pierre gravée, qui offre la repréſentation de la cérémonie, où une jeune fille lui donnoit à manger. Un jeune homme, dit M. Mariette, cité dans l'encyclopédie, ſe baiſſe pour prendre la corbeille myſtérieuſe, dans laquelle eſt le ſerpent. Ce reptile va paroître ; & la fille, auſſi modeſte que timide, s'avance tenant une patere & un vaſe rempli de lait ou de miel. Son pere & ſa mere qui l'accompagnent, ſemblent implorer ſur elle l'aſſiſtance des dieux ; & le ſatyre qui les ſuit & qui leve les bras en ſigne d'acclamation, nous apprend le ſuccès de l'épreuve & les avantages que les habitans de la campagne en vont rétirer.

Si fuerint caſtæ, redeunt in colla parentum,
Clamantque agricolo, fertilis annus erit.

ſaint

ſaint bœuf Apis ? oui, répond judicieuſement Ciceron, tout auſſi bien que nous reverons à Lanuvium, notre Junon tutélaire qui ne ſe préſente jamais à nous, pas même en ſonge ; qu'avec ſa peau de chevre, ſa javeline, ſon petit bouclier, & ſes eſcarpins recourbés en pointe ſur le devant. Mais, ſans parler de cette ſinguliere cérémonie, qui conſiſtoit à planter un clou (1) dans un mur, quand les romains étoient menacés de quelque fléau, que pouvoient-ils alléguer de raiſonnable pour juſtifier le culte extravagant qu'ils rendoient à la déeſſe de Peſſinonte ? On apprend, en effet, dans Tite Live, que le ſénat ayant été conſulter les livres ſybillins, pour ſavoir quels étoient les moyens qu'on devoit employer, pour éviter la guerre dont on étoit menacé de la part d'Annibal, il y trouva qu'il falloit aller chercher la mere des Dieux à Peſſinunte & l'amener à Rome. Les ambaſſadeurs qui furent chargés de cette commiſſion importante, apporterent à Rome, en grande pompe, une pierre que les habitans de cette ville de Phrygie leur avoient dit être la mere des Dieux. Sur le rapport des peſſinuntins, cette pierre fut reçue avec tous les honneurs dûs à une ſi redoutable divinité. Scipio Maſica, le plus vertueux des romains, fut ſolemnellement député pour la recevoir. Enſuite on lui bâtit des temples, on lui conſacra des prêtres, & on rédigea les cérémonies de ſon culte ſur celui qu'on lui rendoit en Phrygie, ſon pays natal. Enfin, pour comble de ridicule & d'extravagance, on deſtina un jour de l'année, où l'on promenoit ſolemnellement ce divin caillou dans les rues de Rome, comme le font encore aujourd'hui en Aſie, les talapoins de *Siam* & de *Laos*, avec une divinité de la même trempe, à la pleine lune du cinquieme mois de leur année. Après quoi on le lavoit fort religieuſement dans une petite riviere, nommée *Almonte*, qui ſe dégorge dans le Tibre, peu au-deſſous de la ville (2). Il y a plus, je crois que la plus ancienne divinité viſible des romains, n'étoit autre choſe qu'une pierre ; au moins voit-on dans

---

(1) L'hiſtoire n'offre peut-être rien de plus extravagant & de plus puérile que cette cérémonie ; ſi ce n'eſt l'uſage où étoient les irlandois du tems de *Camden*, de tirer un clou de la corne d'un cheval, pour guérir les différentes maladies dont ils étoient attaqués, & les préſerver de tout malheur, en les pendant à leur cou, avec le commencement de l'évangile de S. Jean. *Si infantulus ægrotet*, dit cet auteur, *lotio veterrimo aſpergunt ; & contra infortunia non ſolum principium evangelii Joannis, ſed clarum etiam obliquum ex equi ungulâ acceptum, aut lupinæ pellis particulam, pueris ex collo appendunt.*

(2) Il paroit que cette divinité étoit l'une des principales idoles de Julien ; car on voit dans une lettre qu'il écrivit à Arſace, ſouverain pontife de Galatie, qu'il menace de toute ſon indignation ceux des peſſinontains qui ſeroient aſſez impies pour négliger ſon culte. *Voyez Jul. Epit. 49.*

l'hiſtoire, que ces républicains avoient un *Jupiter Lapis*, qui remontoit chez eux à la plus haute antiquité (1). Après cela, Lucain ne ſemble-t-il pas avoir mauvaiſe grace, de reprocher aux gaulois leur peu de délicateſſe en fait de religion, lorſqu'il dit:

. . . . . Simulacra mœſta deorum
Arte carent, cæſis extant informia truncis.
Ipſe ſitus, putrique facit jam robore pallor,
Attonitos non vulgatis ſacrata figuris
Numina ſic metuunt; tantum terroribus addit
Quos timeant non noſſe deos. . . . . .

Les romains n'étoient d'ailleurs pas les ſeuls dépoſitaires de cette incomparable pierre qui avoit peuplé l'olympe. Les lydiens, les phrygiens, les crétois ſoutenoient auſſi fort opiniatrement qu'elle étoit chez eux. Les grecs qui faiſoient une ſi haute profeſſion de ſageſſe, n'étoient pas eux-mêmes exempts de cette foibleſſe. Pauſanias remarque que l'on rendoit anciennement dans toute la grece des honneurs divins, non à des idoles, non à des ſtatues ou à des images, mais à des pierres brutes, à des cailloux informes. La fameuſe divinité adorée au temple de Delphes, n'étoit même autrefois qu'une colonne; & Diogene Laërce, nous apprend que l'Aréopage condamna Stilpon à l'exil, pour avoir nié que la Minerve de la citadelle d'Athenes fût une déeſſe, diſant qu'elle n'étoit qu'un morceau de ſculpture, que le ciſſeau de Phidias avoit formé. La divinité du temple d'Hammon en Ethiopie, ſi célebre chez les anciens, par les oracles qu'on y alloit entendre de toutes les parties du monde connu, étoit-elle autre choſe, ſelon Diodore de Sicile & Quint Curce, qu'une ſtatue compoſée d'émeraudes & de pierres précieuſes? une pierre pyramidale n'étoit-elle pas la Vénus de Paphos, de Hercule à Hieté? Les ſyriens avoient auſſi un Dieu pierre, qu'ils appelloient Héliogabale, & qu'ils prenoient peut-être pour l'emblême de la divinité du ſoleil, dont ils étoient les zélés admirateurs. Appollonius rapporte dans ſes argonautiques, que dans ſon tems il y avoit dans une iſle voiſine du pays des choſiniens, un temple dans lequel on voyoit une pierre noire qui avoit fait l'objet du culte des amazones (2). Il n'y a pas juſqu'au nou-

---

(1) *Quid igitur cenſes?* dit Apulée. *Jurabo per Jovem lapidem romano vetuſtiſſimo ritu.*

(2) Il n'y a perſonne qui n'ait entendu parler de la fameuſe pierre noire, que les muſulmans conſervent religieuſement à la Mecque. L'an 317 de l'hegyre, les karmatiens, dans l'eſpérance d'attirer chez eux les tréſors que les pélerins portent continuellement à la Mecque, la tranſpor-

veau monde, où l'on n'ait trouvé ce culte abſurde en vigueur. Certains caciques de l'iſle *d'Haiti*, aujourd'hui S. Domingue, avoient trois pierres qu'ils conſervoient religieuſement, & dont chacune étoit revêtue d'une propriété patticuliere; l'une, de faire croître les grains; l'autre, de procurer aux femmes enceintes une heureuſe délivrance; & la troiſieme, de donner de la pluie ou du beau tems, ſelon que l'un ou l'autre étoit néceſſaire. Enfin, pour ne pas fatiguer le lecteur par le détail d'un plus grand nombre d'exemples de cette foibleſſe, que je pourrois encore lui offrir, je finirai par dire, qu'il y a pluſieurs peuples de l'Arabie, qui adorent encore aujourd'hui une pierre qu'ils appellent *manah*, & à laquelle ils offrent des ſacrifices. Le célebre Dryden raiſonnoit donc bien ſenſément, lorſqu'il diſoit:

> Que leur Dieu ſoit conſtruit ou de pierre ou de bois,
> En eſclaves ſoumis, ils rampent ſous ſes loix.
> Avec le même zele, ils prennent ſa défenſe,
> Que ſi l'or le plus pur compoſoit ſon eſſence.

Quand je place ici en parallele la théologie de quelques peuples, dont la ſageſſe a tant fait de bruit, avec les dogmes des égyptiens; je penſe moins à diſculper ceux-ci des extravagances qui s'étoient introduites dans leur culte, qu'a donner des exemples, pris chez toutes les nations, de ce penchant invincible qui nous entraîne tous dans les ſuperſtitions les plus blâmables. Si l'on n'avoit pas à ſe reprocher, ſur les bords du Nil, la ſotte foibleſſe qu'on a trouvée en d'autres endroits pour de ſimples pierres, on y avoit d'ailleurs conſacré des uſages & des principes qui n'étoient pas moins abſurdes ni moins révoltantes; & l'on ſait que parmi toutes les nations de l'antiquité, les plus fameuſes par la multitude & la variété de leurs ſuperſtitions, celle-ci tint toujours le premier rang. On peut même dire, que ſi l'on en excepte les eſpagnols, à qui l'auteur des lettres cabaliſtique a fort judicieuſement comparé les égyp-

terent dans leur pays; mais s'étant apperçus que la piété des muſulmans prenoit toujours la même route, ils envoyerent la relique à ſes premiers maîtres. Ils ſe repentirent bientôt de cette reſtitution, & publierent qu'ils avoient ſubſtitué une fauſſe pierre, en place de la véritable qu'ils avoient conſervée. Les mecquois, à qui il importoit beaucoup de détruire l'impoſture, inviterent les karmatiens à ſe trouver à l'épreuve qu'on ſe propoſoit de faire, pour juſtifier les prétentions de l'un ou de l'autre peuple. Ayant mis la pierre dans l'eau, elle ſurnagea, dit l'hiſtoire, en préſence d'une multitude de témoins, qui ne purent s'empêcher de ſe rendre à un miracle ſi évident; &, depuis cette époque, les habitans de la Mecque ont toujours conſervé ce précieux dépôt, qu'ils diſent avoir ſervi de couſſin à Abraham, tandis qu'il faiſoit conſtruire la *kaaba*.

tiens, il n'y a pas de nation, parmi nos peuples modernes, quoique la ſuperſtition ait certainement chez eux un pouvoir fort étendu, qui puiſſe lui être comparée de ce côté-là. J'ai déjà dit que les prêtres jaloux d'entretenir le tempéramment de leurs concitoyens dans ſon état naturel, avoient propoſé l'adoration de certains animaux, dont ils crurent devoir proſcrire l'uſage de deſſus les tables. Cet expédient tout outré qu'il fut, n'étoit pas ſans mérite, eu égard à la nature des circonſtances. Mais ſi l'on peut pardonner en partie à ces miniſtres, d'avoir ſi étrangement défiguré le culte primitif, pour parvenir à un but ſi louable, ne doit-on pas regarder le peuple qu'ils conduiſoient, comme le plus imbécile, le plus lâche, le plus craintif & le plus ſuperſtitieux des peuples, pour avoir embraſſé ſans réſiſtance une théologie ſi biſarre & ſi extraordinaire ? Quand je conſidere de ſang froid cette étrange docilité, dans un peuple libre & vivant ſous un gouvernement modéré, je ne puis concevoir comment les hiſtoriens tant anciens que modernes, & ſurtout l'éloquent & judicieux évêque de Meaux, ont eu le courage de publier les découvertes ſans nombre qu'ils prétendent que cette nation a faites dans les ſciences & dans les arts. C'étoit les prêtres, dit-on, qui ſe livroient aux ſciences & aux beaux arts, & qui operoient toutes ces merveilles dont les écrivains font mention. Mais, quelque fût la précaution du clergé pour cacher ſes myſteres, quelqu'attention qu'il mit à concentrer dans ſon ordre toute les lumieres qu'on lui prête, eſt-il vraiſemblable que lui ſeul eut conſervé des connoiſſances ſi profondes en tout genre, tandis que le reſte de la nation croupiſſoit dans la plus honteuſe ignorance ? Eſt-il croyable qu'il ne ſe fût pas trouvé quelque nouveau promethée qui eût dérobé ſur l'autel de ces prétendues divinités, le feu qui animoit leur génie ? Nos voyageurs ne trouvent aujourd'hui en Egypte, que des peuples barbares, incivils, fiers, menteurs, traîtres, grands voleurs, ſuperſtitieux à l'excès, & de la derniere avarice. Tels ſont ceux qu'ont vû Gemelli Careri & M. Pockoke ; & tel dût être le caractere de ceux que virent Solon, Hérodote, Platon & les autres grecs qui eurent la manie de vouloir aller chercher de la ſcience & de la ſageſſe chez eux. Car les égyptiens modernes, comme l'a obſervé M. Pockoke, ſont la véritable image des anciens. On trouve encore chez les égyptiens, dit ce ſavant voyageur, le même génie & preſque les mêmes coutumes des anciens ; tant il eſt vrai que le climat contribue aux bonnes & aux mauvaiſes inclinations des hommes, & que l'Egypte autrefois peu heureuſe dans ſes ſujets, ne l'eſt pas aujourd'hui davantage. Il y a plus, les perſonnes que vous y tranſporterez, fuſſent-elle d'un

génie vifs & pénétrant, s'abâtardiront insensiblement jusqu'à la stupidité. Les hommes ne sont pas même les seuls qui degenerent en Egypte; les animaux qui, des pays étrangers, passent dans cette région, y sont sujets à la même altération. Les chevaux Arabes y perdent absolument leur vigueur en acquérant plus de béauté; les lions y oublient leur courage; les levriers leur vîtesse. Les éperviers n'y sont pas si bons que dans les pays montagneux, ni les aigles si forts. Ils s'énervent comme les hommes. Ces peuples, dit encore l'observateur Anglois, ont la même passion pour les voyages sur le Nil, le même goût pour la musique, le même penchant pour les processions, les fêtes, les spectacles, que les anciens; ils sont aussi de la même sobriété de leurs peres.

Il résulte des observations de M. Pockoke, observations marquées au coin de la justesse & de l'impartialité, que la nation d'Egypte ne fut jamais qu'un amas de peuples dégénérés, rabougris & de la plus excessive superstition. Incomparablement plus foibles & plus pusillanimes que ces nations, qui, s'étant laissées éblouir par un certain clinquant de sagesse qu'affectoient leurs prêtres, venoient, avec des peines incroyables & des frais immenses, consulter leurs oracles, ils méritoient, à beaucoup plus d'égards, le nom méprisant d'enfans, qu'ils leur prodiguoient. Il n'y a personne qui les ait mieux dépeints, que l'empereur Adrien, qui, avec assez d'esprit & d'intelligence pour étudier avec succès leurs talens, avoit fait un assez long séjour chez eux pour approfondir parfaitement leur caractere. Voici comment il en parle à Servien, son beau-frere, dans une lettre que Vopiscus nous a conservée. J'espere que l'on me pardonnera d'autant mieux cette digression, que ce chapitre a principalement les égyptiens pour objet.

« Adrien, empereur, à Servien, consul. Vous me faisiez de grands » éloges de l'Egypte, mon cher Servien; je l'ai étudiée, je la sais par » cœur, & je n'y ai trouvé que légereté, inconstance, caprice, volage, » & toujours prête à changer de forme au premier souffle de vent. Les » adorateurs de Sérapis sont chrétiens, & ceux qui se disent évêques de » Christ, adorent Sérapis. Il n'y a pas un chef de synagogue judaïque, » un samaritain, un prêtre chrétien, qui ne soit en même-tems astro- » logue (1), aruspice & charlatan en medecine. Le patriarche même

(1) Les astrologues & les diseurs de bonne aventure, étoient alors si communs en Egypte; qu'on les avoit assujettis à un certain impôt, qu'on appelloit *le tribut des foux*; parce que le produit en étoit assigné sur le gain que ces charlatans faisoient, à la faveur de la crédulité de leurs

» des juifs, lorſqu'il vient en Egypte, eſt forcé par les uns d'offrir ſon » encens à Chriſt, & par les autres à Sérapis. C'eſt une race séditieuſe à » l'excès, inconſidérée, outrageuſe. La ville d'Alexandrie eſt riche, puiſ- » ſante, d'un grand commerce qui y amene l'abondance. Perſonne n'y vit » oiſif. Les uns ſoufflent le verre; d'autres font du papier; le lin & la fa- » brique des toiles occupent pluſieurs; tous ont quelque métier. Il n'eſt pas » jusqu'aux gouteux, ſoit des pieds, ſoit même des mains, juſqu'aux aveu- » gles, à qui l'on neprocure un genre de travail proportionné à leur état. » Tous, ſoit chrétiens, ſoit juifs, ne connoiſſent qu'un Dieu, qui eſt leur » intérêt. Je voudrais bien que cette ville, digne par ſa grandeur & ſon » opulence, de tenir le premier rang entre toutes celles de l'Egypte, eût » des habitans d'un meilleur génie. Rien n'égale leur ingratitude. Je leur ai » accordé tout ce qu'ils pouvoient deſirer. J'ai rétabli leurs anciens privi- » leges, & je leur en ai ajouté de nouveaux. En conſéquence, ils m'ont » rendu des actions de graces, pendant que j'étois préſent, mais à peine » ai-je été dehors, qu'ils ont attaqué inſolemment mon fils Verus; & je » crois que vous ſavez ce qu'ils ont dit contre Antonin. Je leur ſouhaite, » pour toute vengeance, de ſe nourrir de leurs poulets qu'ils font éclore » d'une façon que j'ai honte de vous décrire (1). Je vous envoie des » verres de couleur changeante, qu'un prêtre d'un de leurs temples m'a » donnés pour vous & pour ma ſœur. Servez vous-en aux jours de fêtes » ſeulement. Je vous conſeille de prendre garde que notre ami Africanus » ne ſoit tenté, par leur beauté, d'en faire trop ſouvent uſage. » J'eſ- pere que ceux qui voudront conteſter l'autenticité de cette lettre, ne pourront aumoins s'empêcher de confeſſer qu'on ne pouvoit peindre d'une maniere plus naturelle le caractere & le génie des égyptiens.

J'ai dit plus haut que chaque nome égyptien avoit une prédilection

---

ſectateurs. Il eſt à croire que c'eſt de ces ſortes de gens que veulent parler Honorius & Théodoſe, dans la loi, inſérée dans le premier livre du code, *tit.* III, qui ordonne de chaſſer les *mathématiciens* des terres de l'empire, & de brûler leurs livres. Les jongleurs & les comédiens n'étoient pas moins eſtimés en Egypte, que les aſtrologues, comme on le voit par la réponſe que fit Cléomene à Nicegore, qui diſoit à ce prince, en arrivant du Peloponeſe en Egypte, qu'il amenoit des chevaux pour la guerre. Tu aurois bien mieux conſulté tes intérêts, lui répondit vivement le roi de Lacédémone, ſi tu euſſes amené de belles courtiſannes, d'excellentes actrices, & des danſeuſes élégantes. Voilà ce qu'on eſtime en Egypte, & non pas des chevaux qui ne ſont bons que pour la guerre.

(1) L'empereur déſigne ici l'incubation artificielle, dans laquelle les alexandrins employoient du fumier. Cette utile invention, que nous n'avons encore pu introduire parmi nous, ne mérite pourtant pas le mépris qu'en fait ce prince.

particuliere pour certains animaux, dont l'eſpece étoit conſacrée pour être l'objet de leurs adorations. Il n'y eut, ſi je ne me trompe, que le bœuf, libis & le chat, dont le culte y fût généralement reçu. Le reſpect que l'on portoit ſurtout au chat, dans toute l'étendue de l'Egypte, eſt inconcevable. Il eſt inouï, dit Ciceron, qu'aucun égyptien ait bleſſé aucun de ces quadrupedes. Un ſoldat romain ayant eu l'imprudence d'en tuer un, ſous le regne de Ptolomée Philadelphe, fut impitoyablement mis en pieces, quoique ſon crime fût involontaire; & que les ſeigneurs les plus diſtingués de la cour ſe fuſſent très-vivemens intéreſſés à la conſervation de la vie du prétendu coupable. Si le feu prenoit à une maiſon, le premier ſoin de ceux qui s'oppoſoient à l'incendie, étoit de mettre la vie des dieux chats à couvert de tout outrage (1); & ſi malheureuſement les flammes venoient à en dévorer quelqu'un, le chagrin & la frayeur qui s'emparoient incontinent de tous les eſprits, empêchoient que l'on continuât les ſecours que la charité exige dans des dangers ſi preſſans; lorſque la mort dont la faux tranchante n'épargnoit pas même cette eſpece de divinité, en moiſſonnoit un, l'égyptien & toute ſa famille qui avoient éprouvé cette perte, ſe faiſoient raſer les ſourcils, en ſigne du deuil qui régnoit dans leur maiſon. Enſuite on envoyoit les précieuſes reliques du Dieu, dans la ville de Bubaſte, où on les enſeveliſſoit dans des tombeaux ſacrés, pratiqués pour cet uſage. Mais ce qu'il y avoit de plus ſingulier dans cette eſpece de culte, & qui ſert encore à démontrer les inconſéquences dont la religion égyptienne étoit pleine, c'eſt qu'ils avoient un Dieu *Œlurüs*, beaucoup plus puiſſant apparemment que toute la race des chats, ſous la protection duquel ils mettoient ſpécialement ces animaux, tout Dieux qu'ils fuſſent eux-mêmes.

On trouve dans les voyageurs, que la ſuperſtition pour les chats, eſt portée preſqu'au même point à *Vhida.* Si l'on étudie les principes de ce peuple negre, le plus ſage d'ailleurs & le mieux civiliſé de tous ceux que l'on trouve ſur la côte occidentale d'Afrique, il paroîtra certain que la guerre que cet animal fait aux reptiles & aux autres bêtes qui ravagent les fruits, eſt la ſource du reſpect qu'ils lui portent. Peut-être étoit-ce auſſi la cauſe de celui que lui prodiguoient les égyptiens;

---

(1) Quand le modenais *Caſtelvetro*, vit ſa maiſon en proie à l'incendie, il n'eut rien de plus preſſé que de crier: *ſauvez ma poëtique.* Les égyptiens, au contraire, conjuroient qu'on ſauvât leurs chats. Chacun à ſes foibleſſes.

& l'univerſalité de ſon culte, qui n'auroit pas longtems ſubſiſté, ſi l'utilité n'en eût pas été générale, ſemble autoriſer cette conjecture; car quelque capricieuſe, quelque volage que fût cette nation, la plupart de ſes uſages avoient eu pour baſe, comme je l'ai déjà dit, certains principes d'utilité, que la ſuperſtition n'avoit pas totalement anéantis. On en peut dire autant de cette vénération qu'elle eut pour les bœufs, & qui fut commune à tous les pleuples de l'orient. Les ſervices que l'on retiroit de cet animal, dans les travaux du labourage, durent engager les premiers légiſlateurs à le propoſer au peuple, comme un objet de culte, afin qu'étant éloigné de la table des particuliers, on put s'en procurer autant que les beſoins de l'agriculture l'exigeoient. Je ne doute pas que ce quadrupede n'eût été du nombre de ceux que le college ſacerdotal avoit diviniſés en Egypte; & quoique ſa chair n'ait peut-être rien de pernicieux dans ces climats, les beſoins qu'on en avoit pour la culture des terres, & pour ſéparer les grains de la paille (1) après la récolte, ne durent pas paroître à ces réformateurs, des motifs moins importans pour aſſurer ſa conſervation. Auſſi lit-on dans Diodore de Sicile, que, lorſqu'on interrogeoit les égyptiens ſur les honneurs qu'ils rendoient à cet animal, ils n'en apportoient d'autres raiſons, que l'utilité qu'ils en retiroient. Ainſi Elien raiſonnoit fort peu ſenſément, lorſqu'il diſoit que Menès, roi d'Egypte, avoit propoſé le culte de ce quadrupede, à cauſe de ſa beauté. On trouve dans cette région, des animaux qui ſont inconteſtablement plus beaux que le bœuf, & qui paroîtroient avoir mieux merité que lui de recevoir de l'encens, s'il eut été poſſible qu'un motif ſi foible & ſi puérile eût engagé les égyptiens à en faire brûler ſur ſes autels. Ce furent auſſi des raiſons d'utilité & d'économie rurale, qui déterminerent les phéniciens à regarder la vache comme ſacrée, & à s'abſtenir de manger de ſa chair. Un phenicien, dit Porphyre, mangeroit plutôt de la chair humaine, que de goûter de celle d'une vache; & il n'en rapporte pas d'autre motif, que la crainte de rendre l'eſpece trop rare, & de porter par-là une dangereuſe atteinte à l'agriculture. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que ce quadrupede étoit compté parmi les principaux Dieux de l'Egypte. Le bœuf Apis, que l'on gardoit fort honorablement à Memphis, étoit

(1) De tout tems, les bœufs ont eu en Egypte, en Paleſtine & dans pluſieurs autres contrées de l'Orient, la fonction de ſéparer le grain de la paille, en foulant aux pieds le bled dans l'aire. On apprend des voyageurs que cet uſage ſubſiſte encore aujourd'hui.

regardé

regardé comme le Dieu tutélaire de la nation (1). Il devoit être sorti d'une vache qui, par quelque défaut ou par quelqu'avantage que ne nomme pas Hérodote, n'en pouvoit porter d'autre; & les égyptiens, j'entens la multitude, car les prêtres n'étoient évidemment pas la dupe de toutes ces sotises, les égyptiens étoient même persuadés que sa mere, sans avoir eu de commerce avec aucun taureau, ne l'avoit conçu que par un coup de tonnerre; de sorte qu'elle demeuroit vierge même après son accouchement. Le persan Cambyses, après s'être fait instruire de la théologie des égyptiens qu'il venoit de subjuguer, voulut voir le grand Dieu Apis, dont on lui avoit tant dit de merveilles. Jamais surprise ne fut plus grande que ne fut la sienne, lorsqu'au lieu de lui offrir quelque prodige de la nature, comme il devoit naturellement s'y attendre, on lui amena un jeune bœuf noir avec une tache blanche, en forme de quarré sur le front, portant sur le dos l'image d'un aigle, & sur la langue celle d'un escargot. « O insensés que vous êtes, s'écria » le prince, en frappant de son épée la divinité sur la cuisse, les » Dieux sont-ils donc composés de sang & de chair, & peuvent-ils » être sensibles aux coups qu'on leur porte? Allez, ce Dieu est digne » des égyptiens; mais votre supplice apprendra aux races futures quel » danger on courut en me trompant. » Il eut à peine prononcé ces paroles, qui furent autant de coups de foudre qui meneçoient d'écraser les adorateurs d'Epaphus, qu'il ordonna à ses licteurs de lier les prêtres de cette ignoble divinité, de les fustiger jusqu'au sang & de mettre à mort tous les égyptiens qu'on trouveroit à sacrifier au Dieu Apis. Ce seroit peu connoître la superstition, les égyptiens surtout, qui s'étoient, pour ainsi dire, amalgamés avec elle, que de croire que cette nation souffrit sans murmurer les attentats sacrileges de Cambyses, qui venoit de détruire par un édit solemnel l'objet le plus ancien, peut-être même le moins déraisonnable de son culte. Heureusement la mort de ce prince qui arriva bientôt après à Ecbatane, ville de Syrie, lorsqu'il retournoit en perse, pour se venger des mages qui avoient usurpé sa couronne, lui permit de le rétablir dans son premier éclat; & il a subsisté ainsi pendant plusieurs siecles depuis cette catastrophe.

---

(1) Strabon a prétendu que les égyptiens n'adressoient leurs vœux à ce taureau, qu'à cause de l'opinion où ils étoient qu'il étoit animé par l'ame de leur grand Osiris; mais il est visible que ce savant géographe s'est trompé, & que ces peuples ne respectoient en lui que l'espece des bœufs & des vaches, dont ils demandoient au ciel la fécondité.

Quelques étimologiftes ont cru que les égyptiens adoroient fous la forme du bœuf Apis la perfonne de Jofeph, fils de Jacob; parce que ce patriarche avoit expliqué le fonge des fept vaches à l'un des Pharaons, & que le bœuf, par fon travail à la culture des champs, eft le fymbole de la fertilité des bleds, dont Jofeph leur procura l'abondance pendant le tems de ftérilité qui affligea leur pays. Mais il eft certain que cette conjecture n'a pas même l'ombre de vraifemblance. Aucun des hiftoriens égyptiens, grecs ou romains, ne nous ont parlé, pas même implicitement de ce Jofeph. Aucun d'eux n'a laiffé échapper aucun terme qui puiffe fervir à prouver que les égyptiens des tems les plus reculés aient eu connoiffance de ce patriarche. On voit même par le récit de Moïfe qui nous a confervé fon hiftoire, qu'il fût bientôt oublié de ceux qu'il avoit comblés de fes bienfaits. On parleroit, à mon avis, beaucoup plus raifonnablement fi l'on difoit que cette fuperftition, fi commune dans toute l'Afie & dans une grande partie de l'Afrique, ne pouvoit échapper aux égyptiens qui avoient fait de leur pays le réceptacle de toutes les puérilités poffibles (1). Les brachmanes, outre l'attention qu'ils donnoient généralement à la confervation de toutes les bêtes, témoignerent toujours une prédilection finguliere pour le bœuf. Les brames, leurs fucceffeurs, & qui ont hérité d'un grand nombre de leurs vifions, font encore aujourd'hui fi amis de ce quadrupede, que faifant valoir dans le dernier fiecle la difette & la rareté des bœufs dont on étoit menacé dans l'inde fi l'on continuoit à s'en nourrir, ils offrirent des fommes confidérables à deux empereurs mogols, *Iehan-Guir* & *Aureng-Zeb*, pour obtenir une treve de quelques années en faveur de ces animaux. Si nous avions les premiers codes religieux de ce peuple, l'un des plus anciens de l'univers, peut-être trouverions-nous que la doctrine de la metempfycofe n'a pas feule opéré cette averfion pour la chair de bœuf, & que des motifs de fanté, au moins dans l'Inde, y étoient entrés pour quelque chofe. M. Anquetil, qui a demeuré trois ans dans cette partie de l'Afie, nous apprend que la chair de bœuf eft une nourriture trop forte pour ces climats. Les françois, dit-il, en mangent rarement dans le Bengale. Ils s'en privent à la

---

(1) L'utilité qu'on retire du bœuf dans les travaux de la campagne, intéreffa même la plupart des premiers habitans de l'Europe à fa confervation; car on fait que l'une des premieres loix de la grece puniffoit de mort quiconque en tuoit un. *Ab hoc antiqui*, dit Varron, *manus ita abftineri voluerunt, ut capite fanxerint, fi quis occidiffet. De re ruft. lib. 2, cap. 5.*

Côte, & ſe trouvent bien de cette privation. Les anglois mangent du bœuf dans tous leurs comptoirs, & l'on voit quelquefois à Calcutta, dans le Bengale, le quart de la colonie périr en deux ans de diſſenterie. Indépendamment des raiſons de religion, ajoute M. Anquetil, les indiens ſont donc bien de ne pas manger de bœuf.

Il n'y a pas juſqu'à Moïſe qui n'ait témoigné l'eſtime diſtinguée qu'il faiſoit de ce quadrupede. On en trouve des traces en pluſieurs endroits de ſon pentateuque; mais on remarque ſurtout le ſoin qu'il voulut qu'on prît de ſa conſervation, en défendant aux juifs de lui lier la bouche lorſqu'il étoit occupé à triturer la paille dans l'aire (1). Je ſais que les lévites, & après eux le clergé chrétien, ont regardé ces expreſſions du légiſlateur hébreu, comme une allégorie qui n'avoit rien moins que le bœuf pour objet, & comme ne renfermant que l'ordre d'entretenir dans l'aiſance les prêtres attachés au ſervice des autels. Quoi qu'il en ſoit de cette interprétation du texte de Moïſe, on trouve dans l'hiſtoire que ce précepte a donné lieu, dans le treizieme ſiecle, à une fondation ſinguliere, de la part d'un certain Enguerrand, ſieur de Pequigny, dont l'anecdote ne ſera peut-être pas déplacée dans cet eſſai, où l'on offre un ſi grand nombre de traits de la biſarrerie des hommes. Ce bon ſeigneur françois ayant appris de ſon chapelain ou de tout autre moine, car il n'étoit pas honorable alors à un noble de ſavoir lire, qu'il étoit écrit dans la bible: *vous ne lierez point la bouche au bœuf qui triture la paille*, fonda une chapelle dans ſon château de Hangeſt, & donna au titulaire qu'il y fixa dix-huit ſeptiers d'orge, & deux muits d'avoine, pour accomplir le précepte.

Quant à libis, eſpece de cigogne fort commune dans les régions marécageuſes de l'Afrique, il ne faut qu'être tant ſoit peu au fait de ce qui ſe paſſe en Egypte, pour deviner quelle fût la cauſe de ſon apothéoſe. Il n'y a peut-être pas d'animal, ſans même en excepter le bœuf, qui ſoit d'une plus grande utilité dans ces climats. Lorſque les eaux du

---

(1) *Non ligabis os bovis terentis in area fruges tuas. Deut. Cap. XXV. Vers. 4.* Si cet animal ſe montroit diſcole, il étoit auſſi griévement puni, qu'il étoit honoré s'il étoit ſage. Tuoit-il un homme, on l'aſſommoit ſur l'heure à coup de pierres, & l'on ne mangeoit pas de ſa chair. *Voy. Joſeph. Antiq. Jud. Lib. IV. Cap. VIII.* Le bœuf au reſte n'eſt pas le ſeul animal qui ait fixé l'attention de Moïſe. Ce légiſlateur veut que ſi l'on trouve un nid avec la mere ſur ſes petits ou ſur ſes œufs, on laiſſe aller cette mere ſans lui faire aucun mal. *Si ambulans per viam, in arbore vel in terrâ, nidum avis inveneris & matrem pullis vel ovis deſuper incubantem, non tenebis eam cum filiis; ſed abire patieris, captos tenens filios: ut bene ſit tibi, & longo vivas tempore. Deut. Cap. XXII. Verſ. 6.*

Nil, rentrant lentement dans leur lit, laiſſent à ſec le terrein qu'elles viennent d'engraiſſer, on trouve dans tout le pays une ſi prodigieuſe quantité de grenouilles, que toute l'Egypte en paroît couverte. Libis, en cherchant la nourriture qui lui eſt propre, dévore ces dangereux hôtes, qui, s'ils venoient à ſe corrompre, ne manqueroient pas d'infecter l'air, & d'occaſionner des maladies mortelles aux habitans du pays. Lorſque les grenouilles ne ſuffiſent pas à ſon entretien, il ſe nourrit de ſerpens, de ſauterelles, & d'autres vermines de cette eſpece, qui dévoreroient les productions de l'Egypte, ſi cet utile oiſeau ne les détruiſoit. Ainſi, il n'y a aucun doute que ce ne puiſſe-être qu'aux précieux avantages qu'il procure dans ces climats, qu'on doit attribuer la cauſe du culte qu'on lui rendoit. Cette vérité étoit parfaitement connue du tems de Cicéron, comme on le voit par le texte de cet orateur-philoſophe que je cite en note (1). Les Theſſaliens avoient conſervé tant de reconnoiſſance pour ces oiſeaux, qui les avoient délivrés, diſoient-ils, d'une multitude de ſerpens qui infeſtoient leur pays, qu'ils avoient défendu, ſous peine d'exil, d'en tuer un; & les turcs, maîtres aujourd'hui de l'Egypte, & dont la religion s'oppoſe fortement à l'idolatrie, ſont ſi convaincus de l'utilité de ces animaux dans cette région, qu'ils ſont dans l'uſage de leur faire des legs, pour fournir à l'achat d'une certaine quantité de nourriture qu'on leur diſtribue par jour ſous le ſommet d'une tour; & ſi un chrétien s'aviſoit d'en tuer ou d'en mutiler un, il courroit riſque de perdre incontinent la vie. Les maiſons où ils font leurs nids ſont regardées comme bénies & à l'abri de tout malheur. Un vrai muſulman, dit M. Haſſelquiſt, qui outre peut-être un peu l'aſſertion, fait plus de cas d'un pareil nid, que d'un troupeau de moutons ou de chameaux.

Je ne ſais ſi l'on doit ajouter foi à Porphyre & à Euſebe qui a copié ce philoſophe, lorſqu'ils nous aſſurent que les égyptiens rendoient des honneurs à un homme vivant, dans un bourg de l'Egypte, nommé *Anamis*. Ils lui offroient, diſent-ils, des ſacrifices, & faiſoient brûler ſur l'autel la victime entiere; de ſorte que ni la divinité, ni ceux qui étoient

(1) *Ipſi qui irridentur ægyptii, nullam belluam, niſi ob aliquam utilitatem quam ex ea caperent, conſecrarunt. Vel ut ibis quæ maximam vim ſerpentium conficiunt, cum ſint aves excelſæ, cruribus rigidis, corneo pro acroque roſtro; avertunt peſtem ab Ægypto, cum volucres angues ex vaſtitate lybiæ vento africo invectas interficiant, atque conſumant; ex quo fit, ut illæ nec morſu vivæ noceant, nec odore mortuæ. Cic. de nat. deor. lib. 1. cap. XXIX.* C'eſt ce même motif qui rend aujourd'hui ces oiſeaux preſqu'auſſi ſacrés en Hollande, qu'ils l'étoient autrefois en Egypte.

présens à la cérémonie n'y participoient. J'avoue que, si ce fait est vrai, il seroit fort difficile d'en pénétrer le motif, à moins qu'on ne dise avec Eusebe, que les égyptiens prévenus du systême extravagant, qu'a débrouillé depuis Spinosa, ayent voulu adorer la nature dans ses différentes modifications; mais nous verrons ailleurs que Jamblique, instruit de la théologie de ces peuples, les a parfaitement lavés de cette injurieuse imputation de l'évêque de Cesarée. Après tout, il étoit, ce me semble, assez naturel que l'homme, le plus noble & le plus distingué des animaux, participât à l'encens que l'on prodiguoit aux êtres les plus vils. Car le singe, ce dégoûtant quadrupede, qui semble être l'horreur de la nature, n'avoit-il pas ses autels en Egypte? Ne lisons nous pas dans Strabon, qu'il faisoit l'un des principaux objets du culte de Memphis? N'est-ce pas à ce sujet que le poëte Prudence a dit:

Ibis enim, Serapisque; & longa simiâ caudâ.

Après cela, il ne doit pas paroître étonnant que l'homme ait eu sa place dans le calendrier, même pendant sa vie.

A l'égard du culte religieux que l'on rendoit aux chiens en Egypte, & surtout à Cynopolis, le centre & peut-être le berceau de cette superstition; il est encore bien difficile d'en déterminer le motif. Il est assez croyable que cette espece de divinité fut du nombre de celles qui s'introduisirent insensiblement parmi le peuple, & que le sacerdoce, toujours disposé à se prêter aux foiblesses de la multitude, autorisa, quoiqu'elle ne fût pas comprise dans le reglement primitif qui avoit été fait pour la réformation de la religion; toujours est-il certain que ce quadrupede y étoit singulierement honoré. Si un particulier avoit le malheur d'en perdre un, lui & toute sa famille se faisoient raser la tête & tout le reste du corps, pour témoigner le deuil dont ils étoient affligés. Juvenal, qui s'est montré l'ennemi cruel des superstitions, & qui avoit surtout déclaré la guerre à celles des égyptiens, leur reprochoit qu'ils avoient plusieurs villes entieres où cet animal étoit regardé comme le premier des Dieux; &, parmi les animaux que nomme Apollonius de Tyane, pour se mocquer de la religion de ces peuples, on y voit le chien, avec le bouc & la cigogne. Il faut pourtant remarquer que l'on perdit beaucoup du respect que l'on avoit pour les chiens, lorsque l'un d'eux fut assez impie pour manger quelque portion du corps mort du bœuf Apis, que tous les autres animaux, beaucoup plus religieux & plus circonspects, n'avoient osé regarder qu'avec crainte & respect. Au reste il ne sera pas inutile d'observer ici que ceux qui, croyant

trouver quelque conformité entre les uſages égyptiens & ceux des chinois, font venir les peuples de la Chine des bords du Nil, ne font pas attention que les chinois font de fort bons repas de la chair des chiens & des chats, que les égyptiens adoroient, de tems immémorial, comme des Dieux.

Si l'on ouvre l'hiſtoire ancienne & moderne, on trouvera que le chien a été extraordinairement reſpecté de la plupart des nations. Ce ſentiment a dû naître de l'attachement & de l'amitié que cet animal témoigne à l'homme, avec lequel il vit dans toute la familiarité, qu'on pourroit attendre d'un être intelligent. De cette idée à celle qui leur attribue quelque choſe de divin, le paſſage eſt rapide ; & pour peu qu'un peuple ait de penchant à la ſuperſtition, il n'en faut pas davantage pour lui aſſurer les honneurs de l'adoration. On ſait, par exemple, que les mages qui, au rapport d'Hérodote, n'épargnoient le ſang d'aucun animal que ce fût, ne faiſoient jamais mourir celui-ci ; & telle étoit la vénération de toute la nation des perſes pour ce quadrupede, que le roi Darius Nothus fit ordonner aux carthaginois, vers la quatre-vingt-onzieme olympiade, de ne plus manger de chiens à l'avenir, comme le pratiquoient & le pratiquent encore preſque tous les peuples de l'Afrique.

Plutarque ſemble nous fournir la raiſon de cette opinion ſinguliere que les perſes avoient des chiens, dont la conſervation parut d'une ſi grande importance aux mages, qu'elle devint l'objet d'une négociation ſérieuſe entre deux peuples puiſſans. Ce philoſophe, dont je ne garantis pourtant pas l'aſſertion, nous apprend que l'ancien Zoroaſtre, ayant enſeigné aux perſes la doctrine du bon & du mauvais principe (1), diſtribua à chacun de ces deux êtres le département de l'univers & l'empire abſolu ſur tout ce qui étoit animé. Tout ce qui tomba dans le reſſort du Dieu bienfaiſant, ſelon la théologie du nouveau ſectaire, fut, dans

---

(1) Par le bon & le mauvais principe, on doit entendre deux êtres, dont l'un étoit éternel & l'autre créé, tels que le Dieu & le démon des chrétiens ; car on peut voir dans le Zend-aveſta & le Sad-der qui en eſt l'extrait, que jamais les mages ne connurent cette doctrine des deux principes co-éternelles & tout-puiſſans, attribuée généralement à Manés, quoique peut-être aſſez mal-à-propos. Il eſt à remarquer que toutes les nations ſe ſont accordées à reconnoître deux êtres dont découloient le bien & le mal qu'elles reſſentoient. Les égyptiens avoient leur typhon qu'ils oppoſoient au Dieu ſuprême ; les perſes avoient, dit-on, leur Arhimane & leur Oromaſe ; les grecs, leurs Dieux Apotropées, & les latins, leurs divinités Averrunques, qui n'étoient autre choſe que le Diable des juifs & des chrétiens, le Tuquoa des hottentots, & le Démon des autres nations des deux hémiſpheres, à qui chacune d'elles a donné un nom particulier & analogue à ſes qualités malfaiſantes.

la ſuite, auſſi ſingulierement reſpecté, que la haine que l'on portoit à tout ce qui étoit ſoumis à ſon rival étoit éclatante. Comme les chiens, au rapport du même Plutarque, appartenoient au Dieu bon, il n'eſt pas étonnant que les ſectateurs de Zoroaſtre s'intéreſſaſſent ſi vivement à leur ſort, & qu'ils fuſſent compris dans un traité de paix fait avec une nation à qui les forces perſannes ne laiſſoient d'autre reſſource que la voie de l'obéiſſance. Il en étoit bien autrement des rats & des ſouris, pour leſquels ils avoient une averſion ſi décidée, parce qu'ils appartenoient au Dieu malfaiſant, qu'à l'exemple des éthiopiens & des arabes, ils les cherchoient par tout pour leur donner la mort; & quiconque étoit aſſez heureux pour en faire une bonne chaſſe, ſe croyoit proportionnement déchargé d'un certain nombre de ſes péchés. Ajoutez que les perſes, choiſiſſant communément, au rapport d'Hérodote, le corps d'un chien pour leur ſervir de ſépulture, devoient avoir un certain reſpect, ou du moins une eſpece de prédilection pour ces quadrupedes, qui étoient pour eux autant de tombeaux animés.

Quand Pline & Solin diſent que quelques peuplades éthiopiennes, telles que les Ptoembares & les Ptoemphares, éliſoient un chien pour leur roi, cela ſignifie & ne peut ſignifier autre choſe, dit M. de Paw, ſinon qu'elles rendoient un culte à cet animal. Cette interprétation, toute forcée qu'elle paroiſſe, eſt néanmoins aſſez vraiſemblable; car il eſt certain que les éthiopiens ont adoré des bêtes, commè on pourroit le prouver par la figure du bélier, que portoit, au rapport de Quint-Curce, la ſtatue de l'une de leurs divinités du temple d'Hammon, qui fut le berceau de leur religion. Il faut pourtant avouer qu'elle n'eſt pas à la décharge de ce peuple africain, qui auroit paru moins ridicule en élevant un chien à la dignité de ſon roi, que de l'adorer comme ſon Dieu. Néanmoins cela n'a peut être rien de plus étonnant dans un peuple naturellement livré à l'idolâtrie, que de voir aujourd'hui, dans l'Inde, une caſte royale ſe glorifier, à l'imitation des rois de Dannemarck, dont parle la Mothe-le-Vayer, de tirer ſon origine d'un chien. On retrouve à peu près la même foibleſſe chez les grecs, qui, pour qu'on ne leur diſputât pas l'honneur d'être indigenes, ne faiſoient point difficulté de publier qu'ils étoient deſcendus des fourmis de la forêt d'Egine.

Les romains qui avoient raſſemblé dans leur ville tous les genres poſſibles de ſuperſtition, avoient une étrange opinion de la ſageſſe & du diſcernement des chiens. Si l'on ne peut leur reprocher la foibleſſe d'avoir brûlé de l'encens ſur leurs autels, il eſt néanmoins évident qu'ils leur

attribuoient une eſpece d'intelligence même plus parfaite que celle de l'homme. On ſait que ces républicains en entretenoit auprès du capitole pour la garde du lieu ſaint. A cauſe de cela, on ne trouvoit pas mauvais qu'il aboiaſſent pendant la nuit, quoique ce fuſſent qu'ils entendiſſent; parce qu'il étoit une heure indue, & qui autoriſe les ſoupçons. Mais ſi ces animaux euſſent aboyé en plein jour contre les perſonnes qui venoient au temple pour faire leurs dévotions, on leur eût rompu les jambes ſans aucune miſéricorde, pour les punir d'avoir interrompu ſans motif les citoyens dans leurs actes de piété. Le temple de Vulcain offroit encore une ſingularité bien plus frappante. Ce ſanctuaire du Dieu des forgerons étoit confié, comme le capitole, à la garde des chiens, qui avoient ordre de n'aboyer jamais, ſoit de jour, ſoit de nuit, que contre les ſacrileges; & ſi l'on en croit ce qu'aſſuroient à ce ſujet les prêtres de Rome, il n'y eut pas d'exemple, depuis la conſtruction du temple, que cette loi ait été trangreſſée.

On voit, au ſurplus, dans l'hiſtoire que la plupart des nations confioient leurs temples à la garde des chiens; moins par l'idée qu'elles avoient de la vigilance naturelle à ces animaux, que par une opinion biſarre & tout-à-fait ridicule, qui leur attribuoit quelque choſe de divin. Les crétois, dont on connoît le grand nombre des folies religieuſes qui regnerent dans leurs iſles, n'avoient pas ordinairement d'autres gardes pour leurs ſanctuaires. On lit dans Philoſtrate, qu'Apollonius de Tyane, étant entré à une heure indue dans le temple de la Mere Dictée, ces animaux, par reſpect pour le grand homme qui viſitoit le lieu ſaint, bien loin d'aboyer après lui pour l'éloigner, comme c'étoit leur ordinaire quand ils appercevoient des prophanes, lui firent beaucoup plus de careſſes qu'ils n'étoient accoutumés d'en faire à ceux même dont ils recevoient leur nourriture. Les temples de Vulcain avoient aſſez ordinairement des chiens pour gardiens; ſoit que ce quadrupede parut aux anciens avoir quelque choſe d'analogue au Dieu qui forgeoit les foudres; ſoit par la ſeule raiſon qu'une ancienne ſuperſtition, dont on ne ſavoit vraiſemblablementl'origine, les lui eût conſacrés. Outre celui de Rome, dont j'ai parlé, on en voyoit encore un dédié à ce Dieu ſur le Mont Etna, & qui étoit peut-être le premier qu'on lui eût conſtruit. Enfin on voyoit un ſanctuaire dans la Pouille, conſacré à la Minerve d'Achaie, où la ſtatue de la déeſſe & les choſes ſacrées étoient confiées à leur vigilance. Les argiens, l'un des peuples les plus puiſſans du Peloponneſe, penſoient pourtant tout autrement au ſujet des chiens. Tous

les

les ans, ils célébroient, aux jours caniculaires, une fête appellée *Cynophantis*, pendant laquelle on maſſacroit ſans pitié tous ceux que l'on rencontroit dans les rues.

Il faut avouer que ſi les hiſtoriens ne nous trompent point, comme c'eſt aſſez leur ordinaire, par la paſſion qu'ils ont de débiter du merveilleux, il y a des exemples ſi fréquents & ſi prodigieux du diſcernement & de l'intelligence des chiens, qu'il n'eſt pas étonnant que certains peuples, déjà livrés à tant d'autres foibleſſes de cette eſpece, ayent adoré ces animaux comme des Dieux; car il paroît beaucoup moins déraiſonnable d'offrir de l'encens à un chien, que de prendre, comme on faiſoit à Rome & ailleurs, un ſimple caillou, une pierre brute, pour la mere de toutes les divinités. Pline, qui ne s'eſt que trop appliqué à raſſembler des prodiges ſouvent ſans vraiſemblance, nous apprend des choſes étonnantes de ce quadrupede. Tantôt, c'eſt une cohorte nombreuſe de chiens des garamantes, qui, indignés que leurs maîtres, rebelles à leur roi, l'aient chaſſé de ſes états, le ramenent en triomphe dans ſon palais, malgré la réſiſtance & les efforts des mécontens. Tantôt ce ſont les chiens des cimbres, qui, après la défaite de ces barbares, défendent opiniatrement les dépouilles de l'armée contre les efforts reboublés des romains. Ici ce ſont les chiens de l'Yſimaque & d'Hieron, qui, pénétrés de douleur de la mort de ces princes, ſe précipitent généreuſement dans le bûcher où ils vont être conſumés, pour ne pas ſurvivre à de ſi bons maîtres. Là, c'eſt celui de Sabinus, qui, tentant les moyens de reſſuſciter ſon maître dont le corps eſt expoſé aux gémonies, porte ſur la bouche du cadâvre les vivres qu'on lui donne, quoique la faim la plus cruelle le dévore. Enfin, n'y eut-il que la dixieme partie de vrai dans tout ce que lui & bien d'autres hiſtoriens nous racontent de merveilleux, au ſujet des chiens, il y en auroit aſſez pour engager une nation livrée à elle-même & privée des ſecours de la philoſophie, à leur élever des autels. Sans parler de ce dogue intelligent, que le crédule Cedrenus, d'après certains faux actes de S. Pierre, a fait l'interprête de cet apôtre dans le commerce qu'il entretenoit avec Simon le magicien, que n'a-t-on pas écrit ſur l'acharnement des chiens de l'Europe, contre les habitans du nouveau monde; comme ſi ces animaux euſſent fait un traité avec leurs maîtres, de ſubjuguer & de ravager tout le pays? Il y a vraiſemblablement peu de perſonnes qui ne ſachent une anecdote aſſez curieuſe, concernant le chien *Berezillo*, qui tient un rang ſi diſtingué dans l'hiſtoire des brigandages & des cruautés, que

les avanturiers eſpagnols ont commis dans le nouveau monde. Cet animal, inſtruit dès ſa jeuneſſe à dévorer les malheureux américains, ſecondoit admirablement ſes maîtres, dans le deſſein qu'ils avoient généreuſement conçu de les détruire. Il ſavoit diſtinguer les indiens ennemis d'avec ceux que la politique eſpagnole croyoit devoir mettre pour quelque tems au nombre de ſes amis. Auſſi redoutoient-ils plus dix caſtillans avec le chien, que cent de ces guerriers ſans lui. Avant la guerre, ils lui donnoient pour l'appaiſer, car, à l'exemple de ſes maîtres, il ne reſpiroit que le ſang & le carnage, la même ration qu'à un arbalettier, non-ſeulement en vivres, mais en or, en eſclaves (1), & autres choſes de cette eſpece. Cette conduite toute déraiſonnable qu'elle paroiſſe, n'étoit pourtant pas nouvelle; car telle étoit auſſi, dit-on, la ſolde que donnoient autrefois les colophoniens & les caſtabales, à ces cohortes de chiens, qui formoient, au rapport de quelques auteurs, le premier bataillon de leurs armées. Entre pluſieurs preuves du diſcernement de Berezillo, on rapporte que les caſtillans ayant réſolu, ſelon leur louable coutume, de faire dévorer une jeune indienne qui leur déplaiſoit, ils la chargerent d'une lettre qu'elle devoit porter à quelque diſtance; &, lorſqu'ils la virent ſortir, ils lacherent l'animal. L'indienne le voyant venir avec fureur, prit une poſture ſuppliante, lui montra la lettre & lui dit: « ſeigneur chien, je vais porter cette lettre à des » chrétiens; ne me faites pas de mal. » A ces mots, le chien pénétré de reſpect pour la commiſſionnaire de ſes maîtres, s'adoucit, la flaira, leva la jambe, piſſa contre elle, & revint ſans lui nuire (2). Si les éthiopiens avoient trouvé tant de talens, tant de *grandeur d'ame* dans les chiens de leur pays, ne méritent-ils pas, ſi l'on réfléchit au tems où cette nation floriſſoit, qu'on les excuſe de les avoir regardés comme autant d'intelligences divines? Ajoutez, avec M. d'*Ulloa*, célebre mathématicien d'Eſpagne, que les chiens élevés dans l'Amérique, par les eſpagnols & les métifs, continuent toujours d'avoir une haine ſi décidée pour les indiens, que s'ils en voyent entrer un dans une maiſon, ils

(1) Bon Dieu! cette nation infortunée avoit-elle donc été placée là pour fournir des eſclaves à des chiens? Au fond, il valoit encore mieux être l'eſclave de ces animaux, que de leur ſervir d'alimens.

(2) Je donne ici cette anecdote telle que je la trouve dans les hiſtoriens du tems, ſans prétendre en garantir l'autenticité. Ceux qui ont lu dans les nouvelles de la république des lettres du mois de ſeptembre 1686, l'hiſtoire du chien de Corbie, n'auront pas de peine à croire celle de Berezillo; à moins qu'on ne ſoit aſſez incrédule pour regarder l'un & l'autre comme apocryphe.

s'élancent dessus avec le plus furieux acharnement, & le mettent aussitôt en pieces s'ils ne sont pas retenus. D'un autre côté, les chiens des indiens comme pour prouver aux hommes qu'eux seuls ont assez de courage pour essayer de venger les maux que les exterminateurs du nouveau monde ont faits à leurs maîtres, déchirent à belles dents les espagnols & les métifs, partout où ils les rencontrent.

Quoique nos peres, les gaulois & les francs, n'ayent jamais eu que je sache la manie d'adorer des bêtes, on voit néanmoins en vingt endroits de leurs loix & de leurs ordonnances, qu'ils avoient une si haute estime pour les chiens, qu'ils passoient pour sacrés chez eux. Ce fut l'amour de la chasse, que ces peuples guerriers porterent jusqu'à la fureur, qui fut la source de cette prééminence qu'ils assurerent à ces quadrupedes. On lit dans un capitulaire de Charlemagne, de l'an 803, que celui qui coupe le poil de l'épaule droite de son chien, doit être ajourné à la cour du roi. Le titre X de la loi gombette condamne celui qui sera convaincu d'avoir volé un chien, à lui lêcher le derriere devant tout le monde; reglemens bisarres & qui caractérisent d'un seul trait la barbarie de ces tems nébuleux de notre monarchie. C'est peut-être le même motif qui assure à cet animal une prédilection pour le moins aussi singuliere au Monomotapa. On sait que le maître de ce vaste empire ne se croit jamais plus honorablement escorté, que lorsqu'il est environné de deux ou trois cens chiens, qui lui servent de gardes du corps, de mousquetaires, de chevaux légers & de tout cet attirail qui suit les princes. Cet usage paroît aussi n'avoir pas été inconnu de nos bons gaulois; au moins lit-on dans *Fulvius*, que les ambassadeurs qu'envoya *Bitultich*, roi des arvernes, à Domitien, l'an de Rome 632, pour ordonner à ce proconsul romain d'évacuer la Gaule, étoient suivis de gros chiens qui les accompagnoient par tout en bon ordre.

Je crois devoir dire à la justification des éthiopiens & des égyptiens, si tant est que l'on soit justifié quand on a des complices de ses foiblesses, que ces deux peuples ne furent pas les seuls de l'antiquité qui adressassent des vœux aux animaux. Les syriens, au rapport de Cicéron, adoroient un poisson (1). Les phéniciens & les philistins, s'il est vrai que ces deux noms désignassent deux nations différentes, avoient aussi la même divinité, qu'ils adorerent sous le nom de Dagon. Quelques peu-

---

(1) *Piscem Syri venerantur. Cic. de. Nat. Deor. lib. 3, cap. XV.*

plades de la Paleſtine, & notamment les aſcalonites, avoient un reſpect tout particulier pour les pigeons.

Alba palæſtino ſancta columba ſyro.

Les arabes, les hébreux même, ſi l'on en croit Dikenſon, avoient tant de vénération pour les ſerpens, qu'ils les employoient dans leurs divinations & leurs augures, pour apprendre l'avenir par le mouvement de leur corps (1). Les theſſaliens adoroient les fourmis, dont ils ſe vantoient ridiculement, comme la plupart des autres grecs, de tirer leur origine. Les habitans de l'iſle de *Lemnos* avoient déféré les honneurs divins à l'alouette hupée, à cauſe de ſon talent merveilleux de détruire les ſauterelles. Les anciens lithuaniens, qui habitoient cette partie de l'Eſpagne, connue aujourd'hui ſous le nom de Portugal, n'eurent pas, pendant longtems, d'autre idole qu'un ſerpent à qui ils immoloient des coqs. Les éliens avoient leur Dieu Myagre qu'ils invoquoient, lorſque la multitude des mouches les menaçoient de la peſte. Les romains & les cyrénéens avoient auſſi, au rapport de Pline & de Clément d'Alexandrie, leur Dieu chaſſe-mouche, dont ils imploroient le ſecours, quand cet inſecte ſe multiplioit aſſez chez eux pour les incommoder. Tout invite à croire que cette eſpece de divinité n'étoit, dès l'origine, que quelqu'animal ennemi de la mouche, que les fondateurs de ces nations avoient déifié, ou dont ils avoient emprunté le culte de quelqu'un de leurs voiſins. Peut-être étoit-ce le ſcarabée ou l'eſcarbot que l'on ſait avoir été adoré en Egypte. Les accaronites adoroient auſſi Béelzébuth, le Dieu des mouches, qu'ils invoquoient contre cet inſecte, & dont l'origine devoit être la même. On a vu de nos jours en France, la même foibleſſe pour les chryſalides, qui auroient inconteſtablement acquis les honneurs de l'apothéoſe, ſi cette manie eût percé dans un ſiecle moins éclairé que le nôtre (2). Les habi-

(1) Ceci étoit fondé ſur la croyance où étoient la plupart des juifs, que le ſerpent qui avoit eu autrefois l'uſage de la parole, à l'aide de laquelle il s'étoit inſinué dans l'eſprit de la premiere femme pour la tromper, avoit toujours conſervé une intelligence ſupérieure à celle des autres animaux. Paracelſe, l'un des plus grands viſionnaires qui ſe ſoient mêlés d'écrire, n'a-t-il pas aſſuré que ces reptiles ont une connoiſſance parfaite des plus profonds myſteres, par une permiſſion ſpéciale de la divinité?

(2) Il n'y a que quelques années que des payſans françois commencerent à rendre une eſpece de culte religieux aux chryſalides de la chenille, qui vit ſur la grande ortie; parce qu'ils croyoient y voir des traces manifeſtes de la divinité; & M. Deſlandes aſſure que les curés même avoient orné les autels, comme on les orne en Eſpagne, de cigales renfermées dans de petites cages & des moineaux de Canaries, qui chantoient pendant la meſſe. *Rech. philoſ. ſur les égypt. & les chin.*,

tans de la Troade adoroient, dit-on, les rats, pour avoir rongé les cordes des arcs de leurs ennemis, dans un tems qu'un long siege les menaçoit de les ensevelir sous les débris de leur ville. Les thébains, tous grecs qu'ils fussent, n'avoient-ils pas à se reprocher le culte honteux qu'ils rendoient aux belettes? Cette conduite étoit d'autant plus étrange & plus scandaleuse, qu'elle ne paroît pas avoir eu, comme en Egypte, le moindre prétexte d'utilité. Car dire, avec M. l'abbé Bannier, que cet animal étoit adoré à Thebes, pour avoir facilité les couches d'Alcmene, c'est vouloir laver un peuple d'une impertinence, en le couvrant d'une absurdité pour le moins aussi révoltante. Les hébreux n'adoroient pas, il est vrai, cet animal, mais ils n'en auroient pas mangé une seule bouchée pour tous les biens du monde; & la raison qu'en rapporte Aristée, cité par Eusebe, c'est qu'il est naturellement sorcier; trait singulier, où l'on reconnoît parfaitement le caractere puérile & craintifs de la postérité d'Abraham (1).

On a déja remarqué que les athéniens & les romains avoient leur serpent tutélaire, qu'ils adoroient aussi religieusement qu'on le fait aujourd'hui à Wida. Le coq étoit même si singulierement respecté par les romains, que le culte qu'on lui rendoit alloit jusqu'à l'adoration.

Quod tepidum vigili provocat ore diem.

Cet oiseau dont la fonction principale semble être d'annoncer aux hommes l'arrivée des premiers feux de l'astre du jour, étoit à Rome l'emblême de Janus, le Dieu du tems. Enfin, si l'on en croit Gomara, écrivain, je l'avoue, très-suspect, les peuples du Mexique adoroient les sauterelles & les grillons, afin que leurs moissons n'en fussent pas dévorées; les puces & les mosquites, pour n'en être pas piqués pendant la nuit; & les grenouilles, afin qu'elles leur donnassent du poisson, dont

---

tom. 2, pag. 127. Ajoutez l'idée étrange qu'on s'étoit formée en France, des mulots & des chenilles que l'on croyoit susceptibles de moralité, comme on le prouve par cette sentence bisarre de Jean Milon, official de Troyes, par laquelle le bon prêtre champenois condamna, dit M. de Saint-Foix, les chenilles qui incommodoient les habitans de Villenoce, à être excommuniées. Il n'y a pas fort long-tems qu'un évêque catholique de Quebec a pris le même parti contre les tourterelles. Les juifs en avoient vraisemblablement usé de la sorte à l'égard des mouches; car on apprend de Selden & de Scaliger, qu'elles ne touchoient jamais à la chair des victimes qu'on immoloit dans le temple de Jérusalem.

(1) L'Imposteur, qui, sous le nom d'Aristée, a fait le roman de la traduction des septante, & qui étoit visiblement un juif, ne dit pas que cet animal soit sorcier; mais il avance avec aussi peu de jugement, qu'il conçoit par les oreilles & fait ses petits par la gueule. Telle étoit la philosophie des hébreux.

il les reconnoiſſoient pour les déeſſes, parce que, dit-on, c'eſt le ſeul poiſſon qui ait une ſorte de voix. Les parſes de l'Inde penſent bien autrement à l'égard de ces dernieres; car, au lieu de les adorer & de leur faire quelques ſacrifices, ils ne manquent pas de conſacrer tous les ans un jour, par un principe de religion très-ancien chez eux, où tous ceux de cette nation, hommes, femmes, enfans & vieillards, font un meurtre ſolemnel de toutes les grenouilles qui peuvent tomber ſous leurs coups (1). Cette conduite me paroît d'autant plus ſage, que cet animal eſt très-dangereux à la ſanté publique, par le miaſme qu'il répand dans les pays-chauds, où les marais deſſéchés permettent au ſoleil de pomper librement leur poiſon.

Obſervez que quelques-uns des philoſophes de l'antiquité, s'il n'avoient pas la foibleſſe d'adorer des bêtes, comme la multitude, avoient néanmoins une étrange idée de leur nature. On croit que Parmenides, Empedocles, Démocrite & Anaxagore enſeignoient que toutes les bêtes ſont douées d'intelligence. Virgile, convaincu du ſyſtême de l'ame univerſelle, penſoit comme eux ſur ce point. Pluſieurs perſonnes, dit-il, réfléchiſſant ſur la conduite des abeilles, ſur leurs travaux & leur prudence, ont cru qu'elles étoient douées d'un eſprit divin, & qu'elles faiſoient partie de l'intelligence ſuprême.

Hi quidam ſignis, atque exempla ſecuti,
Eſſe apibus partem divinæ mentis, & hauſtus
Ætherios dixere. . . . .

Arnobe & Lactance, quoique fort attachés à la religion chrétienne dont ils étoient les défenſeurs, bien loin de penſer comme S. Auguſtin & Deſcartes, ſur l'ame des bêtes dont ils ne faiſoient que des automates, la regardoient comme de la même nature que celle de l'homme; & la ſeule différence, ſelon eux, qui diſtinguoit ces deux ſubſtances, différence purement accidentelle & de peu de conſidération, conſiſtoit dans les organes des corps qu'elles animoient. De maniere que la ſupériorité de celle de l'homme, qu'ils étoient obligés de reconnoître pendant le tems que duroit l'hypoſtaſe, ne tiroit ſon origine que de la délicateſſe

(1) J'ai lieu de croire que ce jour eſt le cinquieme du mois iſphendarmaz, qui correſpondoit anciennement à notre mois de Juin; car on ſait que les perſes étoient dans l'uſage de faire certains enchantemens ce jour-là, pour chaſſer les ſcorpions & les autres animaux vénimeux de leur pays.

de ſon enveloppe qui lui permettoit plus facilement d'étendre & de donner de l'énergie à ſes facultés, que celle d'un loup & d'un ſerpent. Ainſi l'ame d'un chien ou d'un hibou, dans la tête de Socrate ou de Platon, n'eut pas manqué d'acquérir les mêmes lumieres qui ont fait tant d'honneur à cet deux grands hommes. Le carthaginois Xenocrate, Démocrite & Pline le naturaliſte, alloient encore plus loin, puiſqu'ils croyoient que les bêtes avoient des principes fixes & invariables de religion, ſelon leſquels elles offroient leurs vœux à la divinité. Pline en parlant des éléphants, dont, à ſon ordinaire, il raconte beaucoup de prodiges, aſſure, ſans difficulté, que doués de probité, de juſtice & de prudence, ils adorent la lune, le ſoleil & les autres aſtres (1). Quelques-uns interprétant quelques expreſſions de Salomon, ont penſé que ce prince avoit enſeigné que l'ame de l'homme & celle des bêtes, étoient de la même nature; & c'eſt vraiſemblablement ce qui a donné lieu à Philon & à un grand nombre de rabins, parmi leſquels on doit compter le fameux Maimoeides, de leur attribuer une intelligence ſi parfaite, qu'ils ont cru que Dieu les avoit honorés du libre arbitre. Le philoſophe Celſe, ſi connu dans les premiers ſiecles de l'égliſe, par ſon acharnement à combattre la religion chrétienne, a eu des ſentimens tout particuliers ſur la dignité de la nature des bêtes. On voit qu'il s'efforce de prouver, par des principes, à la vérité, un peu ridicules, que bien loin de devoir être placées au-deſſous de l'homme, elles ont même quelquefois ſur lui une eſpece de ſupériorité. Il parle avec beaucoup d'emphaſe, des loix & de l'eſpece de gouvernement qui les uniſſent; & ſurtout de la juſtice, de la charité & du bon ſens de la fourmi: « lorſqu'elles ſe rencontrent, dit-il, elles s'entretiennent enſemble, ce » qui fait qu'elles ne s'égarent jamais dans leur chemin; elles ont donc » la raiſon dans tous les degrés. Elles ont naturellement les idées de » certaines vérités univerſelles; elles ont l'uſage de la voix; elles ont » la connoiſſance des choſes fortuites, & elles le ſavent exprimer. Si » l'homme, continue-t-il, fait vanité de ſavoir les ſecrets de la magie, » les ſerpens & les aigles en ſavent encore plus que lui; car ils ont » pluſieurs préſervatifs contre les poiſons & les maladies. Ils connoiſ-

---

(1) *Maximum (animalium) eſt elephas, proximum que humanis ſenſibus : quippe intellectus ille ſermonis patrii, & imperiorum obedientiâ, officiorumque, quæ didicare, memoriâ, amoris & gloriæ voluptas, imo verò, (quæ etiam in homine rara) probitas, prudentia, æquitas; religio quoque ſiderum, ſoliſque, ac lunæ veneratior. Plin. Hiſt. Nat. lib. VIII, cap. 1.*

» ſent la vertu de certaines pierres pour la guériſon de leurs petits ; » pierres dont les hommes font tant d'eſtime, que, quand ils en trou- » vent, ils s'imaginent avoir rencontré un tréſor. Enfin, ajoute-t-il, » ſi l'on prétend élever l'homme au-deſſus des autres animaux, parce » qu'il eſt capable de connoître la divinité, & d'en recevoir l'idée & » l'impreſſion, qu'on ſache qu'il y en a parmi eux qui ſe peuvent at- » tribuer le même avantage & non ſans fondement ; car qu'y a-t-il de » plus divin, que de prévoir & de prédire l'avenir ? Or, les autres ani- » maux & les oiſeaux ſurtout, ſont en cela les maîtres des hommes, & » l'art de nos devins ne conſiſte qu'à entendre ce que nos animaux en- » ſeignent. Les oiſeaux donc & les autres animaux propres à la divi- » nation auxquels Dieu découvre l'avenir, nous le montrent par des » ſignes & par des ſymboles : ce qui eſt une preuve qu'ils ont naturel- » lement plus de commerce, & un commerce plus étroit avec la divi- » nité, que nous n'avons, qu'ils nous paſſent en ſavoir, & qu'ils ſont » plus chers à Dieu que nous. Les hommes les plus éclairés diſent auſſi » que ces animaux communiquent enſemble d'une maniere bien plus » ſainte & plus noble que nous le faiſons ; & que, pour eux, ils en- » tendent leur langage, comme ils le juſtifient ; lorſqu'après nous avoir » avertis que les oiſeaux diſent qu'ils iront en tel lieu, & qu'ils y feront » telle choſe, ils nous les montrent qui y vont, & qui le font en effet. » A l'égard des éléphants, dit encore le philoſophe qu'on entend depuis » ſi long-tems extravaguer, il n'y a pas d'être qui paroiſſe plus religieux » pour les ſermens, ni qui garde à Dieu une fidélité plus inviolable ; » ce qui ne ſauroit venir d'ailleurs, ſans doute, que de ce qu'ils le » connoiſſent. »

Pluſieurs écrivains modernes, diſtingués d'ailleurs par leurs lumieres & leur érudition, ont débité à ce ſujet preſqu'autant de rêveries, que notre philoſophe épicurien. L'adreſſe, la police & la ſorte de ſubordination qui paroît regner chez les caſtors, dont les anciens, privés des ſecours qui nous ont portés chez les peuples du nord, n'avoient qu'une très-foible connoiſſance, ont ſurtout offert une vaſte carriere à l'imagination de ceux qui ſe ſont appliqués à combattre ſur ce point, les carthéſianiſme. Les *ourang-outangs*, eſpece de ſinge, que l'on trouve fréquemment dans Barneo, & qui ſervent de domeſtiques aux habitans de cette iſle, mangent à table avec autant d'adreſſe & de propreté que les européans, & imitent parfaitement les manieres des hommes qu'ils fréquentent, ont encore ajouté de nouvelles preuves au ſyſtême qui donne de

de l'intelligence aux bêtes. Si le poëte Ennius eût pu lire les ſavantes choſes qu'à écrites l'illuſtre M. de Buffon, ſur cet animal vraiment ſingulier, combien n'auroit-il pas été autoriſé à nous dire :

Simia quam ſimilis, turpiſſima beſtia, nobis!

Mais rien n'a donné plus de crédit à l'opinion de Celſe & de ſes ſemblables, que les exagérations & les menſonges, que la plupart des voyageurs, malins ou peu inſtruits, ont repandus dans leurs relations. A quoi penſoit, par exemple, le pere l'Eſcalopier, lorſqu'il écrivoit, ſur la foi du pere Nieremberg, que les ſinges du Pérou vivoient familierement avec les hommes; qu'ils ne formoient enſemble qu'une même ſociété; que leurs amuſemens étoient auſſi communs que leurs paſſions? Ils jouent, dit-il, ſérieuſement de l'argent enſemble; ils vont au cabaret où ils ſe divertiſſent comme des comperes, & payent leur écot en commun. N'eſt-ce pas là, je vous prie choquer ouvertement le bon ſens? Qu'auroit répondu ce bon pere à celui qui lui eût dit : « ces bêtes dont » vous parlez ont donc des ames auſſi raiſonnables que les nôtres? Elles » ſont donc comme elles ſuſceptibles de mérite & de démérite? En un » mot, ſemblables en tout à celles des hommes, elles ont auſſi une vie » future à craindre ou à eſpérer? » Remarquez que l'auteur ne rapporte pas cette anecdote comme un fait iſolé dans l'hiſtoire, ſans preuves, ſans autenticité quelconque. Ses garans ſont des témoins oculaires, des obſervateurs irréprochables. Le moyen après cela de ne pas ſouſcrire à ſon évidence (1)? Cicéron me paroît s'expliquer bien plus ſenſément que tous ces raiſonneurs, lorſqu'il dit avec ſon éloquence ordinaire : « ce qui montre l'excellence de l'homme par-deſſus la bête, c'eſt que celle-ci, uniquement dépendante des ſens & n'agiſſant que par eux, ne reçoit d'impreſſion que par ce qui la frappe actuellement, n'a gueres d'inſtinct, ni pour le paſſé, ni pour l'avenir. Mais l'homme éclairé des lumieres de la raiſon, qui lui montre les cauſes & les effets, les progrès des choſes & leurs ſignes antécédens, compare les objets, recherche leurs différences & leurs rapports, lie enſemble le préſent & l'avenir, embraſſe

(1) *Oculatis teſtibus & certis nuntiis compertum eſt, in peruana regione, ſimias tantam cum incolis familiaritatem contraxiſſe, ut cum iis pro argento colludant : ubi eos vicerint, unâ tabernam petunt bibendi cauſa, & pretium numerant ex lucro parto. L'Eſcalop. comment. pag. 146.* Cette aſſertion peut fort bien figurer avec celle d'Elien, qui nous dit que les égyptiens apprenoient aux cynocéphales, eſpeces de ſinges dont ils avoient fait leur anubis hieroglifique, à jouer régulierement de la guittare & de la flûte. Voyez *Elien. De Nat. Animal. Lib. 6, cap. 10.*

d'une vue générale tout le cercle de la vie ; & prépare tout ce qui eſt néceſſaire pour en fournir le cours. » Ces peu de mots du philoſophe romain, ne détruiſent-ils pas tous les ſophiſmes de Celſe des tems anciens & modernes ?

Quand Moyſe donna des loix aux juifs qu'il avoit retirés d'Egypte, où ils gémiſſoient depuis longtems, ſous le joug impérieux des Pharaons, il eut ſoin d'y inſérer la défenſe de manger certains animaux, dont la plupart avoient déja été conſacrés par les ſuperſtitions égyptiennes. Ce fut cette conformité d'idées ſur l'abſtinence des bêtes, joint à l'opinion où l'on étoit alors, que les juifs n'étoient que des égyptiens exilés (1), qui fit confondre à Rome les religions de ces deux peuples, quoiqu'en effet elles ne puſſent être plus différentes. Tacite & Suétone, en rapportant le decret du ſénat, donné ſous Tibere, qui chaſſoit de Rome les proſelytes des égyptiens & des juifs, traitent expreſſément ces deux religions ſur le même pied (2). Cependant pour peu qu'on eût examiné de près & avec toute l'impartialité que la matiere ſembloit exiger, on eut bientôt apperçu l'énorme différence qui les diſtinguoit. Comme Moyſe étoit trop ſage pour propoſer ces bêtes à ſon peuple comme l'objet de ſon culte, il ſe contenta de lui en défendre l'uſage de la part du tout-puiſſant dont il étoit l'organe & l'interprête. Ayant affaire à une nation idiote, ſans lettres & d'une exceſſive ignorance, il n'eut beſoin d'autres raiſons, pour appuyer ſes préceptes, que de dire que les bêtes dont il défendoit l'uſage étoient immondes. Autrement il lui eut été vraiſemblablement aſſez difficile d'expoſer les motifs qui l'avoient engagé à donner la préférence aux quadrupedes, dont la corne du pied eſt fendue, & qui ruminent, ſur ceux qui n'ont pas ces qualités, qui humainement parlant, nous ſemblent aujourd'hui ſi indifférentes (3). Si nous examinons en philoſophes, & en faiſant abſtraction du carac-

---

(1) Manethon & pluſieurs autres écrivains, que Joſeph a refutés, dans ſon livre contre Appion, avoient publié que Moyſe étoit un prêtre apoſtat d'Heliopolis, qui s'étoit mis à la tête d'une troupe d'Egyptiens affligés de la lepre, qu'il avoit conduits en Paleſtine.

(2) *Actum eſt de ſacris egyptiis judaiciſque pellendis. Tacit. Annal. lib. 2, cap. 85. Externas ceremonias, ægyptios judaicoſque ritus compeſcuit, coactis qui ſuperſtitione eâ tenebantur, religioſas veſtes cum inſtrumento comburere. Suet. in Vitâ. Lib. cap. 36.* Le même Suétone, qui vivoit ſous Adrien, au ſecond ſiecle de notre ere, confond auſſi les juifs avec les chrétiens, lorſqu'il dit, dans ſa vie de Claude : *judæos impulſores chriſto aſſidue tumultuantes Româ expulit.*

(3) Si l'on étoit curieux de connoître le ſens myſtique, que l'on attribuoit à ces préceptes, on pourroit conſulter l'épitre de S. Barnabé, dont on trouve l'extrait dans l'hiſtoire eccléſiaſtique de M. Fleury. Tom. 1. pag. 328, *in*-4°.

tere dont Moyse étoit revetu, & qui le dispensoit de rendre aucun compte de sa conduite, les autres especes de bêtes qui furent déclarées immondes dans le lévitique & le deuteronome, je ne crois pas que nous puissions mieux approfondir ce qui le porta à faire ce choix. La chair du lapin, du lievre, de l'autruche, du cigne, de l'aigle, de la cigogne & du heron, n'offre rien au physicien attentif qui puisse obliger un législateur d'en prohiber l'usage (1). Quant au pourceau dont l'abstinence a exposé les juifs depuis tant de siecles à la raillerie des nations, on sait par expérience que la loi qui le proscrit des tables, est fort sage, dans la plupart des climats d'Afrique & d'Asie. Sanctorius a observé que la chair de cochon se transpire peu, & que cette nourriture s'oppose même à la transpiration des autres alimens; & la diminution qu'elle occasionne, il l'évalue à un tiers (2). Or, on sait que rien n'est plus dangereux que le défaut de transpiration. Il forme ou aigrit les maladies de la peau; il enflamme les parties nobles, & jette le corps dans un abattement & une langueur qui lui empêchent de bien remplir ses fonctions. La chair de cochon doit donc être severement défendue dans les climats où l'on est sujet à ces maladies, comme ceux de l'Egypte, de l'Arabie, de la Palestine, &c.

Il faut observer, que bien que les égyptiens eussent une loi formelle qui leur interdit l'usage du porc, ils étoient néanmoins dans l'habitude de célébrer tous les mois une fête en l'honneur de la lune, le jour que cette planete est dans son plein, pendant laquelle il leur étoit permis, ordonné même, d'en faire servir sur leurs tables. Les juifs n'avoient aucune solemnité de cette espece, & la sanction qui leur défendoit cet aliment, ne souffroit aucune interprétation (3). Les chrétiens qui succé-

---

(1) Cependant comme tout ce qui se trouve dans l'ancien testament doit paroître respectable à nos yeux, je me donnerai bien de garde de croire que cette défense n'ait pas eu quelque sage motif dans les decrets de Dieu qui l'a faite. Il n'en est pas ainsi d'une lettre écrite par le pape Zacharie à Boniface, archevêque de Mayence, où, par une espece de piété qu'on ne peut traiter que de superstition, ce pontife ordonne *à tous les chrétiens de s'abstenir surtout de la chair de geais, de corneilles, de cigognes, de lievres, de castors & de chevaux sauvages.*

(2) Personne ne doit être plus croyable, dans ces sortes de matieres, que le médecin italien. On sait qu'il avoit inventé une espece de chaise mathématique si artistement suspendue en l'air, par des ressorts, qu'on y pouvoit tout peser, comme à des balances. De cette maniere, il savoit combien il perdoit de sa nourriture par la transpiration ou par les autres voies de la nature, & ce qui se convertissoit en sa propre substance. Ainsi il pouvoit, par une longue suite d'expériences, déterminer celles des viandes qui étoient plus ou moins propres à la transpiration. Cette maniere de philosopher a fait dire de lui, qu'il avoit passé sa vie dans une balance.

(3) Plutarque qui n'est pas toujours un guide fort sûr, quand il parle de la religion des peuples,

derent aux juifs, & qui, en adoptant leurs dogmes, crurent avoir contracté l'obligation de suivre à la lettre la plupart de leurs points de discipline, se firent longtems un scrupule de toucher à ce que la loi mosaïque avoit consacré ou proscrit des tables. S'il ne paroît pas qu'ils s'abstinssent entierement de la chair de cochon, on trouve au moins dans l'histoire, qu'ils étoient fort embarrassés sur les qualités qu'elle devoit avoir pour être mangée en sureté de conscience. « Vous me » demandez, disoit le pape Zacharie à Boniface, archevêque de » Mayence, combien il faut garder le lard avant de le manger, les » peres n'ont rien ordonné là-dessus. L'avis que j'ai à vous donner sur » votre demande, est cependant qu'il ne faudroit pas le manger qu'il » n'eût été séché à la fumée ou cuit au feu. Si l'on veut pourtant le » manger crud, il sera à propos d'attendre pour cela que les fêtes de » pâques soient passées. » Ne croiroit-on pas, à la lecture de cette lettre, si l'on ne connoissoit d'ailleurs le caractere ingénu du bon Zacharie, que ce pontife ennuyé des minuties sur lesquelles l'inquiet & dévot Boniface ne cessoit de le consulter, s'amusoit agréablement aux dépens de l'apôtre de la Germanie.

Ce qui me surprend le plus, c'est que je trouve chez les hottentots, peuple negre qui habite le cap de Bonne-Espérance, l'image de cette défense de manger certains animaux, observée en Egypte & en Palestine. Cette nation a d'anciennes traditions, dont on ne peut découvrir ni l'origine, ni le motif, parce qu'elle ne connoît pas l'écriture, qui l'obligent à s'abstenir de certains mets déterminés; mais ce qui différencie le reglement du peuple moderne, de celui des deux anciens dont je viens de parler, c'est que la loi n'y est pas la même pour les deux sexes. Les lievres & les lapins, par exemple, sont défendus aux hommes & permis aux femmes; & le pur sang des animaux & la chair de taupe, sont permis aux hommes & défendus aux femmes. Il n'y a, si je ne me trompe, que la chair de porc & celle de poisson sans écailles, qui soient également défendus aux deux sexes. Un bon hébraïsant, tel que M. l'abbé Guérin, en rapprochant ces usages de l'espece de circoncision que les hottentots observent, ne manquera pas de dire avec assurance,

---

qui pensoient à ce sujet tout autrement que les grecs & les romains, a prétendu bonnement que la religion des juifs, leurs fêtes, leurs cérémonies, étoient les mêmes à peu près que celles qui étoient reçues dans la grece. C'est conséquemment à cette opinion, qu'il a avancé qu'ils s'abstenoient de la chair de porc, à cause qu'Adonis avoit été tué par un sanglier.

que ce ſont là des reſtes de la religion judaïque, que ces africains ont ainſi défigurée. Il prouvera de la maniere la plus lumineuſe, que les hottentots, iſſus d'Abraham, ont autrefois habité la Judée (1). Il fera plus; il nous apprendra les motifs, l'époque de leur émigration; car il eſt des gens qui, à l'aide de la bible ou d'une érudition orientale, ont l'art de ſavoir rendre compte de tout ſans aucune difficulté. Mais un obſervateur plus judicieux & dont la critique ſera plus ſaine & plus dégagée de préjugés, croira ſans peine que les hottentots, que les voyageurs nous repréſentent comme n'étant pas ignorans dans les procédés de la médecine & de l'anatomie, s'étant apperçus des qualités dangereuſes de la chair de quelques-uns de leurs animaux & de leurs poiſſons, en auront défendu l'uſage par une ſanction publique. Ce ne peut être qu'un motif de cette eſpece qui a obligé la nation qui habite le royaume de *Loango*, à porter une loi qui défend à la ſœur du roi, auſſi-tôt qu'elle a mis au monde l'héritier préſomptif de la couronne, de manger de la chair de porc (2). Comme elle vient de donner à l'état le ſujet qui doit lui être le plus cher, ſa perſonne devient précieuſe au peuple qui a intérêt d'écarter tout ce qui peut contribuer à nuire à ſa ſanté. Au reſte, j'ignore ce qui a obligé les hottentots à permettre à un ſexe ce qu'ils défendent rigoureuſement à l'autre. Je ne vois pas aſſez de différence entre le tempéramment de l'un & celui de l'autre, pour qu'elle puiſſe autoriſer un pareil reglement. Je penſe que le diſcernement de ces peuples, & leur expérience ſur différentes ſortes de maladies auxquelles ils ſont ſujets, & ſur les cauſes qui les aigriſſent ou les font naître, auront donné ouverture à quelque loi diététique, à de certaines abſtinences, qui ſe ſeront dénaturées dans la ſuite par les effets de la ſuperſtition, qui eſt dans la funeſte poſſeſſion de boulverſer les principes les plus ſages & les plus ſolides.

A l'égard de la défenſe que fit Moyſe aux hébreux, de manger le ſang des animaux, on ſait qu'elle n'eut pour cauſe que la croyance où

---

(1) Il ſeroit pour le moins auſſi bien fondé à former cette conjecture, que l'étoit le pere Lafiteau, à donner aux peuples de l'Amérique ſeptentrionale une origine grecque, parce que ces nations fument du tabac avec une pipe qu'il croit être de la même forme que le caducée de Mercure.

(2) Il faut obſerver qu'à Loango, comme dans pluſieurs autres endroits d'Afrique & d'Amérique, c'eſt la ſœur du roi qui doit lui donner un ſucceſſeur au trône. Cette loi, qui eſt contraire à nos uſages, a été portée pour que la nation ſoit plus aſſurée de la légitimité du ſang de la maiſon qui regue ſur elle.

étoit ce législateur, que l'ame résidoit dans ce fluide. Cette opinion qu'il expose tant de fois dans son lévitique & dans son deuteronome, a eu quelques partisans dans la grece. Plusieurs philosophes anciens, comme Empedocles & Critias, faisoient du sang, au rapport de Cicéron & d'Aristote, le siege de l'ame. Ce sentiment devoit être celui de Dicearque, d'Aristoxene, de Descartes même, qui, n'admettant dans les animaux que des especes d'esprits vitaux qui leur donnoient le mouvement & la vie, ne pouvoient en fixer ailleurs le principe que dans la masse du sang. D'ailleurs Moyse ne fit qu'introduire dans ses loix un systême déja universellement établi dans l'Orient où il subsiste encore, dit l'anglois Ovington, dans toute sa force. Les chrétiens même, dont les principes eurent, comme je le disois tout à l'heure, beaucoup de conformité avec ceux de la synagogue, adopterent cette défense de Moyse, de ne manger ni le sang, ni la chair d'un animal suffoqué. Cette loi, dit M. de Fleury, est expressément marquée dans le nouveau testament; & se trouve confirmée par plusieurs constitutions ecclésiastiques. Elle ne subsiste plus depuis plusieurs siecles; & j'ignore quelle est la raison qui a obligé l'église à l'abroger, ou à le laisser tomber en désuétude.

Si l'on considere de bien près la conduite & les idées des hommes, je doute que l'on puisse s'empêcher de conclure, avec M. Bailly, que la conformité qui se présente, au milieu même de la variété qui regne dans leurs procédés, à quelque chose de si étonnant, qu'il semble nécessaire d'admettre un point commun, un centre unique, qui soit l'origine & la source de ce phenomene. Il est des usages qui, enfans isolés de l'imagination en délire, n'ont aucune espece de rapport avec la nature, & que l'on trouve néanmoins répandus sur toute la surface de notre globe. Qui a pu apprendre, par exemple, aux égyptiens, aux grecs, aux juifs, aux romains, aux chinois, aux américains, & à une multitude d'autres peuples, dont l'histoire n'offre aucune trace de la communication qu'ils peuvent avoir eue entre eux, qu'il falloit faire des libations de certaines liqueurs pour rendre graces à la divinité de tous les bienfaits dont elle nous comble dans la distribution des dons qui enrichissent la terre? Quelle est la source de cette coutume si généralement reçue de conserver du feu sur les autels, comme le parfait symbole du Dieu qu'on y adore? D'où vient cette opinion si universelle qu'il n'y a pas une nation qui s'en soit préservée, de peupler le ciel, la terre & les eaux, d'intelligences spirituelles, de génies heureux &

malfaifans, créés pour fervir de médiateurs entre Dieu & les hommes, ou pour éprouver ici bas leur patience? Ne faut-il pas dire pour expliquer d'une maniere fatisfaifante, des problêmes fi intéreffans; ou qu'il n'y a qu'un certain nombre borné d'idées primitives, dont la fphere eft acceffible à tous les hommes, & dont la variété ne peut confifter que dans leur développement; ou que le genre humain, difperfé fur la furface de la terre après avoir contracté la plupart de fes ufages & donné une certaine forme à fon efprit, a porté dans toutes les régions où chaque peuplade s'eft fixée, les principes & les préjugés qu'il avoit enfantés dès le berceau? On a déja vu combien de nations anciennes, même parmi les plus refpectables & les plus éclairées, furent affez foibles & affez fuperftitieufes pour offrir de l'encens aux bêtes, qu'elles regardoient vraifemblablement comme autant d'intelligences que la divinité avoit choifies, pour manifefter aux hommes, trop bornés pour atteindre plus haut, les decrets & les opérations de fa toute-puiffance. Ce préjugé bifarre, né dans certains pays de la métempficofe, le plus ancien & peut-être le plus conféquent dont les codes religieux des nations faffent mention; & dans d'autres de la fage précaution des prêtres ou des princes, de préferver leurs compatriotes des maux que certaines viandes entretenoient inévitablement avec lui, étoit reçu dans les trois parties de l'ancien monde. On l'a même trouvé, comme je l'ai dit en parlant du Mexique, dans les régions dont les anciens, j'entens ceux dont les écrits nous font reftés, ne paroiffent pas avoir jamais entendu parler. Si vous jettez les yeux fur les relations que les voyageurs nous donnent de l'état actuel des opinions qui regnent fur la terre, vous vous perfuaderez que cette théologie, toute infenfée, toute inconcevable qu'elle foit, n'a pas encore perdu tous fes partifans. J'ai déja dit que les negres de Madagafcar, quoique convaincus de l'exiftence & de la néceffité d'un premier être, adorent encore aujourd'hui les grillons. Si les lapons n'adorent pas les chryfalides comme les égyptiens, parce qu'elles ne font peut-être pas connnes fous leur climat, ils ont les *nans*, efpece de mouche fort commune chez eux, qui fait le principal objet de leur culte. Les hottentots honorent auffi comme une divinité un certain infecte de l'efpece des cerfs volans, qui eft particuliere à cette région. Dans quelque lieu qu'ils puiffent l'appercevoir, ils lui témoignent les plus grandes marques de refpect; lorfqu'il paroît dans un *kraal*, c'eft ainfi qu'ils nomment leurs villages, tous les habitans s'affemblent pour le recevoir, comme un Dieu defcendu du ciel, pour verfer fa bénédic-

tion ſur les humains. Un des articles de leur ſymbole conſiſte à croire que toutes les iniquités dont ils ſe ſont rendus coupables jusqu'à ce moment, ſont entierement effacées. Ils tuent par reconnoiſſance une ou deux brebis en ſon honneur, & prennent ſa viſite pour le plus heureux préſage de bonheur & d'abondance. Un hottentot ſur qui l'inſecte viendroit ſe repoſer, & traité dans la ſuite avec des égards extraordinaires. Pour répondre à cette faveur, on tue le bœuf le plus gras du *kraal*, on ſoupoudre de *bukku* la coëffe du ventre de la victime, & on la ſuſpend au col de l'habitant favoriſé, qui eſt obligé de la porter en cet état juſqu'à ce qu'elle tombe en pourriture.

Parmi les autres peuples du continent de l'Afrique, qui ſe livrent à cette antique ſuperſtition, on remarque ceux de *Whida*, dont les loix, la morale & l'urbanité les font regarder comme les plus éclairés des negres, qui adreſſent leurs vœux au bœuf, à la vache, au crocodile, au chat, au ſerpent, &c. Ils ont ſurtout une telle vénération pour leur ſerpent fétiche, qu'on ne trouve rien de ſemblable dans toute l'antiquité. Leur fanatiſme pour ce reptile eſt ſi outré, le culte qu'ils lui rendent eſt accompagné de cérémonies & d'étiquettes ſi ridicules, ſi biſarres, ſi nombreuſes, qu'elles offrent l'image de la plus complete extravagance. Rien de tout cela pourtant n'approche du reſpect inſenſé que les banians portent à toutes les bêtes, ſans en excepter aucune eſpece, pas même les plus féroces & les plus dégoutantes. Ces peuples quoique diviſés en quatre-vingt-trois ſectes, qui ont chacune leurs dogmes & leur croyance, ſont néanmoins tous opiniatrement entêtés de la métempſycoſe, & croyent appercevoir l'ame de leurs parens ou de leurs amis dans tous les êtres animés. Dela le ménagement, la vénération & la déférence qu'ils témoignent pour les inſectes les plus hideux & les plus ſales. Leur charité pour les bêtes eſt ſi prévoyante & ſi étendue, qu'ils entretiennent à un mille de Surate, un grand hôpital deſtiné à l'entretien des bœufs, des vaches, des chameaux, des chevres, des chiens & d'autres ſemblables animaux qui ſont malades, eſtropiés, ou trop vieux pour travailler. Ces animaux ſont proprement entretenus dans cet aſyle juſqu'à ce que le deſtin vienne trancher la trame de leurs jours. Par une tournure d'eſprit pour le moins auſſi originale que celle de S. Macaire, qui fit, dit-on, une pénitence publique, pour avoir tué une puce ou un moucheron qui l'avoit piqué, ils ont fondé près de cet édifice un autre hôpital, en faveur des punaiſes, des puces & d'autres ſemblables vermines qui ſucent le ſang des hommes. Pour nourrir ces animaux de la maniere qui leur convient,

convient, on loue de tems en tems un pauvre homme pour paſſer une nuit ſur un lit dans l'endroit où ils ſont, avec la précaution atroce d'attacher ce malheureux, de crainte que la douleur que lui cauſe la morſure de ces inſectes ne le force à s'échaper (1). Les charitables banians ont au ſurplus un jour dans l'année, conſacré au feſtin ſolemnel qu'ils font à toutes les mouches qui ſe trouvent dans le pays. Leur attention s'étend auſſi juſques ſur les fourmis, qu'ils vont nourrir dans la campagne avec des ſacs de riz & d'autres denrées propres à la nourriture de cet inſecte économe. Ils ne manquent jamais de racheter les oiſeaux qu'ils voyent prendre aux filets des muſulmans leurs maîtres. Les plus dévots d'entre eux font même difficulté d'allumer pendant la nuit du feu ou de la chandelle, de peur que les mouches & les papillons qui voltigeroient autour, ne vinſſent s'y brûler. Mais la plus rigide des ſectes qui diviſe les banians, & la plus attentive à l'obſervation du dogme qui défend l'effuſion du ſang, eſt celle des *curawates*. Leurs bramines ſe couvrent habituellement la bouche d'un linge, dans la crainte qu'une mouche n'y entre, & portent ſur eux un petit balai pour écarter toutes ſortes d'inſectes. Ils ne s'aſſeyent point ſans avoir ſoigneuſement nettoyé la place qu'ils veulent occuper, pour ne pas ſe rendre coupables, par leur négligence, de quelque *zoocide*. Ils ne font jamais de feu dans leur maiſon ; ils n'y allument pas même de chandelle (2). Il ne boivent point d'eau froide, de peur d'y rencontrer des inſectes à qui ils donneroient la mort ; & s'ils la font bouillir, c'eſt dans quelque maiſon voiſine, dans le deſſein ſans doute de ſe décharger ſur d'autres du péché qu'ils commettent en échaudant quelques moucherons. Enfin, ce ſera avoir peint d'un trait la ſotte & humiliante foibleſſe de ces ſectaires aſiatiques, quand j'aurai dit qu'il y a parmi eux un certain ordre de bramines ſi

---

(1) Le cardinal Bellarmin ſemble avoir été encore plus charitable envers ces pauvres inſectes. Muni de beaucoup de patience & de réſignation, il livroit ſon propre corps en proie aux puces & à toutes ſortes de vermines, en diſant : *nos offrandes ſeront recompenſées dans le ciel : les pauvres créatures n'ont que la jouiſſance de la félicité préſente.* Au reſte, ſi l'on étoit tenté de traiter de fable ce que j'avance ici de l'hôpital que les banians ont conſtruit pour les bêtes, on pourroit conſulter le diſcours préliminaire que M. Anquetil a mis à la tête de ſon zend-aveſta, *tom.* 1, *pag.* CCCLXII. Comme cet académicien a vu tout récemment ce ſingulier édifice, perſonne n'en pouvoit parler plus pertinement que lui. Auſſi a-t-il porté l'exactitude juſqu'au point de nous donner le plan & la diſtribution des différens logemens qu'il contient.

(2) Les talapoins ſiamois, dont les dogmes ſont émanés de ceux des brames, ſont un peu moins ſcrupuleux ſur ce point. La loi leur ordonne de ne ſe lever que lorſqu'il fait aſſez jour, pour pouvoir diſcerner les veines de leurs mains, dans la crainte de s'expoſer pendant l'obſcurité à tuer quelqu'inſecte, en mettant le pied deſſus ſans s'en appercevoir.

aufteres, ſi dévots, ſi attachés à l'eſprit de la loi, qu'ils renoncent pour toujours au mariage, de peur d'écraſer quelqu'animal dans les embraſſemens qu'exige l'amour dans ſes tranſports. *O curas hominum!*

ARTICLE III.

Tableau des forfaits que la ſuperſtition fit commettre autrefois envers les vieillards & les enfans.

Une foule d'auteurs ont accuſé des peuples entiers d'anthropophagie. J'ai prouvé ailleurs que ce crime atroce ne ſubſiſta jamais que parmi quelques individus qu'un caractere malfaiſant & ſanguinaire porta à des extrémités ſi révoltantes. Il fut une autre abomination contre laquelle la nature entiere ſe ſouleve avec preſqu'autant de force, & dont l'exiſtence, nous oſons le confeſſer à la honte de nos ſemblables, ne peut être aujourd'hui révoquée en doute. Je veux parler de ces cruautés réfléchies que la piété mal-entendue de la plupart des nations envers leurs peres, leur faiſoit commettre. On ſait que les thraces & les maſſagetes étoient dans l'uſage de tuer leurs vieillards, par motif de piété, afin de leur épargner la douleur de languir dans la décrépitude. Les tibaréniens précipitoient leurs peres du haut des rochers. Les hircaniens & les caſpiens les expoſoient aux bêtes féroces pour en être dévorés. On apprend de Procope que les hérules, nation germaine que l'empereur Anaſtaſe reçut inconſidérement ſur les terres de l'empire, pratiquoient auſſi cette barbarie. Dans la Taprobane, que l'on croit être aujourd'hui Ceylan (1), iſle de la grande mer des Indes, il y avoit une loi, rapportée par Diodore de Sicile, qui défendoit de vivre au-delà d'un certain nombre d'années; il falloit alors, de gaieté de cœur, ſe coucher ſur une herbe venimeuſe, qui avoit la vertu de faire mourir peu à

(1) Cette iſle, ſi l'on en croit quelques ſavans, a porté ſucceſſivement pluſieurs noms. Son premier nom a été *Lamcad* ou *Lamca*; le ſecond, *Iſanare*; le troiſieme, *Tratane*, dont les grecs ont fait *Taprobane*. Enfin, elle n'eſt plus connue dans nos voyageurs modernes, que ſous celui de Ceylan. Voyez *les notes ſur les petits géographes; tom.* 1, *pag.* 76. *Edit. d'Oxford.* Pour moi, je crois que cette iſle ne fut que médiocrement connue des anciens. Peut-être même ne la connoiſſoient-ils pas du tout. Le peu de rapport que l'on trouve entre la deſcription de celle qu'ils appelloient *Taprobane*, & les lumieres que nous ont données les voyageurs modernes ſur Ceylan, me confirment dans cette opinion. *Voyez ſa deſcription dans mon tableau du commerce de l'Aſie & de l'Afrique.*

peu & ſans douleur. Les ſogdiens & les bactriens obſervoient à peu près le même uſage, avant qu'Alexandre de Macédoine, après les avoir ſubjugués, leur eût donné des loix plus humaines. Porphyre ajoute même, que Staſanor, gouverneur de la Bactriane, pour Alexandre, penſa perdre cette province, pour avoir défendu ces barbaries, tant cette nation y étoit attachée. Les berbiques, peuple féroce & voiſin des hircaniens, aſſommoient, chez eux, les hommes qui paſſoient ſoixante-dix ans, & l'on étrangloit les femmes qui étoient parvenues à cet âge. Les céens, nation grecque, pour ne pas paroître ſi barbares, employoient un peu plus de méthode dans l'exécution de ces parricides. Ils avoient aſſez de délicateſſe pour ne pas vouloir teindre leurs propres mains du ſang de leurs peres; mais lorſqu'ils étoient valétudinaires ou décrépits, il les obligeoient de faire entre eux des ſacrifices ſolemuels, & de s'empoiſonner enſuite, la couronne ſur la tête en ſigne de triomphe, avec du jus de cigue. Cet uſage, tout monſtrueux qu'il fût, étoit autoriſé par une loi autentique, fondée, dit-on, ſur la population extraordinaire de l'iſle. Je laiſſe au lecteur à décider, ſi un pareil prétexte peut juſtifier ce peuple d'une pratique auſſi barbare. Cette nation avoit encore une autre coutume qui décele des cœurs atroces gouvernés par la plus mauvaiſe légiſlation: c'étoit celle qui permettoit aux citoyens de l'un & de l'autre ſexe, qui étoient ennuyés de la vie, d'aller trouver les magiſtrats, pour leur repréſenter les motifs qu'ils avoient de ſe faire mourir. Ceux-ci ayant murement peſé les raiſons des ſupplians, leur donnoient une doſe de poiſon, que la ville avoit toujours en reſerve pour cela, & qu'ils avaloient avec la plus grande tranquillité. Valere Maxime, qui rapporte un exemple de cette coutume paſſé ſous ſes yeux, aſſure, au même endroit, que les habitans de Marſeille l'avoient reçue dans leur ville, où elle étoit fort à la mode de ſon tems (1). Les ſardes, peuples illuſtres de l'ancienne Lydie, étoient pourtant encore plus cruels que les céens à l'égard de leurs vieillards, puiſqu'ils forcoient ces malheureux de rire, lorſque leurs propres enfans leurs mettoient le couteau dans la gorge, ou les aſſommoient; d'où vient l'origine du *ris*

(1) La légiſlation actuelle de Baſle me paroît bien plus ſage que ne l'étoit celle de Ceos & de Marſeille. On y eſt dans l'uſage, conformément à une loi expreſſe, de ſuſpendre dans l'arſénal les inſtrumens dont les perſonnes ſe ſont ſervies pour s'ôter la vie, avec une inſcription qui tranſmet leur infamie à la poſtérité. Quel énorme arſénal n'eut-il pas fallu en Angleterre, ſi on y eût adopté cet uſage!

ſardonien, proverbe ſi connu dans l'antiquité, pour exprimer le ris d'un homme dont le cœur eſt déchiré de douleur.

Tous les auteurs qui nous parlent de ces uſages, ajoutent encore que c'étoit une fête pour ces vieillards de ſe voir ainſi délivrés de la vie d'une maniere violente ; car il eſt bon d'obſerver que les préjugés étoient tels alors dans beaucoup d'endroits, que l'on ne pouvoit croire qu'un homme pût atteindre à la ſouveraine félicité dans l'autre monde, s'il mouroit dans ſon lit. Cette opinion pouvoit être fondée ſur la conſtitution même de ces nations, qui ne reſpiroient que la guerre & les combats. Auſſi voit-on qu'on avoit toujours le ſoin de chanter l'apothéoſe de ceux qui laiſſoient leur vie dans le champ de bataille. Les poëtes de toutes les nations ne ceſſoient de s'occuper à compoſer des odes, qui contenoient dans un langage auſſi noble que la rudeſſe des tems pouvoit le permettre, la louange des grands hommes qui s'étoient diſtingués par leur bravoure. Ces odes ſe chantoient dans les feſtins, dans les aſſemblées, & lorſqu'on étoit ſur le point de livrer combat. Que ne dirent pas par exemple, les grecs toujours portés à parler de tout avec emphaſe, de ces généreux guerriers qui combattirent à Marathon ? Quels pompeux éloges ne firent-ils pas de la valeur déterminée de ces vertueux ſpartiates, qui, commandés par Léonidas, arrêterent Xercès & ſon armée formidable de barbares, au paſſage des Thermopyles ? Enfin, Marathon, Salamine, Platée, les Thermopyles, Leuctres, étoient, comme le dit Cicéron, autant de ſujets d'enthouſiaſme & de poéſie, qui exerçoient tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué ſur le parnaſſe de la grece (1). Quels honneurs ne rendirent pas les germains à la mémoire de leur courageux Arminius, qui avoit tant de fois ſacrifié ſon ſang pour ſa patrie ? Les Seſoſtris, les Oſiris, les Bacchùs, les Mars & la plupart des autres divinités du paganiſme, étoient-ils autre choſe que des hommes extraordinaires, dont la valeur, ſouvent féroce, n'avoit ſuccombé qu'en ſe noyant dans des torrens de ſang ennemi ?

Tantus amor laudum, tantæ eſt victoriæ curæ !

C'étoit donc atteindre au plus haut degré de bonheur, que de laiſſer la vie ſur le champ de bataille, où des milliers de gens deſtinés à diſtribuer à chacun la place qu'il méritoit dans les annales de l'immorta-

---

(1) *Hinc rhetorum campus de Marathone, Salamine, Platæis, Thermopylis, Leuctris. Cic. offic. lib. 1, cap. XVIII.*

lité, étoient ſpectateurs de la bravoure des combattans. Cependant, comme l'état avoit toujours beſoin d'un nombre d'hommes hardis & courageux qui le fît reſpecter de ſes voiſins, on ſavoit auſſi récompenſer ceux qui, en ménageant leurs jours, cauſoient plus de dommages à l'ennemi. Ainſi les grecs ne permettoient à perſonne d'offrir à Jupiter Ithomate le ſacrifice appellé hécatomphonie, qu'on n'eût tué cent ennemis de ſa propre main dans le combat (1); & les germains, les thraces & les gaulois d'Italie, défendoient à leurs jeunes gens, ſous les peines les plus rigoureuſes de ſe faire raſer la tête avant d'avoir mis à mort un ennemi. Il y avoit même une loi chez les ſauromates, ſi l'on en croit Hyppocrate, qui condamnoit les filles à demeurer vierges juſqu'à ce qu'elles euſſent tué trois hommes de leur propre main; mais, après cette courageuſe expédition, on les marioit & on les exemptoit de toutes les fonctions militaires, excepté le cas de néceſſité. Quand les glaces de la vieilleſſe ne permettoient plus à ces guerriers de ſervir utilement la patrie, ils regrettoient les occaſions éclatantes qu'ils avoient perdues, de mourir dans les champs de l'honneur. Ils ſe déſeſpéroient d'être menacés d'être mis, après leur mort, au nombre de ces ames lâches & molles, qui n'avoient été d'aucune utilité ſur la terre. C'eſt ce qui leur fit imaginer la reſſource d'une mort violente ſur le déclin de leur âge; mort qui produiſoit le même effet, dans leur eſprit, que celle qu'ils auroient pu recevoir dans les bras de la victoire. Ce préjugé biſarre, qui montre au moins que les peuples les plus barbares & les moins civiliſés crurent l'immortalité de l'ame, ſe trouve parfaitement conſacré dans *l'edda*, eſpece de code théologique des peuples du nord, rédigé dans le treizieme ſiecle. Tous les hommes, y lit-on, qui ont été tués à la guerre, depuis le commencement du monde, vont trouver *Odin*, dans le *Valhalla*; c'eſt-là que les héros s'ényvrant de toutes ſortes de voluptés, reçoivent le prix de leur bravoure. Cette idée, comme l'a remarqué M. Pelloutier, ſubſiſte encore parmi les oſtiaques, peuple

(1) Cette loi ſinguliere me rappelle une cotterie dont parle M. Adiſſon, dans ſon ſpectateur; qui s'établit en Angleterre ſous Charles II, dont les membres portoient le titre de *duéliſtes*, & à laquelle on n'admettoit perſonne qui ne ſe fût battu pour le moins une fois en duel. Le préſident de l'aſſemblée, ajoute notre ingénieux moraliſte, y tenoit le haut bout à la table, où les autres ſe plaçoient enſuite, à proportion du nombre d'hommes que chacun d'eux avoit tué. Ceux qui ont étudié dans l'hiſtoire, l'eſprit inquiet, turbulent, ſouvent même féroce des grecs, croiront aiſément qu'il n'y a pas beaucoup de différence entre l'hécatomphonie & la ſociété anglaiſe, quoique le motif de celle-là ſoit en apparence, beaucoup plus noble & plus relevé.

ſcythe, établi le long de l'Obi. Stralemberg ayant demandé à un homme de cette nation, ce que leur ame devenoit après leur mort; ceux, répondit l'oſtiaque, qui meurent d'une mort violente ou à la guerre des ours, entrent d'abord dans le ciel; mais ceux qui ont le malheur de mourir dans leur lit, ou d'une autre ſorte de mort naturelle, ſont obligés de ſervir ſur la terre, auprès du Dieu rigoureux, avant qu'ils puiſſent être reçus dans le ciel (1). Telles ſont les idées que ces peuples guerriers ne ceſſerent d'inſpirer à leurs enfans dès le berceau, & qui en firent autant de forcénés prêts à braver tous les dangers.

Certè populi, quos deſpicit arctos
Felices errore ſuo, quos ille timorum
Maximus haud urget lethi metus! Inde ruendi
In ferrum mens prona viris, animæque capaces
Mortis, & ignarum rediture parcere vitæ.

Auſſi voit-on que la néceſſité de montrer de la bravoure, étoit, après celle d'adorer la divinité, le dogme le plus important que les anciens enſeignaſſent. Leurs prêtres quoique exempts, pour la plupart, d'aller au combat, ſe trouvoient néanmoins toujours à la tête des armées, pour rappeller aux ſoldats les engagemens qu'ils avoient contractés avec la patrie, & les récompenſes éclatantes qu'ils devoient eſpérer dans l'autre monde, s'ils mouroient en gens de cœur. C'eſt là qu'ils devoient voir les ombres de leurs ennemis enchaînées à leur char, & ſervir à leur triomphe. C'eſt-là que buvant le delicieux nectar des immortels, dans le crâne de ceux qu'ils auroient tués de leur propre main (2), ils devoient jouir à jamais, dans un parfait repos, de toute la gloire qu'ils auroient acquiſe par leur valeur. Quel devoit être le courage de la jeuneſſe

(1) Les ruſſes, au rapport de M. Algaroti, croyent encore voler à la gloire éternelle; s'ils viennent à perdre la vie ſur le champ de bataille, ou d'une toute autre maniere pourvu qu'elle ſoit violente & forcée. J'aimerois beaucoup mieux l'ancienne théologie des marianais, qui enſeignoit que ceux qui mouroient naturellement, alloient jouir de l'immortalité, dans un lieu de délices, une eſpece de *valhalla*, où ce peuple paiſible & bienfaiſant plaçoit ſon paradis. On voit par-là quelle différence il y a entre une nation douce & tranquille qui vit ſous la zone torride, & des peuples barbares & féroces endurcis ſous les climats rigoureux du nord.

(2) M. Maſcau rapporte une ancienne chanſon danoiſe, où le roi *Regnerus Lodbrock* parle des plaiſirs de l'autre vie en ces termes: *bibemus cerviſiam brevi, ex concavis cramiorum poculis, præſtantis Odini domicilio.* On voit par-là que ces barbares comptoient au nombre des plaiſirs que l'on goûtoit à la cour du grand Odin, celui de boire dans le crâne de ſes ennemis. Ce préjugé féroce ſubſiſte encore chez preſque tous les ſauvages d'Amérique, & chez la plupart des peuples de l'Archipelague Indien.

athénienne, lorſqu'elle ſe rappelloit avoir fait un ſerment ſolemnel, dans le bois d'Agraule, *qu'elle ne reconnoîtroit de bornes à l'Altique, qu'au delà des bleds, des vignes & des olives*, ou pour tout dire en un mot, qu'au-delà des terres habitées? Car on ſait qu'il y avoit une loi à Athenes, qui ordonnoit ce ſerment à toute la jeuneſſe, avant de prendre le parti des armes. Ne devoit-elle pas autant redouter la colere des dieux vengeurs des parjures, ſi elle venoit à violer ſon ſerment, qu'attendre avec confiance, le prix de ſa fermeté, ſi elle mouroit courageuſement pour ſon pays? Il eſt à croire que les ſpartiates étoient éclairés par un principe de cette eſpecé, & qu'aucun d'eux ne doutoit que les délices d'une autre vie ne duſſent-être la récompenſe de leur intrépidité; car il n'eſt gueres concevable, comme l'a dit Cicéron, que le ſeul amour de la gloire ſoit aſſez puiſſant pour échauffer l'ame d'un enthouſiaſme pareil à celui qui régnoit à Lacédemone (1). Quelque violent que ſoit le patriotiſme, quelqu'aveugle que ſoit la paſſion de ſe diſtinguer parmi ſes égaux, on ſe ſentira toujours intéreſſé à ménager ſes jours, ſi des motifs plus preſſans, l'eſpoir flatteur de l'immortalité, ne ſoutiennent le courage. On ſait que chez ces peuples de héros, les femmes ne ſouhaitoient autre choſe à leurs enfans que la gloire de mourir à la guerre. Une meré qui apprenoit la mort d'un fils unique qui venoit d'expirer en brave ſur le champ de bataille, s'écrioit avec le plus grand tranſport de joie : *voilà pourquoi je l'avois mis au monde* (2). *Idcirco genueram.*

Ne croyez pas que la coutume de faire mourir les vieillards, toute abominable, toute criminelle qu'elle ſoit, ait été uniquement pratiquée dans l'ancien monde. Elle ſubſiſte encore dans toute ſa force chez pluſieurs nations que le commerce nous a fait découvrir. C'eſt même, je l'avoue, ce qui ſe paſſe de nos jours à ce ſujet, qui m'a déterminé à ajouter foi aux relations des anciens écrivains que j'aurois voulu pouvoir recuſer ſur une matiere auſſi flétriſſante pour le genre humain. Mais

(1) *Nemo unquam ſine magnâ ſpe immortalitatis ſe pro patriâ offeret ad mortem. Tuſcul* 1, XV. Le chevalier de Forbin ayant eu une querelle très-vive contre une troupe de macaſſars, à l'occaſion d'une conſpiration formée en 1686, contre la vie du roi de Siam, eut la douleur de laiſſer ſur le champ de bataille 366 hommes, tandis que ſes ennemis à qui leurs prêtres ne ceſſoient de crier que tous ceux qu'ils tueroient leur ſerviroient d'eſclaves dans l'autre monde, ne perdirent que dix-ſept combattans.

(2) *Qualis tandem lacœna? Quæ cum filium in prœlium miſiſſet, & interfectum audiſſet; idcircò, inquit, genueram, ut eſſet qui propatriâ mortem non dubitaret occumbere. Ib. ut ſup.*

leur témoignage s'accorde ſi parfaitement avec celui de nos voyageurs, les circonſtances, les motifs de tant de parricides, ſont tellement les mêmes chez les uns & les autres, que ce ſeroit tenter d'introduire un pyrrhoniſme dangereux dans l'hiſtoire, que de ne pas ſe rendre à tant de preuves multipliées.

M. Ellis, dont le mérite eſt ſi connu, qu'on ne peut ſans témérité l'accuſer d'ignorance, de menſonge ou de prévention, aſſure que chez les eskimaux, peuple barbare qui habite la baie d'Hudſon, quand les peres & meres ſont dans un âge qui ne leur permet plus de ſe livrer au travail, ils ordonnent à leurs enfans de les étrangler. Cette atroce exécution eſt de la part des enfans un devoir d'obéiſſance auquel ils ne peuvent ſe refuſer ſans crime. La vieille perſonne entre dans une foſſe qu'on a préparée pour lui ſervir de tombeau. Elle y converſe quelque tems avec eux, en fumant du tabac & buvant quelques verres de liqueur. Enfin, ſur un ſigne qu'elle leur fait, ils lui mettent une corde au cou, & chacun tirant de ſon côté, ils l'étranglent en un inſtant. Ils ſont enſuite obligés de la couvrir de ſable, ſur lequel ils élevent un amas de pierres qui leur ſert de mauſolée. Les vieillards qui n'ont point d'enfans, exigent le même ſervice de leurs amis. Mais comme la coutume n'en a pas fait à ceux-ci un devoir, ils ont ſouvent le chagrin de ſe voir refuſer, & ſont forcés de prolonger la carriere de leurs jours, juſqu'à ce qu'une main charitable vienne leur rendre ce dernier ſervice. Mais ce qui eſt plus étonnant & qui démontre toute la force de cet affreux préjugé, c'eſt que ces peuples, à qui l'indigence & la miſere cauſent tant de dégouts pour la vie, ne penſent jamais, dit M. Ellis, à s'en délivrer par leurs propres mains.

Les ſauvages de l'Acadie & les hottentots du cap de Bonne-Eſpérance, ont à ce ſujet un uſage, qui, quoique moins barbare en apparence, révolte néanmoins aſſez ſouvent l'humanité des européans, ſous les yeux deſquels il ſe pratique. Parmi eux, auſſi longtems qu'un homme ou une femme eſt capable de ſortir de ſa hute, en rampant pour y apporter une plante d'herbe, une racine ou un morceau de bois, il eſt traité par ſa famille avec beaucoup d'égards & de tendreſſe ; mais lorſque les forces l'abandonnent entierement, ſes amis & ſes propres enfans le laiſſent périr de foibleſſe, de faim & de miſere. Quelque riche que ſoit un acadien ou un hottentot, quelque diſtinction qu'il ait dans ſon village, quelques ſervices qu'il ait rendus à la peuplade ou à ſa famille, il ne peut éviter ce funeſte ſort, s'il ſurvit à ſes forces & à ſon induſtrie.

Souvent

Souvent même ſi la mort tarde trop à s'emparer du vieillard, on l'aide à emporter ſa proie. Lorſqu'on reproche à ces peuples une pratique ſi déteſtable, ils répondent, comme les eskimaux, que c'eſt l'œuvre la plus méritoire & l'action de piété la plus noble qu'ils puiſſent faire. Ne vaut-il pas bien mieux à cet âge, s'écrient-ils, ſortir de la vie par les mains de ſes amis & de ſes parens, que de mourir de faim dans une cabane ou devenir la proie des bêtes féroces? Comme il y a peu de raiſon à eſpérer de ces peuples ſi étrangement livrés à leurs uſages, il eſt à craindre que les exhortations des européans qui commercent continuellement avec eux, n'ayent pas un meilleur effet, que celles des anglois ſur les eskimaux de la baie d'Hudſon.

Obſervons en paſſant, juſqu'à quel point les préjugés des hommes peuvent altérer ou obſcurcir les principes de la pure nature. Une mere à Sparte étouffe le cri de ſon cœur, pour aller plonger le poignard dans le ſein de ſon fils, qui a négligé de faire ſon devoir dans le combat. Un vieillard renonce à la vie, qu'une foule de motifs, malgré l'abattement de la décrépitude, l'engagent à regretter, pour courir après des chimeres qu'on lui a prêchées dans ſon enfance. Enfin ce fils inhumain, les mains dégoutantes du ſang de ſon pere qu'il vient d'égorger, repouſſe les ſanglots qui le ſuffoquent, pour faire trophée du parricide par lequel il croit avoir procuré l'immortalité à celui dont il tient le jour. Croiroit-on l'homme capable de pareilles foibleſſes? Pourſuivons & nous trouverons d'autres forfaits ſur notre route, qui n'exciteront pas moins notre compaſſion en faveur du genre humain.

Quelques auteurs ont cru que cet uſage cruel de prévenir la mort dont les vieillards ſont menacés, tire ſon origine de l'état paſtoral dont les premiers hommes faiſoient profeſſion. On ſent en effet de quelle incommodité devoient être des vieillards à des peuples nomades, & chaque jour expoſés à changer de demeure. L'exemple même des hottentots & des acadiens, que l'on ne croit pas être fort éloignés de l'état de paſteurs, ſemble appuyer cette conjecture. Mais j'ai démontré plus haut que cette manie, toute exécrable qu'elle ſoit, a une origine en apparence plus noble & plus impoſante. On paroît raiſonner plus conſéquemment aux monumens de l'ancienne hiſtoire, lorſqu'on aſſure que c'eſt dans cet état primitif des hommes que l'on doit chercher la ſource de ce ſyſtême monſtrueux, qui condamne à la mort tous les enfans dont les membres débiles & mal formés ne leur permettent pas d'offrir à la ſociété l'eſpoir de quelque ſecours. Un peuple errant & vagabond n'a

besoin que d'hommes agiles & bien constitués. Un aveugle, un boiteux, un manchot, lui seroit fort à charge sans lui être d'aucune utilité. Il est donc naturel de croire qu'il a imaginé l'horrible expédient de s'en défaire dès le berceau. J'ose pourtant assurer que malgré toute la vraisemblance qu'un raisonnement, poussé encore plus loin, pourroit donner à ces conjectures, rien ne me paroît plus contraire à l'idée qu'on doit se former du caractere des nations placées à ce degré de civilisation, que le systême sanguinaire & dénaturé dont il est ici question. Je l'ai déja dit; je ne saurois trop répéter une si importante vérité; les peuples nomades furent dans tous les tems les plus doux, les plus humains, les plus compatissans de tous les peuples. Ceux qui voyagent encore aujourd'hui parmi eux, nous assurent, d'une voix unanime, qu'ils témoignent sous un dehors rustique & grossier, tout l'attachement & l'amitié possibles, non seulement à leurs semblables, mais à leurs bœufs, à leurs vaches, à leurs chevaux, à leurs moutons, avec lesquels ils vivent en société. Ce ne peut donc être chez des nations si humaines & si bienfaisantes, qu'il faut chercher l'origine des forfaits qui souillent en tant d'endroits la société. Je ne crois pas m'écarter beaucoup de la vérité, en conjecturant que cet usage a été introduit par quelque législateur cruel, dont la politique sanguinaire rejettoit de la république, tous les membres, qui, causant à la patrie beaucoup de frais pour leur nourriture & leur éducation, ne pourroient leur être d'aucune utilité pendant tout le cours de leur vie, par rapport au vice de leur conformation. On voit, en effet, que Lycurgue, ce législateur si célébré dans l'antiquité, & dont les loix, par un phénomene unique en Europe, ont duré, dit-on, pendant sept cent ans sans aucune altération considérable, avoit ordonné de se défaire de tous les enfans dont on n'avoit aucuns services à espérer. C'est en conséquence de ce reglement, que dès qu'il étoit né un garçon à Lacédémone, on le portoit, dit Plutarque, dans un certain endroit où les anciens de chaque tribu le visitoient. S'il leur paroissoit délicat, foible & d'un tempéramment peu vigoureux, on le condamnoit impitoyablement à périr; & aussi-tôt des hommes destinés à cet horrible exécution, le précipitoient dans une fondriere, située au bas du mont Taygete. Mais, ce qui est encore plus extraordinaire, Aristote, ce philosophe éclairé, qui a été notre oracle pendant tant de siecles, n'a-t-il pas eu la foiblesse de publier la même doctrine? « Quant » aux enfans qu'on doit nourrir & exposer, disoit-il, il faut faire une » loi qui défende d'en nourrir aucun imparfait ou mutilé de ses mem-



AUTEL et SACRIFICE des anciens ROMAINS.



ENFANT NOUVEAU NÉ que l'on consacre à APOLLON.

» bres; & dans les lieux où cette loi feroit contraire à celles du pays, Figures.
» il faut faire bleffer les femmes, avant que les enfans aient fentiment
» de vie (1). » Si je ne puis comprendre comment Ariftote, qui montre ailleurs tant de jugement & de bon fens, s'eft affez oublié ici, pour fouiller fa philofophie d'une opinion fi abominable, je ne fuis pas étonné que Romulus l'ait adoptée dans fon code. Il eft même à croire qu'elle n'effraya pas les romains, qui y avoient apperçu, fans murmurer, beaucoup d'autres chofes prefqu'auffi condamnables que celle-ci; car on fait que la plupart des loix de Romulus furpafferent en atrocité celles même de Dracon, contre lefquelles toute l'antiquité a tant déclamé (2). J'ai déja dit ailleurs, qu'il y en avoit une qui donnoit aux peres une puiffance fi abfolue fur leurs enfans, qu'il leur étoit permis de les vendre ou de les tuer, fans être obligés de rendre compte à perfonne de leur conduite, & c'eft pour cela qu'en naiffant, ils les confacroient à telle divinité qu'il leur plaifoit de choifir (*fig.* XV.) XV.
Par une feconde loi du même Romulus, il étoit permis aux peres d'ex-

(1) Ces vices & plufieurs autres que l'on trouve fréquemment dans les écrits des philofophes de l'antiquité, ont fait dire à M. Barbeyrac, qu'ils n'étoient pas, en plufieurs points, des modeles à fuivre dans la compofition des loix; & voici l'exemple qu'il en donne d'après Diogene Laerce: Les arcadiens, dit-il, prierent Platon de venir leur enfeigner les loix qu'il jugeroit néceffaires pour une nouvelle ville qu'ils vouloient fonder à la perfuafion des thébains leurs alliés. Ce fameux athénien fut ravi de l'honneur qu'on lui faifoit, & il fe difpofoit à partir; mais il changea tout d'un coup de fentiment, quand il eût compris, par un entretien avec les députés d'Arcadie, que ce peuple ne feroit pas d'humeur à laiffer introduire la communauté des biens & des femmes, que le philofophe regardoit comme un rare fecret du gouvernement, & qu'il a établi dans fa république imaginaire, faute de trouver un état réel qui voulût la recevoir. *Voyez Barbeyrac difc. fur la permiff. des loix, imprimé à la fin de la traduction des devoirs de l'homme & du citoyen, par Puffendorff.*

(2) Je ne citerai pour preuve de la cruauté des loix de Romulus, que celle que l'on trouvoit dans les douze tables, au fujet des débiteurs infolvables & qui étoit inconteftablement émanée des reglemens primitifs faits par ce fondateur de la capitale de l'ancien monde. Par cette loi il étoit permis aux créanciers d'un homme infolvable, de le tuer & de le mettre en pieces pour partager fes membres. La voici telle que nous la confervée Aulu-Gelle: *Tertiis. nundinis. partis. fecanto. fi. plus. minus. ve. fecurrunt.* M. Bynkershock, dans fes obfervations fur le droit civil, & M. Barbeyrac, dans fon beau difcours fur le bénéfice des loix, ont prétendu que le légiflateur a voulu permettre, dans la loi dont il s'agit, non de faire mourir le débiteur, mais de le vendre à l'encan, afin que les créanciers partageaffent entre eux le prix de fa liberté. L'humanité fe prête volontiers à cette interprétation, mais malheureufement elle fe trouve démentie par une foule d'auteurs anciens, tels que Quintilien, Cœcilius, Favorin & autres, qui font cenfés avoir mieux entendu leur propre langue que nous. Voici comment en parle Quintilien: *Sunt enim quædam non laudabilia naturâ, fed jure conceffa; ut in duodecim tabulis, debitoris corpus inter creditores dividi licuit. Quam legem mos publicus repudiavit.* Bodin, favant jurifconfulte du feizieme fiecle, en rapportant cette loi, dans le premier livre de fa république, dit que, s'il ne fe trouvoit qu'un créancier, il ne lui étoit pas permis d'ôter la vie à fon débiteur.

poſer leurs enfans, à l'exception des garçons & des aînées des filles, qui ne pouvoient ſubir ce funeſte ſort, qu'ils n'euſſent été jugés de l'avis de cinq voiſins, monſtrueux ou d'une complexion cacochyme. Cette inique diſpoſition fut tranſmiſe avec les autres qui concernoient la puiſſance paternelle, dans la loi des douze tables. La modification apportée par Romulus, tomba même inſenſiblement en déſuétude; & l'on voit dans Tacite & Suétone, que rien ne fut plus fréquent ſous les empereurs, que d'expoſer des enfans nouveaux nés, ſans y apporter d'autre formalité que la volonté du pere & de la mere; &, quoiqu'en diſe M. Bynkershock, cet uſage étoit encore dans toute ſa vigueur ſous le regne de Conſtantin; & les premiers reglemens ſérieux qui furent faits pour l'anéantir, ſont inconteſtablement dûs aux empereurs Valentinien, Valens & Gratien. Il y a plus: cette autorité deſpotique que les loix romaines accordoient aux parens ſur la vie de leurs enfans, donna naiſſance à l'abus le plus funeſte dont la nation ait jamais eu à ſe plaindre: je veux dire cet uſage criminel qui fut ſi fréquent parmi les femmes romaines, de ſe faire avorter, ſoit pour éviter les douleurs de l'accouchement, ſoit pour jouir du plaiſir du mariage ſans partager les ſoins des meres. Il eſt étonnant que ces républicains, qui ménageoient aſſez peu les femmes, pour permettre à leurs maris de les tuer, quand ils apprenoient qu'elles euſſent bu du vin, ayent laiſſé une pratique ſi déteſtable impunie juſqu'au regne de Severe & d'Antonin (1).

Quoi qu'il en ſoit de toutes ces atrocités commiſes dans l'ancien monde, il eſt certain que l'on trouve encore en beaucoup d'endroits des principes tels que ceux de Lycurgue, de Romulus & d'Ariſtote, au ſujet du choix que l'on doit faire des enfans avant de les élever. Si ces maximes affreuſes ſont ſi généralement miſes en pratique à la Chine, ſi la légiſlation de ce pays, d'ailleurs ſi ſagement gouverné, tolere un abus ſi contraire à l'humanité & ſi oppoſé à l'eſprit des ſociétés, qui doit être de protéger le foible & le puſillanime contre la violence du plus fort, tout contribue à nous faire croire qu'elles doivent leur origine à

---

(1) Les empereurs Severe & Antonin, furent en effet les premiers qui penſerent à déraciner un abus ſi criminel, comme on le voit par un reſcrit de ces princes, inſéré dans le quarante ſeptieme livre du digeſte, tit. XI, liv. IV. Quant aux femmes qui buvoient du vin, il eſt certain qu'il étoit permis à leurs maris de les tuer auſſi librement que s'ils les euſſent ſurpriſes en adultere. Pline raconte, à ce ſujet, qu'un certain Egnatius Mecennius ayant tué ſa femme pour avoir bu du vin, fut déclaré innocent par Romulus, qui donna par-là pouvoir aux autres époux d'en faire autant.

la morale relâchée de quelque ſophiſte dangereux, qui n'aura point rougi de fronder les loix les plus ſacrées de la nature, pour procurer un bien imaginaire à ſa patrie, en lui permettant de ſe défaire de ceux des jeunes citoyens qui ne pourroient être comptés au nombre de ſes défenſeurs. On en doit dire autant, ſans doute, des habitans de *Paragoa*, qui ſont dans l'uſage d'enterrer vivans tous ceux de leurs enfans que le haſard fait naître aveugles, borgnes ou boiteux; & cette criminelle habitude ſemble tellement tenir à la conſtitution de ce peuple aſiatique, que le chriſtianiſme même dont il fait aujourd'hui profeſſion, n'a pas encore pu la déraciner. Mais les jakoutes, peuple de la Sibérie, ont un tout autre motif pour en agir ainſi à l'égard des leurs. Imbus des mêmes principes ſuperſtitieux qui deshonorerent autrefois les romains, qui jettoient tous les monſtres dans le Tibre, pour ne pas expoſer la république à quelque malheur, ils prennent le parti de détruire tous les enfans qui naiſſent avec quelque difformité, parce qu'ils ſont perſuadés que ces petits monſtres, comme ils les appellent, ſont autant d'eſprits malins employés ſur la terre, pour la perte & la ſéduction du genre humain. Auſſi-tôt après leur naiſſance, ils les brûlent ſans miſéricorde, pour empêcher qu'ils ne s'occupent à tourmenter les hommes, s'ils venoient malheureuſement à trouver le moyen de s'enfoncer dans les entrailles de la terre. On ſent bien que les loix civiles, ni aucun prétexte d'utilité réelle n'ont eu de part à ces inſtitutions barbares. C'eſt la ſuperſtition, ce ſont les préjugés, preſque toujours cruels, qui en ont fait tous les frais. J'en vais rapporter d'autres exemples qui ne paroîtront pas moins étonnans. On eſt malheureuſement toujours fécond, quand on puiſe à la ſource des erreurs du genre humai n.

Quelques-unes des tribus ſédentaires des arabes, obſervoient, juſqu'au ſeptieme ſiecle de notre ere, un uſage approchant de celui des jakoutes, & qu'une très-ancienne ſuperſtition avoit conſacré parmi eux. Ces peuples féroces, regardant les filles comme autant de monſtres, par l'inclination au déreglement & à la débauche qu'ils prétendoient appercevoir en elles, n'en reſervoient qu'autant qu'ils en avoient beſoin pour entretenir la population de leur pays. Quelquefois ils conduiſoient leurs femmes ſur le bord d'un foſſé, lorſqu'elles reſſentoient les douleurs de l'enfantement, & toutes les filles dont elles accouchoient étoient inhumainement enterrées vives. Souvent même on portoit encore la barbarie plus loin. On élevoit une fille juſqu'à l'âge de cinq ou ſix ans; on la paroît alors de tout ce qu'elle avoit de plus riche; on la parfumoit

d'essence d'ambre & d'aromates, & le pere lui-même, ministre exécrable & dénaturé du plus affreux des sacrifices, la conduisoit sur le bord d'une fosse, & saisissant le moment où elle y portoit attentivement ses regards, il la précipitoit dedans; & combloit le trou avec de la terre. Mahomet qui s'occupa avec tant d'ardeur à civiliser ses compatriotes, abolit cette infâme coutume, & apprit aux arabes, en déracinant de leur cœur la superstition qui les maîtrisoit à cet égard, à aimer plus tendrement leurs enfans, sans aucune exception de sexe.

Les hottentots & les madagascarois auroient grand besoin aujourd'hui que quelque législateur, avec des raisons aussi persuasives qu'en avoit Mahomet à la tête de son armée, vint rectifier leurs maximes à ce sujet; car j'avoue naturellement qu'ennemi déclaré de toute espece de violence, en fait d'opinions, je suis convaincu que l'on pourroit, sans crime, employer la force pour abolir, chez ces pauvres peuples, victimes de leurs préjugés, peut-être même de l'artifice de leurs prêtres, toutes ces pratiques affreuses qui consistent à verser le sang humain. Il est, en effet, des chefs de croyance, qui, sortant du cercle des spéculations ordinaires, intéressent de trop près les sociétés, pour qu'on ne puisse mettre à profit la force & l'autorité, afin de réprimer les abus qu'ils occasionnent. Qu'on ait disputé, qu'on se soit battu même autrefois, parmi nous, pour savoir si l'on prononceroit en sureté de conscience, *paraclit* ou *paraclet*, ou pour toute autre fadaise de cette espece, on sent parfaitement qu'il n'y a que l'esprit de chicane & de minutie, qui puisse autoriser de pareilles querelles; mais qu'une nation, qu'une peuplade, ait reçu dans sa théologie des principes meurtriers, des préjugés destructeurs, qui arment incessamment le plus fort contre le plus foible, & font commettre tous les jours de nouveaux forfaits, je soutiens que tout état voisin qui en a connoissance, peut, doit même réunir toute sa puissance, pour déchirer le bandeau qui empêche un tel peuple d'appercevoir ses intérêts. Ne seroit-ce donc pas rendre un service vraiment important & tout à fait digne de l'humanité, que de persuader aux hottentots, de déposer cet esprit de superstition & de férocité qu'ils témoignent dans certaines occasions où leurs femmes accouchent de deux jumeaux? Car on apprend des voyageurs que, malgré les efforts qu'ont faits les européans, depuis grand nombre d'années, pour les civiliser & détruire jusqu'au germe de certains préjugés homicides qui les deshonorent, ils conservent toujours une coutume fort bisarre & très-cruelle à l'égard de l'objet qui nous oc-

cupe. Ils font des réjouiſſances extraordinaires à la naiſſance de deux jumeaux mâles, parce que leur république fondée ſur des principes de chaſſe, de pêche & de brigandages, ne ſauroit être trop abondamment pourvue d'individus de ce ſexe courageux. Mais ſi ce ſont deux filles, l'uſage exige que l'on mette à mort la plus laide. Si c'eſt une fille & un garçon, la fille eſt expoſée, comme un objet de mauvais augure, ſur une branche d'arbre & enſevelie vive, avec le conſentement & la participation de tout le village qui ſe fait une fête d'aſſiſter à cette cérémonie lugubre. J'ai lieu de croire que ces peuples perſuadés qu'un homme avec ſes deux teſticules doit néceſſairement devenir pere de deux jumeaux, ont imaginé leur circonciſion douloureuſe, par le moyen de laquelle il ne leur en reſte plus qu'un, afin d'éviter les malheurs que ces accouchemens prétendus ſiniſtres, ſouvent répétés, ne manqueroient pas, ſelon eux, d'attirer ſur leurs têtes. Cette ſuperſtition eſt ſi profondement enracinée chez eux, que, quoiqu'ils ſoient perſuadés que ce ſoit un bien de multiplier les mâles, ils aiment mieux ſe priver de cet avantage, qui, dans leur opinion, deviendroit commun s'ils abrogeoient l'uſage de leur circonciſion, que de s'expoſer à voir des femmes mettre au monde un garçon & une fille, ou deux enfans de ce dernier ſexe. Quant aux madagaſcarois, leurs préjugés me paroiſſent encore plus cruels & plus dangereux, parce que l'occaſion d'exercer leur cruauté doit s'offrir plus ſouvent. Comme il n'y a jamais eu de pays au monde, ſi l'on en excépte l'ancienne ville de Rome, où l'on ait été plus attentif qu'on ne l'eſt aujourd'hui à Madagaſcar, à diſtinguer les jours heureux d'avec ceux qui leur ſont oppoſés, il arrive qu'on y a fixé certains jours aux femmes pour accoucher. Celles qui ont aſſez peu de précaution pour ſe délivrer dans un de ceux que le calendrier a marqué d'une couleur malheureuſe, ont auſſi-tôt la douleur de voir maſſacrer ſous leurs yeux l'innocent qu'elles viennent de mettre au monde. En vain une mere voudroit-elle témoigner quelque tendreſſe pour l'enfant qu'on lui enleve; ce ſeroit s'expoſer à ſe faire ſoupçonner de vouloir être l'inſtrument de la perte de tous les negres de l'iſle, qui croiroient n'avoir plus que quelques jours à vivre, ſi un monſtre échappoit à leur fureur.

Je ne ſais ſi l'on doit ajouter foi à la relation étonnante que nous a donnée le capucin Antoine Cavazzi, de la légiſlation du royaume de Matamba, ſur le ſujet que je traite. Selon ce religieux italien, la reine *Temba-N-Dumba*, qui régnoit dans cet empire, l'un des plus floriſ-

ſans de l'Afrique, imagina des loix qui durerent plus d'un ſiecle après ſa mort, & qui peuvent être comparées, par leur atrocité, à tout ce que l'hiſtoire nous offre de plus remarquable à cet égard. La premiere défend d'élever aucun enfant mâle dans l'enceinte du Chilombo, qui eſt le nom de leurs habitations, ordonne aux peres & meres de les tuer, ou de les expoſer aux bêtes féroces, auſſi-tôt après leur naiſſance, & déclare infâmes & incapables de ſuccéder à leurs parens, ceux qui auroient été nourris & élevés ſecrettement par leurs meres. La troiſieme loi ordonne, ſous peine de mort, aux femmes groſſes & ſur le point d'accoucher, de ſortir du Chilombo, pour ne pas le ſouiller par leur enfantement. Elle repete l'ordre de tuer les mâles, & veut qu'au cas qu'il s'en trouve quelqu'un, il n'entre point dans le Chilombo, qu'il n'ait deux dents arrachées; que ſi les dents de deſſus lui ſortent plutôt que celles de deſſous, on le tue ſans rémiſſion, auſſi bien que les jumeaux, & ceux qui auroient quelque choſe de monſtrueux, ou quelque défaut naturel, de peur qu'étant devenus grands, ils ne cauſent la ruine des *Jaguas;* tel eſt le nom des peuples du Matamba. La quatrieme punit de mort les femmes qu'on trouveroit accoucher dans le Chilombo, & contraint les peres & meres qui voudroient ſauver leur enfant mâle, d'en donner un autre pour être ſacrifié, & de l'élever hors du Chilombo, juſqu'à ce qu'il ait obtenu le privilege d'avoir les deux dents arrachées, & d'être admis dans la républiqne de jaguas. Ce qui me fait douter de l'autenticité de ces loix, c'eſt que le bon pere qui les rapporte, aſſure ſérieuſement que les peuples du Matamba, chez leſquels elles étoient en vigueur, ſont antropophages, & ſe livrent avec beaucoup de ſuccès à la magie & aux enchantemens, arts qu'il n'eut pris, s'il eût été plus judicieux, que pour de vraies chimeres (1).

(1) Le P. Cavazzi, entr'autres prodiges de la magie des jaguas, rapporte le ſecret de leur *Ganga Matombolas*, à reſſuſciter les morts. Un homme, dit-il, étant mort ou enſeveli, ſi les parens prient ce prêtre de le reſſuſciter, il leur commande de le déterrer & de le porter dans un bois. Là, en préſence de ſes plus grands confidens, il tourne pluſieurs fois autour du corps, & fait différentes contorſions, invocations & autres cérémonies, juſqu'à ce que le mort commence à donner quelque ſigne de vie. Alors le prêtre redouble ſes conjurations, qu'il ne ceſſe point juſqu'à ce que le mort ſe leve ſur ſes pieds, qu'il faſſe quelques pas, qu'il prononce quelques ſons articulés, & qu'il reçoive de la viande dans la bouche. On ſeroit tenté de croire que des peuples qui poſſedent un ſi rare ſecret, doivent être immortels. Point du tout. Lorſque le Ganga rend le reſſuſcité à ſes parens, il les charge de tant de préceptes impraticables, à l'obſervation deſquels la vie du régénéré eſt pourtant attachée, qu'ils ſont à peine quelques pas, ſans en enfreindre quelqu'un, & que le cadavre mouvant tombe par terre & ne ſe releve plus. Ainſi plus d'un amant eſt forcé de ſubir le même ſort que l'impitoyable Pluton fit ſubir autrefois au

Encore un préjugé barbare, & je permets au lecteur de respirer, après avoir passé en revue tant d'énormités. Je me crois d'autant plus obligé de l'insérer ici, que je fais profession dans cet ouvrage, de ne rien dérober aux curieux de tout ce que l'opinion peut faire commettre de plus cruel & de plus abominable. Celui-ci mériteroit, j'ose le dire, d'être à la tête par son atrocité. Ceux qui ont lu M. de Buffon, devinent déja que je veux parler d'une coutume généralement reçue à Formose, & dont l'autenticité a paru si bien constatée à notre incomparable naturaliste, qu'il n'a point fait difficulté de lui donner place dans ses écrits. On permet dans cette isle aux femmes de se marier à quel âge elles le jugent à propos; c'est à elles de consulter leur goût, leur inclination, les loix ne s'en mêlent pas. Mais elles ne peuvent mettre d'enfans au monde, avant l'âge de trente-cinq ou trente-sept ans. Quand elles deviennent grosses avant cet âge, leurs prêtresses, especes de furies, plus cruelles que ne fut Mégere, vont leur fouler le ventre avec les pieds & les font avorter avec autant ou plus de douleur qu'elles n'en souffriroient en accouchant. Ce seroit non-seulement une honte, mais un péché presque irrémissible de laisser venir un enfant avant l'âge prescrit. J'en ai vu, ajoute le voyageur hollandois, qui sert de guide à M. de Buffon, j'en ai vu qui avoient déja fait périr quinze ou seize fois leur fruit, & qui étoient grosses pour la dix-septieme fois, lorsqu'il leur étoit permis de mettre un enfant au monde.

Couronnons ce chapitre par une réflexion que nous fournit Cicéron, & qui vient ici fort à propos. Cet orateur nous apprend que Dicéarque, l'un des plus éloquens disciple d'Aristote, avoit composé un livre sur la mort. Après avoir parcouru toutes les causes de mort, comme sont la peste, un cataclisme, une calamité extraordinaire, l'insulte des bêtes féroces & meurtrieres, qui, fondant par troupes dans un pays, l'ont quelquefois dépeuplé, il vient enfin à l'homme, & il prouve que lui seul a plus détruit que tout le reste. Ce philosophe, instruit du grand nombre de guerres qui ont affligé le genre humain depuis sa naissance, des séditions, des discordes intestines, qui ont fait répandre tant de torrens de sang, étoit fort en état de mettre dans tout leur jour les

---

pauvre Orphée à l'égard de sa chere Euridice. Ce qu'il y a de plus étonnant, ajoute M. le Clerc, c'est que le P. Cavazzi ne rapporte pas cela comme un conte, ou comme un événement fort rare, mais comme une chose certaine, arrivée de son tems & en plusieurs lieux. *Che questi incantatori dissorterino i corpi e cosa indubitamente accoduta à mio tempo, in piu luoghi, quando trascorsi le provincie di sogno, di Boenza, di Sundi e altre.*

horreurs dont l'homme a souillé la terre. Mais tout ce qu'il pouvoit dire ne devoit pas approcher de ce que l'histoire, mieux developpée depuis son siecle, & la découverte des pays qu'il ne connoissoit pas, nous ont mis à portée d'apprendre, sur cette multitude d'attentats, que la superstition, le fanatisme, l'ambition, en un mot, toutes les passions réunies, ont fait permettre aux hommes. Que n'eut-il pas dit, s'il eût su qu'il y eût des nations qui entassoient par milliers les cadavres des hommes égorgées sur leurs autels? Quel torrens d'invectives n'eût-il pas distillé contre le genre bumain, s'il eût vu les parvis des temples décorés des ossemens de ses freres, & les prêtres ne croire honorer leurs Dieux, qu'en plongeant leurs idoles dans des mers de sang? Quelle n'auroit pas été son indignation s'il eût vu un autre peuple, non moins féroce que celui-ci, porter le fer & le feu, la rage & le sacrifice, dans le pays où se commettoient ces abominations, & disputer, avec les vaincus, de cruauté & de barbarie, sous prétexte de leur donner des mœurs plus sociables & plus humaines? Quelle vaste carriere n'auroit pas eue sa satyre à parcourir, si elle eût pu dépeindre la férocité de ces nations dénaturées, privant de la lumiere du jour des enfans renfermés dans le sein de leurs meres, ou peu de tems après leur naissance? Croyez-vous qu'il eût osé compter pour quelque chose le petit nombre de ravages & de calamités que le bouleversement de la nature, ou l'irruption précipitée des bêtes féroces, a pu causer, en comparaison de tous les maux que l'homme s'est faits à lui-même?



Superſtitions des nations pour l'Aſtrologie Judiciaire.

L'ASTROLOGIE judiciaire eſt l'art de prédire les événemens moraux par l'inſpection des aſtres. Cette ſcience eſt, pour ainſi dire, auſſi ancienne que le monde. Née du deſir qu'ont naturellement tous les hommes de percer les ténebres obſcures de l'avenir, elle avoit pour objet l'étude du cours des aſtres, le calcul de leurs révolutions périodiques, l'examen de leur rapport avec les corps ſublunaires, & de l'influence que l'on prétendoit que chacun d'eux avoit ſur tous les événemens moraux (1).

Perpetuis frœnis atque uni ſerviet aſtro.

Selon les aſtrologues, les plus dangereux charlatans dont une ſociété ait jamais pu être infectée, tous les hommes, privés de liberté, agiſſant en aveugles, n'étoient heureux ou malheureux, bons ou mauvais, qu'autant que l'aſtre ſous lequel ils étoient nés, ou qui préſidoit à leurs actions, avoit une influence ſiniſtre ou avantageuſe (2). Saturne, par exemple, rendoit les hommes prudens, graves, lents, avares & taciturnes; Jupiter leur donnoit de la bonté, de la maturité, de la douceur & de la modeſtie; Mars les rendoit cruels, perfides & féroces; le ſoleil, religieux, nobles & ſuperbes; Vénus, luxurieux, beaux & agréables; Mercure, adroits, fins & brouillons; la lune, ſubtils, beaux, bienfaits & chéris des peuples; en un mot, tel individu qui eſt un ſcélérat, parce qu'il eſt né ſous la conſtellation du cancer, auroit été un parfait honnête homme, s'il eût été aſſez heureux pour naître ſous celle du capricorne. Caton, par exemple, ce défenſeur intrépide de la liberté républicaine, eût forgé, comme fit Céſar, des fers à ſa patrie, s'il eût vu le jour ſous la conſtellation de ce fameux dictateur; comme celui-ci auroit verſé juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang pour les romains ſi ſon aſtre eût été d'un plus heureux préſage. Une opinion ſi déteſtable,

(1) *Adeoque obnoxiæ ſumus fortis, ut ſors ipſa pro Deo ſit, quia Deus probatur incertus. Pars alia & hanc pellit, aſtroque ſuo eventus aſſignat, & naſcendi legibus, ſemelque in omnes futuros unquam Deo decretum. In reliquum verò otium datum. Plin. lib. 2, cap. VII.*

(2) O trop heureux l'enfant qui n'ait ſous la balance !
De ſon cruel voiſin, déteſtons la puiſſance.
Rac. Poe. ſur la relig. chant. V, vers 85 & 86.

ſi funeſte aux ſociétés par la juſtification dangereuſe qu'elle fournit aux criminels, mérite aſſurément d'éprouver toute la rigueur des loix; on ne ſauroit s'élever avec trop de force pour la rejetter; cependant ne pourroit-on pas l'expliquer, la modifier en quelque ſorte, & la repréſenter ſous un jour moins ténébreux, en lui ôtant tout ce que la plupart des anciens lui donnoient de ſurnaturel & de choquant, pour la concilier avec la ſaine phyſique? Je ſuis bien éloigné de me conſtituer le défenſeur de l'aſtrologie; je ne crois pas, par exemple, comme quelques auteurs, que Pyrrhus ne mourut d'un coup de tuile à Argos, & Alexandre d'une potion empoiſonnée dans Babylone, que parce que ces deux conquérans étoient nés ſous des contellàtions qui préſageoient cette funeſte fin; mais penſez-vous que je m'éloignerois beaucoup de la vérité, ſi je diſois, que ſi tout autre aſcendant eut préſidé à la naiſſance de ces deux princes, ils auroient peut-être eu l'eſprit plus raſſis, &, la manie des conquêtes ne leur ayant point troublé la tête, ils auroit pu mourir d'une toute autre maniere, l'un en Epire & l'autre en Macédoine? ſi l'on ne réfléchit ſur le tiſſu délicat & tendre du cerveau des enfans naiſſans, ſur la facilité que trouve tout corps étranger à faire impreſſion ſur la contexture liſſe & moelleuſes de leurs fibres, on ne ſera pas ſurpris que ces énormes coups, ſuſpendus ſur ſa tête, au moment de ſa naiſſance, ne déterminent, pour le reſte de ces jours, le cours violent ou pacifique des paſſions qui doivent l'agiter. Ne voyons-nous pas tous les jours des gens faits, & dont les organes ont pris toute leur exiſtence, ſuivre invariablement les phaſes de la lune, quoique leur âge dut les rendre à l'épreuve de l'influence des aſtres? Et ſi nous nous donnions la peine d'examiner attentivement ce qui ſe paſſe chez nous, combien de changemens, de viciſſitudes, ne verrions nous pas éprouver à nos âmes, ſelon que les corps céleſtes influent plus ou moins ſur nos organes? Les femmes ſurtout qui ſont plus faciles à émouvoir que les hommes, ne ſont-elles pas preſque toutes ſenſiblement ſujettes à ces variations? Leurs goûts, leurs penchans, leurs affections, ne tiennent-ils pas viſiblement à l'état où ſont ces maſſes qui errent ſur notre tête? Prenez garde que cette opinion, fondée ſur un grand nombre d'expériences des gens les plus ſenſés, n'a rien de commun avec le ſyſtême des anciens que je viens d'expoſer. Ceux-ci admettoient dans les aſtres une ſorte de fataliſme, une détermination néceſſaire, qui forçoit les uns au vice & les autres à la vertu. Moi, au contraire, je ſoutiens que l'homme n'eſt pas moins libre dans ſon choix, qu'il peut même par des

actes répétés, par une habitude continue, par une éducation ſuivie, effacer juſques aux traces que les eſprits animaux ont formé dans ſon cerveau à l'inſtant de ſa naiſſance, & que, ſi les aſtres ont quelqu'influence ſur nous, leur action ſe fait moins ſentir ſur notre volonté que ſur notre imagination.

On croit aſſez communément que l'aſtrologie judiciaire, originaire de la Chaldée, s'étoit gliſſée chez les égyptiens, d'où elle avoit paſſé chez les grecs qui en avoient infecté les autres peuples de l'Europe. Ce qui donne lieu à cette conjecture, eſt l'air toujours pur, le ciel toujours ſerein de la Meſopotamie, qui a engagé, dit-on, de tout tems, les chaldéens à ſe livrer à l'aſtronomie, mere ſage de la plus folle des filles, l'aſtrologie judiciaire. Je ſuis d'autant moins diſpoſé à me prêter à cette filiation, que je ſuis perſuadé que le clergé chaldéen tiroit ſon origine de l'Egypte; comme tous les peuples de la Méſopotamie me paroiſſent avoir anciennement habité les bords du Nil, il me ſembleroit beaucoup plus raiſonnable d'en aller chercher le berceau en Ethyopie, la ſource, comme on l'a vu, de pluſieurs autres ſuperſtitions; auſſi, ſans parler des prêtres du temple d'Hammon qui en faiſoient une profeſſion particuliere dès la plus haute antiquité, Pline aſſure-t-il que ce fût Atlas, fils de Lybie & roi de ces contrées, qui l'inventa. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que cette manie avoit tant fait de progrès dans le monde, que les nations les plus ſages & les mieux civiliſées ne purent s'en garantir. Chacune d'elles étoit convaincue que le ciel étoit un livre immenſe où la deſtinée des hommes étoit écrite, & où les événemens futurs étoient tracés d'une maniere très-ſenſible, à l'égard de ceux qui faiſoient profeſſion de les déchiffrer. Les chaldéens & les brachmanes paroiſſent en avoir été fort entêtés; ſoit que l'ignorance où ils étoient de la ſaine aſtronomie, leur fît effectivement attribuer aux aſtres une influence meurtriere qui néceſſitoit les actions des hommes; ſoit, comme il eſt plus croyable, qu'ils fuſſent flattés d'émouvoir par-là, la ſuperſtition du peuple, pour la maîtriſer à leur aiſe & ſatisfaire leur cupidité. On ne ſera pas ſurpris d'apprendre que les égyptiens ayent adopté cette folie. Cependant, ſi l'on en croit Hérodote, leur maniere de procéder à ce ſujet, étoit beaucoup plus ſage que celle des autres nations. Les moyens qu'ils employoient pour acquérir toutes les connoiſſances dont ils penſoient que cette matiere fut ſuſceptible, étoient, à peu près, les mêmes que ceux qu'emploie aujourd'hui notre académie des ſciences pour parvenir à former un ſyſtême céleſte. Ils obſervoient avec la plus grande

exactitude tous les phénomenes de la nature, tâchoient d'en pénétrer la cause & en étudioient les suites; &, après une foule d'observations répétées de cette maniere, ils crurent pouvoir prédire les événemens de la vie, & fixer même le moment de la mort de chaque individu. Si cette conduite étoit défectueuse, illusoire même à bien des égards, elle étoit, au moins, très-propre à donner aux égyptiens une idée juste du systême du monde, à reculer les bornes de leur esprit, & à leur faire faire des découvertes que nous ne soupçonnons pas nous-mêmes, & qui sont peut-être reservées à nos neveux. On voit dans un grand nombre des passages du Pentateuque, que les juifs n'en cédoient pas, sur ce point, aux égyptiens leurs anciens maîtres. Les romains avoient une inclination si décidée pour ces sortes de présages, qu'ils entretenoient chez eux une multitude de charlatans, qui faisoient profession d'astrologie & de climatérisme, & qui s'engraissoient aux dépens de ceux qui vouloient bien prêter l'oreille à leurs prédictions. Les fourberies qu'ils mettoient en œuvre, devinrent enfin si odieuses & si manifestes, que les empereurs & le sénat furent souvent obligés de réprimer leurs brigandages, & de porter des loix séveres pour purger l'Italie de ces dangereuses sansues. On apprend de Valere Maxime, de Dion Chrysostome & de Tacite, que les années de Rome 614, 721 & 769, tous les astrologues & les magiciens furent honteusement chassés de l'Italie par des arrêts du sénat. Mais la manie étoit trop ancienne, trop séduisante & trop analogue au caractere du peuple, pour qu'il fût possible de l'anéantir entierement en ne la punissant que par l'exil & le bannissement. C'est pourquoi la loi *cornelia de Sicariis*, ordonna enfin que tous ceux qui mettroient en œuvre les sortileges & l'astrologie judiciaire, fussent punis du dernier supplice.

Les chrétiens eux-mêmes, jusques dans les derniers siecles, ne furent pas exempts de cette foiblesse, qui avoit été honorée plus que jamais en Europe par les arabes, durant l'anarchie du bas empire. Albert le Grand, qui, dans le treizieme siecle, écrivoit des *in-folio* pour servir de commentaires aux ouvrages d'Aristote, developpa toutes les rêveries des musulmans sur ce point, & y devint si habile, que son nom seul fit long-tems frémir ceux qui appréhendoient les sorciers, & que les gens de la campagne regardent encore aujourd'hui tous les grimoires qui contiennent quelques prédictions, comme autant d'ouvrages de sa main. On sait que l'opinion de ceux qui croyent que toutes nos actions sont soumises à l'influence des corps célestes, devint si générale parmi

les docteurs de ce même ſiecle, qu'Etienne Tempier, évêque de Paris, fut obligé de la condamner ſolemnellement dans un ſynode de ſa province. Sans parler des tems nébuleux de la monarchie françoiſe, où toutes les ſuperſtitions dominoient paiſiblement & avec le plus grand empire dans les Gaules, ne trouve-t-on pas dans l'hiſtoire que Charles V, ce prince qui honora ſi ſingulierement les ſciences pendant tout le cours de ſon regne, eut les plus humiliantes foibleſſes pour les aſtrologues? Parmi les manuſcrits de la bibliotheque du roi, eſt le livre d'un certain Simon de Phares, où cet écrivain nous apprend que Charles V aima tellement l'aſtrologie judiciaire, qu'il fit traduire en françois tous les livres qu'on avoit écrits juſqu'alors ſur cette ſcience; tels que le *Quadripartitum Ptolomei, le Centiloque, Guido bonati, Aben-ragel, &c.* Il y a plus: on ſait qu'il fonda une chaire d'aſtrologie en faveur d'un nommé Gervais, qui paſſoit alors pour l'un des plus grands maîtres en cette profeſſion; & qu'il fit venir de Bologne à Paris, Thomas de Piſan, qui étoit le plus ſavant aſtrologue d'au-delà les monts.

La protection que donna ce prince aux aſtrologues, multiplia prodigieuſement cette engeance dans tout le royaume. On eſt même ſouvent étonné, en jettant les yeux ſur l'hiſtoire de ces tems-là, de la ſotte crédulité avec laquelle les gens les plus diſtingués, les perſonnes même les plus éclairées, ſe prêtoient à leurs impoſtures; car jamais les grecs ni les romains, tout foibles qu'ils fuſſent de ce côté-là, n'eurent à ſe reprocher des erreurs auſſi aviliſſantes que celles que nos annales mettent ſur le compte de nos peres. La ſéduction alla ſi loin, qu'on fut enfin obligé de prendre le même tempéramment auquel on avoit eu recours à Rome en pareille occaſion. Comme il étoit trop difficile d'éclairer aſſez le peuple pour lui faire ſentir les inconſéquences & la ſtupidité de ſa conduite, & lui faire abandonner volontairement ſes charlatans, il fallut employer la force & l'autorité des loix pour les extirper du royaume. Charles VIII, par une ordonnance de 1490, chargea tous les juges de faire la plus exacte perquiſition dans toute l'étendue de la France, de tous ceux qui faiſoient profeſſion d'aſtrologie, & de les punir rigoureuſement & ſans miſéricorde (1). Cette ordonnance fut renouvellée

---

(1) *Ordinamus omnes carminatores, divinatores, malignorum ſpirituum invocatores, necromanticos, & omnes aliis malis artibus & ſcientiis, atque ſectis reprobatis utentes, per judices ordinarios, ad quos directa cognitio pertinet, cum diligentia capiantur. Ordin. Carol. VIII. An. 1490.* Le trente-ſixieme art. de l'ord. de Blois y eſt parfaitement conforme.

ſoixante-dix ans après par celle d'Orléans, portée par Charles IX, où l'on fait expreſſes défenſes à tous libraires & imprimeurs de publier aucuns livres où l'art des pronoſtics ſoit developpé. Il eſt à croire que ces édits, tout ſages, tout néceſſaires qu'ils fuſſent, n'eurent aucun effet: car on ſait que jamais ſiecle ne fut plus fécond en toutes ſortes d'impoſteurs que celui où regnerent Charles IX & ſes deux freres. Catherine de Medicis, leur mere, femme craintive & ſuperſtitieuſe à l'excès, donna tant de vogue à tous les préjugés populaires, par la grande quantité d'aſtrologues & de magiciens de toute eſpece, qu'elle fit venir d'Italie, pour porter leurs prédictions à la cour, qu'il n'y avoit qu'un très-petit nombre de gens ſenſés qui s'en moquaſſent. On voit dans la célebre Argenis de Barclay, dédiée à Louis XIII, que la fureur pour l'aſtrologie étoit fort à la mode en France ſous le regne du fils d'Henri IV, & qu'il étoit encore néceſſaire alors de recourir à la voie de la dialectique pour en démontrer la futilité (1). C'eſt ce qui obligea cet élégant & ingénieux écrivain d'inſérer dans ſon ſecond livre cette judicieuſe digreſſion que nous allons tranſcrire. Quoiqu'il y ait vraiſemblablement peu de gens aujourd'hui en Europe, qui accordent aux aſtres aſſez de force pour néceſſiter nos actions, & qui ne ſe moquent de l'art abſurde des chaldéens, je crois devoir faire d'autant plus de plaiſir au lecteur, en lui mettant ici ſous les yeux l'extrait du raiſonnement que fait l'auteur écoſſois, pour le refuter & le tourner en ridicule; que l'Argenis dont le fond ne nous intéreſſe pas aujourd'hui, comme il faiſoit nos ayeux, n'eſt pas lu d'un grand nombre de perſonnes. J'employerai la traduction de M. l'abbé Joſſe.

« Vous aſſurez, devin prétendu, dit M. Barclay, que c'eſt l'influence » des aſtres qui ont préſidé à notre naiſſance, que dépendent les diffé- » rentes circonſtances heureuſes ou malheureuſes de notre vie & de » notre mort. Vous avouez d'un autre côté que les cieux ont un cours » ſi rapide, qu'un ſeul inſtant ſuffit pour changer les diſpoſitions des » aſtres. Comment concilier ces deux choſes? Et puiſque ce mouvement » ſi prompt, qu'on ne peut concevoir, entraîne avec lui tous les corps » céleſtes, les promeſſes ou les menaces qui y ſont attachées, ne doi- » vent-elles pas auſſi changer ſelon leur différente ſituation? Pour lors

(1) Le Cardinal Mazarin, ce fameux miniſtre qui a tant fait de bruit au commencement du regne de Louis XIV, n'avoit-il pas fait tirer ſon horoſcope, à Salamaque, par un aſtrologue qui lui prédit qu'il ſeroit pape.

» comment

» comment fixer les destinés? Vous ne pouvez savoir, connoissance
» pourtant, selon vous nécessaire, sous quel astre une personne sera
» née. Vous croyez peut-être que le premier soin des sages femmes est
» de consulter, à la naissance d'un enfant, toutes les horloges, de mar-
» quer exactement les minutes, & de conserver à celui qui vient de
» naître, ses étoiles comme son patrimoine; mais le péril des meres sou-
» vent ne laisse pas lieu à cette attention. Quand on le pourroit, com-
» bien y en a-t-il qui négligent de la faire étant au-dessus de pareilles
» superstitions? En supposant même qu'on ait étudié ce moment, les
» cadrans sont-ils toujours justes & exacts? Les horlorges quelques
» bonnes qu'elles soient, ne se démentent-elles pas, par un tems ou
» trop sec, ou trop humide? Qui peut donc assurer que l'instant auquel
» des personnes attentives auront placé la naissance d'un enfant, soit le
» véritable moment qui répond à son étoile? »

« Je suppose encore avec vous qu'on ait trouvé ce point juste, l'étoile
» qui a présidé, sa situation, sa force. Pourquoi faire émaner des astres
» un pouvoir absolu, je ne dis pas seulement sur les corps, mais aussi
» sur les volontés? Ceux qui s'engagent dans le parti des armes, & qui
» paroissent dans une même bataille, sont-ils nés sous la même constel-
» lation? Et peut-on dire qu'un vaisseau qui doit échouer, ne recevra
» que ceux que leur mauvaise étoile aura condamnés en naissant à faire
» naufrage? L'expérience nous fait voir tous les jours que des personnes
» nées dans des tems bien différens, se livrent au combat, ou montent
» un vaisseau où ils périssent, n'ayant de commun que l'instant de la
» mort. Tous ceux qui viennent au monde sous la même disposition du
» ciel, ont-ils pour cela une même destinée pour la mort? Vous voyez
» ici le roi, croyez-vous que ceux qui sont nés sous la même étoile,
» possédent des royaumes, où pour le moins des richesses, qui prou-
» vent l'heureuse & favorable influence des astres dans leur naissance?
» Croyez-vous même qu'ils aient vécu jusqu'à présent? Voilà Cléobule,
» ceux qui sont nés sous la même planete ont-ils sa sagesse en partage?
» Sont-ils comme lui honorés de la faveur du prince? Et ceux qui sont
» nés dans le même instant que vous, sont-ils tous astrologues, pour
» ne rien dire de pis? Que si quelqu'un périt par la main d'un voleur,
» son sort, dites-vous, exigeoit qu'il fût tué par la main de ce misé-
» rable. Quoi donc ces mêmes astres qui avoient destiné le voyageur,
» dans le moment de sa naissance, a être un jour exposé au fer d'un
» assassin, ont aussi donné à l'assassin, peut-être longtems avant la nais-

» ſance du voyageur, l'intention & la force pour vouloir & pouvoir
» exécuter ſon mauvais deſſein; car les aſtres, à ce que vous prétendez,
» concourent également à la cruauté de celui qui tue, & au malheur
» de celui qui eſt tué. Quelqu'un eſt accablé ſous les ruines d'un bâti-
» ment, eſt-ce donc parce qu'il eſt condamné par ſa deſtinée a être
» enſeveli dans ſa propre maiſon, que les murs en ſont tombés? On
» doit raiſonner de même à l'occaſion des dignités où l'on n'eſt élevé
» que par ſuffrage. La planete ou les aſtres qui ont préſidé à la naiſ-
» ſance d'une perſonne, & qui, dans vos principes, lui ont deſtiné
» des grandeurs, ont-ils pu auſſi étendre leur pouvoir juſque ſur d'au-
» tres hommes qui n'étoient pas encore nés, de qui dépendoit l'effet
» de ces heureuſes influences? J'appellerois cette ſcience vaine & ridi-
» cule, ſi ces noms pouvoient en donner une aſſez juſte idée. Ce qui
» eſt certain, eſt qu'elle ne prend ſa ſource que d'une très-dangereuſe
» ſuperſtition. Quelle ſeroit la liberté des hommes? En quoi la feroit-
» on conſiſter, s'il leur étoit impoſſible de détourner ce que les aſtres
» auroient une fois arrêté à leur égard? Pourquoi déſormais prendrai-je
» ſoin de ma ſanté? Pourquoi rechercherai-je les honneurs, fuirai-je le
» vice & m'appliquerai-je à la vertu, puiſqu'en recevant la vie, j'ai
» reçu des loix qu'il faut néceſſairement que je ſubiſſe? Outre la liberté
» de l'homme ravie par ces prétendus décrets, le culte des Dieux ſe
» trouve anéanti. Je ne leur offre plus d'encens, je ne les crains ni ne
» les aime, puiſqu'ils ne peuvent ou ne veulent point détourner un ſort
» qui m'eſt préparé & que je ne puis éviter. Ce ne ſera plus que pour
» des enfans à naître que nous leur adreſſerons nos vœux & nos prieres,
» afin que ces mêmes aſtres qui nous auroient été contraires, devien-
» nent pour eux favorables. Voici ce qui ſe paſſa dans la Merganie, dans
» le tems que j'y étois. Un homme attaché à cette ſuperſtition ne vou-
» loit pas entrer dans la chambre de ſa femme, qu'il n'eût auparavant
» conſulté les aſtres. Si le dragon enveloppoit les étoiles dans les replis
» de ſa queue, ſi le ſcorpion les embraſſoit avec ſes pattes envenimées,
» ou s'il appercevoit au ciel quelqu'autre ſigne, qui, ſelon lui, pou-
» voit être de mauvaiſe augure, pour lors il couchoit ſeul. Qu'en ar-
» riva-t-il? Il fut pere de pluſieurs enfants, mais qui furent tous
» inſenſés. »

« Nous accordons pourtant aux aſtres quelque puiſſance. Nous ſavons
» qu'ils contribuent à rendre les hommes plus pareſſeux ou plus labo-
» rieux, plus fins ou plus groſſiers, plus gais ou plus mélancoliques,

» & qu'ils les font même incliner, par une pente secrette qu'ils leur » communiquent, au vice ou à la vertu. Aussi ma proposition n'est-elle » pas d'ôter aux astres certaine puissance qu'ils exercent sur les hommes. » Nous sommes d'accord si vous prétendez seulement que celui qui, » par l'influence de son astre, a reçu en naissant un tempéramment plus » doux, vivra d'une façon tout-à-fait différente de celui à qui une cons- » tellation moins favorable aura donné un tempéramment vif & bouil- » lant, ou que celui qui aura reçu sous un ciel plus serein une humeur » plus gaie & plus agréable, aura dans le cours de sa vie d'autres ma- » nieres que celui à qui le noir Saturne aura donné une humeur sombre » & chagrine. Je ne rejette point ces dernieres connoissances; mais » elles sont plutôt le fruit d'une expérience consommée, que d'un art » infaillible. Entre plusieurs choses sur lesquelles nous pensons diffé- » remment, j'en vais rapporter quatre principales. Premierement, je » crois que les astres peuvent remuer & non pas forcer les volontés, » comme vous le prétendez, à suivre de bonnes ou de mauvaises im- » pressions. Secondement, je ne comprends pas que par le rapport » que l'on trouve entre les astres qui ont dominé à notre naissance, & » nos passions, on puisse sûrement conjecturer ce qui doit nous arriver » dans le cours de notre vie, & quelle est la mort qui nous attend. » Troisiemement, je crois que l'on ne peut expliquer comment les » astres influent sur des enfans ces différentes affections. J'ajouterai, en » dernier lieu, que je regarde comme une vraie folie, & même comme » une impiété, de mettre des choses produites par le hasard, & prin- » cipalement des causes libres, dans la dure nécessité de suivre ce que » les astres auront une fois prescrit. »

« Je tiens pour certain que les astres ne forcent point notre volonté. » N'arrive-t-il pas tous les jours que nous domptons nos passions? C'est » cette état de liberté, jusqu'au milieu même des passions les plus vio- » lentes dont nous sommes sans cesse assaillis, qui nous distinguent des » bêtes; c'est aussi à leurs écoles que l'esprit du sage est exempt de ser- » vitude, qu'il peut même, pour ainsi dire, commander aux astres. » C'est là le solide fondement de ces louanges qu'on donne tous les » jours à ceux qui savent modérer les mouvemens les plus vifs de la » colere & de l'amour. La raison que nous avons en partage, sert de » digue au torrent des passions dont les astres inondent notre cœur; ce » qui n'auroit pas lieu, si nous dépendions de leur influence. D'ailleurs, » comme le soleil produit des effets différens sur les choses différentes

» de la terre, quoique ce ſoit toujours les mêmes rayons & la même
» lumiere, il échauffe & entretient quelques ſemences, il en fait mourir
» d'autres, il deſſéchera des petites herbes, tandis que d'autres, qui
» qui auront plus de ſuc, réſiſteront davantage. De même auſſi dans
» pluſieurs enfans qui naiſſent en même-tems, je conſidere un champ
» préparé de différentes manieres, ſelon la différence du naturel, du
» tempéramment & des habitudes de ceux à qui ils doivent le jour.
» Cette puiſſance des aſtres, qui eſt une pour tous les enfans, ne doit
» point dans tous produire les mêmes effets. Si le naturel de l'enfant a
» quelque rapport avec cette puiſſance, elle y dominera s'il y eſt op-
» poſé, je doute même qu'elle le corrige; de façon que pour juger
» ſainement quel doit être le caractere d'un enfant, il ne faut pas ſeu-
» lement s'arrêter à conſidérer les aſtres, il faut encore remonter aux
» parens, faire attention à la condition de la mere, pendant qu'elle
» étoit enceinte, & à beaucoup d'autres choſes qui vous ſont incon-
» nues. Ces mêmes raiſons font beaucoup pour l'autre propoſition que
» j'ai avancée, qu'on ne peut ſûrement établir par les aſtres, ce que
» les mortels doivent faire & ce qui doit leur arriver. En effet, puiſque
» nous pouvons modérer les affections que nous apportons en naiſſant,
» pourquoi n'éviterons-nous pas également les maux que ces affections
» nous auroient cauſés ſi nous les avions ſuivies? Et cette force des cieux
» agiſſant plus ou moins ſelon les différens ſujets ſur qui elle tombe, pour-
» quoi, ſans délibérer davantage, regarder une choſe qui n'a pas agi ſur tous
» avec une égale puiſſance, comme un effet infaillible? Outre qu'on
» ne peut raiſonnablement définir qu'elle eſt la ſéparation ou la conjonc-
» tion des aſtres, qui produit dans les enfans les différentes paſſions,
» doit-on conſidérer ceux qui dominoient pendant que le fruit s'ani-
» moit dans le ventre de la mere, ou ceux qui paroiſſoient pendant
» que le corps encore tendre & l'ame ignorante d'elle-même, apprenoit
» dans ſa priſon à ſupporter patiemment la vie? Je croirois ce dernier
» tems plus eſſentiel que celui de la naiſſance. »

« Pour la derniere propoſition, que les choſes libres ou fortuites ne
» peuvent, ſans ſacrilege, être ſuppoſées aſſujetties à la puiſſance ab-
» ſolue des aſtres, il me ſerait aiſé de la prouver, ſi je ne craignois
» qu'un long diſcours ne devint ennuyeux. Je ne puis cependant m'em-
» pêcher de dire hautement que c'eſt être fou ou impie, que de ſou-
» tenir le contraire. Y a-t-il rien, en effet, de plus libre de ſe marier
» ou de vivre dans le célibat? Y a-t-il rien qui dépende plus du haſard

» que de périr par le fer, par l'eau; que d'avoir des ennemis; que » d'être attaqué de certaines maladies en certains tems; que d'être bien » reçu chez les grands; que d'être élevé à des dignités ou exposé à » quelque infamie? C'est pourtant sur des événemens si incertains que » vous autres astrologues entreprenez de répondre. Ce sont là les oc- » casions où vous décidez si hardiment, & où vous trouvez tant de » dupes. Un valet vola son maître; il disparut. Le maître le fit chercher; » il ne dépendoit que du hasard qu'il fût pris ou qu'il se sauvât; en un » mot, il se sauve. Un de ces interpretes se crut assez habile pour pé- » nétrer dans le passé, & rapporta que le larron n'étoit échappé que » parce que la lune qui s'étoit rencontrée avec Mercure, le protecteur » des voleurs, l'avoit mis à couvert de toutes les recherches qu'on en » avoit faites. Je ne puis jamais m'imaginer qu'il eût voulu parler sérieu- » sement. Ainsi ce n'est point aux soins des Dieux, à la vigilance du » maître, ni à la subtilité du larron qu'on doit imputer ou le bonheur » d'avoir échappé, ou le malheur d'avoir été pris; c'est à la seule puis- » sance des astres qu'il faut rapporter ce qui est arrivé. Si nous y recon- » noissons ce suprême pouvoir, pourquoi se donner tant de soins, pour- » quoi tant de peines inutiles? Car, selon vos principes, ce qu'ils ont » une fois prescrit, doit arriver malgré nous; & avec toute notre in- » dustrie, nous ne pouvons jamais réussir dans les choses qu'ils ont » réglées devoir nous être contraires. Mais pour ne point m'arrêter à » toutes les raisons qui détruiroient aisément l'injure que vous faites » aux Dieux & à la nature; je vous demande, Chaldéen, si cette in- » fluence qui présage à un enfant une vie heureuse ou une mort vio- » lente, à l'âge de trente ans, par exemple, si, dis-je, cette influence » que vous regardez comme la cause du bonheur ou du malheur, de- » meurera toujours au ciel jusques au tems marqué, pour ensuite des- » cendre sur la terre, & y faire agir les instrumens propres à ce que les » astres avoient arrêtés, ou si, renfermée dans l'enfant, entretenue & » croissant avec lui, elle doit en certaine occasion se faire jour, pour » accomplir les decrets irrévocables des astres; si vous prétendez qu'elle » demeure au ciel, il y a dans vos principes une contradiction mani- » feste, car puisque le bonheur ou le malheur de celui qui vient au » monde, dépend de la maniere dont les astres étoient joints dans le » moment de la naissance, le cours de ces mêmes astres semble avoir » détruit cette premiere forme, & en avoir donné une autre peut-être » entierement opposée. Dans quelle partie du ciel se sera conservée cette

» premiere puiſſance, qui ne doit paroître & jouer, pour ainſi dire,
» ſon rôle que pluſieurs années après? De croire, d'un autre côté, que
» le deſtin qui ne doit avoir ſon effet que quand cet enfant ſera parvenu
» à un âge plus avancé, lui ſoit attaché dès ſon enfance, c'eſt une im-
» pertinente rêverie. Quoi donc ce ſera lui, qui, dans un naufrage où
» il doit périr, ſera cauſe que les vents s'éleveront, ou que le pilote,
» s'oubliant lui-même, ira échouer contre des bancs? Le laboureur
» dans la campagne aura été l'auteur de la guerre qui l'appauvrit, ou du
» tems favorable qui doit lui donner une moiſſon abondante? Et ceux
» que la terre aura engloutis dans ſon ſein, auront eux-mêmes ſéparé
» ſes ſolides fondemens, pour remplir malheureuſement le ſort auquel
» ils ont été condamnés par leur mauvaiſe étoile? J'aime mieux me
» taire ici & ne rien dire contre une ſi dangereuſe folie, qui réduit
» dans une même ſervitude les hommes & les Dieux; qui, ſans être
» appuyé de la raiſon, ſouvent même reconnu fauſſe & ridicule par les
» événemens, ne laiſſe pas de jetter dans certains eſprits des eſpérances
» ou des craintes vaines & impies en même-tems.»

« Il eſt vrai que quelques-uns parmi vous publient hautement des
» oracles que l'événement a juſtifiés, & prétendent par-là établir leur
» art comme un art néceſſaire; mais je nie premierement que ce qui eſt
» arrivé à une perſonne conformément à ce qui lui aura été prédit,
» ſoit arrivé par la néceſſité du deſtin ou par la force abſolue des aſtres.
» Je rejetterois plutôt l'accompliſſement de cette prédiction, ſur une
» permiſſion particuliere de quelque divinité, qui, pour punir une ſu-
» perſtition impie, rendra quelquefois préſent aux mortels, ce qu'ils
» ont appréhendé plutôt de la part des aſtres, que de celles des Dieux;
» & de même que les ſonges, ſans aucun ordre & produits le plus ſou-
» vent par le haſard, ſont quelquefois les véritables images de ce qui
» doit arriver, & qu'un aveugle qui jettera pluſieurs pierres, peut tou-
» cher un but propoſé; ainſi Chaldéen, on ne doit pas être ſurpris, ſi,
» parmi pluſieurs menſonges que vous avancés ordinairement, il s'y
» rencontre quelque vérité; mais c'eſt plutôt l'effet du ſort, que celui
» de la certitude de votre art; & ſi l'on vante avec tant de ſoin cer-
» taines prédictions qui ont eu lieu, cela même fait contre vous. C'eſt
» une preuve que la vérité n'eſt pas inſéparable de vos oracles, puiſ-
» qu'on rapporte comme quelque choſe d'extraordinaire l'accompliſſe-
» ment qu'ils ont eu. Au reſte, ne croyez pas que j'aye une déférence
» aveugle pour tout ce que repend la renommée ſur ce ſujet. Fait-on le

» récit de quelque prodige : on ne trouve que trop de perſonnes portées » à y ajouter foi ; &, tout faux qu'il eſt, un auteur en fait mention. » Pluſieurs le liſent d'abord avec plaiſir ; à ce premier plaiſir, ſuccéde » un certain reſpect que l'admiration produit ; & enfin ce même pro- » dige, par ſucceſſion de tems, acquiert un degré de certitude. On » n'oſe plus l'examiner ; tout le monde le croit. C'eſt ainſi qu'ont eu » cours tant de fables. »

L'aſtrologie judiciaire, dont une grande partie de l'Europe eſt actuellement purgée, fait une partie eſſentielle de la croyance des aſiatiques ; les préjugés pour la magie, les enchantemens & les influences des aſtres ſont les principaux reſſorts, qui, dans ces régions ignorantes, font mouvoir les gouvernemens. Si les chinois, ce peuple ignare & crédule, cultivent avec tant de ſoin l'aſtronomie, c'eſt moins par une véritable connoiſſance de l'utilité réelle de cette ſcience, que par un entêtement frivole & ſuperſtitieux pour l'aſtrologie. Ils n'examinent les aſtres avec tant d'attention, ils n'ont élevé avec tant de travaux & de dépenſes le fameux obſervatoire de Pekin, que pour découvrir dans le ciel ce qu'on n'y trouve jamais. Ils croyent que la divinité, pour me ſervir des expreſſions de la fontaine : a

Imprimé ſur le front des étoiles,
Ce que la nuit des tems enferme dans ſes voiles.

Le tribunal d'aſtronomie, érigé à la Chine, n'eſt dans le vrai qu'une ſociété d'aſtrologues. Tous les quarante-cinq jours, il faut qu'ils montrent à l'empereur une figure où ſoient annoncées les variations des ſaiſons, & les divers changemens qu'elles doivent opérer dans l'air. On exige qu'ils marquent exactement quel jour il pleuvra ; quand il doit y avoir du vent, de la neige ou du tonnerre. Il faut qu'ils prédiſent quelle ſorte de maladie aura cours parmi le peuple ; s'il y aura guerre, ſechereſſe ou famine ; toutes choſes abſolument inconnues au plus habile aſtronome.

Perſuadés que les aſtres influent ſur tous les événemens, ils diſtinguent des jours heureux & des jours malheureux. Il y a chez eux un grand nombre de charlatans qui vendent bien cher des almanachs & des calendriers, où ſont marqués exactement les jours, les heures & même les momens qui ſont favorables ou non pour les choſes qu'on veut entreprendre. Il y a toujours dans chaque maiſon quelqu'un de ces calendriers que l'on conſulte comme un oracle. Les chinois en font la regle de leur

conduite; mais ils ne sont pas trompés impunément : on fait mourir impitoyablement un astrologue dont les prédictions se trouvent fausses.

A l'exemple des chinois, leurs voisins, les japonois ont une table sur laquelle sont marqués les jours heureux ou malheureux. Ils ont une grande confiance dans cette table, & disent qu'elle a été composée pour leur utilité, par un fameux astrologue, nommé *Seimei*, qui avoit passé toute sa vie à étudier les astres & leurs influences diverses. Ils racontent que cet homme célebre étoit fils d'un roi & d'une fée, qui, ayant pris un jour la forme d'un renard, & se voyant poursuivie par des chasseurs, se réfugia auprès de ce prince, & reprenant devant lui sa forme naturelle, le charma par sa beauté : Seimei fut le fruit de l'union du roi avec cette fée. On prétend que ce Seimei inventa un vers composé de paroles magiques, pour l'utilité de ceux qui se trouveroient dans une nécessité d'entreprendre quelqu'affaire dans un jour malheureux : il ne faut que réciter ce vers pour se préserver de quelq'uaccident fâcheux.

Les siamois ajoutent beaucoup de foi aux astrologues ; & l'on est si persuadé de la certitude de leur art, que lorsque leurs prédictions sont démenties par l'événement, ils sont rigoureusement punis, non pas à cause de leur fourberie, mais à cause de leur ignorance. Le roi de Siam prend toujours l'avis de ses astrologues, lorsqu'il sort de son palais, & il n'y rentre jamais sans leur permission. Les almanachs sont presqu'aussi respectés des siamois, que les livres qui contiennent leur religion ; & souvent on observe beaucoup plus exactement ce qu'ils prescrivent.

Les insulaires des maldives, n'entreprenent rien sans avoir consulté les astrologues. S'ils veulent construire une maison, entreprendre un voyage, il faut auparavant que l'astrologue leur enseigne le jour, l'heure & le moment favorables pour commencer ce qu'ils ont dessein de faire.



La

ARTICLE IV.

La superstition suggera-t-elle aux peuples l'usage abominable de l'antropophagie?

Je pense que l'usage où ont été toutes les nations, d'immoler des hommes à leurs Dieux, joint à l'ignorance où devoient être la plupart des écrivains, des mœurs & des coutumes des peuples dont ils parloient, a occasionné l'erreur où sont tombés ceux qui ont publié que quelques peuples mangeoient réciproquement leurs propres chairs. M. Petit a prétendu que le pays de Chanaan, aussi dangereux que l'ancienne Sicile, qui nourrissoit les cyclopes, a été habité par des nations de taille gigantesque, telles que l'on nous représente les patagons du midi de l'Amérique, & dont le naturel étoit si féroce, que les cadavres humains faisoient leur nourriture ordinaire. On sait quel effrayant récit Juvenal fait de certains peuples de l'Egypte, qui, à la maniere des tigres, déchiroient avec les dents des corps encore tout fumans. Si l'on en croit Hérodote & plusieurs autres écrivains qui l'ont suivi, les scythes essedons étoient si cruels, qu'ils mangeoient la chair de leurs propres peres, qu'ils hachoient avec d'autres viandes. Un si monstrueux mêlange faisoit, dit-on, chez eux, le mets le plus exquis & le plus délicat. On invitoit même les parens, les amis & les voisins de la maison où il se préparoit, à prendre part à la réjouissance. Les getes, les massagets, les gaulois; en un mot, tous les peuples du nord, au rapport d'une multitude d'auteurs cités par Aulugelle, renouvelloient souvent ces festins, ou la joie & la sérénité qu'on voyoit peintes sur le visage des convives, témoignoient la satisfaction dont ils jouissoient en cette occasion. C'est apparemment chez ces gens-là que S. Mathieu, si l'on en croit Nicephore, alla prêcher le christianisme; car si l'on ajoute foi à cet historien étrangement crédule, cet évangiliste s'efforça de convertir certains peuples qui ne vivoient que de chair humaine.

Quoique le climat rigoureux du nord, les forêts & les lacs qui couvroient alors le pays, le peu de civilisation qu'il y avoit dans les sociétés, rendissent ceux qui l'habitoient plus féroces & moins traitables que partout ailleurs, tout invite pourtant à croire que ces relations ne sont que le fruit de l'ignorance & des préjugés des écrivains. C'étoit assez l'ordi-

naire des anciens auteurs, de publier beaucoup de merveilleux ſur les nations qui leur étoient inconnues; que n'ont-ils pas dit des ariſmaſpes, des hippopedes, des helluſiens, des ſatmales, des catiſes, des agripæens, des oxiones, des grillons & d'un millier d'autres peuples qui n'exiſterent vraiſemblablement jamais que dans leurs écrits? Liſez Pline, Philoſtrate, & une foule d'autres écrivains qui parlent des peuples qui habitoient des régions éloignées & où les armes romaines n'avoient pas encore pénétré; quelles pitoyables romans, quelles abſurdités dégoûtantes, n'en ont-ils pas publiés? Tous les auteurs avoient d'autant plus de facilité à tromper ainſi leurs compatriotes, qu'on étoit alors univerſellement perſuadé que les nations qui habitoient des terres inconnues, étoient des eſpeces de monſtres, nuds, couvert de poil, vivans dans les forêts, comme les ours & les renards, & n'ayant avec l'homme, comme le ſinge, qu'une reſſemblance imparfaite. C'étoit l'idée qu'on s'étoit formée à Carthage, des nations qui habitoient le Mont Atlas, au retour du fameux voyage de leur amiral Hannon. Cet officier ayant reçu ordre, de la part de ſa république, de chercher des nouvelles terres, en rangeant les côtes d'Afrique, pour étendre la carriere du commerce, rapporta de ſon expédition des peaux fort velues qui étoient apparemment celles de quelques ſinges monſtrueux, tels que l'Orang-Outang, ou l'homme des bois, que l'on trouve abondamment dans l'iſle de Borneo & dans celle de Java, & les fit paſſer pour des peaux de femmes ſauvages. C'eſt pour cela qu'on les plaça, comme une rareté, dans le temple de Vénus. Il paroît même qu'on étoit encore dans la même opinion ſous le regne de Charles VI; comme on le voit par la maſcarade, où l'on repréſenta, dit Juvenal, des urſins, des hommes ſauvages enchaînés & tout velus, à l'hôtel de la reine Blanche, & qui coûta la vie au roi. On en peut dire autant aujourd'hui des chinois. Quand leurs docteurs, auſſi ignorans dans la géographie qu'on l'étoit en France ſous Charles IX (1),

(1) On étoit dans une ſi profonde ignorance, ſous Charles IX, de tout ce qui concerne la géographie, que le foible Antoine de Bourbon, pere de notre incomparable Henri IV, ne put trouver un ſeul homme qui le détrompât ſur les promeſſes que lui avoit faites le fourbe Manviquez, de la part de Philippe II, ſon maître, de lui donner en échange de ſon royaume de Navarre, l'iſle de Sardaigne, que l'eſpagnol repréſentoit comme la plus grande & la plus fertile de l'univers, dans la carte qu'il fit fabriquer tout exprès. Cette manœuvre qui auroit été facilement déconcertée dans un ſiecle plus éclairé, ne contribua pas peu à allumer dans le royaume le feu des guerres civiles qui l'ont déſolé pendant plus d'un ſiecle. Cette ignorance étoit pourtant encore plus remarquable ſous le roi Robert; car on lit dans la vie du comte Bouchard, qu'un abbé de Cluni, invité par ce ſeigneur à venir mettre des moines à S. Maure-des-Foſſés, regardoit le

veulent donner au public quelques cartes de leur composition, on voit tous les peuples qui avoisinent leur empire, comme jettés au hasard sur le bord de la carte, sous les noms d'hommes monstrueux, de nains, d'acephales, de cynocephales; telle est la marche de l'ignorance; aussi remarque-t-on que tous les Auteurs que j'ai cités plus haut, n'assurent pas avoir été témoins de ces atrocités dont ils ont accusé les nations des parties septentrionales de l'Europe. Le seul S. Jérôme nous apprend qu'étant allé dans les gaules, il y avoit vu des écossois manger de la chair humaine; ils trouvent, dit le S. Prêtre, des troupeaux entiers de pourceaux & d'autre bétail dans les forêts; néanmoins ils préferent la chair des bergers & les mammelles des femmes, qu'ils coupent partout où l'occasion s'en présente; c'est-là pour eux le plus délicieux des mets. On sent d'abord de quelle foiblesse doit être le témoignage de S. Jérôme, sur un usage que n'auroient pas oublié César, Tacite & tous les autres écrivains qui ont parlé des gaulois, des bretons & des écossois, s'il eût eu quelqu'espece de fondement. Il ne paroît pas même que S. Germain & S. Loup, que la légende dit avoir tant fait de miracles chez ces peuples encore barbares, ayent jamais pensé à mettre un si horrible forfait sur leur compte. S. Jérôme, tout pénitent qu'il fût, pouvoit fort bien avoir quelqu'intérêt à nous débiter ces fables. Ne nous assure-t-il pas, dans une de ses lettres que S. Antoine avoit vu dans son désert des hyppocentaures & des satyres (1)? L'histoire offre plus d'un exemple de ces dispositions intéressées des écrivains. Tite Live n'a-t-il pas dit qu'Annibal faisoit manger de la chair humaine à ses soldats, pour les rendre plus fiers & plus intrépides dans les combats, quoiqu'il soit évident que ce carthaginois, tout cruel qu'il fût, n'a jamais mis & ne pouvoit même mettre, sans courir risque de perdre la confiance de ses troupes, un si abominable expédient en usage? Cedrenus & Theodore n'ont-ils pas eu le front de nous assurer que l'empereur Julien consultoit souvent les entrailles des enfans qu'il faisoit égorger pendant la nuit au milieu des opérations magiques, quoiqu'on sache aujourd'hui, à n'en pas douter,

---

voyage comme très-pénible & très-dangereux, & qu'il se plaignoit très-amerement qu'on l'obligeât d'aller en pays étranger & inconnu. D'après cela, croyez-vous qu'il eût été alors fort difficile de faire croire en Europe que toute l'Afrique étoit peuplée d'antropophages?

(1) *Conspiscit Antonius hominem equo mixtum, cui opinio pœtarum hypocentauro vocabulum indidit. Nec morâ, inter saxosam convallem haud grandem, homunculum vidit, aduncis naribus, fronte cornibus asperata, cujus extrema pars corgoris in caprorum pedes desinebat. Hieron. Epist. lib. 3, de vitâ pauli primi eremitæ.*

que ce prince, malgré l'infamie dont on s'eſt efforcée de le couvrir, étoit le plus humain, le plus doux, le plus bienfaiſant de tous les hommes (1) ? Il eſt ſouvent de la prudence de ſe tenir en garde contre certaines petites anecdotes, que les écrivains, d'ailleurs les plus reſpectables, ont cru devoir imaginer, pour des motifs que l'on entrevoit aſſez facilement. Ainſi on ſait du premier coup d'œil ce qui fait dire à S. Auguſtin, ou à quiconque eſt l'auteur du ſermon qu'on lui attribue, avoir vu un fort grand nombre d'acephales, en Ethiopie, de l'un & de l'autre ſexe, qui avoient même parmi eux des prêtres de leur eſpece, d'une ſi grande vertu & d'une ſi rare continence, que, quoiqu'ils fuſſent mariés, ils n'approchoient jamais de leurs femmes qu'une fois l'année. On doit encore placer au rang de ces pieuſes rêveries ce que nous raconte Simon Mayole, évêque de Volture, dans ſes *jours caniculaires*, de certaines familles d'Angleterre qui ont une queue, en punition de la plaiſanterie que firent leurs ayeux à un S. Auguſtin (2), qui prêchoit l'évangile dans le Dorſet-Schire, à la robe duquel ils attacherent des queues de grenouille. Il a été un tems où l'on pouvoit, ſans crainte, publier tous ces prodiges. L'ignorance dont la terre étoit couverte, ne laiſſoit aucune iſſue à la critique. Les exagérateurs n'ont pas aujourd'hui tant de facilité à faire adopter leurs chimeres. Si le Commodore Byron & M. de Bougainville, ont eu à peine aſſez de crédit pour faire croire à un très-petit nombre de gens, que les patagons ont ordinairement ſix ou ſept pieds de haut, quoiqu'ils euſſent des preuves évidentes de ce fait; je doute que S. Auguſtin, s'il vivoit parmi nous, voulût s'expoſer à la juſte critique que mérite ce qu'il dit dans ſon livre de la *Cité de Dieu*, de la dent d'un géant, dont il compare la groſſeur à cent de nos molaires. Et croyez-vous que le bonhomme Hérodote eût pu ſe réſoudre à dire, ſi ſon ſiecle eût été éclairé du flambeau de la vraie philoſophie, que les voyageurs n'oſoient s'expoſer à paſſer le Danube, de crainte que les abeilles, maîtreſſes du pays & jalouſe de leurs états, ne leur fiſſent payer cher la hardieſſe avec laquelle ils viendroient reconnoître leur territoire?

Je crois donc, d'après tant d'exagérations ou de fauſſetés avancées par les hiſtoriens, qu'on ne doit faire aucun fond ſur le dénombrement des

---

(1) On ſait que l'abbé de la Bletterie a parfaitement rétabli de nos jours la réputation de ce prince.

(2) Ce fut ce Saint miſſionnaire que M. Spelman a accuſé d'avoir porté Ethelbert, roi de Kent, à faire maſſacrer douze cens bretons, qui, dans un concile, refuſoient de reconnoître les dogmes qu'ils leur prêchoit. Voyez *Spel M. Concil. pag. 3*.

peuples antropophages que nous ont donné les auteurs de l'antiquité ; & que, quoiqu'en dise M. l'abbé Fraguier, jamais Orphée ni aucun autre n'a vu les hommes assez brutaux pour se manger de sang froid les uns les autres. Car il est évident qu'on ne peut mettre raisonnablement au rang d'antropophages, ceux qui, pressés par la faim qu'un long siege avoit occasionnée, se sont vus forcés de manger leurs morts, ou de tirer entre eux au sort pour savoir quels seroient ceux qui serviroient de nourriture aux autres. Si les saguntins, réduits à cette cruelle extrémité, ont fait cesser pendant quelques instans le cri de la nature pour se repaitre de la chair de leurs compatriotes ; M. de Voltaire devoit au moins ménager la mémoire de ce peuple généreux, & ne pas l'accuser pour cela d'antropophagie. Les rebelles, qui fermerent les portes de Paris à Henri IV, étoient-ils des antropophages, parce que les moines & les autres fanatiques qu'ils avoient à leur tête, leur persuaderent d'emploier des ossemens humains pour faire du pain ? Si l'on excepte l'usage où furent quelques uns d'entre les peuples, de manger un petit nombre de leurs prisonniers, après les avoir sacrifiés à leurs Dieux ; il n'y eut jamais de nation assez féroce pour faire de la chair humaine sa nourriture ordinaire. La nature toujours attentive à la conservation de notre espece, ne permet pas de pareils attentats. Je trouve seulement dans l'histoire un fait dont l'autenticité ne peut gueres être révoquée en doute : c'est que la piété mal raisonnée des fils envers leurs peres, faisoit conserver dans quelques peuplades, les cranes des vieillards qu'on entouroit d'un cercle d'or, pour servir de coupes dans les fêtes d'éclat. Cet usage barbare, reçu surtout des scythes, des thraces, des bulgares & des autres nations du nord, subsistoit encore dans le sixieme siecle. On apprend de Paul Diacre, qu'Alboin, roi des Lombards, but un jour dans un festin & fit boire Rosemonde, sa femme, dans le crâne de Cunimond son beau-pere (2). Voila, je crois, à quoi se terminoit cette cruel antropophagie

(1) *Alboinus cum poculo, quod de capite cunimundi regis, soceri sui, fecerat reginæ ad bibendum vinum dari præcepit, atque eam, ut cum patri suo extanter biberet, invitavit. Ego hoc poculum vidi. Paul. Diac. Hist. Langob. Lib. 2, cap. 14.* On buvoit aussi dans les crânes des principaux ennemis qu'on avoit trouvés morts sur le champ de bataille, comme firent les boyens, au rapport de Tite-Live, à l'égard de Postumius. *Boii*, dit-il, *caput posthumii præcisum ovantes templo, quod sanctissimum apud eos est, intulere, purgato inde capite, ut mos iis est, calvam auro cælavere : idque sacrum vas iis erat, quo solemnibus libarent poculumque idem sacerdotibus esse, ac templi antistibus. Tit. liv. liv XXIII, cap. 24.* On voit dans la vie de S. Théodore Studite, que Chrumne, roi des Lombards, en fit autant du crâne de l'empereur Nicephore, tué sur le champ de bataille en 811. Cet usage est encore reçu de la plupart des peuples d'Asie, qui ne sont pourtant rien moins qu'antropophages.

dont on a tant parlé. Au reste, cet usage de nos peres encore barbares n'offre rien de plus étonnant que ce qu'on lit dans l'histoire dogmatique & morale du jeûne, que *les premiers feuillans réformés se servoient, pour se mortifier, de crânes humains dans leurs repas au lieu de tasses.*

On en doit dire autant des peuples modernes, soit de l'Afrique, soit de l'Amérique, dont les mœurs & les usages nous sont d'autant mieux connus aujourd'hui, que la plupart reçoivent tous les jours chez eux des européens éclairés, qui s'attachent à approfondir leur caractere & à s'instruire de leurs coutumes. Ces nouvelles lumieres nous étoient forts nécessaires ; car on sait que les premiers navigateurs qui découvrirent ces contrées, n'étant pour la plupart que des matelots & des marchands, sans goût, sans génie, sans bonne foi, ne débitoient souvent à toute l'Europe attentive, que des fables & des absurdités. N'avoit-on pas écrit, par exemple, qu'il falloit au grand Macoco, prince puissant vers le Congo, des centaines de personnes par jour, pour sa table & la nourriture de sa maison ? N'a-t-on pas publié mille fois parmi nous, qu'il y avoit, en Afrique, des haras d'hommes & d'enfans que l'on va tuer, comme nous faisons en Europe les moutons & les bœufs ? Si l'on en croit M. de Paw, M. Toynard n'avoit-il pas appris en Portugal, qu'on exposoit, chez les negres, des hommes au marché tout vivans, qu'on marchandoit, l'un l'épaule, l'autre la cuisse, l'autre la tête, & que les portugais qui avoient besoin d'esclaves, alloient là en acheter ? On sait pourtant aujourd'hui que tous ces faits n'ont eu d'existence que dans l'imagination maligne de ceux qui les ont forgés. Les peuples de l'Afrique ont pour le moins autant d'humanité les uns pour les autres, que nous pouvons en avoir envers nous-mêmes. Il faut que la superstition déploie toutes ses forces, pour obliger quelques peuplades d'entre eux à sacrifier des hommes sur les autels de leurs dieux fétiches ; & s'ils ont contracté l'usage atroce & criminel de se vendre eux-mêmes, c'est nous qui le leur avons porté. Avant que nous leur eussions fait part de nos rafinemens & communiqué nos crimes, ils étoient plus tranquilles, plus sages, plus raisonnables ; ils s'aimoient ; ils se respectoient ; ils se regardoient tous comme des freres. L'union la plus tendre & la plus étroite régnoit parmi eux. La cupidité qui leur fait commettre aujourd'hui tant de foiblesses, leur étoit absolument inconnue. C'est nous qui avons versé, si j'ose ainsi parler, cette passion honteuse dans leur sein. Malgré les ténebres épaises dont nous nous sommes efforcés de couvrir, chez eux la nature qui y régnoit dans presque tout son éclat, quand nous y

ſommes abordés, ils ſavent néanmoins nous reprocher qu'ils ne doivent leur corruption qu'au commerce que nous entretenons avec eux.

Ce que je dis ici des africains doit s'entendre auſſi des peuples ſauvages de l'Amérique; pour peu qu'on ait de bon ſens, on ne fera aucune difficulté de rejetter la relation des écrivains eſpagnols, qui aſſurent bonnement que l'empereur Montezuma II, ſe faiſoit continuellement ſervir de la chair humaine ſur ſa table, & que ce prince mexicain n'abandonna cet horrible aliment, qu'à la ſollicitation de Cortez, qui cherchoit à lui inſpirer des ſentimens plus humains. L'intérêt qu'avoient les eſpagnols à dénigrer ainſi cet empereur infortuné, ne permet pas qu'on ajoute plus de foi à cette anecdote, d'ailleurs abſolument incroyable, qu'à celle qu'on vient de lire, touchant le grand Macoco. Des hiſtoriens qui ont eu le front de nous aſſurer qu'il portoit le deſpotiſme, juſqu'à mettre des impôts ſur les poux (1); & qui ont cru, qui plus eſt, nous perſuader d'une ſi étrange abſurdité, ne devoient pas rougir d'imaginer des faits d'une autre eſpece, pour flétrir la mémoire d'un prince, dont le ſang indignement répandu, ne ceſſe de reprocher à leur nation, la cruauté des Cortez & des autres aſſaſſins ſes complices. On ſait d'ailleurs que pluſieurs hiſtoriens de l'antiquité ont formé, avec auſſi peu de fondement, la même accuſation contre une reine des ſcythes, nommée *Lamia*, qui ne faiſoit, dit-on, jamais ſervir ſur ſa table, que la chair des enfans nouveaux nés. Fables abſurdes, s'il en fut jamais, & que le ſage Ariſtote n'auroit pas dû accréditer en le rapportant ſérieuſément! Ce que dit Veſpuce, à ce ſujet, ne mérite pas plus de confiance que toutes ces hiſtoriettes. Ce fameux voyageur raconte avoir vu dans la partie auſtrale du nouveau monde, des hommes & des femmes tout nuds, ſans aucune précaution pour ménager la pudeur, manger indifféremment la chair des uns des autres, ſelon que la force ou la ruſe le permettoit; le fils rongeant avec avidité le cadavre de ſon pere, & tirant une gloire d'avoir dévoré le plus grand nombre d'hommes. Je n'exige, pour preuve manifeſte de cette relation, que l'horreur & le

(1) Dans le palais, dit Herrera, où Cortez fut logé en arrivant à Mexico, on trouva quantité de ſacs & de beſaces bien liées. Ojeda en prit une & l'ouvrit. Elle étoit pleine de poux Les eſpagnols apprirent que c'étoit un tribut que les pauvres payoient à l'empereur. Telle étoit, ajoute l'hiſtorien, la ſujettion où Montezuma retenoit ſon peuple. Le lecteur peut avoir vu dans les ſcholies de Pline, que certains princes, tels que Michel le Paphlagonien, ont mis un impôt ſur l'air que l'on reſpire. Mais je ne ſache pas qu'il y ait encore eu d'exemple qu'aucun d'eux ait eu deſſein d'en mettre ſur les vermines, avec ordre de les payer en nature.

frémiſſement qu'éprouveroit inévitablement la nature, dans l'homme le plus barbare & le ſcélérat le plus déterminé, au moment même qu'il méditeroit de pareils attentats. Car n'alléguez pas l'uſage, l'éducation, les préjugés; tous ces motifs ſont impuiſſans, quand ils ſont à combattre ces ſentimens précieux que l'auteur de tous les êtres a gravés dans notre cœur, & qui nous donne la plus violente répugnance pour la chair de nos ſemblables, & ſurtout celle de ceux pour qui nous nous ſentons naturellement du reſpect. Pierre Cieça, auteur d'une hiſtoire du Pérou, que je trouve cité dans M. Bayle, rapporte que certains caciques, d'un canton appellée la *Vallée de Nore*, jouiſſoient indiſtinctement de toutes les femmes qu'ils pouvoient enlever, qu'ils nourriſſoient avec beaucoup de ſoin les enfans qu'elles leur donnoient; &, qu'après les avoir bien engraiſſés, ils les mangeoient à l'âge de douze ou treize ans; c'étoient pour eux le mets du monde le plus délicieux. Ils traitoient, ajoute, l'auteur avec la même inhumanité, les hommes qu'ils faiſoient eſclaves; ils les marioient; ils mangeoient les enfans qui provenoient de ces alliances; &, lorſque les meres ceſſoient d'être propres à la génération, on les mangeoit auſſi. Le récit de l'écrivain eſpagnol n'a beſoin que d'être expoſé pour être pleinement réfuté. Le bon ſens ne nous dit-il pas, que quelques puiſſans qu'euſſent été les caciques, tout le pays ſe ſeroit ſoulevé, auroit uni ſes forces pour les exterminer? Monſtres mille fois plus redoutables & plus féroces que cet infame Buſiris, qui immoloit, dit-on, à ſes dieux tous les étrangers qui avoient le malheur d'être jettés ſur les bords de ſes états par la tempête, toute l'humanité n'avoit-elle pas intérêt d'en délivrer la terre, en les noyant dans leur ſang? Je ſais quels inconvéniens entraîne avec lui le ſyſtême féodal, qu'on a trouvé établi en Amérique, tel, à peu près, que les goths & les vandales l'avoient autrefois apporté en Europe. Je ſais avec quelle inſolence les ſeigneurs, deſpotes d'autant plus cruels qu'ils ſont moins puiſſans, traitent le peuple qu'ils regardent comme un tas d'eſclaves ſoumis à tout ce que leur brutalité peut leur ſuggérer d'humiliant & de pénible; mais la nature, encore une fois, à des droits ſacrés & qui ſont inaliénables. Un tyran qui compte pour rien la vie de cent mille de ſes ſujets, conſerve pourtant aſſez d'humanité pour pleurer la mort d'un fils qu'il vient de perdre; & ce fils fut-il né d'un eſclave, ne dût-il le jour qu'à l'un de ces tranſports ſi communs chez les deſpotes, il doit émouvoir les entrailles de ſon pere, & exciter en ſa faveur les ſentimens de tendreſſe que la nature nous a donnés pour tout ce qui nous doit la

vie

vie (1). Peut-on donc raisonnablement croire qu'il y ait eu des hommes assez dénaturés, des sociétés assez débordées, un peuple assez vicié, pour faire des enfans dans le dessein de les manger? Ajoutez que l'écrivain Cieça est d'autant moins croyable sur ce qu'il raconte des américains, qu'il semble avoir pris à tâche de couvrir ces pauvres peuples de toutes les infamies qui pouroient tomber sous sa plume. Son animosité va même si loin, qu'il leur reproche d'avoir exercé dans leurs temples le détestable crime de Sodomie, comme un acte de religion; abomination dont l'antiquité la plus corrompue, & qui semble avoir voulu consacrer tous les vices & toutes les débauches, n'offre point d'exemple (2).

Que n'a-t-on pas écrit des caraïbes & des cannibales? Quelles abominations, quelles barbaries n'a-t-on pas publiées de ces peuples, dont le plus grand crime étoit peut-être la hardiesse & le courage qu'ils surent opposer à la férocité des espagnols & des autres européens, qui avoient juré de les exterminer avec les tristes restes du nouveau monde? N'a-t-on pas écrit sans aucune preuve, sans même aucune espece de vraisemblance, que les indiens, plus cruels que des armées de Phalaris & de Nerons, arrachoient, de sang froid, les enfans du sein de leurs meres, parce qu'ils trouvoient plus de goût, plus de saveur dans cette chair tendre & naturelle, que dans tout autre aliment? Je l'ai déjà dit, je ne me lasse pas de le répéter; on ne sauroit trop se tenir en garde contre les relations des voyageurs. La plupart sans charité, sans foi, sans pudeur, chargent des peuples qu'ils n'ont souvent jamais vus, des plus abominables atrocités; les uns, pour favoriser certains intérêts nationaux pour appuyer une cabale, un parti; les autres uniquement dans le dessein de donner à leurs journaux, une vogue qu'ils n'auroient pas parmi

---

(1) Au plus barbare époux la tendre épouse est chere;
Il chérit son enfant, il respecte son pere.
La nature sur nous ne perd point tous ses droits.
Rac. poëme sur la relig. chant 1, vers. 395 & suiv.

(2) Je sais que quelques écrivains, & notamment Arthur Young, ont accusé les juifs d'avoir exercé ces abominations dans leurs synagogues; mais je doute que ce fait puisse être bien constaté. Voici comment en parle l'auteur anglois que je viens de citer: « les juifs, dit-il, étoient parvenus » à un tel excès de malice & d'impiété, qu'ils avoient des tentes ou des chapelles, ou si vous » voulez des colleges auprès de leurs temples, habités par des personnes des deux sexes, dont la » principale profession étoit de prostituer leurs corps, de la maniere la plus horrible, à l'honneur » de leurs infâmes divinités. » *An histor. diss. on. idolat. corrupt. in relig. from. the beginning. of. the world. 8, tom. 2, pag. 100.* Eusebe en dit autant dans sa vie de Constantin, des douze prêtres du temple de Vénus, bâti sur le mont Liban.

la multitude, s'ils ne contenoient rien d'extraordinaire & de merveilleux. Je trouve un exemple bien frappant & vraiſemblablement de cette derniere eſpece dans Marcopaolo, dont la relation a été très-longtems, comme tout le monde ſait, dans la plus grande vénération parmi nous. Ce fameux vénitien avoit écrit que, de ſon tems, les tartares étoient dans l'uſage, aux funérailles de leurs *khans*, de tuer tous ceux qu'ils rencontroient en chemin, juſqu'au tombeau des ſucceſſeurs des Genghiz-Khan; & que peu de tems avant qu'il fût arrivé dans la Grande Tartarie, il y avoit eu vingt mille perſonnes maſſacrées à l'enterrement de Mangu-Khan, petit fils de ce conquérant. Voilà aſſurément une terrible exécution, qui avoit du faire aſſez de bruit, pour que Marco Paolo eût pu l'apprendre d'un millier de témoins. Ce n'eſt pas là un ſacrifice domeſtique qui ſe conſomme entre un petit nombre de prêtres & la famille qui l'ordonne; ce ſont des milliers de parricides qui s'exécutent au ſon du tocſin, & ſur un théâtre d'une centaine de lieues d'étendue. Cependant le croiriez-vous? Bentink, qui a examiné avec attention cette anecdote du voyageur italien, la croit fauſſe & ſans vraiſemblance; & la preuve convainquante qu'il en donne, c'eſt qu'on ne voit rien aujourd'hui, dans aucune tribu des tartares, qui reſſemble à cette exécrable barbarie; & que, de tous les auteurs orientaux qui ont traité de leurs uſages, il n'y en a pas un qui les ait chargés d'une ſi déteſtable pratique, qui ne feroit pas certainement du nombre de celles qu'un écrivain peut oublier dans la chaleur de la compoſition. Il paroît même ſi impoſſible, ajoute-t-il, que l'on ait immolé un ſi grand nombre d'hommes trouvés ſur le chemin, que tous les voyageurs aſſurent que les tartares vivent tellement diſperſés dans leurs huttes, qu'on pourroit faire aiſément cent lieues ſans en rencontrer mille.

Si l'on en croit Jérémie, qui ſemble devoir être d'autant moins ſuſpect, qu'il avoit pu s'inſtruire à fond des mœurs & des uſages des eskimaux, parmi leſquels il a fait un ſéjour de pluſieurs années; il n'eſt pas rare, chez ces peuples ſauvages, que les peres & meres, lorſqu'ils ſont preſſés de la faim, tuent leurs enfans pour les manger; & ſi cet aliment ne ſuffit pas, le plus foible des deux eſt forcé de ſubir le même ſort. J'en ai connu un, dit-il fort attentivement, qui, après avoir dévoré ſa femme & ſix enfans qu'il avoit eus d'elle, avouoit qu'il n'avoit eu le cœur attendri qu'au dernier; qu'il lui avoit donné ce rang, parce qu'il l'aimoit plus que les autres; qu'en ouvrant la tête pour manger la cervelle, il s'étoit ſenti touché, & qu'il n'avoit pas eu la force de lui caſſer

les os pour en ſuccer la moële. M. Ellis, dont l'exactitude & les lumieres qui percent dans toute ſa relation, ſemblent avoir plus de droit à notre confiance, rapporte une anecdote, qui, par le contraſte frappant qu'elle forme avec celle de Jérémie, paroît juſtifier pleinement les eskimaux d'une imputation atroce, que le commandant françois ne fait peut-être à cette nation que parce qu'il avoit eu quelque ſujet de s'en plaindre. Deux canots, dit-il, paſſant une riviere fort large, arriverent au milieu de l'eau. L'un qui n'étoit que d'écorce, & qui portoit un indien, ſa femme & leur enfant, furent renverſés par la violence des flots. Le pere, la mere & l'enfant paſſerent heureuſement dans l'autre; mais il étoit ſi petit & ſi foible, qu'il ne pouvoit les ſauver tous trois. Une conteſtation s'éleve. Il ne fut pas queſtion entre l'homme & la femme de mourir l'un pour l'autre, mais uniquement de ſauver l'objet de leur affection commune. Ils employerent quelques momens à peſer lequel des deux pouvoit être le plus utile à ſa conſervation; l'homme prétendit que dans un âge ſi tendre, il avoit plus de ſecours à tirer de ſa mere; mais elle ſoutint, au contraire, qu'il n'en pouvoit eſpérer que de ſon pere, parce qu'étant du même ſexe, il devoit prendre de lui des leçons de chaſſe & de pêche; & recommandant à ſon mari de ne jamais négliger les ſoins paternels, elle ſe jetta dans le fleuve où elle fut bientôt engloutie & l'homme atteignit le rivage avec ſon enfant. Eſt-il donc croyable que chez des peuples où l'on remarque tant de tendreſſe & d'attachement pour les enfans, où les peres & meres ſacrifient leur propre vie à la conſervation de celle de ces innocens, deviennent dans les criſes d'indigence & de famine, aſſez barbares, aſſez dénaturés pour faire ſervir leurs membres palpitans ſur leurs tables? Les lions, les tigres & les pantheres, tous féroces & carnaſſiers qu'ils ſoient, reſpectent toujours ceux de leur eſpece, quelque ſoit la faim qui les preſſe; & l'homme qui peut faire ſervir à ſon uſage les animaux, les poiſſons, les végétaux; l'homme à qui Dieu à fourni tant de moyens pour ſe pourvoir de quoi vivre, ſe verra ſouvent forcé de dépeupler la ſociété, de tuer ſes propres enfans pour ſon entretien! Que de mal-adreſſe, que de méchanceté dans cette accuſation (1)!

---

(1) Le moine Glabert, qui vivoit vers le milieu du onzieme ſiecle, aſſure que vers l'an 1030, le déréglement des ſaiſons occaſionna une ſi grande famine en France, que pluſieurs furent brûlés publiquement pour avoir mangé de la chair humaine. Voilà aſſurément une preuve bien terrible contre ce que j'avance ici: mais ce fait eſt-il bien certain? Ce moine qui écrivoit ſi pitoyablement l'hiſtoire, ne ſe ſera-t-il pas laiſſé tromper ici, comme ailleurs, par des oui-dire?

On s'apperçoit assez en lisant les plus judicieuses relations qu'on nous a donné de ces contrées, que tout ce que l'on peut reprocher à quelques-uns des peuples qui les habitent, est l'usage où ils sont de manger un ou deux de leurs prisonniers de guerre; moins pourtant par le goût qu'ils trouvent dans un si monstrueux repas, que pour observer une ancienne coutume, reçue de tout tems chez eux, par laquelle ils témoignent la haine qu'ils portent à leurs ennemis, en goûtant de leur sang; & c'est delà, sans doute, qu'est venue cette expression qui leur est familiere, pour signifier qu'on va faire une guerre sanglante & meurtriere: *allons manger cette nation.* Le pere Dacunna qui avoit voyagé en Amérique, & qui paroît avoir parfaitement saisi le caractere, les mœurs & les usages des peuples qu'il a eu occasion de fréquenter, n'a pas fait difficulté de désavouer les portugais, ses compatriotes, qui avoient malignement publié que les *aguas* refusoient de vendre leurs esclaves, parce qu'ils les engraissoient pour les manger. « Je ne doute point, dit-il fort » sensément, qu'il ne se trouve dans ces régions quelques barbares, qui » n'ont pas horreur de manger leurs ennemis, mais ils sont en petit » nombre. On peut compter, d'ailleurs, qu'il ne s'est jamais vendu de » chair humaine dans les boucheries de cette nation, comme l'ont écrit » les portugais, qui, sous prétexte de venger cette barbarie, en commettent néanmoins une plus grande, lorsqu'ils réduisent en esclavage » des peuples nés libres & indépendans. »

C'est d'après des voyageurs si éclairés, des observateurs aussi courageux à dévoiler la vérité, qu'il convient d'étudier les mœurs des peuples qu'on veut connoître; c'est d'après la lecture de ces relations qu'on sera forcé d'avouer que chez tous les peuples d'Amérique, depuis le détroit de Magellan, jusqu'à la baie d'Hudson, si on en excepte quelques peuplades qui ne sont d'aucun considération, les étrangers qui les abordent avec des termes de paix & de confraternité, n'ont jamais rien à craindre pour leur sureté. Avec quelle douceur, avec quelle aménité les brigands d'espagne, qui, la torche du fanatisme à la main, menaçoient de tout incendier, ne furent-ils pas reçus des nations même qu'ils venoient détruire? Leurs femmes, leurs filles, leurs vieillards, tout s'offroit à les servir ou à les amuser. Rien ne fut caché pour eux, jusqu'à ce que les peuples infortunés se fussent enfin apperçus qu'ils nourrissoient dans leur sein autant de viperes qui ne cherchoient qu'à les abreuver du poison meurtrier qu'elles récéloient. Ces sentimens sont encore les mêmes aujourd'hui dans les malheureux débris de ces nations. Elles s'attachent

avec la plus ſcrupuleuſe ſincérité à celui qui a ſu mériter leur eſtime ; & l'on voit par ce qui vient de ſe paſſer ſous nos yeux, dans la guerre d'Angleterre contre cette colonie, que rarement la force a le pouvoir de leur faire commettre une perfidie. On doit avoir remarqué, pour peu que l'on ſoit verſé dans l'hiſtoire tant ancienne que moderne, que les peuples les plus ſauvages, les nations les plus iſolées, ont toujours reſpecté inviolablement les étrangers qui invoquoient le droit ſacré de l'hoſpitalité. Car l'homme, comme l'a obſervé l'un des meilleurs princes qui fût jamais, eſt naturellement bienfaiſant, il n'y a que les préjugés qui puiſſent altérer le fond de nobleſſe & de déſintéreſſement qui forme ſon caractere ; & ces préjugés, avouons-le de bonne foi, ne ſont ſouvent que le fruit d'une civiliſation en apparence plus cultivée. Il ne faut qu'ouvrir Céſar & Tacite (1), pour ſe convaincre, que les gaulois & les germains, dans un tems où ce qu'il nous plaît d'appeller *politeſſe & urbanité*, étoit ignoré chez eux, regardoient le droit d'hoſpitalité comme ſi inviolable, que c'eût été le plus grand des crimes, de refuſer ſa maiſon & ſa table à tous ceux qui ſe préſentoient. Quiconque eût été aſſez inſenſible pour éluder cette loi ſage, étoit non-ſeulement accablé de l'exécration de ſes concitoyens, mais condamné à une amende pécuniaire & flétriſſante par le magiſtrat. Diodore aſſure des celtiberes, l'un des peuples les plus féroces de l'Eſpagne, ce que Céſar & Tacite diſent ici des gaulois & des germains. Le droit de propriété étoit ſi peu connu dans le nouveau monde, quand Chriſtophe Colomb y aborda, & la confraternité, par conſéquent fruit précieux de la communauté des biens, y régnoit ſi généralement, que cet amiral vit, avec le plus grand étonnement, que les indiens qui l'accompagnoient dans les courſes qu'il faiſoit aux environs de la colonie d'Iſabelle, entroient ſans difficulté dans les maiſons qu'ils trouvoient ſur la route, & prenoient librement

---

(1) *Hoſpites violare fas non putant, qui quaque de cauſâ ad eos venerunt, ab injuriâ prohibent : iis omnibus domus patent, victus communicatur Cæſar, lib. VI, bell. gall. Convictibus & hoſpitiis non alia gens effuſius indulget, quemcumque mortalium arcere tecto, nefas habitur. Pro fortunâ quiſque apparatis epulis excipit. Cum defecerit qui modo hoſpes fuerat, monſtrator hoſpitii & comes, proximam domum non invitati adeunt, nec intereſt, pari humanitate accipiuntur. Notum ignotumque, quantum ad jus hoſpitii, nemo diſcernit. Abeunti ſi quid popoſceris, concedere moris, & poſcendi invicem eadem facilitas. Tacit. Germ. cap. 21.* Ajoutons à ces deux textes une loi du code des Bourguignons. *Quicumque hoſpiti venienti cretumant focum negaverit, trium ſolidorum in latione mulctetur. Si in cauſâ privatâ iter agens, ad burgundionis domum venerit, & hoſpitium petierit, & ille domum romani oſtenderit, ſolidos tres, & nomine mulctæ ſolidos tres. Leg. Burgund. p. 282.* Cette loi ſeule vaut les trois cents coutumes différentes, tant générales que locales, dans leſquelles la légiſlation françoiſe eſt noyée.

ce qui les accommodoit, ſans que les habitans qu'on expolioit ainſi, donnaſſent les moindres marques de ſurpriſe ou de mécontentement; ils en uſoient de même dans les habitations des eſpagnols, & l'on n'eut pas peu de peine à leur faire perdre une habitude, dont ils n'apprirent à ſe corriger, dit ſagement l'abbé Prévoſt, qu'aux dépens de leur ſimplicité & de leur innocence. Quel tableau attendriſſant les voyageurs ne nous font-ils pas de l'hoſpitalité qu'exercent les arabes nomades & les foulis? Avec quelle tendreſſe, avec quel empreſſement ils tâchent de vous fournir vos beſoins ſi vous paſſez chez eux! avec quel déſintéreſſement, avec quel zele il vous protegent contre les invaſions des ennemis ou des brigands! Liſez les journaux de ceux qui ont voyagé parmi les kamſchadales, les jakoutes, les irlandois, les tartares nomades, les iroquois, les ſouriquois, & tous les autres peuples ſolitaires des deux hémiſpheres, & vous verrez qu'ils atteſtent tous uniformément les mêmes uſages; & ſi quelques-unes de ces nations ont témoigné quelquefois de la cruauté envers les européens, ce n'a pu être que la connoiſſance qu'elles ont eu de notre penchant cruel à tout piller, à tout exterminer, qui les a forcées d'aigrir leur caractere.

Il faut pourtant avouer que ſi nous avions des monumens reſpectables qui nous appriſſent qu'il y ait eu véritablement des peuples antropophages, ce procédé n'offriroit rien, en lui-même, de bien étonnant, après avoir vu quels torrens de ſang humain la ſuperſtition à fait couler ſur les autels. L'action de celui qui tue un homme pour le ſacrifier, me paroît infiniment plus atroce que celle de celui qui s'en nourrit, quoiqu'il ait pourtant moins d'efforts à faire pour étouffer le cri de la nature; parce que la ſuperſtition le maîtriſe & le rend forcément ſanguinaire. La vie eſt ce que l'homme a de plus précieux, & ce qu'il ne doit par conſéquent pas perdre injuſtement. Celui qui s'en prive eſt un forcené, contre lequel toutes les loix, de concert avec la nature, ſe réuniſſent à ordonner les plus rigoureux châtimens. Celui, au contraire, qui ſe nourrit de la chair d'un homme, ne fait, tout au plus, s'il ne la pas tué de ſa propre main, qu'outrager un cadavre, une matiere brute & inſenſible, à qui il eſt indifférent, comme le diſoient Théodore de Cyrene, & Diogene le Cynique, de pourrir dans la terre, d'être dévoré par les oiſeaux, ou d'être ſervi ſur les tables. Le crime de celui qui donne la mort à ſon ſemblable, l'eût-il pris au milieu du combat où les loix de la guerre & la néceſſité d'une juſte défenſe lui permettoient de s'en défaire, eſt donc auſſi grand, auſſi atroce, auſſi funeſte à la ſociété,

que l'action de celui qui se nourrit de sa chair est indifférente. Mais comme celui qui mange la victime, est coupable du forfait de celui qui la tue, il en résulte qu'une nation antropophage, dans toute l'étendue que nous donnons à ce terme, seroit une société de scélérats, un peuple de monstres qui se détruiroient eux-mêmes par leurs propres principes, & dont l'association, si elle étoit possible, ne pourroit être que momentanée. En un mot, je crois qu'une république si dangereuse est une chimere propre à figurer avec celles des amazones de M. Petit & de l'abbé Guyon, & que l'homme, capable de tant de foiblesse & d'extravagances, n'est pourtant pas encore parvenu dans aucun lieu du monde, à dégrader si prodigieusement sa nature & la noblesse de son origine.

ARTICLE V.

Usages où la superstition suggéra à toutes les nations d'ensevelir dans leurs tombeaux des richesses, des animaux, des hommes & l'épouse du mort.

L'ARGUMENT le plus convainquant, la preuve la plus évidente & la plus raisonnable, que l'on puisse fournir en faveur de la croyance universellement reçue de l'immortalité de l'ame, est cette coutume généralement établie chez les nations, d'enterrer avec les morts la plupart des ustenciles, des esclaves, des officiers même qui leur avoient appartenu pendant leur vie. Car, s'il étoit vrai qu'elles fussent persuadées que rien de nous ne survit à la destruction du corps, à quoi bon la précaution de se faire suivre par un si nombreux équipage, dont l'objet ne pouvoit être que le service ou la gloire qu'elles en espéroient tirer dans l'autre monde.

M. Maillet & quelques autres voyageurs, qui ont examiné attentivement la structure intérieure de la plus grande des pyramides que l'on trouve en Egypte, ont conjecturé, avec assez de vraisemblance, que les Pharaons avoient coutume d'exiger qu'on ensevelît auprès d'eux un certain nombre de leurs officiers. Moins cruel en apparence que les princes de l'Ethiopie dont ils descendoient, qui ordonnoient toujours que l'on égorgeât quelques-uns de leurs esclaves pour les accompagner au tombeau, les monarques égyptiens ne leur faisoient pas donner la mort. Les victimes étoient seulement condamnées à passer leurs jours dans le

caveau où reposoit le corps embaumé de leur maître ; & chaque jour on leur faisoit passer, aux dépens de l'état, toute la nourriture dont elles avoient besoin, par une espece de soupirail pratiqué dans la pyramide pour cet usage. On avoit le soin de leur donner, lorsqu'on les renfermoit dans cet affreux manoir, tout ce qui leur étoit nécessaire, soit en habillemens, soit en ustenciles, pour couler le reste de leurs tristes jours, & surtout un cercueil où ces infortunés s'ensevelissoient les uns après les autres, à mesure qu'ils mourroient, jusqu'au dernier qui étoit seul privé de cette consolation. Cette pratique étoit bien barbare & bien deshonorante, pour un peuple dont la prétendue sagesse a fait tant de bruit dans l'antiquité ; cependant elle n'approchoit pas en cruauté de celle que les scythes mettoient en usage en pareille occasion. On apprend d'Hérodote, que quand le roi de cette nation étoit mort, on le portoit avec de grandes cérémonies au lieu de sa sépulture ; là, ils le couchoient sur un lit, environné de tous côtés de javelots plantés en terre, qui servoient comme d'autant de petits pilliers, pour soutenir des pieces de bois que l'on couvroit d'un drap noir, & qui formoient une espece de catafalque. On plaçoit dans ce qui restoit de vide dans ce tombeau, une des concubines du roi, après l'avoir étranglée, un échançon, un écuyer, un maître d'hôtel & le référendaire de l'état. On y ajoutoit encore des chevaux, beaucoup de petits meubles à l'usage du mort, & surtout un certain nombre de coupes d'or, apparemment pour servir au prince la liqueur qui devoit le désaltérer sur la route ; car on sait que les scythes, en réputation de bien boire, n'oublioient jamais cette provision dans leurs voyages. Ils couvroient ensuite la fosse de terre, sur laquelle ils formoient une espece de tertre, le plus haut qu'il leur étoit possible. Après l'année de cet horrible enterrement révolue, on choisissoit cinquante pages du feu roi, qu'on étrangloit avec pareil nombre de ses meilleurs chevaux, à qui on ôtoit les entrailles qu'on remplaçoit par de la paille hachée, pour leur conserver leur forme ordinaire, en les dégageant de tout ce qui pouvoit précipiter leur corruption. Après cette opération, ils plaçoient autour de ce tertre plusieurs cercles sur deux pieces de bois, pour soutenir les chevaux embrochés dans de grosses perches. Chacun de ces animaux étoit monté par un des pages étranglés, qu'on empaloit avec un pieu attaché, par une de ses extrémités, à la piece de bois qui soutenoit les chevaux, afin de les faire tenir droits, malgré la violence des vents. Ce cortege lugubre, qui annonçoit aux passans le lieu de la sépulture du prince, inspiroit une

une certaine frayeur religieuse, qui faisoit respecter les rois scythes, même après leur mort. Ce n'étoit pourtant pas là le seul motif qui les déterminoit à repandre tant de sang. La vanité de ces monarques, qui croyoient s'attirer, dans l'autre monde, une considération d'autant plus éclatante, que leur cour seroit plus brillante & plus nombreuse, occasionnoit surtout ces sanglantes exécutions. La même manie est encore dans toute sa vigueur à Loango, l'un des plus puissans royaumes des negres. On y construit sous terre un caveau bien vouté, dans lequel on place le corps du roi avec ses plus riches habits, assis sur une sellette de bois, avec quantité de meubles & d'ustenciles autour de lui, le long des murs, on arrange de petites statues de bois & de terre rouge, qui représentent les dieux domestiques & les officiers du prince mort. Ensuite on met en partie dans le même lieu, en partie dans un caveau voisin, les corps d'un grand nombre d'esclaves & de courtisans qu'on ne manque pas de sacrifier pour le service du roi dans l'autre monde, & pour rendre compte à dieu, de la part de l'état, de la conduite qu'il a tenue dans l'administration des affaires.

Il est inutile de parler ici des romains; tout le monde connoît cette abominable coutume qu'observoient ces républiquains, de faire égorger des milliers de gladiateurs, à la mort des personnes riches & de qualité (1). Tout ce qui distinguoit ces sacrifices de ceux que faisoient les autres nations, consistoit en ce que, chez celles-ci, les particuliers qui offroient ces victimes, & les prêtres qui les égorgeoient sur les autels ou sur les tombeaux, se rendoient seuls coupables de ce crime; au lieu qu'à Rome, toute la république tranquille & froide spectatrice des combats qui se livroient dans l'arene, devoit être réputée complice des meurtres qui s'y commettoient. On prit même, dans cette capitale du monde, un goût si décidé pour ces tragédies sanglantes, qu'il fut un tems où un citoyen à son aise eût passé pour un impie, ou au moins, pour un avare, s'il fût mort, sans avoir ordonné qu'on fît combattre un certain nombre de gladiateurs, dans les jeux funebres que ses parens devoient faire célébrer en son honneur. On sait que cet usage, introduit dans la répu-

---

(1) Rome qui prodiguoit par un mépris bisarre,
A tout peuple étranger le titre de barbare,
Ne repaissoit ses yeux que des pleurs des mortels,
Et de sang inondoit ses théâtres cruels.

Rac. épit. 11, sur l'hom. au chev. Ramsai, vers 102.

blique romaine, par Junius Brutus, qui honora les mânes de ſon pere par la mort de pluſieurs de ces malheureux, fut ſubſtitué à la coutume qu'on y pratiquoit, au rapport de Servius & de Tertullien, d'immoler des priſonniers de guerre ou toutes autres victimes, par ceux des citoyens qui avoient le moyen de ſe les procurer. Cette innovation au lieu d'arrêter les fleuves de ſang qui couloient aux funérailles, ne fit que donner un nouvel aliment à la barbarie romaine. On fit bientôt par oſtentation ce que le fanatiſme avoit ſuggéré ſeul juſqu'alors. On vit s'établir au milieu de Rome, des maîtres appellés *Laniſtes*, qui apprenoient à leurs éleves, par le moyen d'un long & pénible exercice, à mourir de maniere que les aſſiſtans puſſent jouir du ſpectacle agréable de leur agonie. Un couple de ces malheureux bien inſtruits, coutoit des ſommes immenſes; & cette ſorte de luxe fut porté ſi loin, ſous le regne de Tibere, que le ſénat fût obligé de faire un reglement pour défendre à tout citoyen de faire combattre des gladiateurs ſur l'arene, à moins que ſon revenu n'eût été porté à quatre cents mille ſeſterces par les cenſeurs. Ce ſénatus-conſulte, qui fait au moins ſentir qu'on appercevoit alors à Rome toute l'inhumanité d'une ſi abominable pratique, n'eut pourtant pas l'effet qu'on s'en étoit promis. La vanité, un reſte même de ſuperſtition, tourna tous ſes efforts à imaginer des expédiens pour éluder la loi. Cela étoit d'autant plus facile, que le ſénat étoit, pour ainſi dire, ſans autorité, dans ces tems affreux, où ſe ſuccédoient tour à tour le deſpotiſme & l'anarchie. On continua donc dans tous les ordres des citoyens d'abreuver les ames des morts du ſang des victimes qui ſe dévouoient par profeſſion à cette horrible exécution. Heureuſement Theodoric, roi des goths, étant venu donner des loix à l'Italie, proſcrivit pour jamais ces abominations; & le peuple de Rome dût à un prince barbare, la ſanction la plus ſalutaire qui eût peut-être été faite depuis ſon établiſſement ſur les bords du Tibre (1).

Quant aux grecs, je ne trouve aucun monument dans l'hiſtoire, qui prouve qu'ils ayent connu ces affreuſes pratiques. S'ils célébroient des jeux à la mort de leurs parens, comme le fait Achille à l'occaſion de celle de ſon ami Patrocle, il ne paroît pas qu'il y eût de ſang humain répandu. La douceur naturelle à ces peuples, la philoſophie & l'urba-

(1) C'eſt ce même Théodoric que Procope ſuppoſe ſottement être mort de peur en dînant, pour avoir cru voir la tête de Symmaque, ſénateur, qu'il avoit fait mettre à mort pour crimes d'état, dans un plat de poiſſon qu'on lui avoit ſervi. *Proc. goth. cap.* 1.

nité dont la plupart d'entr'eux faiſoient profeſſion, les auront, ſans doute, portés à dépoſer ces préjugés féroces qu'ils avoient vu pratiquer chez les nations dont ils étoient ſortis, en ne conſervant que l'uſage de ſacrifier ſur leurs autels un certain nombre de victimes humaines dans les occaſions les plus éclatantes; car la ſuperſtition ne ſe dépouille pas tout d'un coup de tous ſes droits. Mais un philoſophe me fournit un trait qui m'engageroit aſſez à croire qu'on n'étoit pas encore ſi ſage en Macédoine, & que le ſang humain y baignoit quelquefois la tombe des morts, ſi je ne ſavois que le perſonnage qu'il intéreſſe, capable de tous les crimes, quoiqu'en ait dit la multitude de ſes panégyriſtes, n'avoient pas beſoin d'exemple pour le ſouiller de celui-ci. On apprend de Plutarque, que lorſqu'Alexandre eut la douleur de perdre ſon cher Epheſtion, ce prince ordonna que l'on coupât les crins à tous les chevaux & à tous les mulets, pour marque du deuil qui régnoit dans ſon ame; que l'on abattît les crénaux de toutes les villes des environs, & qu'on immolât le pauvre Glaucus, ſon médecin, aux mânes du mort. Cette ordonnance jetta toute l'armée dans la triſteſſe & l'amertume, & l'allarme ne ſe diſſipa dans le camp, que lorſque ce conquérant eût jugé à propos de publier un oracle de Jupiter, qui vouloit qu'on plaçât Epheſtion au nombre des Dieux. Cherchant enſuite de la conſolation dans les occupations de la guerre, il partit, dit Plutarque, comme à la chaſſe des hommes, & ayant ſubjugué la nation des Cuſſéens, il paſſa tous ces malheureux au fil de l'épée, ſans épargner ni femmes ni enfans, ni vieillards; & ce monſtre couronné, bravant Dieu & les hommes, appella cette infâme boucherie, *le ſacrifice de la conſécration d'Epheſtion.*

Les peuples du nord, ſi accoutumés à verſer le ſang des hommes ſur leurs autels, n'oublioient jamais d'immoler un grand nombre de perſonnes aux mânes de leurs parens ou de leurs amis défunts. Souvent même les gens riches déſignoient avant de mourir, ceux de leurs eſclaves, de leurs chevaux & de leurs uſtenciles dont ils vouloient être ſuivis dans l'autre monde. Les gaulois avoient, ſur ce point, un uſage qu'on auroit peine à croire, ſi les auteurs accrédités n'en parloient. A la tête des victimes que l'on ſacrifioit ſur les tombeaux, ſe voyoient les cliens qui s'étoient attachés à la fortune du défunt pendant ſa vie, avec la triſte condition de ne pas lui ſurvivre. On s'étonnera peut-être qu'il y eût de ces ſortes de gens, dans des lieux où l'on obſervoit des inſtitutions ſi barbares; car comment s'attacher à un homme, dont le trépas occaſionné

peut-être par la luxure, la gourmandiſe, la molleſſe ou tout autre vice, doit être le terme de notre vie? Mais l'amour du gain, l'appas de la conſidération & de la grandeur, fait tant faire de baſſeſſes, tant commettre d'inconſéquences, tant avaler d'opprobres, que, tout bien conſidéré, cela ne doit peut-être pas paroître extraordinaire. On ſait que les courtiſans du roi d'Ethiopie étoient dans l'uſage de ſe mutiler, ſi le prince qu'ils ſervoient étoit borgne, boiteux ou boſſu; parce qu'ils étoient ſûrs d'en être d'autant plus eſtimés, qu'ils auroient avec lui une conformité plus parfaite. C'étoit à la vérité une coutume aſſez gênante; mais croiriez-vous que le monarque en fût bien moins eſcorté dans ſon palais (1)? Jettez les yeux, par exemple, ſur ce qui ſe paſſe encore aujourd'hui en Allemagne, & vous verrez que l'eſprit humain, livré à l'intérêt, n'eſt pas moins aveugle que lorſqu'il eſt guidé par l'ambition. Les mines de Freyberg ſont, au rapport de M. Algarotti, ſi dangereuſes par les vapeurs malignes qu'elles exhalent, que les ouvriers qu'on y occupe, ſont ſûrs de ne pas paſſer quarante ans, & le plus ſouvent de ne pas les atteindre; cependant accoutumés dès l'enfance à ce travail meurtrier, enchaîné, pour ainſi dire, dans les bras de la mort, par l'appas d'un ſalaire un peu plus conſidérable que celui qu'ils pourroient eſpérer ailleurs, les mineurs ſont auſſi gais, en tirant l'argent des entrailles de la terre, que le ſont nos moiſſonneurs en recueillant une riche récolte. Que d'exemples, pour le moins auſſi frappans, ne pourroit-on pas produire de la cupidité des hommes!

L'uſage de ſacrifier du ſang humain aux mânes des morts, n'étoit pas particulier aux habitans de l'ancien monde; cette monſtrueuſe ſuperſtition s'eſt trouvée, comme beaucoup d'autres de cette eſpece, chez preſque toutes les peuplades qui compoſoient le nouveau, avant qu'on en eût fait la conquête. Au Mexique, chaque ſeigneur ou cacique avoit une eſpece de chapelain, deſtiné à régler les cérémonies religieuſes de la maiſon, & à prier Dieu pour la proſpérité de ſa famille. Lorſque le maître mouroit, on égorgeoit ce prêtre domeſtique, avec les principaux officiers attachés à la perſonne du défunt, pour aller diſpoſer le Dieu des enfers, ou plutôt le ſouverain juge des actions des hommes, à recevoir favorablement ſon ame. Mais à la mort de l'empereur, outre le cortege ordinaire, qui étoit d'autant plus nombreux, que le prince

(1) *O imitatores, ſervûm pecus, ut mihi ſæpe*
Bilem, ſæpe jocum veſtri movere tumultus!
Horat. épiſt. lib. 1, épiſt. XIX.

l'emportoit en puissance sur ses vassaux, on jettoit encore un chien sur le bucher, pour annoncer, par ses aboiemens, l'arrivée du monarque, dans tous les lieux où son ame devoit passer, pour atteindre au séjour de l'éternité. Cet usage subsiste encore, d'une maniere plus étendue, chez les sauvages du nord de l'Amérique, qui pourroient fort bien l'avoir appris des mexiquains, s'il n'est pas vrai que ceux-ci, issus anciennement du pays des hurons & des algonquins, ayent porté la plupart des pratiques de ces peuples, leurs freres, sur le lac du Mexique; lorsqu'ils voyent que quelqu'un de leurs parens ou de leurs amis va mourir, ils tuent tous les chiens qu'ils peuvent rencontrer, afin que leur ombre précede l'ame de l'agonisant, & qu'elle lui prépare la liberté du passage. Si ce préjugé est ridicule, il est au moins plus conséquent que celui des mexiquains qui ne lâchoient le courrier, qui devoit annoncer l'arrivée de l'ame, que plusieurs jours après le départ de celle-ci.

Ce qui me paroît plus singulier, & qui démontre clairement que l'ostentation avoit porté ses rafinemens dans toutes ces pratiques que les préjugés superstitieux n'avoient qu'ébauchées, c'est que les peuples de l'ancien & du nouveau monde, ne manquoient jamais, lorsqu'ils sacrifioient ainsi des esclaves, de choisir ceux qui paroissoient les mieux faits & les plus propres à honorer leurs maîtres. Leur attention se portoit toujours à ce que les mânes fussent servis, dans l'autre monde, d'une maniere qui répondît à la figure que le défunt avoit faite dans celui-ci. A Rome les gladiateurs les plus robustes & les plus vigoureux, étoient toujours les plus chers; & tel qui eût honoré les ombres de son pere, d'une dixaine de couples de champions décharnés, auroit donné un témoignage de piété moins éclatant, qu'en versant sur l'arêne le sang de quatre jeunes gens, d'une taille élégante & bien proportionnée. Ce préjugé étoit le même dans toute l'Europe, & plus la victime étoit noble, plus le sacrifice étoit censé honorable à celui qui en étoit l'objet; c'est pourquoi les gaulois, les germains & tous les peuples scandinaves avoient toujours le soin de conserver les principaux officiers des ennemis pris en guerre, pour ces sortes d'occasions, avec l'attention surtout qu'ils ne fussent mutilés d'aucuns de leurs membres, & qu'ils n'eussent aucun défaut corporel. M. Oexmelin rapporte un trait qui prouve que les mosquites ont encore aujourd'hui la même délicatesse. Un portugais étant devenu leur esclave, après avoir perdu un œil dans le combat, eût le malheur de survivre à son maître, & d'être nommé pour l'accompagner au tombeau. Il touchoit au moment d'être égorgé, lorsqu'il lui vint à l'esprit,

de repréſenter à ſes bourreaux que le mort ſeroit bien peu conſidéré dans l'autre monde, s'il y paroiſſoit avec un borgne à ſa ſuite. Ces barbares, qui, dans la chaleur de leur zele, n'avoient vraiſemblablement pas apperçu cette infirmité, gouterent facilement cette raiſon, & firent auſſitôt choix d'une victime plus honorable & plus pure.

Ce qui s'obſerve encore aujourd'hui à la Chine, annonce que les habitans de cette vaſte région n'étoient pas autrefois plus ſages, à cet égard, que les égyptiens, les ſcythes, les gaulois & les américains. Leurs convois commencent ordinairement par des figures de carton, qui repréſentent des eſclaves, des tigres, des lions, des chevaux, qui ſont autant d'images des êtres que l'on immoloit aux mânes des morts. Outre cela, on range encore ſur pluſieurs lignes, autour du tombeau des grands du royaume, une certaine quantité de figures d'officiers, d'eunuques, de ſoldats, de lions, de chevaux de ſelle, de chameaux, en différentes attitudes; ce qui a été certainement ſubſtitué à l'uſage où l'on étoit anciennement, de faire mourir tous ces perſonnages, avec les animaux, pour accompagner l'ame du mort dans le tombeau. La trace des motifs qui ont donné lieu à cette cérémonie biſarre, eſt trop évidente pour que l'on puiſſe la méconnoître. C'eſt ainſi qu'Hercule avoit ſubſtitué, dans l'Italie, des figures de paille, aux hommes qu'on étoit accoutumé avant ce héros de précipiter tous les ans dans le Tibre. La vanité chinoiſe ne pouvant plus ſignaler ſa puiſſance & ſes richeſſes par ces pompeux ſacrifices, parce que les loix, ſans doute plus ſages qu'autrefois, ont proſcrit toutes ces abominations, ſe dédommage de cette privation, par la ſimple repréſentation des hommes & des animaux, dont le ſang inondoit autrefois ſes tombeaux. Quelques voyageurs ont néanmoins aſſuré que les chinois tuent encore des hommes pour accompagner l'ame de ceux qui ont tenu un certain rang dans l'état, ſoit par leurs dignités, ſoit par leurs richeſſes. Mais il eſt croyable que cette accuſation eſt deſtituée de toute eſpece de fondement; au moins n'en trouve-t-on aucune trace dans les écrits des plus judicieux de ceux qui ont recueilli les uſages & les préjugés de cette nation. Les plus ſuperſtitieux ſe contentent ſeulement de faire brûler des figures d'hommes, de femmes, de chevaux de ſelle, & d'autres ſubſtances qu'ils croyent être changées en bien réels dans l'autre vie, pour l'uſage du mort. Ce procédé renfermé dans ces bornes par les loix, & peut-être même par le caractere aſſez pacifique de ce peuple, n'offre rien de cruel. Il ſert à prouver combien la force de la coutume eſt puiſſante, & quel joug impérieux la ſuperſtition ſe conſerve ſur les

esprits qu'elle a une fois subjugués. D'après ces dispositions, que tout le monde sait être propres au cœur humain, je ne serois pas étonné, si cette manie étoit démontrée par des preuves incontestables, que quelqu'un d'entre eux fut assez extravagant pour immoler quelques victimes en secret, dans le dessein de soulager ou d'honorer l'ame de leurs morts, malgré la profonde sagesse qui paroît régner dans l'ensemble de la nation, & les loix rigoureuses qui ont réprimé ces barbaries. Quand quelques préjugés ont trouvé le secret de prendre racine chez une nation, toutes les loix du monde ne sont pas assez fortes pour les extirper; ils savent toujours se soutenir en dépit d'elles & du bon sens; & si les lumieres & la réflexion mettent enfin leur turpitude en évidence, ce n'est encore qu'à la succession des siecles qu'on doit leur entiere destruction. M. de Sainte-Foix, qui a recueilli, comme on sait, tant d'anecdotes curieuses & intéressantes, rapporte un trait, à ce sujet, qui prouve que les chinois ne seroient pas les seuls à qui l'habitude ait eu quelquefois le droit d'égarer la raison. L'espece d'analogie qu'il offre avec la matiere qui nous occupe, nous porte à le mettre ici sous les yeux du lecteur, d'après cet aimable écrivain. Rollon, ce fameux chef des normands, à qui Charles le simple céda une partie de ses domaines, dans le dixieme siecle, avoit fait profession du christianisme, en s'établissant en France. Cependant l'habitude & les préjugés de l'éducation le retenoient tellement attaché au culte qu'il avoit solemnellement abandonné, qu'il faisoit tous ses efforts pour le concilier avec la nouvelle religion qu'on lui avoit fait embrasser. Ce systême de conciliation se fit surtout appercevoir au moment que ce prince étoit au lit de la mort. Ayant légué cent livres d'or pur aux principales églises de Normandie, pour s'acquitter de ce qu'il croyoit devoir à la religion chrétienne, il fit couper en même tems la tête à cent de ses anciens captifs, pour aller annoncer l'arrivée de son ame aux Dieux du pays de sa naissance (1). On pourroit dire que ce prince normand avoit stipulé en se faisant chrétien, comme les irlandois l'avoient fait avant lui, de continuer de sacrifier à ses

(1) Ce trait ne ressemble pas mal à la conduite que tinrent vers la fin du cinquieme siecle le sénateur Andromaque & les autres romains, contre lesquels le pape Gelase écrivit un traité, qui soutenoient, quoiqu'ils fussent chrétiens, que les maladies dont Rome étoit affligée, venoient de ce qu'on n'appaisoit pas le Dieu Februarius, & qu'on ne rétablissoit pas les lupercales que l'on venoit d'abolir. Environ cent ans après, l'Angleterre vit aussi le roi Redualt faire construire un temple, dans lequel il y avoit deux autels, dont l'un étoit consacré à Jesus-Christ, & l'autre aux anciens dieux de la Germanie.

anciennes divinités. C'eſt une circonſtance dont l'hiſtoire ne parle pas. Mais ce qui paroît évident, c'eſt que cette conduite n'offrit rien de bien étrange aux moines de ce tems-là, inſtruits ſans doute de quelle maniere l'habitude ſait tyranniſer les hommes, puiſque dans leurs annales & leur chroniques, ils ne lui en ont pas moins donné le titre de prince très-pieux & très-dévot.

Quant à l'époque où l'on commença dans le monde d'enterrer des richeſſes avec les morts, ou d'égorger des victimes en leur honneur, je ne crois pas que l'on puiſſe ſtatuer ſur cet article. A conſidérer les monumens qui nous reſtent de l'hiſtoire du genre humain, il ſemble que cette pratique remonte preſque juſqu'à la naiſſance des ſiecles; car il eſt peu d'auteurs anciens, qui, en parlant des cérémonies funebres des peuples, ne faſſe mention de quelque folie de cette eſpece. Les uns enſeveliſſoient les armes du défunt dans le tombeau, d'autres y ajoutoient de l'or, des piérreries & d'autres précieux joyaux. Ceux-ci vouloient être ſuivis d'eſclaves & de femmes, pour être honorablement ſervis dans l'autre monde; & ceux-là ſe contentoient d'un cheval ou d'un chameau, pour éviter la peine d'aller à pied dans les enfers. Lorſqu'en 1653, on découvrit dans la ville de Tournay, le tombeau de Chilperic I, prince chrétien, on trouva qu'il renfermoit beaucoup de choſes à ſon uſage, telles que ſon coutelas, ſa hache d'armes, ſon baudrier, avec une multitude d'ornemens d'or & de rubis enchaſſés, le ſquelette même de ſon cheval de bataille. Tel a été conſtamment l'uſage des rois françois, à l'imitation des princes gaulois, leurs prédéceſſeurs; & l'on ſait que c'eſt à cette manie que l'on eſt redevable de quelques monumens antiques que l'on voit au *tréſor de S. Denis*, le chef lieu de leur ſépulture (1). Les anciens égyptiens, qui n'avoient peut-être pas le privilege comme leurs Pharaons de ſe faire ſuivre par leurs eſclaves, emportoient ordinairement, en allant dans le ſéjour des morts, une plaque d'or ſur la langue, dont le poids & la valeur répondoient aux facultés du mort & au rang qu'il avoit tenu dans la nation; ce qui prive aujourd'hui, pour le dire en paſſant, nos curieux d'antiquailles des plus belles momies, que les arabes vont déterrer dans la plaine de Manof, pour profiter de ce qui ſe

(1) Cet uſage étoit encore général dans tout l'empire romain au milieu du cinquieme ſiecle de notre ere; c'eſt ce qui réſulte de la loi de Valentinien III, pour renouveller les anciennes peines contre ceux qui fouilloient dans les tombeaux, pour en tirer les effets précieux qu'on y renfermoit avec les morts. *Nov. valent. tit. 5.*

trouve

trouve avec leurs cendres. Les grecs étoient auſſi dans l'uſage de mettre dans la bouche de leurs morts, une piece de monnoie, nommée *Danaqué*, Parakn, qui devoit être employé à payer au nautonier Caron, leur paſſage aux enfers. Cette coutume, atteſtée par Plutarque, & que les grecs avoient évidemment apportée de l'Egypte, le berceau de leur nation, eſt encore obſervée aujourd'hui à la Chine; preuve nouvelle, dira M. de Guignes, que les chinois ſont iſſus des bords du Nil. Il y avoit des égyptiens qui, outre la précaution de ſe munir d'argent pour la route, ordonnoient, par motif de piété, que l'on placât auprès des caiſſes qui devoient renfermer leurs momies, de petites idoles qui repréſentoient la divinité à laquelle le mort avoit eu plus de dévotion pendant ſa vie. Delà vient apparemment, dit l'auteur des lettres juives, la coutume qu'ont les turcs de faire enterrer avec eux certaines ſentences de l'alcoran, & celles que pratiquent quelquefois les plus fervens & les plus timorés des chrétiens, de mettre dans les cercueils de leurs proches ou de leurs amis, les images des ſaints auxquels le défunt s'étoit ſpécialement attaché. La conduite des anciens romains prouve que ces conquérans, quoique perſuadés, comme on l'a vu, que leurs ames paſſoient en mourant dans un autre monde, avoient pourtant beaucoup moins de piété de ce côté-là que les égyptiens. Bien loin de mettre les effigies de leurs idoles, dont ils euſſent pu implorer la protection auprès du juge des enfers, dans le tombeau de leurs morts (1); ils rempliſſoient ſouvent ces monumens d'imprécations contre leurs Dieux qu'ils maudiſſoient ouvertement pour les avoir privés de ce qui faiſoit l'objet de leur tendreſſe. Cela ſe pratiquoit ſurtout quand leurs enfans mouroient dans la fleur de l'âge; témoin cette inſcription qui ſe trouvoit à Rome dans la maiſon des Porcari, où l'on voyoit une fille, les mains levées vers le ciel, avec ces mots : *A Procope, manus lebo contra Deum, qui me innocentem ſuſtulit, quæ vixit annos XX, poſ. proclus.* Les premiers chrétiens qui découvrirent ces honteux monumens de l'impiété romaine, ſe contenterent, dit M. le Clerc, de mettre au-deſſous *contra votum.*

Outre l'uſage d'inhumer dans les tombeaux des eſclaves & différens uſtenciles; on ſait que la plupart des peuples ont eu celui de ſe faire accompagner par leurs femmes dans l'autre monde. Si cette pratique

(1) Je trouve ſeulement dans l'hiſtoire, que Scipion l'africain ordonna que l'on mît dans ſon tombeau la petite ſtatue du poëte Ennius, en témoignage de l'eſtime qu'il avoit toujours faite des écrits de ce grand homme. Voilà à peu près à quoi ſe bornoit la piété romaine à cet égard.

ſuppoſe inconteſtablement autant qu'aucune autre qu'ils cruſſent tous l'immortalité de l'ame ; elle montre en même-tems que l'homme ne connoît ni douceur, ni bienſéance, quand la ſuperſtition a dénaturé ſes facultés. Quelques auteurs ont ſoupçonné aſſez raiſonnablement que cette coutume avoit eu l'Inde pour berceau ; & la preuve dont ils appuyent cette opinion, eſt que les femmes des banians qui paroiſſent être les plus anciens habitans de cette agréable partie de l'Aſie, & qui ſont les plus opiniâtres de tous les peuples, à conſerver les uſages de leurs peres, ſont encore livrés à cette antique ſuperſtition, qu'elles ſe croiroient privées de l'immortalité ſi elles ſurvivoient à leurs maris, & ſi elles oublioient de ſe jetter dans le bucher dans lequel ils doivent être conſumés. Quelques-unes, il eſt vrai, ſont revenues d'une ſi étrange opinion, ſoit que les obſtacles qu'oppoſent depuis longtems les mahométans à ces honteux dévouement, ayent ébranlé leurs conſtances, ſoit que les lumieres de la raiſon, qui tôt ou tard viennent enfin à percer, ait déchiré le voile qui cachoit toute l'atrocité d'un ſi horrible préjugé. Cependant la force de l'ancienne ſuperſtition eſt encore telle, que celles qui prennent le parti de vivre ſans avoir ſtipulé dans leur contrat de mariage qu'on ne pourra les forcer à faire ce ſacrifice (1), contractent une eſpece de honte & de ſouillure, dont elles ne ſe lavent que très-difficilement. On les oblige de ſe faire raſer la tête, & de demeurer dans cet état d'opprobre & d'humiliation, juſqu'à ce que quelqu'un bravant le préjugé, veuille les épouſer ou les prendre à titre de concubines. Des voyageurs éclairés ont ſouvent fait des informations dans l'Inde, pour ſavoir quelle pouvoit être l'origine d'un procédé ſi barbare; mais leurs ſoins n'ont produit aucune lumiere ſur un point ſi important ; parce que les indiens, dont la plupart croupiſſent dans la plus profonde ignorance, & les autres cachent obſtinement aux nations étrangeres leurs connoiſſances, ne ſont pas des gens que l'on puiſſe interroger avec ſuccès. Quelques-uns croyent que cet uſage a été imaginé par un prince dont l'humeur chagrine & mélancolique lui faiſoit craindre continuellement quelque mauvais tour de la part de ſes femmes ; & que ce fut pour les intéreſſer à ſa conſervation, qu'il porta une loi qui fut bientôt ſuivie dans toute l'étendue de ſes états. Mais ce récit porte trop évidemment le caractere d'un roman, pour que l'on puiſſe y ajouter foi.

---

(1) Il faut obſerver que cette précaution ne les deshonore point, lorſqu'elle a précédé l'union conjugale.

Quoi qu'il en soit de cette discussion que nous n'éclaircirons vraisemblablement jamais, il est certain que la coutume de se faire suivre après la mort par ses femmes, n'a pas été concentrée dans l'Inde. Les scythes, les getes, les herules, les massagetes, & une multitude d'autres nations de l'ancien monde, l'avoient aussi embrassée. Comme la fonction d'accompagner son mari dans le séjour des ombres, étoit regardée comme infiniment honorable parmi tous ces barbares, on voyoit souvent dans les endroits où la polygamie étoit reçue des différens vigoureux entre plusieurs rivales, pour savoir laquelle devoit être préférée. On assembloit communément toute la famille du défunt pour juger la querelle; & si les parens ne pouvoient seuls terminer la contestation, on avoit recours au magistrat, qui prononçoit son arrêt en faveur de l'une des contendantes. On s'attachoit toujours à donner la palme à celle que l'on savoit avoir été la plus tendrement aimée du mort. Ce choix étoit d'autant plus juste, eu égard aux idées de ces pauvres gens, que n'ayant d'autre objet en vue que d'honorer les mânes du défunt, on devoit le faire d'une maniere qui fût censée leur devoir être agréable. Ces étranges contestations jettoient aussi quelquefois l'allarme dans les funérailles. Au Pérou où l'usage étoit de renfermer avec le mort deux ou trois femmes qu'on choisissoit parmi celles qui lui avoient été les plus attachées, c'est ce qui occasionna cette loi, qu'on a trouvée dans cet empire, qui ordonnoit aux maris de décider eux-mêmes la question avant d'expirer. Ainsi, dans ces régions, la mémoire d'un homme qui fût mort sans avoir déclaré ses dernieres volontés à cet égard, n'eût pas été plus ménagée par les prêtres du soleil, que ne l'étoit dans les derniers siecles, en France, celle de celui qui étoit assez impie pour ne pas faire de testament en faveur du clergé. Dans les endroits où ce reglement ne subsistoit pas, les époux pour éviter tout démêlé après leur mort, qui auroit pu causer quelque trouble à leur ame, statuoient souvent en santé, quelles devoient être celles qui auroient l'honneur de partir avec eux. On remarque qu'à la Louisiane, les femmes s'y prenoient quelquefois dix ans auparavant, pour mériter, par leur attention & leur amour pour leurs maris, cette honorable préférence; & il falloit pour comble du plus étonnant aveuglement, que celles à qui elle étoit accordée, filassent elles-mêmes la corde qui devoit les étrangler. Il n'y a pas jusqu'aux tartares mancheoux, aux chinois même, chez qui la morale a tant fait de progrès, qui ne fussent dans cette abominable habitude jusqu'au dernier siecle. En 1668, un tartare de distinction étant mort à Pekin, une de

ſes concubines, âgée de dix-ſept ans, ſe diſpoſoit à ſe pendre ſelon l'uſage; mais ſes parens qui l'aimoient beaucoup & qui avoient du crédit à la cour, préſenterent une requête à l'empereur pour le ſupplier d'abolir une ſi affreuſe coutume. Ce prince ouvrant enfin les yeux, ordonna auſſitôt par un édit ſolemnel, qu'elle fût abandonnée comme un ancien reſte de barbarie. Cependant malgré la rigueur des loix & les violentes déclamations de Confucius, contre une pratique ſi cruelle, on en voit encore des exemples dans l'empire & ſous les yeux même de la cour. Des miſſionnaires que rien n'invite à regarder comme ſuſpects à cet égard, nous aſſurent avoir été témoins, qu'au convoi du prince *Ta-vang-ye*, frere de l'empereur *Kan-hi*, mort en 1722, on porta encore deux cercueils qui contenoient les corps de deux de ſes concubines, qui s'étoient pendues, dans le deſſein de ſervir ſon ame dans l'autre monde. On doit croire que la haute ſageſſe & la philoſophie de Kan-hi n'ayant pas eu la force de détruire juſques aux traces d'une ſuperſtition ſi ſanguinaire, elle n'eſt pas prête à être totalement extirpée de ce beau pays.



ARTICLE VI.

Quels furent les peuples à qui la superstition suggéra de faire couler le sang des hommes sur les autels.

DIGRESSION SUR LES FLAGELLANS.

TANT que nos peres conserverent sans altération leur simplicité primitive, ils n'offrirent à la divinité, dit Porphyre, que de l'herbe & des fruits de la terre. Parfaitement convaincus que la pureté du cœur, l'innocence des mœurs & la candeur de l'ame, étoient ce qu'elle paroissoit préférablement exiger de ses adorateurs, ils s'occuperent davantage à acquérir ces vertus, qu'à mettre de l'éclat & de la recherche dans son culte. Mais quand le faste eût pris la funeste possession de diriger toutes les opérations publiques, & que la cruelle intempérance, source empoisonnée du plus grand nombre des maux qui nous accablent, eût appris aux hommes à tuer les bêtes pour se nourrir de leur chair, les autels des nations fumerent du sang des victimes qu'elles substituerent à des offrandes si pures & si dignes de l'homme innocent. Bientôt un faux zele, armé de tout ce que le fanatisme a de plus barbare & de plus féroce, fit entendre aux hommes la nécessité d'offrir au ciel des sacrifices d'un plus haut prix encore, dans l'intention d'appaiser plus efficacement son courroux, ou pour obtenir avec plus de certitude l'objet des vœux qu'on lui adressoit. L'homme, comme le plus noble, le plus distingué, le roi des animaux, fût dès-lors réputé la victime la plus précieuse & la plus digne d'être offerte en sacrifice. Cet arrêt cruel, rendu, comme de concert, par toutes les nations, prouve lui seul jusqu'à quel point de férocité, l'homme, en proie à la superstition, peut se porter. Car ce qui est peut-être le plus étonnant phénomene dont l'histoire fasse mention, les auteurs les moins suspects nous apprennent qu'il n'y eut, dans l'univers entier, aucune nation, aucune peuplade, aucune société, si on en excepte celles à qui le dogme suggéra des loix plus douces & plus sociables, qui puisse se vanter d'avoir eu assez de bon sens & d'humanité, pour n'avoir jamais fait couler le sang des hommes sur les autels. Ainsi Philon se trompoit, lorsqu'il disoit que cet usage n'avoit jamais subsisté chez les chaldéens, ni dans toute la mésopotamie. Disons mieux,

les éthiopiens, les égyptiens, les aſſyriens, les pheniciens, les juifs, les carthaginois, les perſes, les indiens, les grecs, les romains, les thraces, les ſcythes, les gaulois, les bretons, les germains, les eſpagnols, les africains negres, les mexicains, les péruviens & les chinois, mirent en pratique une coutume ſi atroce, ſi inhumaine & ſi diamétralament oppoſée à la loi immuable du tout-puiſſant qu'on outrageoit ainſi, au lieu de l'adorer. *Iſta toto mundo conſenſere, quanquam diſcordi & tibi ignoto.*

Le pere Jacques Martin, trouve l'origine des victimes humaines au ſacrifice d'Abraham ; ce religieux confirme ſon ſentiment par l'action que fit Jephté, en ſacrifiant ſa fille unique, afin de s'acquitter d'un vœu indiſcret & ſacrilege qu'il avoit fait, avant de livrer bataille aux ammonites (1). Mais il eſt certain que la ſource de ce culte homicide remonte plus haut que le ſiecle où vivoit ce patriarche des juifs. On ne la chercheroit pas, par conſéquent, avec plus de ſuccès, ſous le regne de Lycaon, que les grecs, jaloux de tout faire naître chez eux, quoiqu'eux mêmes n'exiſtaſſent que depuis deux jours, diſoient avoir offert le premier des hommes aux Dieux. S'il eſt vrai, comme il eſt aſſez probable, que les cérémonies religieuſes ayent pris naiſſance chez les éthiopiens, il faudra néceſſairement en conclure qu'ils furent auſſi les premiers à faire expirer des victimes humaines ſur leurs autels. Ce procédé dût ſuivre de près l'introduction du paganiſme, ou le mêlange des idées groteſques de la ſuperſtition, aux impreſſions ſimples & honorables que le ſouverain des êtres a gravées dans tous les cœurs. Car il eſt à remarquer que ce ne fût qu'après que l'idée d'un Dieu ſouverainement bon ſe fût obſcurcie dans l'eſprit des peuples, qu'ils deshonorerent ainſi leur culte ; on ne fit que très-peu de ces ſacrifices à l'honneur du Dieu

---

(1) Quelques-uns aſſurent que Jephté, ayant eu la foibleſſe de faire un vœu ſi exécrable, étoit obligé, aux termes de la loi, de l'accomplir. Ils appuyent cette opinion ſur le vingt-neuvieme verſet du vingt-ſeptieme chapitre du lévitique, où il eſt dit : *omnis conſecratio quæ offertur ab homine, non redimetur, ſed morte morietur.* Mais il me paroît viſible qu'il n'eſt queſtion ici que des bêtes qu'on avoit deſtinées aux ſacrifices. Quoi qu'il en ſoit, cette fille infortunée fût, en effet, immolée, quoiqu'en diſent quelques rabins qui contrediſent Joſeph, S. Epiphane, S. Jérôme, S. Thomas & pluſieurs autres écrivains éclairés & dignes de foi. On en trouve la preuve dans l'uſage qui s'obſerva régulierement depuis chez les juifs, ſelon lequel en certaine ſaiſon de l'année, les filles s'y aſſembloient pour pleurer la fille de Jephté pendant quatre jours. C'eſt vraiſemblablement cette coutume qui a occaſionné la mépriſe où eſt tombé S. Epiphane, copié par M. Delavaur, lorſqu'il aſſuroit qu'à Sichem & à Samarie on en avoit fait une déeſſe à laquelle on ſacrifioit tous les ans.

vivant; rarement même à celui du ſoleil. Or, le polythéiſme & les pratiques abominables qui l'accompagnerent, étoient déjà ſi ſolidement établies du tems d'Abraham, qu'au rapport de Nicolas de Damas, le zele que témoigna ce grand homme à les proſcrire, penſa cauſer ſa ruine. Il y avoit donc alors pluſieurs ſiecles qu'on ne brûloit plus, ſur les autels de l'éternel, d'encens pur & ſans mêlange; & peut-on douter qu'après avoir dénaturé l'objet du culte juſqu'à le rendre méconnoiſſable, on ait tardé longtems à conſommer l'abomination? Je le repete: ce durent être les éthiopiens qui commencerent à offrir du ſang humain à leurs Dieux; auſſi apprenons nous d'Heliodore, qui paroît d'ailleurs avoir été l'admirateur de ce peuple africain, que l'on ſacrifioit en Ethiopie, des garçons au ſoleil, & des filles à la lune (1). Les égyptiens, leurs deſcendans, apporterent cet uſage ſur les bords du Nil, d'où il ſe répandit, ſans doute, ſucceſſivement dans toutes les autres parties de la terre. Quoi qu'il en ſoit de cette filiation que je ne donne que comme une conjecture, il eſt certain, malgré ce qu'en dit Hérodote, &, après lui, M. Morin, que les égyptiens firent ſouvent couler le ſang des hommes ſur leurs autels. Manethon avoit écrit au rapport de Plutarque, qu'ils brûloient tous les ans, aux jours caniculaires, des hommes qu'ils appelloient *Typhons*, & dont ils jettoient les cendres au vent. Les rois même, ces princes dont la crédule antiquité a tant vanté la ſageſſe, étoient dans l'uſage d'égorger de leur propre main, ſur le tombeau d'Oſiris, un certain nombre d'hommes à cheveux roux, comme étoit Typhon, l'ennemi de cet ancien chef des égyptiens; ce qui prouve que ce ne furent point les conquérans arabes qui inſtituerent ces fêtes, comme l'a cru M. Jablonski, mais les Pharaons & le peuple égyptien eux-mêmes. Tous les ans on ſacrifioit encore trois hommes à une Déeſſe, que les grecs appellent *Junon*, dans la ville d'Héliopolis, pendant trois

---

(1) Voici comment cet évêque de Tricca, qui vivoit ſous Théodoſe le Grand, fait parler le roi Hidaſpes à la reine Perſina, qui lui demandoit la grace de la belle Chariclea qu'on avoit condamnée à périr ſur un autel: « au demeurant, dit-il dans le vieux langage d'Amyot, il eſt impoſ-
» ſible de la ſauver, combien je le deſirerois fort; car je me ſens ne ſais comment affectionné
» envers elle, & en ai grand pitié. Mais vous ſavez que la loi & coutume veut que l'on offre &
» ſacrifice un jeune fils au ſoleil, & une jeune fille à la lune. Et pour autant qu'elle a été la pre-
» miere priſonniere qu'on l'on m'a amenée, & qu'elle a été incontinent deſtinée à ce ſacrifice, le
» peuple ne ſouffriroit jamais qu'elle en fût exemptée. Il n'y a qu'un ſeul point qui lui put aider,
» c'eſt qu'en montant ſur le foyer de l'épreuve que vous ſavez, elle fût trouvée non entiere;
» parce que la loi veut & commande, que celle qui eſt offerte à la lune ſoit vierge, & ſembla-
» blement celui immolé au ſoleil. » *Hiſt. d'Ethiop. liv. X. Trad. d'Amyot.*

jours conſécutifs, juſqu'au regne de Pharaon Amoſis (1), qui ſubſtitua trois images de cire à ces trois victimes. Enfin, il eſt inconteſtable que ſous le regne des anciens Pharaons, &, après eux, ſous celui des grecs & des romains, juſqu'à la conquête de l'Egypte, par *Omar*, l'an 21 de l'égire; la coutume étoit, dans ce pays, de parer une jeune fille que l'on ſacrifioit au Nil, en la précipitant dans ſes eaux, pour remercier ce fleuve de l'abondance & de la fécondité qu'il fait germer dans cette belle région. Le kalife muſulman, ayant horreur d'un uſage ſi déteſtable, l'abolit pour jamais. Il en reſte encore aujourd'hui des traces qu'on ne peut méconnoître. Vis-à-vis le réſervoir d'eau qui eſt ſur le Nil, on voit le canal qui la conduit au grand Caire, que M. Pockoke ſoupçonne être le même que Trajan fit ouvrir. Son embouchure eſt fermée par une levée de terre que l'on perce tous les ans avec beaucoup de cérémonies & de réjouiſſances, lorſque le Nil eſt monté à une certaine hauteur. Comme la tradition porte, ajoute le voyageur dont j'emprunte ici les termes, que l'on ſacrifioit anciennement une vierge lors de cette cérémonie, on me montra une eſpece de pillier de terre, couvert de gazon, que l'on couronne de fleurs, après que le canal eſt ouvert, & que l'on détruit enſuite, au lieu de la vierge que l'on offroit au dieu du fleuve.

Il ſemble que l'on crut dans ces contrées que le ſacrifice fait à la divinité d'un garçon ou d'une fille, fut d'un plus haut prix que celui d'un homme ou d'une femme; car la pdothyſie y étoit fort commune. Je ſoupçonne même que ce fut par ces tendres victimes que l'on commença à inonder les autels du ſang humain. Au moins voit-on dans Sanchoniaton, cité par Euſebe, que Saturne, nommé *Iſraël* par les phéniciens, & qui paroît avoir régné en Phénicie dès la plus haute antiquité, ſacrifia ſon fils unique, appellé *Jeud*, ſur un autel qu'il avoit eu le courage de dreſſer lui-même, pour éloigner de ſon pays les maux qu'une guerre longue & meurtriere occaſionnoit chaque jour à ſes ſujets. La raiſon de cette étonnante biſarrerie eſt, qu'outre la vie des victimes, on avoit encore à offrir la virginité de ces infortunés, objet digne d'être préſenté à la divinité, aux yeux de ces peuples ſenſuels & voluptueux; car il eſt à remarquer qu'il y avoit des endroits, comme en Ethiopie, ou une

(1) C'eſt vraiſemblablement cet Amoſis, qu'Appollonius de Tyane, le don Quichotte de Philoſtrate, trouva en Egypte changé en lion. Il ſemble que quand ce prince n'eut fait d'autre bien que celui dont je parle ici, il n'auroit pas dû éprouver le triſte ſort du Nabucodonoſor de l'écriture. Voyez *philoſt. in vitâ apoll. lib: V, pag. 254.*

jeune victime qui avoit donné atteinte à la chasteté, ou qui étoit engagée dans les liens du mariage, ne pouvoit être légalement sacrifiée. Je trouve chez les anciens arabes, nation voisine de l'Egypte & de l'Ethiopie, un exemple qui confirme cet usage. Il vient d'autant plus à propos, que je ne serois pas surpris qu'ils l'eussent adopté de l'un ou de l'autre de ces deux peuples. Les koreishites, tribu Arabe, de la part de laquelle Mahomet eut, comme on sait, tant a souffrir dans la publication de son alcoran, avoient pour divinité subalterne, une idole nommée *aluza* ou *aluzza*. Cette espece de fétiche n'étoit autre chose, au rapport d'Albufeda, qu'un acacia, au pied duquel on avoit bâti un temple qui rendoit un son chaque fois qu'on y entroit. Les koreishites, dans la ferveur de leur zele barbare, lui sacrifioient leurs propres filles (1) sur une montagne de la Mecque, qui servoit de tombeau à ces tendres victimes de la piété cruelle de leurs peres dénaturés. Mahomet, la huitieme année de l'égire, ordonna de réduire en cendre le temple & l'idole; & la prêtresse fut condamnée à mort par le législateur de l'Arabie, comme complice, ou plutôt comme l'auteur des abominations qui se commettoient au nom du fétiche. On trouve dans la bible, qu'un roi de Moab, se voyant pressé dans sa capitale par les hébreux, prit son fils aîné, qui devoit lui succéder, & l'offrit en holocauste sur les murs de la ville. Si l'on étoit mieux instruit de ce que veut dire Moyse, lorsqu'il défend aux juifs de profaner le sanctuaire du Dieu vivant, en offrant à *Moloch*, selon la coutume des nations étrangeres, leurs fils & leurs filles, on pourroit assurer que cet usage sacrilege de sacrifier ses enfans dans un âge encore tendre, étoit originairement reçu dans presque tout l'Orient, d'où il passa dans le reste du monde, où l'on s'habitua aussi à immoler, par concurrence, des hommes faits (2).

---

(1) On doit penser que ces sacrifices n'étoient pas communs; c'est ce qui en rend l'histoire croyable. Quant à ce que dit le pape Honorius III, de ces peuples de Prusse, qui tuoient toutes les filles qui leur naissoient à l'exception d'une seule pour chaque famille, c'est un conte absurde, & que le pontife n'eut pas avancé si légerement, s'il eût sérieusement réfléchi sur toutes les conséquences qui en résultoient. Voy. *hist. ecclés.* liv. 97, n°. VI.

(2) Les écrivains juifs ne sont pas d'accord sur la maniere dont on offroit autrefois ses enfans à Moloch. Aben-Ezra a cru qu'on ne faisoit que les passer rapidement dans la flamme d'un bucher allumé en l'honneur de ce Dieu; mais Moyse de Gerunde & Isaac Abravanel, ont soutenu, au contraire, que ces victimes étoient effectivement brûlées. Voici comment en parle le rabin Moses Maimonides. *Quomodo* (*id fiebat*) *accenso igitur magno, partem sui accipiebant seminis, quam dein sacerdotibus igni servientibus tradebant. At sacerdotes, ubi filium accepissent, cum patri restituebant; quo ipse ex sententiâ suâ cum per ignem traduceret: igitur pater filium, permissu sacerdotum, per ignem agebat. Pedibus autem jubebat transire, donec flammæ quidquid erat, emensus foret. Non enim Molocho*

Les grecs, ce peuple qui porta la philosophie à un si haut dégré de grandeur & de perfection, n'eurent pas, à cet égard, des idées plus saines que les éthiopiens, les égyptiens & les arabes, dont ils étoient, en bien d'autres choses, les imitateurs, quoiqu'ils ne s'en doutassent pas. Il y eut peu de villes parmi eux qui n'eussent à se reprocher d'avoir trempé le couteau sacré dans le sang des hommes; tant il est vrai que la superstition dénature les ames les plus fortes & les plus vigoureuses, quand elle est une fois parvenue à les subjuguer; ce qui prouve la source impure où cette nation avoit puisé cet abominable préjugé, c'est que comme en Orient on sacrifioit communément & par préférence de jeunes personnes aux Dieux. Je ne dirai rien du sacrifice de la tendre Iphigénie, dont l'histoire, comme celle de la fille de Jephté, est connue de tout le monde (1). On voyoit à Patras, un temple dédié à la diane *Triclasia*, à laquelle on sacrifioit tous les ans un jeune homme & une jeune fille, dans la vue d'expier le crime de deux jeunes amans, qui, du tems de

---

cum comburebant, quomodo liberos suos aliis exurebant diis; sed cultus ille Molochi, tantum in transitu consistebat. Ideoque qui hunc cultum alteri quam Molocho, exhiberet, absolvebatur. Voy. *Moses Maimonides de idololat. cap. VI, trad. de Vossius.* D'après cela, il paroît que ce passage dans le feu servoit d'initiation ou de consécration à ces enfans, & que le feu produisoit le même effet, que l'eau ou le baptême chez la plupart des autres nations.

(1) Il n'y a personne qui n'ait lû dans les écrivains de l'antiquité, l'histoire du sacrifice abominable qu'Agamemnon fut obligé de faire, de sa propre fille Iphigénie, à la tête de l'armée des grecs dont ce prince avoit été déclaré le chef, pour l'expédition projettée contre la ville de Troye. Mais ce qui n'est pas si universellement connu, est la peinture attendrissante que Lucrece en a faite, & qu'un aimable poëte françois a rendue dans ces beaux vers.

On maltraite en Aulide une jeune princesse;
Et qui sont les bourreaux? Tous les chefs de la grece,
Son pere. Mais Diane a soif de ce beau sang:
Agamemnon le livre, & Chalcas le répand.
La belle Iphigénie au temple est amenée;
Et d'un voile aussitôt la victime est ornée;
Tout un grand peuple en pleurs, s'empresse de la voir,
Son pere est auprès d'elle, outré de désespoir;
Un prêtre auprès de lui couvre un fer d'un étole,
A ce spectacle affreux elle perd la parole,
S'agenouille en tremblant, se soumet à son sort,
Et s'abandonne toute aux horreurs de la mort.
Il ne lui sert de rien, à cette heure fatale,
D'être le premier fruit de la couche royale,
On l'enleve de terre, on la porte à l'autel,
Et bien loin d'accomplir un hymen solemnel;
Au lieu de cet hymen, sous les yeux de son pere,
On l'égorge, on l'immole à Diane en colere,
Pour la rendre propice au départ des vaisseaux.
Tant la religion peut enfanter de maux!

Hesnault.

Diane, s'étoient mariés ſans l'aveu de leurs parens. S. Auguſtin nous apprend que les arcadiens ſacrifioient des enfans dans le temple fameux qu'ils avoient élevé à Jupiter, ſur le mont Lyecé. On lit dans Suidas, que lorſque Lycurgue commença à civiliſer Lacédemone, il trouva qu'on y étoit dans l'uſage d'immoler des victimes humaines à une autre Diane, ſurnommée *Orthoſia.* Cette coutume paroiſſant trop barbare à ce légiſlateur, il l'abolit par une ſanction authentique, comme Eurypile avoit déja fait de la premiere. Pour conſerver l'image d'une inhumanité qui avoit ſi longtems deshonoré les ſpartiates, peut-être même pour ménager leurs préjugés, il y ſubſtitua l'uſage de faire fouetter des jeunes gens juſqu'au ſang ſur l'autel de la déeſſe; pratique peu moins atroce, à mon avis, que celle qu'il venoit d'abolir, puiſqu'elle cauſoit la mort à ces malheureux. Pauſanias ſemble inſinuer que cette idole avoit été apporté à Sparte, du pays de Tauride, où l'on pratiquoit le même ſacrifice. Cette conjecture eſt d'autant plus vraiſemblable, que tous les auteurs s'accordent à nous aſſurer que l'on offroit à la Diane de ce pays, tous les étrangers & ſurtout les grecs, que les tempêtes, fréquentes ſur la mer noire, jettoient ſur cette côte. Toute la philoſophie de Lycurgue n'eut pas aſſez de force pour corriger le reſte de la grece de ces coutumes ſcandaleuſes qu'il venoit d'abolir dans Lacedemone qui avoit reçu ſes loix; car nous apprenons de Porphyre, que la coutume d'immoler des hommes dans l'Arcadie, pendant les fêtes des lupercales, ſubſiſtoit encore de ſon tems. Nous avons lieu de ſoupçonner que les oracles, ces affreux réceptacles d'impoſtures & de fourberies, avoient accrédité ces cruautés. Au moins lit-on dans Plutarque, que les lacedemoniens & les phalériens ayant été conſulter Apollon, pour ſavoir quel remede ils pourroient employer contre la contagion qui les opprimoit; ce Dieu répondit, par la bouche de ſes prêtres, qu'il n'y avoit pas de remede plus efficace contre ce mal, que de ſacrifier tous les ans une jeune fille. Il y a plus, on ſait que les athéniens, ce peuple ſi renommé par ſa douceur & ſon urbanité, célébroient tous les ans la fête des targelies, inſtituées en l'honneur du ſoleil, pendant laquelle on ſacrifioit un homme & une femme que l'on avoit eu le ſoin de faire engraiſſer auparavant. On ornoit le cou de ces victimes infortunées, de colliers de figues ſeches; on leur en chargeoit les bras & les mains: & pendant la marche, car on leur faiſoit faire une longue proceſſion dans la ville, on les fuſtigeoit avec des branches de figuier; enſuite on les brûloit en forme d'holocauſte, & leurs cendres, chargées de toute

la malédiction publique, étoient jettées au vent. On voit encore par la conduite que tint Themiſtocles, dans le ſacrifice qu'il offrit aux Dieux, pour les remercier de la grace qu'ils lui avoient faite en lui donnant la victoire à Salamine, que l'effuſion de ſang humain n'avoit rien de bien extraordinaire aux yeux des athéniens. On eſt d'autant plus ſurpris de trouver dans l'hiſtoire une pareille anecdote, que l'on ſait que Themiſtocles, quoique ſans lettres, étoit l'un des plus judicieux & des plus éclairés de ſon tems (1), comme le témoigne Thucydide qui avoit ſaiſi avec tant d'art le caractere & le génie de ceux dont il parle dans ſon ouvrage. On pourroit dire, ſans prétendre pourtant juſtifier le général italien d'une action ſi atroce & qu'on pardonneroit à peine à la multitude, qu'il ne fit ce ſacrifice que dans le deſſein d'imiter les peuples barbares qu'il venoit de vaincre; car il eſt à remarquer que les perſes ne faiſoient aucune difficulté d'offrir des victimes humaines ſur les autels, comme on le voit par le ſacrifice que fit Xercès, dans l'endroit appellé les *Neuf Chemins*, de neuf garçons & d'autant de filles, que ce prince eut la cruauté de faire enterrer tout vifs, pour ſatisfaire ſa dévotion barbare. Hérodote, dont on tient l'hiſtoire de cette ſanglante exécution, nous apprend encore qu'Ameſtris, épouſe du roi Xercès, étant parvenue à une extrême vieilleſſe, immola quatorze enfans des meilleures maiſons de Perſe, pour aller rendre graces de ce bienfait au dieu des enfers.

On voit encore ici ce que j'ai remarqué plus haut; c'eſt que tous ces barbares choiſiſſoient ordinairement des jeunes gens pour les immoler à leurs Dieux. Les phéniciens, les carthaginois, les illyriens, & ſi l'on en croit Acoſta, les péruviens au nouveau monde, n'en emploient pas d'autres, parmi le grand nombre de victimes humaines que les hiſtoriens leur ont reproché d'égorger au pied de leurs autels. Outre leur virginité, qu'ils ſe faiſoient un mérite, comme je l'ai déja dit, d'offrir à la divinité, ne pourroit-on pas ajouter que cet uſage étoit une ſuite du préjugé qui exigeoit que l'on offrît à la divinité ce dont la privation étoit plus douloureuſe & plus mortifiante? Çà toujours été le langage de la ſuperſtition, qui, ſans ſe mettre en peine de cultiver la vertu, par

(1) *Quis clarior in græciâ Themiſtocles? Cic. de amic. cap. XII.* L'auteur des lettres cabaliſtiques, dit, lett. XCIII, que Themiſtocles, qui ſe diſtingua autant par les lettres que par les armes, fut un des plus excellents éleve du philoſophe Anaxagore, qui ne philoſophoit certainement pas encore, quand le général Athénien, perſécuté par des concitoyens ingrats & turbulents, fut obligé de paſſer chez les perſes où il mourut. En ſubſtituant le nom de Periclès à celui de Themiſtocle, vous reparerez la faute du marquis d'Argens.

des actions de bienfaisance, croit avoir tout fait, quand elle a consenti le sacrifice de quelques-uns de ses besoins. Comme les jeunes gens sont la douce espérance de leurs peres, & que l'état a droit de les regarder comme les appuis de sa grandeur, les colonnes de sa liberté; on ne croyoit pouvoir offrir une victime plus noble, d'un plus haut prix, & qui dût être, par conséquent, plus agréable aux immortels, qu'on représentoit aux yeux de ces peuples aveugles, comme toujours occupés à apprécier les dons qu'ils recevoient des humains (1).

On remarque à ce sujet un usage qui subsistoit à Carthage, & qui n'a été aboli qu'avec cette impérieuse république (2), quoique le vertueux Gelon, tyran de Syracuse, en eût expressément stipulé la suppression, dans un traité de paix fait avec elle, dont l'inhumanité & la barbarie surpassent tout ce qu'on en pourroit dire. Il étoit commun que le moindre événement, quelque danger dont on étoit menacé dans le commerce, portât les peres & meres à égorger leurs enfans sur les autels de Saturne ou de tel autre Dieu, dont les attributs répondoient apparemment à cause de celui-ci, pour obtenir de plus heureux présages. Mais ceux qui étoient privés d'enfans qu'ils pussent offrir à cette divinité féroce, achetoient d'une mere pauvre ou avare la malheureuse victime de cet épouvantable sacrifice; & ce qu'il y avoit de plus horrible dans ce marché, la mere étoit obligée de voir égorger son fils, sans frémir, sous peine de perdre le prix dont on étoit convenu. On reproche encore aujourd'hui aux tonquinois, une coutume, qui, quoique moins barbare en apparence, ne mériteroit pas moins, pour l'honneur de l'humanité, d'être abolie pour jamais. Ces peuples au rapport de Jean Ovington, dans la persuasion où ils sont, qu'ils ont le pouvoir de disposer de leur vie & de celle des personnes qui leur appartiennent, empoisonnent tous les ans une noix d'areca, & la font manger, avec beaucoup de solemnité, à un enfant; bien convaincus que la mort de cet innocent, offert pour expier leurs péchés, rendra l'année suivante plus heureuse & plus abondante.

Observons ici en faveur de ceux qui ne pourroient comprendre que

---

(1) *Ideo dicit (varro) à quibusdam pueros ei (Saturno) solitos immolari, sicut à pœnis, & à quibusdam etiam majores, sicut à gallis, quia omnium seminum optimum est genus humanum. August. de civ. dei. Lib. VIII, cap. IX.*

(2) Si l'on en croit l'apologie pour les chrétiens, par Tertulien, cet usage subsista même jusqu'au proconsulat de Tibere, qui fit crucifier, dit-il, les sacrificateurs sur les mêmes arbres dont le temple de Saturne étoit couvert.

de pareilles atrocités ayent pu être pratiquées dans des états bien diſciplinés, & gouvernés par des loix, que les conſtitutions primitives de preſque toutes les nations, donnerent aux peres le droit indiſcret, dirais-je même funeſte, de diſpoſer arbitrairement de la vie de leurs enfans. On voit Ruben, chez les juifs, dire à ſon pere Jacob, en partant pour l'Egypte, de faire mourir tous ſes enfans, s'il ne lui ramene ſon cher fils Benjamin; Judas, frere puiné de ce Ruben, prononcer l'arrêt de mort contre ſa belle fille Thamar, & Jephté ſacrifier ſa propre fille, ſans que les tribunaux s'y oppoſent, ſans qu'aucun des *anciens*, prépoſés à la conſervation des loix & au maintien du bon ordre, réclame l'autorité de la magiſtrature. Ces procédés étoient fondés ſur le XXI chapitre du deuteronome (1), qui permettoit au pere & à la mere, de faire lapider leur fils, s'il ſe rendoit coupable de déſobéiſſance & d'opiniâtreté envers eux; & ſi Moyſe ordonne au même endroit, que ce fils rebelle ſoit mené aux anciens de la ville, ce n'étoit, comme l'a remarqué M. Barnage, que pour nótifier à ces magiſtrats le jugement domeſtique que les parens avoient rendu, & pour le faire exécuter plus ſolemnellement; en un mot, c'étoit plus pour ſervir d'exemple, que pour obtenir leur approbation. On voit par un paſſage du XXX[e] livre des hypotipoſes pyrrhoniennes de Sextus Empyricus, cité par Jacques Loiſel, dans ſes notes ſur les inſtitutes de Caius, que les athéniens eurent pareillement le droit de vie & de mort ſur leurs enfans. Chacun connoît toute la rigueur des loix romaines à ce ſujet. Romulus pour aſſurer plus efficacement aux peres l'obéiſſance qui leur eſt due par leurs enfans, leur donna le droit déraiſonnable de les tuer, de les vendre, de les mutiler, en un mot, d'en diſpoſer arbitrairement comme de leur propre choſe. On trouve encore une foible image de cette diſpoſition, du fondateur romain, qui fut renouvellée par la loi des douze tables (2),

(1) *Si genuerit homo filium contumacem & protervum, qui non audiat patris aut matris imperium; & coercitus obedire contempſerit, apprehendent eum & ducent ad ſeniores civitatis illius, & ad portam judicii, dicentque ad eos: filius noſter iſte protervus & contumax eſt, monita noſtra audire contemnit, comeſſationibus vacat, & luxuriæ atque conviviis. Lapidibus eum obruet populus civitatis. Deuter. cap. XXI, verſ.* 18, 19 & 20.

(2) Voici les termes de cette loi, tels qu'ils ſont rapportés par le juriſconſulte Ulpien. *In frag. tit.* 10, *endo liberis juſtis jus vitæ & necis venumdandique poteſtas eſto.* Selon cette même loi, il étoit permis aux peres de vendre juſqu'à trois fois leurs fils. Ce n'étoit qu'après la troiſieme vente conſommée, qu'ils ſortoient enfin de la puiſſance paternelle; ce qui donna lieu à un uſage obſervé pendant pluſieurs ſiecles dans la république, ſelon lequel ceux qui vouloient émanciper leurs enfans, les aliénoient par vente ſimulée en faveur d'un acheteur ſuppoſé, que Caius appelle *pere*

dans les pays de France, régis par le droit écrit, où les enfans ne cessent d'être soumis à l'autorité paternelle, jusqu'à ce qu'ils soient émancipés. Dans le ressort du parlement de Toulouse, par exemple, on voit souvent des hommes de soixante ans & plus, qui sont encore sous la puissance de leurs peres. Les gaulois, au rapport de César, avoient chez eux la même jurisprudence; &, sans parler des chinois, chez qui la loi donne la liberté au pere de famille d'exposer ou de tuer leurs enfans, quand l'indigence ne leur permet pas de les nourrir. Il est certain que dans l'Asie, l'Afrique & l'Amérique, les enfans sont presque toujours jugés au tribunal de leurs parens, avant que les officiers préposés à l'exécution des loix, prennent connoissance de leurs délits. Aussi y punit-on ordinairement avec sévérité le pere assez aveugle ou assez indulgent pour négliger de corriger son fils, qui, par un crime d'éclat, a forcé la loi à sévir contre lui. L'attachement naturel des peres & meres pour leurs enfans, la vive tendresse que chacun sent pour ceux à qui il a donné le jour, ont dû être les motifs qui ont déterminé les législateurs à conserver des reglemens qu'ils avoient trouvés en vigueur dans l'état de pure nature. Ils pensoient qu'aucun intérêt, quelque puissant qu'il fût, ne pouvoit balancer ces mouvemens de la nature. Trop humains peut-être ou trop peu éclairés pour soupçonner dans leurs semblables des vices & des foiblesses que leur ame ne connoissoit pas, ils n'avoient pas prévu jusqu'à quel point d'extravagance & de férocité peut conduire le fanatisme, quel que soit son objet (1). Les législateurs phéniciens, carthaginois, illyriens, étoient vraisemblablement éloignés de croire que la superstition fût assez forte pour étouffer dans l'ame des parens ce feu naturel & divin dont chacun se sent naturellement embrasé pour ses enfans. Quand Lycurgue, pour abolir les sacrifices humains reçus dans sa patrie, ordonna que les peres & meres se contenteroient de fouetter leurs enfans dans les temples, est-il croyable que cet homme célebre ait jamais pensé qu'il y auroit à Sparte des ames assez féroces, des cœurs assez barbares, pour faire ruisseler le sang de ces innocens sur les autels, jusqu'à les faire expirer dans les supplices? Ainsi Romulus

---

fiduciaire. Il faut observer que Numa, pour tempérer la sévérité des lois de Romulus à ce sujet, avoit ordonné que les peres n'auroient pas le droit de vendre leurs enfans lorsqu'ils leur auroient une fois permis de se marier. Voyez Denis d'Harlicarnasse. *Antiq. rom. liv. 2, pag. 98.*

(1) Un cœur franc ne sauroit soupçonner en autrui,
La fourberie & la malice
Qu'il ne sent point en lui.

ne penſoit à rien moins, en portant ſa loi, qu'aux Brutus, aux Torquatus, aux Caſſius, aux Manlius & à pluſieurs autres fougueux romains, qui, enthouſiaſmés de la gloire de leur patrie, condamnerent avec un œil ſec leurs enfans qui auroient peut-être trouvé grace devant des juges plus équitables & moins ſéveres.

Ce fut à la faveur de ce principe qui donne aux parens le droit de vie & de mort ſur leurs enfans, que les juifs, à l'exemple des peuples dont ils étoient environnés, étoufferent plus d'une fois dans leur ame le cri de la nature & de la raiſon, pour offrir aux dieux étrangers, leurs propres fils en holocauſte. Ceux qui ne voudroient pas convenir qu'elle ſe fût jamais rendue coupable de pædothyſie, pourroient conſulter la plupart des livres de l'ancien teſtament, écrits poſtérieurement au tems de Moyſe, & dont les auteurs lui font fréquemment à ce ſujet les reproches les plus amers. « Ils ſe ſont mêlés parmi les nations, lit-on dans » les pſaumes, & ils ont appris leurs œuvres; ils ont ſervi les idoles » de Chanaan; ils leur ont immolé leurs fils & leurs filles; la terre a » été inondée de ſang innocent & ſouillée par leurs abominations. Va, » dit le ſeigneur à Jérémie, va dans la vallée du fils d'Ennon, & tu » diras: écoutez la parole du ſeigneur, rois de Juda, & vous habitans » de Jéruſalem; voici ce que dit le ſeigneur des armées, le Dieu » d'Iſraël: je vais répandre ſur ce lieu mes vengeances, des fléaux tels » que tous ceux qui en entendront parler en ſeront épouvantés; parce » qu'ils m'ont abandonné pour ſervir des Dieux étrangers que leurs » parens n'ont point connus; qu'ils ont rempli ce lieu de ſang innocent, & bâti des hauts lieux pour y brûler leurs enfans & les offrir » en holocauſte à ces Dieux; choſes que je n'ai point ordonnées, dont » je n'ai point parlé, & qui ne ſont jamais montées dans mon cœur. » Les jours viennent, dit le ſeigneur, & la vallée d'Ennon ſera appellée » la vallée du carnage. » Ces deux textes ſuffiſent pour prouver d'une maniere évidente, que les juifs eurent auſſi l'uſage abominable de ſacrifier des hommes, & que cette pratique, reprouvée par la loi & par les plus honnêtes gens de la nation qui en étoient les interprêtes, s'étoient furtivement introduite parmi eux après la mort de leur légiſlateur. Je reviens aux peuples payens.

On a vû, peut-être ſans étonnement, chez les égyptiens le monſtrueux uſage des victimes humaines. Cette nation, l'aſile & le réceptacle du fanatiſme & de la ſuperſtition, ne devoit pas ſe garantir ſeule d'un abus qui s'étoit généralement gliſſé chez tous les autres peuples. Mais, ce

ce qui doit avoir ſurpris un lecteur éclairé, c'eſt d'avoir trouvé la même atrocité chez les grecs ; & cela dans un tems où la philoſophie, toujours amie de l'humanité qu'elle protege, auroit dû proſcrire pour jamais ces abominations, d'un pays où elle régnoit avec tant d'éclat. Un exemple ſi frappant de l'autorité qu'exerce la ſuperſtition, avec une ſorte de deſpotiſme, ſur les nations les plus douces & les plus éclairés, prépare le lecteur à lui faire croire ce que les hiſtoriens nous apprennent à ce ſujet des romains. Ce peuple brigand dans ſa naiſſance, formé de la lie des nations, n'eut d'autre loi, pendant des ſiecles, ſi on en excepte quelques préliminaires de conſtitutions civiles, que la volonté brutale d'une populace auſſi fougueuſe & barbare, qu'elle étoit ſuperſtitieuſe & craintive. Formée à répandre le ſang des hommes dans les combats, accoutumée à repaître ſes yeux homicides du ſpectacle dégoutant de tant de malheureux, qui s'entretuoient pour l'amuſer ſur l'Arene, pouvoit-elle manquer d'intrépidité quand il s'agiſſoit d'enſanglanter ſes autels ? Un peuple guerrier, autant par caractere que par profeſſion, a naturellement aſſez de férocité pour commettre les plus grands forfaits. Auſſi voit-on que celui-ci n'eut pas de peine à trouver chez lui une troupe de ſcélérats déterminés, prêts à braver tous les dangers, à expirer l'un après l'autre dans les affreux tourmens, pour poignarder le roi des étruſques, qui incommodoit leur ville ; mais ſi le zele de la religion s'en mêle, & que l'enthouſiaſme vienne à exalter l'imagination d'un tel peuple, il exécutera de ſang froid, & avec une ſorte de ſatisfaction, ce qu'une nation tranquille & civiliſée ne pourra même enviſager ſans frémir. Nos guerres religieuſes, où les peuples du nord, plus grands guerriers & moins diſciplinés que ceux du midi, ſe ſont toujours diſtingués par leur atroce acharnement à répandre le ſang de leurs freres, prouvent aſſez combien il eſt dangereux à une nation belliqueuſe, de permettre au fanatiſme de prendre pied chez elle.

Nous apprenons de Denis d'Halicarnaſſe, qu'avant les romains, les habitans de l'Italie étoient dans l'uſage de ſacrifier des victimes humaines à Saturne. J'ai déja dit que cette coutume étoit obſervée chez les carthaginois qui l'avoient ſans doute apportée de Phénicie. S'il étoit démontré, comme il ne l'eſt pas, que le Saturne des phéniciens fût le même que celui d'Italie, on ſeroit aſſez fondé à croire que les peuples marchands, qui avoient fixé des colonies ſur toutes les côtes de la Méditerranée, avoient porté ſur les bords du Tibre, des habitans tirés du ſein de leur ville, avec leur religion & leurs uſages. Quoi qu'il en ſoit de cette

conjecture que j'abandonne aux Bochards de notre fiecle, on fait que les italiens rougirent pendant plufieurs fiecles leurs autels de fang humain. Mais Hercule qui voyagea dans ces contrées, voulant abolir ces fanguinaires inftitutions, bâtit un autel fur la colline de Saturne, fur laquelle s'éleva dans la fuite l'édifice immortel du capitole, & apprit aux habitans du pays à y offrir par le feu des victimes permifes. Cependant pour ôter de leur efprit toute efpece de fcrupule, & pour empêcher qu'ils ne fe reprochaffent de négliger les cérémonies religieufes établies par leurs ancêtres, il jugea à propos de conferver une image de cette fuperftition, en ordonnant que pour appaifer le courroux de Saturne, on jetteroit à l'avenir dans le Tibre trente hommes de paille, au lieu de trente vieillards qu'on y avoit précipités jufqu'alors, pieds & poings liés. Les romains qui avoient retenu la plupart des ufages de ce peuple conquis, obfervoient encore cette cérémonie du tems de Denis d'Halicarnaffe, & la célébroient peu après l'équinoxe du printems aux ides de mai. Ce jour-là les pontifes, felon la coutume, fe rendoient fur le pont facré, d'où l'on précipitoit dans le Tibre trente hommes de paille, que l'on appelloit *Argeos;* ce qui donnoit le nom d'*Argei* à cette fête (1).

Quoiqu'Hercule eût aboli, comme on l'a vu, ces ufages, il paroît néanmoins évident que les romains qui habiterent dans la fuite le pays où ce conquérant avoit fait de fi falutaires réformes, ne profiterent pas des maximes fages qu'il y avoit établies. Ce peuple qui n'étoit jamais plus fatisfait que lorfqu'il voyoit ruiffeler le fang, ne put fe réfoudre à perdre l'occafion de le répandre. Sans renouveller la même pratique qu'Hercule avoit abrogée, il en établit d'autres qui n'étoient pas moins atroces. Chaque événement qui menaçoit la république de quelque

---

(1) Ceci me rappelle une cérémonie affez bifarre que j'ai vu obferver à Montreuil-Bellay, petite ville d'Anjou, placée à trois lieues de Saumur. Les bénédictins qui y ont, felon leur ufage, un couvent fort riche, ayant jugé autrefois de rompre par violence la digue que le feigneur du lieu avoit fait conftruire fur le Touet, pour ménager l'eau à fes moulins, effuyerent de la part de celui-ci un très-gros procès, dont ils furent définitivement la victime; par arrêt du parlement, il fût ordonné, pour réparation de l'injure commife envers leur feigneur, que tous les ans, à certains jours, on jetteroit folemnellement dans la riviere, un des moines du couvent, après l'avoir promené dans les rues de la ville, & lui avoir fait faire trois fois le tour du château, précédé par un hérault, criant à haute voix : *on va jetter le moine dans l'eau.* Cette cérémonie, qui peint au naturel le fiecle qui la vit naître, a fubfifté très-longtems telle que l'arrêt l'avoit prefcrite. Cependant le crédit des moines, d'accord pour cette fois avec la raifon, avoit obtenu que fans changer rien à la fête, ils fuffent autorifés à mettre un payfan à la place du religieux. Il y a quelques années que le couvent a enfin tranfigé avec le feigneur, pour abolir jufqu'aux traces de cette humiliante comédie.

malheur, étoit marqué par le ſacrifice d'un certain nombre de victimes humaines qu'on immoloit en pompe à Pluton, Dieu des enfers. Souvent même un motif moins important occaſionnoit une ſi exécrable cérémonie. On voit dans Plutarque, que dans le ſiecle le plus floriſſant & le plus éclairé de la république, on ne rougit point d'enterrer vivans, dans le marché aux bœufs, deux grecs & deux gaulois, homme & femme de chaque nation, à l'occaſion de la mort d'une veſtale, nommée *Helvia*, qui avoit été écraſée par le feu du ciel, & de l'inceſte commis par trois autres de ces filles, nommées *Emylia*, *Licinia* & *Marcia*, qui s'étoient laiſſées ſéduire par un certain chevalier étranger, nommé *Buterius*. On ne peut ſans doute imaginer un motif plus extravagant & plus ridicule; car il étoit aſſez inutile d'immoler des hommes pour rendre les veſtales plus chaſtes. Il ne falloit que redoubler d'attention ſur leur conduite, ſi on étoit ſi jaloux de leur virginité. Il n'y avoit rien que de naturel dans la foibleſſe de ces filles, & la crédulité romaine en vouloit faire un myſtere. La mort de la veſtale *Helvia* ne devoit pas occaſionner plus de mouvemens que la foibleſſe des trois autres, ſi les romains euſſent été moins ſuperſtitieux & plus éclairés. Mais les préjugés ſans nombre qu'ils avoient puiſés chez les étruſques, ſur les événemens ſiniſtres que ces peuples croyoient appercevoir dans la chute de la foudre; & les ſottiſes qu'eux-mêmes ajouterent à toutes les pieuſes fadaiſes, ne leur donnoient aucun repos qu'ils n'euſſent appaiſé la divinité, qui avoient montré ſon courroux par le feu du ciel qu'elle avoit fait pleuvoir ſur la terre. Mais s'il eſt vrai que ces prodiges annoncent que le ciel eſt irrité, eſt-ce en verſant le ſang de pluſieurs innocens, qu'on le fléchit? N'en coute-t-il donc que des crimes, pour expier ſes forfaits? Quel aveuglement dans nos légiſlateurs! Que ces traits ſont mortifians pour nous, qui ne ceſſons d'admirer la ſageſſe, la prudence & la politique de ce peuple roi!

Le ſacrifice dont je viens de parler, n'étoit pas le premier que les romains euſſent fait à l'occaſion de l'infidélité des veſtales. Tite Live en rapporte un autre exemple qui eut lieu pendant la ſeconde guerre punique. Il dit qu'il arriva, après la trop fameuſe bataille de cannes, un grand nombre de prodiges, dont le plus effrayant fût le crime des veſtales *Opimia* & *Florentia*, qui eurent la foibleſſe de ſe laiſſer corrompre, malgré leur engagement au célibat. On fit, dit-il, quelques ſacrifices extraordinaires, tels qu'ils étoient marqués dans les livres qui contenoient la deſtinée des romains. Entr'autres, on immola un gaulois &

une gauloise, un grec & une grecque, qui furent enterrés tout vifs dans une partie du marché aux bœufs, qu'on avoit renfermée dans une enceinte de pierre. Ce lieu, ajoute l'élégant historien de Rome, avoit déja été arrosé de sang humain, selon un rit que les romains avoit emprunté des nations étrangeres.

Il seroit bien difficile de déterminer l'époque où l'on cessa d'immoler des victimes humaines à Rome. Quoique les empereurs & le sénat eussent porté plusieurs édits & sénatus-consultes, pour abolir cette pratique dans toute l'étendue de leur empire, elle ne laissa pas de subsister sous leurs yeux; puisqu'il est certain qu'on enterra encore vivans dans le marché aux bœufs, au rapport de Pline, un grec & une grecque, l'an 830, de la fondation de Rome, qui tombe à la fin du regne de Vespasien. On sait que le furieux Heliogabale, ayant bâti dans Rome un temple dont il avoit été consacré prêtre, avant son élévation à l'empire, lui sacrifioit les plus beaux enfans qu'il pouvoit trouver en Italie ; & que pendant que les magiciens immoloient ces jeunes victimes, il faisoit ses prieres à son idole, & regardoit lui-même les entrailles des hosties, pour y remarquer les présages de ses prospérités (1). On lit même dans l'histoire que l'empereur Aurélien, qui régnoit sur les romains, au milieu du quatrieme siecle, c'est-à-dire, plus de cent ans après Heliogabale, ayant écrit au sénat, pour le prier de consulter les livres sybillins, offrit de fournir pour les sacrifices des prisonniers de telle nation qu'on le jugeroit à propos, si l'oracle l'ordonnoit. Il faut avouer que le peuple romain étoit singulierement superstitieux, pour avoir conservé pendant tant de siecles une institution contre laquelle l'humanité réclame avec tant de force. Ce qui est le plus étrange, c'est que ce n'étoit pas à Rome, comme ailleurs, les prêtres seuls qui sollicitoient de telles cérémonies; c'étoit le sénat en corps, accompagné de tout ce que la ville avoit de plus distingué dans tous les ordres, qui alloient consulter les livres des sybilles, où l'on trouvoit, comme on le croira aisément, tout ce que l'intérêt ou la superstition des consultans vouloient leur faire dire. Je ne sais, d'ailleurs, si la gravité du sénat, de cette compagnie si respectable à tant d'égards, l'arbitre de l'univers, n'étoit pas un peu déconcertée, quand il s'agissoit d'aller en pompe feuilleter des vieux livres à demi rongés par les vers, pour décider de

---

(1) *Omne denique magorum genus aderat illi, operabaturque quotidie, hortante illo & gratias agente quod amicos coram invenisset, cum inspiceret exta puerilia, & excuteret hostias ad ritum gentilium. Lamprid. in Heliogab.*

la vie de plusieurs innocens. Il est même assez vraisemblable qu'il n'y avoit qu'un très-petit nombre de membres dans cet auguste corps, qui ne se moquât en secret de la crédulité publique à ce sujet. Mais les guerres continuelles que le peuple romain avoit essuyées depuis sa naissance, les nombreux combats des gladiateurs, qui formoient son spectacle journalier, avoient tellement endurci le cœur de ces républicains, que la vie de quelques misérables étrangers pris en guerre, & sur lesquels, par conséquent, selon la coutume absurde qui régnoit alors, ils croyoient avoir le droit de vie & de mort, ne leur paroissoit pas d'une assez grande importance, pour faire cesser des usages que leur religion avoit anciennement consacrés.

De toutes les anciennes nations de l'univers, celles du nord de l'Europe paroissent avoir été le plus généralement livrées à cet esprit de fanatisme & de cruauté. Ailleurs, on avoit une ou deux fêtes dans l'année, où l'on célébroit le sacrifice de quelques jeunes gens, ou d'un petit nombre de prisonniers; ici c'est le fanatisme lui-même en personne, qui égorge à chaque instant des milliers de victimes. Si l'on doit ajouter foi au grand nombre d'auteurs qui ont parlé de ces régions, il faut se représenter les sythes, les thraces, les sarmates, les gaulois, les celtiberes, même habitans de l'Espagne, comme autant de bêtes féroces, continuellement occupées à verser le sang des hommes pour en abreuver leurs Dieux. La moindre maladie, le plus petit danger, quelque événement imprévu, une foule de circonstances; en un mot, souvent les plus puériles, étoient, dit-on, toujours suivis du vœu sacrilege & meurtrier, d'offrir sur leurs autels le plus grand nombre de victimes qu'ils pouvoient trouver. C'étoit de la même maniere que l'on rendoit graces aux Dieux des bienfaits qu'on en avoit reçus, soit dans les combats, soit dans les entreprises générales ou particulieres que l'on formoit. Ces sortes de vœux étoient aussi quelquefois reçus chez d'autres nations, comme on le voit par ceux qui couterent la vie à la fille de Jephté (1) &

(1) *Si tradideris filios ammon in manus meas, quicumque egressus fuerit de foribus domus meæ, mihique occurrerit in pace eum offeram in holocaustum domino. Jud. cap. XI, vers. 30 & 31.* « Dieu n'approuve par ces dévouemens, dit le pere Calmet, dans sa dissertation sur le vœu de Jephté, » mais lorsqu'on les a faits, il veut qu'on les exécute, ne fut ce que pour punir ceux qui les faisoient, ou pour réprimer la légéreté qu'on auroit eue à les faire, si on en avoit pas craint » l'exécution. » Cette décision est un peu choquante; aussi Cicéron, qui n'étoit qu'un philosophe payen, mais plein de bon sens, dit-il beaucoup plus judicieusement : *promissum potius non faciendum, quam tam tetrum facinus admittendum fuit. Cic. de offic. lib. 3, cap. XXII.* S. Jérôme s'expliquoit encore mieux, lorsqu'il disoit de Jephté: *in vovendo fuit stultus, quia discretionem non habuit & in reddendo impius.*

à celle d'Agamemnon. Mais jamais le ſacrifice n'étoit plus ſolemnel, ni les victimes plus nombreuſes, que quand le ciel en courroux paroiſſoit menacer les hommes de quelque fléau univerſel. Car ces peuples s'imaginoient, dit Céſar, en parlant des gaulois, que les Dieux immortels ne pouvoient être appaiſés, à moins qu'on ne rachetât la vie d'un homme par celle d'un autre homme. Ainſi, dans les expiations publiques, on multiplioit le plus qu'il étoit poſſible le nombre des victimes, afin que la ſatisfaction que l'on offroit à la divinité irritée, parut avoir plus de proportion avec l'énormité des crimes qu'elle devoit effacer, & la grandeur des maux qu'elle devoit racheter. Ce préjugé biſare, né de l'idée qu'on s'étoit formé de la majeſté redoutable des Dieux, qui n'avoient d'égard aux vœux qu'on leur adreſſoit, qu'à proportion du prix de la victime qu'on leur offroit, étoit le même chez toutes les nations. Ce fut lui qui porta les decemvirs, qui, après la funeſte journée de Traſimenes, viſiterent les livres de la ſybille, à ordonner que pour ſe rendre le Dieu Mars plus favorable, on lui immolât des victimes plus graſſes que celles qu'on lui avoit offertes juſqu'alors.

Outre les circonſtances particulieres ou les beſoins de l'état, ou ceux des particuliers, ſembloient aux prêtres exiger des victimes humaines, chaque nation avoit encore de certains jours réglés où l'on célébroit des fêtes ſolemnelles, dans leſquelles on répandoit des torrens de ſang humain. Ainſi les getes envoyoient tous les ans un d'entre eux aux enfers, pour porter les nouvelles de l'état de leurs affaires à leur Dieu Xamolxis. Les ſemnons avoient, au rapport de Tacite, un jour marqué où ils célébroient une pareille fête; & les germains ainſi que toutes les différentes peuplades qui habitoient les gaules, préludoient toujours dans leurs aſſemblées générales, qu'ils tenoient annuellement vers le printems, par cette eſpece de ſacrifice. Mais l'une des plus cruelles de ces fêtes étoit celle que les peuples de la Scandinavie appelloient *Juut*, & qu'ils célébroient tous les neuf ans à *Lethra*, lieu de la Zelande. Là, ces peuples barbares étoient dans l'uſage d'immoler à leurs Dieux, quatre-vingt-dix-neuf hommes avec un pareil nombre de chevaux, de chiens & de coqs. Ces monſtrueuſes ſolemnités paroîtroient ſans doute incroyables, ſi l'on n'en avoit trouvé de plus ſanglantes encore dans le nouveau monde. Sans parler des mexicains dont on a pu voir précédemment qu'elle avoit été la barbarie, on trouve dans la relation du moine anglois Thomas Gage, que les ttaxcallans, peuplade américaine, ſacrifioient dans le temple de leur Dieu *Camantlo*, pour le moins huit cens perſonnes

tous les ans. Si ce nombre n'eſt pas exagéré, comme c'eſt aſſez l'ordinaire de ce voyageur un peu trop crédule, il faut avouer que la férocité des prêtres de Ttaxcalla étoit plus à craindre dans ces régions, que ne l'eſt la fureur des tigres & des léopards dans les déſerts de l'Afrique.

Mais la mort que l'on donnoit à ces victimes infortunées des préjugés publics, n'étoit pas encore ce qu'il y avoit de plus affreux dans ces ſacrifices abominables ; c'étoit le ſoin cruel que l'on employoit à multiplier leur ſupplice. La plupart des nations, ſurtout celles du nord de l'Europe, non ſatisfaites d'égorger tout ſimplement la victime, lui arrachoit la vie par les tourmens les plus aigus, dans l'intention de proportionner davantage la ſatisfaction au nombre & à la grandeur des crimes que l'on vouloit expier. Il faut croire que ces prêtres avoient pour cela une ſorte d'exercice, tel que celui que faiſoient ceux qui inſtruiſoient les gladiateurs à Rome, afin que l'agonie de la victime étant plus longue & plus cruelle, les ſpectateurs puſſent la voir expirer à leur aiſe. On déchiquetoit leur corps par lambeaux, on leur ouvroit le crâne, on les perçoit de flêches, on les froſſoit ſur des épines, on les jettoit en l'air pour être reçus ſur des lances ; on les aſſommoit, on les enterroit tout vivans, on les brûloit à petit feu ; en un mot, toutes les cruautés que les nations ſauvages de l'Amérique exercent, dit-on, comme par une eſpece de permiſſion tacite, ſur ceux des priſonniers qu'ils croyent devoir abandonner à la vengeance publique, n'ont rien qui puiſſe être comparé à la peinture effrayante que les auteurs nous ont faite de ces abominations.

Il n'y a perſonne qui ne frémiſſe à la lecture de tant d'atrocités réfléchies, commiſes pour honorer la divinité. Mais pourroit-on croire que le ſexe le plus foible, cette portion du genre humain qui fait parmi nous les délices de la ſociété, par ſa douceur & ſon extrême ſenſibilité, ait eu chez nos peres l'ame aſſez féroce, le cœur aſſez barbare, pour ſe charger de ces affreuſes exécutions ? C'eſt pourtant ce que nous apprend Strabon, dont l'exactitude & le jugement ont mérité l'uſage de tous les écrivains qui l'ont étudié. « Comme les femmes des cimbres les » ſuivoient à la guerre, dit ce ſavant géographe, cité par M. Poulletier, » ils avoient auſſi dans leurs armées des propheteſſes qui étoient toutes » griſes, habillées de blanc, couvertes d'un ſage de toile, attaché par » le haut avec des boucles. Elles avoient autour des reins une ceinture » de cuivre, & marchoient les pieds nuds. Ces femmes couroient l'épée » au poing, au-devant des priſonniers que l'on amenoit au camp ; &,

» après s'en être rendues maîtresses, elles les menoient à la cuve d'airain, » qui pouvoit contenir environ vingt sceaux. Il y avoit sur la cuve » un banc ou la prophetesse montoit, & tiroit à soi les prisonniers l'un » après l'autre. Elle leur coupoit la gorge, & fondoit ses divinations sur » la maniere dont le sang couloit dans le vaisseau; d'autres disséquoient » le cadâvre des prisonniers que l'on venoit d'égorger, & examinoient » leurs entrailles; elles en tiroient des divinations qui promettoient la » victoire à leur armée. » Telle étoit la religion de ces peuples, tels étoient leurs préjugés. En réfléchissant sur ces pratiques barbares, instituées pour honorer l'être des êtres, ou pour approfondir ses divins mysteres, doit-on trouver étrange que Plutarque ait mis en problême si l'athéisme est préférable à la superstition?

Nous observerons ici que la plupart des nations employoient les femmes, comme Strabon le dit ici des cimbres, dans tout ce qui concernoit la magie, les sortileges, les divinations, & la plus grande partie des autres branches du sacerdoce. Cette idée que la divinité se communique plus aisément aux femmes, comme l'a remarqué M. Thomas, a été presqu'universellement répandue sur toute la terre. Les germains, les bretons, les celtes & presque tous les peuples scandinaves l'ont eue. Les gaulois ne décidoient jamais rien, soit sur la paix, soit sur la guerre, qu'il n'eussent auparavant consulté leurs femmes. Il y en avoit même un certain nombre parmi elles destinées à administrer solemnellement la justice dans les affaires les plus importantes. On voit dans le traité fait entre Annibal & les gaulois, que les carthaginois stipulerent que s'ils avoient à se plaindre de ceux-ci, ils porteroient leur cause devant les femmes gauloises, qui seroient les juges du différent. On connoît le respect des romains pour les sybilles; on connoît les pythonisses des hébreux, les prophetesses des branchides. Les grecs avoient leurs pythies, qui n'étoient pas moins célebres, & dont l'art subsiste encore dans la grece moderne, dans un certain nombre de vieilles décrépites qui interpretent les songes & prononcent des oracles. La Thessalie étoit si féconde en sorcieres, que le nom de *thessalienne* étoit celui que l'on donnoit communément en Italie aux femmes qui se mêloient de ce métier. Si les égyptiens avoient jugé à propos de ne pas initier leurs femmes au sacerdoce, on sait quel crédit elles acquirent à Rome sous les empereurs, & quel cas on y faisoit de leurs prédictions. Enfin dans toute l'Asie, soit dans le continent, soit dans les isles; chez les sauvages, tels que ceux de l'Amérique septentrionale; au Kamschatka, en Tartarie, en

en Norwege, tout ce qui a ou pourroit avoir quelque chose de surnaturel, les cérémonies religieuses, la médecine, la magie, les oracles, sont entre les mains des femmes (1).

On a du s'appercevoir, d'après tout ce que nous avons dit jusqu'ici des sacrifices humains, que la plupart des peuples qui faisoient couler le sang des hommes sur leurs autels, choisissoient rarement des victimes parmi eux. Si on en excepte ceux qui étoient assez dénaturés pour immoler leurs propres enfans. C'étoit assez ordinairement des prisonniers faits à la guerre, qu'on égorgeoit de la sorte aux pieds des idoles. Tel fut le sacrifice que les tarquiniens, peuple d'Italie, vers l'an 397 de la fondation de Rome, de trois cens sept romains, pris à la bataille que leur livra Fabius, & où ce consul fut vaincu. Il y avoit même une loi chez les éthiopiens, qui ordonnoit d'offrir au soleil & à la lune les premiers des prisonniers faits sur le champ de bataille; & c'est ce réglement qu'Heliodore avoit lu, sans doute, dans quelque ancien auteur, qui a donné à ce prélat, comme on l'a vu plus haut dans une note, occasion d'insérer la plus ingénieuse fiction dans son histoire romanesque, mais

---

(1) C'est vraisemblablement à cette croyance que la divinité se communique plus facilement aux femmes qu'à l'autre sexe, que l'on doit attribuer la cause de la vénération que l'on porte en bien des endroits, à cette portion aimable du genre humain. Au Monomotapa, le respect qu'on y a pour ce sexe est si grand, que si le fils aîné du roi rencontre une femme, il est obligé de lui donner le pas, & de s'arrêter jusqu'à ce qu'elle soit passée, quelque soit sa naissance. Cette déférence est la même à Ceylan. Les terres dont les femmes héritent ne payent rien au roi. Elles sont exemptes de la douane dans les ports & sur les passages. Leur sexe est respecté jusques dans les animaux; & par une loi, dit M. l'abbé Prévôt, qui est peut-être sans exemple, on ne paye rien non plus pour ce que porte une bête de charge femelle. Il faut avouer qu'il a été un tems où nous pensions bien autrement en France. Un évêque ayant soutenu dans le concile de Maçon, dit fort agréablement M. de Saint-Foix, qu'on ne pouvoit qualifier les femmes de créatures humaines, la question fut agitée pendant plusieurs séances. On disputa même vivement sur un point si important. Les avis furent longtems partagés; mais enfin les partisans du beau sexe l'emporterent, & il fut permis aux fideles de ne pas réléguer leurs femmes dans le cercle des bêtes. On dirait que Sarrasin avoit hérité de la mauvaise humeur de quelques-uns des peres à ce concile, lorsqu'il exhaloit sa bile contre les femmes dans ce beau sonnet:

Cher Charleval, alors en vérité
Je crois qu'il fut une femme fidele;
Mais comme quoi ne l'auroit-elle été?
Elle n'avoit qu'un seul homme avec elle.
Or, en cela nous nous trompons tous deux,
Car bien qu'Adam fut jeune & vigoureux,
Bien fait de corps & d'esprit agréable,
Elle aima mieux pour s'en faire conter,
Prêter l'oreille aux fleurettes du diable,
Que d'être femme & ne pas coqueter.

favante de l'Ethiopie. On remarquoit, à ce fujet, au Mexique une loi peut-être unique dans fon efpece, c'étoit celle qui défendoit fous peine de la vie de couronner les rois fans avoir facrifié quelques prifonniers, que ces princes devoient faire eux-mêmes après leur élévation à l'empire. Prefque tous les anciens peuples du nord de l'Europe, vouaient à leurs Dieux, avant de commencer le combat, un certain nombre de captifs, qu'ils ne manquoient pas d'égorger auffitôt après la bataille. C'étoit toujours le chef, & les officiers les plus diftingués de l'armée, que l'on deftinoit à cette barbare exécution; car peu de ces nations avoit l'ame affez atroce pour immoler indiftinctement tout ce qui tomboit entre leurs mains. Leur intérêt, d'ailleurs, réprimoit leur férocité, parce qu'ils étoient accoutumés de réduire en efclavage les prifonniers que le couteau facré avoit épargnés (1). L'hiftoire fournit pourtant des exemples de ces atrocités. Les hermundures & les gallogreos, plus cruels & plus fanguinaires que des tigres, ne faifoient jamais grace à perfonne. Tout étoit impitoyablement facrifié aux Dieux; hommes, femmes, enfans, chevaux, rien ne furvivoit à la défaite du vaincu. Il n'y avoit pas jufqu'au bagage qu'on ne brûlât à l'honneur de la divinité. Les juifs au commencement de leur féjour en Paleftine, agiffoient ainfi à l'égard des peuples que Dieu leur avoit ordonné de détruire, pour s'emparer de leurs dépouilles. Le roi Saul marchant contre les amalécites, reçut ordre de la part de Samuel de tout exterminer, *depuis l'homme jufqu'à la femme, petits enfans, & ceux qui font encore à la mammelle* (2). Agag, roi de cette nation, ayant été pris dans le combat, Saul fe propofoit de lui conferver la vie, comme il le lui avoit promis en le recevant prifonnier; mais Samuël qui, comme prophete & prêtre de la nation, devoit être plus inftruit que perfonne des deffeins de Dieu, s'oppofa à la volonté pacifique du prince hébreu; & ce pontife, s'armant lui-même du couteau facré, *coupa*, dit l'efprit faint, *le roi Agag en morceaux devant le feigneur, à Galgal* (3).

---

(1) Auffi préféroient-elles fouvent le fervice qu'elles en pouvoient retirer, à la trifte fatisfaction de contenter leur faux zele, felon le confeil d'Horace :

> *Vendere cum poffis captivum occidere noli;*
> *Serviet utiliter. . . . .*

(2) *Nunc ergò vade, & percute Amalec, & demolire univerfa ejus non parcas ei . . . . fed interfice à viro ufque ad mulierem, & parvulum atque lactentem, bovem & ovem, camelum & afinum.* 1 *Reg. cap.* 151.

(3) *Et in frufta concidit eum (Agag) Samuel coram domino in Galgalis.*

Ce dut être cet uſage où étoient toutes les nations de ſacrifier un certain nombre de leurs priſonniers, qui fit naître & entretint dans l'eſprit de nos peres, ce généreux mépris qu'ils témoignoient pour la vie. Comme chacun étoit tous les jours expoſé à tomber entre les mains de l'ennemi & de voir couler ſon ſang ſur un autel, on ſe faiſoit en quelque ſorte un métier de s'apprendre à mourir. Le duel, les petites guerres, & une foule d'autres exercices violens & meurtriers, étoient, comme on ſait, fort communs chez les nations féroces du ſeptentrion de notre hémiſphere. Les feſtins, les ſpectacles, les aſſemblées, les fêtes même de la religion, fourniſſoient fréquemment à des peuples indiſciplinés & barbares, les occaſions de ſe mutiler ou de s'arracher mutuellement la vie. Le ſuicide, ce monſtre qui ſemble avoir fixé ſon trône dans le cœur billieux & mélancolique des gens du nord, y faiſoit ſouvent les plus affreux ravages; les vieillards, les valétudinaires & les infirmes, qui croyoient être à charge à l'état ou incommodes à eux-mêmes, prenoient ſouvent le parti de débarraſſer le monde de leurs perſonnes, & tranchoient ſans la moindre difficulté, la trame de leurs jours. Mais ce qui paroîtroit incroyable ſi les ſauvages du nord ne retraçoient à nos yeux l'image de ces atrocités, c'eſt que la jeuneſſe même, quelqu'attachée qu'elle ſoit à ſes jours parmi nous, craignoit ſi peu la mort, qu'elle ſe livroit ſouvent avec joie à des jeux où les acteurs ne riſquoient rien moins qu'à perdre la vie. Seleucus avoit remarqué, dit Athénée, que quelques-uns des thaces jouoient dans leurs feſtins à un certain jeu qu'ils appelloient *le jeu du pendu*. On attachoit dans un lieu élevé une corde, ſous laquelle on mettoit perpendiculairement un caillou rond & uni. Après avoir choiſi par le ſort celui qui devoit être le premier acteur, on le faiſoit monter ſur le cailloux armé d'une faux. Il étoit obligé de ſe mettre lui-même la corde au cou, pendant qu'un autre ôtoit adroitement la pierre. Si celui qui demeuroit ſuſpendu n'avoit pas le bonheur & l'adreſſe de couper à l'inſtant la corde avec la faux qu'il tenoit des deux mains, il étoit étranglé & périſſoit au milieu des riſées de tous les ſpectateurs qui ſe moquoient de lui, comme d'un ſot & d'un maladroit. Si cette anecdote eſt véritable, on doit avouer que des gens de cette trempe ne devoient pas regretter beaucoup la vie, quand leurs ennemis, uſant du pouvoir que donnoit alors le droit des gens mal digéré, les faiſoient expirer dans les temples de leurs Dieux. Ce qui m'engage à croire que ce fait peut fort bien être tel qu'Athénée le rap-

porte, c'eſt que les anciens habitans de l'iſle du Sumatra, dont le climat n'eſt pourtant pas ſi propre à former des ames de bronze que celui du nord, ont une eſpece d'amuſement encore plus extraordinaire. Ils ne font aucune difficulté de jouer la vie les uns contre les autres. Le gagnant lie, dit-on, ſon adverſaire, & attend pendant un jour que quelqu'un vienne le racheter. Si perſonne ne ſe préſente, il le tue comme ils en ſont convenus par les préliminaires du jeu.

Outre le grand nombre de captifs que les nations immoloient à leurs Dieux, il y en avoit néanmoins parmi elles qui n'auroient pas cru offrir au ciel des victimes propitiatoires, ſi elles n'euſſent choiſi chez elles, celles que l'on deſtinoit aux ſacrifices. Nous avons dit plus haut que les phéniciens, les perſes, les carthaginois, prenoient ordinairement de leurs propres enfans, pour ces cruelles cérémonies. Le même uſage ſubſiſtoit auſſi en pluſieurs endroits du nord de l'Europe. On lit dans une chronique de Norwege, qu'un certain *Aunus*, roi de Suede, immola ſes neuf enfans l'un après l'autre à ſon *Oden*, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait à l'occaſion d'un oracle qui lui promettoit autant de dixaines d'années, qu'il égorgeroit de ſes fils en ſacrifice. Les getes étoient ſi jaloux de la prérogative d'être l'ambaſſadeur de la nation dans l'autre monde, qu'il n'y avoit perſonne, dit-on parmi eux, qui ne priât ardemment Xamolxis, de faire tomber le ſort ſur ſa tête. Quelques-uns des peuples ſcandinaves avoient une ſi haute idée de cette eſpece d'acte de dévotion, qu'ils regardoient comme le plus favorable de tous les auſpices, quand le ſort tomboit ſur le roi, qui étoit immolé au milieu des applaudiſſemens & de la joie de toute la nation. Le pays ayant été affligé d'une longue famine, on ne fit point de difficulté, dit Lorcenius, d'immoler le roi Domalder, pour fléchir la colere des Dieux; qu'on avoit déjà tenté inutilement d'appaiſer par le ſang de quelques victimes moins nobles. On ſent bien, ſans que je le faſſe obſerver, que ce prince devoit avoir d'autant plus à craindre, s'il n'étoit pas jaloux de repandre ſon ſang ſur un autel qu'il étoit plus mal avec le college des prêtres; car il eſt aſſez croyable que dans ces régions hyperborées, comme partout ailleurs, ces miniſtres étoient à la tête de ces opérations, & qu'ils traçoient la marche du peuple ſur ces articles. Ils étoient ſans doute aſſez habiles pour ſe rendre maîtres du ſort qui décidoit de la victime; car, pour peu qu'ils euſſent d'autorité parmi leurs concitoyens, il leur étoit toujours aiſé d'impoſer ſilence à quiconque eût entrevu la fraude, & ſe fût mis en devoir de la publier. On verra dans un autre

endroit, que les prêtres d'Ethiopie ont conſervé pendant longtems le même aſcendant ſur leurs princes.

Les germains avoient un uſage qui approchoit aſſez de celui-ci, mais qui caractériſe beaucoup mieux encore le naturel féroce & imdomptable d'un peuple libre, qui exige avec rigueur de la bravoure, du bonheur même dans ſes généraux. Tous ceux de leurs principaux officiers que l'on accuſoit de n'avoir pas fait leur devoir, étoient ignominieuſement traînés au lieu de l'aſſemblée générale, où ils étoient condamnés à expirer aux pieds de leurs Dieux que l'on portoit toujours dans les combats. Souvent ſans que les actions lâches dont on les accuſoit fuſſent prouvées, ces malheureux payoient de leur ſang les caprices de la fortune. La cruauté de ces peuples alloit même juſqu'à étendre leur vengeance aveugle juſques aux enfans de leurs princes, quelle que fût l'eſpérance qu'ils devoient naturellement concevoir de leurs perſonnes. Nous avons encore un cantique lugubre, en vieux ſaxon, où le fils d'un roi qui devoit être immolé pour avoir perdu la bataille, déplore ſon ſort en ces termes : « me livrera-t-on entre les mains du miniſtre de la divi- » nité dans mes plus beaux jours, & finirai-je ma vie d'une maniere ſi » miſérable. Ah ! que je ſuis a plaindre, parce que la fortune ne m'a » pas favoriſé, & que le combat a été malheureux, on veut appaiſer » le ciel, en me faiſant ſa victime, & détourner ſa colere par mon » ſang ! »

Il n'eſt pas juſqu'aux prêtres, choſe étonnante, qui n'ayent été expoſés, en certains endroits, à ſe voir immoler ſur les autels des Dieux dont ils étoient les miniſtres & les favoris. Les albanois, peuple ſcythe, qui habitoient entre le pont Euxin & la mer Caſpienne, obſervoient une pratique, à cet égard, qui n'avoit pas d'exemple dans le reſte de l'univers. Lorſque quelqu'un de leurs prêtres, ſaiſi d'une frayeur panique, que l'on attribuoit à l'eſprit de la divinité qu'il ſervoit, ſe mettoit à courir ſeul, comme une bacchante, les forêts, on le lioit d'une corde ſacrée, comme une victime que le Dieu s'étoit choiſie lui-même; & après l'avoir nourri avec toute la délicateſſe poſſible, pendant une année, on l'immoloit, en pompe, à la lune. Ce dévoûment, s'il n'étoit pas l'effet de quelque philtre adroitement ménagé par les principaux pontifes, paroîtra d'autant plus généreux, qu'on ſait que les prêtres ont eu la louable attention d'abandonner aux peuples le ſoin d'appaiſer le ciel par leurs vies. S'ils ſe ſont mêlés en quelque choſe des ſuperſtitions qu'ils inſpiroient & dont la plupart d'entr'eux reconnoiſſoient

l'extravagance & la folie, ce n'étoit jamais que pour recueillir en paix le fruit de la crédulité de la multitude, qu'ils ſavoient ſi habilement rançonner au nom de la divinité. Ouvrez l'hiſtoire & vous trouverez, comme l'a ſagement remarqué M. Hume, que le fanatiſme eſt en poſſeſſion, depuis bien nombre de ſiecles, de n'exercer ſes fureurs que ſur les laïques, & de ne répandre jamais ſur l'ordre ſacré que des douceurs & des bienfaits. Les prêtres des albanois, qui, au reſte, pouvoient bien avoir chez eux quelques calanus & quelques zarmanochegas (1), ne peuvent faire exception à une regle ſi générale.

Appliquons ici une réflexion judicieuſe & ſenſée de Plutarque, qui forme le reproche le plus humiliant que l'on put faire à tous les peuples qui ſe ſouilloient de tant d'abominations. Quoique ce philoſophe ſuppoſe mal à propos l'exiſtence des athées, opinion invraiſemblable & qu'un examen plus approfondi lui eût fait abandonner, le fond de ſa penſée n'offre pas moins une critique ſaine & éclairée des manœuvres infamantes de la ſuperſtition, & qui auroit dû faire crever de honte la plupart de ſes contemporains. « C'eſt la ſuperſtition, dit-il, qui a donné » naiſſance à l'athéiſme, & qui lui donne tous les jours de quoi ſe juſ- » tifier & ſe défendre, ſinon juſtement au moins avec beaucoup de pré- » texte & d'apparence. Car les premiers qui ont embraſſé l'athéiſme, ne » l'ont pas fait pour trouver quelque choſe à redire, ni au ciel, ni aux » ſaiſons, ni aux révolutions du ſoleil, qui fait par ſon mouvement les » jours & les nuits. Ce n'a pas été non plus pour avoir remarqué quel- » ques déſordres ou quelque défaut dans la nourriture des animaux, ou » dans la production des fruits. Rien de tout cela, c'eſt la ſuperſtition » qui en a été la cauſe. Ses actions étranges, ſes paſſions ridicules, ſes » paroles, ſes mouvemens, ſes ſorcelleries, ſes enchantemens, ſes tours, » ſes retours, ſes purifications impures & abominables, ſes tambours, » ſa vilaine & ſale continence, ſes mortifications barbares, & les outrages » qu'elle ſe fait à elle-même dans les temples. Ce ſont toutes ces belles » choſes qui ont donné ſujet à quelques-uns de dire qu'il vaudroit mieux » que les hommes n'euſſent aucuns Dieux, que d'en avoir qui approu-

(1) Calanus & Zarmanochegas étoient deux fanatiques de l'Inde qui ſe dévouerent généreuſement aux flammes, l'un pour faire rire Alexandre & l'autre pour amuſer Auguſte. On mit ſur le tombeau du dernier cette faſtueuſe épitaphe : *ci gît Zarmanochegas, indien de Bargoſa, qui, ſelon l'uſage ancien de ſa nation, s'eſt donné la mort à lui-même.* Si l'on en croit Euſebe, un certain Peregrin, philoſophe cynique, donna le même ſpectacle en grece, la premiere année de la 236e. olympiade, c'eſt-à-dire, la 165e. année de notre ere. *Voy. Euſ. Chron. an. 166.*

» vaſſent de telles choſes, qui priſſent plaiſir à un ſervice ſi étrange,
» qui maltraitaſſent leurs dévots, qui ſe chagrinaſſent pour rien, & qui
» ſe miſſent en peine de bagatelles. En effet, les gaulois & les ſcythes
» n'euſſent-ils pas été plus heureux de n'avoir jamais oui parler des Dieux,
» de n'en avoir jamais eu la moindre penſée ou la moindre idée, que
» de croire qu'il y en eût, mais qui prenoient plaiſir à l'effuſion du ſang
» humain dont on arroſoit les autels, & qui recevoient les ſacrifices
» pleins de barbarie & d'inhumanité, comme la choſe du monde qui
» leur étoit la plus agréable & la plus digne de leur grandeur? Et com-
» bien encore eut-il été meilleur pour les carthaginois, d'avoir eu pour
» premiers légiſlateurs un Critias & un Diagoras, qui ne croyoient ni
» dieux, ni eſprits, que de faire à Saturne les ſacrifices qu'ils lui fai-
» ſoient. »

Il convient pourtant de remarquer que la dépravation & le fanatiſme n'étoient pas ſi généraux, qu'il n'y eût toujours quelqu'un dans ces tems reculés, qui ne ſentît chez lui frémir l'humanité de ces pratiques affreuſes qu'un faux zele avoit introduites dans le culte divin. Pluſieurs grands hommes de l'antiquité s'efforcerent d'abolir des coutumes ſi barbares. Pythagore fut le premier, dit-on, en Europe, qui oppoſa la raiſon & la philoſophie à ce délire de l'eſprit humain, & qui tenta d'obtenir par pure perſuaſion, ce qu'Hercule avoit fait longtems avant lui, les armes à la main. Les ménagemens que ce Samien profeſſoit pour tout ce qui étoit animé, devoient néceſſairement l'y porter. Mais il paroît que moins heureux de ce côté-là qu'à l'égard des crotoniates à qui ſes inſtructions avoient fait abandonner la vie voluptueuſe & débordée qui les deshonoroit, ſes efforts n'eurent pas le ſuccès qu'il auroit du naturellement s'en promettre; & ce ſage éleve de Benarès, qui, comme le dit Thomaſſin, changea la police d'un grand nombre de villes en Italie, & attacha à ſa philoſophie plus de deux mille hommes dans une ſeule exhortation, ne put gagner ſur le genre humain, ce que la nature ſeule, ſi elle n'eût pas été ſi conſidérablement dépravée, eut dû faire de ſon propre mouvement. On voit que par la plus étrange des bizarreries, Xamolſis, ſon eſclave, qui avoit été mis par les getes au rang des Dieux, étoit honoré tous les ans par la mort d'un homme que ces barbares immoloient en le faiſant tomber ſur leurs piques.

Le plus grand malheur que les crétois ſouhaitoient à leurs ennemis, étoit que les Dieux les fiſſent tomber dans quelque mauvaiſe habitude. Si ce ſentiment du peuple grec bleſſoit la charité, on peut dire, au

moins, qu'il ſavoit parfaitement connoître ce qui pouvoit mieux ſervir ſon animoſité ; car rien, à mon avis, n'eſt plus funeſte & plus pernicieux qu'une coutume criminelle qu'on a contractée ſans s'en appercevoir. Quand une nation, une ſociété, un corps, en a épouſé quelqu'une, fût-elle la plus extravagante, la plus folle ou la plus cruelle que l'on puiſſe imaginer, il n'y a gueres que la force, ou quelqu'événement imprévu qui ſoit capable de la détruire, ſurtout ſi elle a quelque branche de ſuperſtition pour objet. Le raiſonnement le plus ſage, le plus conſéquent, a même rarement le pouvoir de fixer pour un moment l'attention de ceux qu'un tel procédé deshonore (1). J'en citerai un exemple, qui en fortifiant ce raiſonnement, fera ſentir ce qui a ſouteuu pendant tant de ſiecles, parmi les nations, l'infame uſage où elles étoient de noyer ſouvent leurs idoles dans le ſang de leurs ſemblables. Les otomies, peuple barbare qui habitoit les montagnes du Mexique, avoient embraſſé avec beaucoup de réſignation la religion chrétienne ; & les progrès qu'ils y avoient faits, ſembloient répondre au zele ardent des miſſionnaires qui avoient entrepris leur converſion, lorſqu'une maladie contagieuſe, qui faiſoit beaucoup de ravage parmi eux, les porta à s'aſſembler ſur une haute montagne pour y renouveller une ancienne cérémonie, oubliée pendant quelque tems. Cette fête conſiſtoit à ſacrifier une jeune fille à leur vieille divinité. Les miſſionnaires s'efforcerent en vain de les arrêter. On leur répondit fort ingénuement, qu'en embraſſant un nouveau culte, on n'avoit pas cru s'engager à ne pas renouveller quelquefois les anciennes cérémonies du premier ; &, ſans autre explication, on ouvrit le ſein à la jeune victime, qui expira ſous les yeux des religieux. Après cette pieuſe opération, les otomies penſant avoir appaiſé la colere de leurs dieux, revinrent tranquillement au catéchiſme.

Les romains avec leurs légions, étoient plus propres à purger une grande partie de la terre de toutes les abominations qui s'y commettoient, que la philoſophie de Pythagore & de ſes diſciples, armée de tous ſes argumens. Auſſi ces républicains donnerent-ils pluſieurs ſenatus conſultes, dont le plus remarquable eſt de l'an ſix cens cinquante-ſept

(1) Après la cérémonie qui conſtitue les hottentots à l'âge de dix-huit ans, dans leur condition d'hommes faits, ils peuvent ſans ſcandale, maltraiter leurs meres, pour leſquelles ils ont témoigné juſqu'alors la plus reſpectueuſe obéiſſance. C'eſt même un honneur parmi eux de ne les pas ménager. Si l'on entreprend, dit Kolben, de faire ſentir aux anciens de la nation, l'abſurdité de cette pratique, ils répondent avec un ſang froid qui vous étonne : *tel eſt l'uſage des hottentots.*

de Rome (1), ſur cette importante matiere. Mais comment pouvoient-ils eſpérer d'être obéis ; tandis qu'ils donnoient eux-mêmes l'exemple de ces atrocités qu'ils proſcrivoient chez les autres ? On a vu que l'Empereur Aurelien propoſoit au Senat de lui envoyer tels priſonniers qu'il jugeroit à propos, pour être employés aux ſacrifices ; preuve évidente que ces expédiens avoient continué juſqu'alors à être mis en uſage dans certaines circonſtances ! car il n'eſt pas croyable que ce prince ſi intéreſſé à ſe concilier l'amitié du Sénat, eût ouvert un avis qui auroit été capable de le décréditer pour jamais aux yeux d'une nation dont le culte auroit été plus innocent. Une conduite auſſi ſcandaleuſe dans une République qui fixoit l'attention de l'Univers, n'étoit pas propre à encourager les nations qu'elle avoit ſubjuguées, à ſe former des maximes moins ſanguinaires. Auſſi voit-on dans les écrivains du moyen âge, que ces pratiques ſubſiſtoient encore chez les Francs, les Goths, les Danois, les Iſlandois & les autres peuples du Nord, juſqu'au-delà du ſixieme ſiécle ; & ſi l'on en croit Procope, les Francs qui avoient paſſé en Italie, ſous la conduite de leur roi Theudebert, étoient encore aſſez barbares, quoique chrétiens, pour immoler des victimes humaines, & ſur-tout leurs priſonniers, dont ils jettoient le corps dans les fleuves auxquels ils les offroient, comme les premices de leur victoire. Pline le Naturaliſte ne raiſonnoit donc pas fort juſte, lorſqu'il écrivoit que l'on devoit, aux réglèmens rigoureux qu'avoient fait publier les Romains ſur ce point, l'abolition de tous ces ſacrifices. (2) On a vu, par l'exemple des Ottomies dont j'ai parlé plus haut, que ces préjugés, tout atroces qu'ils ſont, ne ſont pas ſi faciles à déraciner ; & l'on peut même conclure par ce qui ſe paſſe encore aujourd'hui chez la plupart des Africains, qu'ils tiennent, pour ainſi dire, à la conſtitution des peuples barbares & ſuperſtitieux ; car, malgré les vives repréſentations des voyageurs européans, & les lumieres que ces nations retirent du commerce qu'ils entretiennent avec nous depuis deux ou trois ſiecles, on a encore la douleur de voir, que les regrets de Koëtre, de Wida, de Benin, de Biſſad, ne ſont pas plus ſages ſur cet article, que ne l'étoient nos peres.

---

(1) *Sexcenteſimo quinquageſimo ſeptimo anno urbis C. Cornelio Lentulo, P. Licinio Coſs. ſenatusconſultum factum eſt, ne homo immolaretur, palàmque in tempus illud ſacra prodigioſa celebrata.* Plin. Hiſt. Nat. *Lib.* XXX. *Cap.* I.

(2) *Non ſatis æſtimari poteſt, quantum Romanis debeatur qui ſuſtulere monſtra in quibus hominem occidere religioſiſſimum erat, mandi verò etiam ſaluberrimum.* Plin. Ib. ut ſup.

Les voyageurs ont même remarqué un usage observé dans les royaumes de Tangut & de Bazantola en Asie, qui surpasse en atrocité, tout ce qu'on a lu dans ce chapitre & celui qui l'a précédé. On choisit disent-ils, un jeune homme vigoureux, à qui l'on accorde, pour certains jours de l'année, la liberté de tuer sans distinction d'âge ni de sexe, toutes les personnes qu'il rencontre; dans la supposition que tous ceux qui meurent de sa main, sont autant de victimes consacrées à la divinité tutelaire du pays, & assurées d'acquérir la vie éternelle, en lavant de leur sang, les crimes dont leurs compatriotes peuvent être coupables. Ce jeune homme porte le nom de *trait*, qui signifie, dans l'idiome de la nation, *celui qui tue.* Il est vêtu d'un habit fort leste, & d'une couleur propre aux jours de fête. Ses armes sont l'épée, l'arc & les fléches. Il sort de sa maison aux jours marqués, en faisant des gestes qui annoncent la rage & la fureur; &, courant dans toutes les rues, il fait main-basse sur le peuple, sans que personne entreprenne de lui résister, dans la crainte de se rendre coupable d'un sacrilége. En un mot, ce monstre retrace parfaitement l'image de la furie religieuse des prêtres de Cybèle, que Lucrèce a peints dans ces trois vers.

Tela præportant violenti signa furoris,
Ingratos animi, atque impia pectora volgi,
Conterere metu quœ possint numina divæ.

Je place ici ce fait tel que nous le donne l'auteur de la collection des voyages, qui copie en cet endroit le P. Grueber. Il seroit peut-être de la prudence de suspendre son jugement à ce sujet, jusqu'à ce que quelques observateurs plus éclairés & moins partiaux, que ne paroît l'avoir été le missionnaire Jésuite, nous aient confirmé ce qu'il avance ici sans preuve. Cette anecdote me paroît d'autant plus suspecte, que le pays que l'on suppose être le théâtre de ces scènes extraordinaires, sont dans la dépendance du Grand Lama, dont la religion douce & peu conséquente ne permet pas de pareilles horreurs. Ajoutez que le Capucin Horace de la Penna, qui s'est vanté en Europe d'avoir entretenu une étroite correspondance d'amitié avec le Grand Lama (1),

(1) Voici la lettre que le bon pere Italien assure lui avoir été écrite de la part du Grand Lama: » Ce n'est pas un médiocre plaisir, ni une petite consolation pour moi, d'apprendre par votre » lettre que vous êtes en bonne santé. Puisque vous conservez toujours des entrailles d'un pere

ne parle pas de cet uſage dans ſa relation que la Congrégation de la *Propagande* fit imprimer en 1742.

Quoique j'aie compté, après M. de Paw, les Chinois au nombre des nations qui ont ſacrifié des hommes, je dois pourtant confeſſer, à la juſtification d'un peuple dont la morale (1) paroît ſi pure, que je ne trouve rien dans ſon hiſtoire qui prouve, que ſes loix tant civiles que religieuſes, permiſſent ces attentats. Je l'ai déja dit; les peuples véritablement théiſtes n'ont eu que rarement de pareilles abominations à ſe reprocher. Il paroît ſeulement, comme je l'ai dit plus haut des Juifs, que les plus ſuperſtitieux de la nation, ceux-là ſeuls, vraiſemblablement, qui, à la religion du pays, avoient ajouté certains préjugés étrangers, faiſoient quelquefois couler le ſang humain ſur les autels, ſans que le reſte de leurs concitoyens y participât, & que le code national autorisât aucunement ces barbaries. C'étoit ſur-tout les grands de l'état qui ſont, depuis long-temps en poſſeſſion de fronder les loix & la raiſon, qui ſe rendoient coupables de ces crimes. Quelquefois même la foibleſſe les ſuggéroit à l'empereur. Ainſi, l'empereur *Sun-Chi* fit tuer trente hommes, au rapport du P. Couplet, pour appaiſer les manes d'une maitreſſe favorite, qu'il avoit eu la douleur de perdre dans le printems de l'âge. Mais, je le répete, ces foibleſſes ſont des faits iſolés qui ne tenoient en rien à la conſtitution de cet empire, & qui ne peuvent raiſonnablement être reprochés qu'à ceux qui s'en ſont perſonnellement rendus coupables.

Je dois dire, avant de terminer l'hiſtoire de tant d'horreurs, que tous ces uſages de ſacrifier des hommes, dont on vient de lire les effrayans détails, n'ont eu pour baſe que la confiance impardonnable avec laquelle les peuples ont toujours crû pouvoir charger leurs victimes de tout le poids de leurs crimes. La république ſe trouvoit-elle

---

» pour votre cher ami, je ne doute pas que votre vie ne ſoit toujours heureuſe. Tous vos diſ-
» cours ſont gravés dans mon cœur. Cette lettre eſt enveloppée dans une piece de brocard jaune,
» qui ſe nomme Torchèſelam. Donné le bon jour, premier du ſixieme mois de l'année du bœuf
» d'eau » Le Capucin entretenoit encore un commerce très-reglé entre le roi du Tibet & ſes principaux miniſtres. *Credat Judæus Apella.*

(1) Il faut pourtant avouer que, malgré la pureté de la morale des Chinois, on peut encore leur reprocher certains traits qui reſſemblent fort à la barbarie des anciens Wiſigoths; témoin cet atroce aſſaſſinat qu'a fait commettre l'empereur regnant, au rapport de la gazette de France du 27 Avril 1778, en la perſonne de l'infortuné roi de *Fio-Kin-Siyan*, pris en défendant ſon pays, & en celle de ſa femme & de ſes enfans.

ſurchargée de forfaits : elle ne penſoit à rien moins qu'à former de nouveaux réglements pour les mœurs, à exhorter les citoyens à la vertu. Elle choiſiſſoit un répondant que l'on dévouoit à la mort avec la plus horrible exécration; & cette ſinguliere cérémonie mettoit au large la conſcience de tous les citoyens, juſqu'à ce que la doſe des crimes étant remontée au même point, exigeât que l'on recommençât la même opération (1). Ainſi les Carthaginois voulant, après avoir été taillés en pieces par Agathocles, expier d'une façon éclatante les crimes qu'ils avoient à ſe reprocher & à qui ils attribuoient la colere des dieux, qui s'appéſantiſſoit de plus en plus ſur leurs têtes, offrirent en ſacrifice, au nom de toute la nation, deux cents enfans de la nobleſſe, & trois cents perſonnes qui s'avouerent volontairement coupables d'avoir ſouſtrait précédemment les leurs à cette horrible exécution.

Les Romains inventerent, vers l'an 652 de la fondation de leur ville, une fête à ce ſujet, qui avoit été juſqu'alors inconnue dans cette Capitale de l'ancien monde. Comme ces républicains étoient parvenus alors au plus haut degré de dépravation où ils puſſent atteindre, ils crurent que, pour expier tant de crimes dont ils ſe ſouilloient tous les jours, les formulaires préſcrits par leur liturgie ne ſuffiſoient plus. Ils imaginerent de choiſir un bouc, dont on environna les cornes de matieres embrâſées, & que l'on chaſſa de la ville par la porte *Nevia*, chargé de la malédiction publique. Après une régénération ſi ſalutaire, les Romains ſe crurent quittes envers la juſtice du ciel qu'ils avoient ſi cruellement outragé, & les choſes continuerent d'aller leur train. On ſait que les Juifs, dont les rits expiatoires étoient en ſi grand nombre, étoient auſſi dans l'uſage, long-tems avant l'expiation du coq dont nous avons parlé dans le IIe volume, d'envoyer le bouc émiſſaire, ou *hazael*, dans le déſert, où il portoit les crimes de la cité. Ce peuple avoit encore une ſorte d'expiation commune avec les Romains: c'étoit de faire brûler une vache, dont les cendres jettées ſur la tête de tous les aſſiſtans, les purifioient de leurs péchés. A Rome, cette cérémonie étoit confiée à la plus ancienne des Veſtales, & à Jéruſalem, au ſouverain pontife.

On voit dans le ſixieme chapitre de Michée, l'expoſition de ce préjugé de la plupart des nations, avec un conſeil court, mais ſalu-

(1) *Expedit unum hominem mori pro populo*, s'écrient les Juifs dans l'évangile.

taire, de solliciter plus efficacement que par l'effusion du sang, la miséricorde du Seigneur en faveur des coupables : « Qu'offrirai-je à » Dieu qui soit digne de lui, dit le Prophete ? Fléchirai-je les » genoux devant le Dieu très-haut ! Lui offrirai-je des holocaustes & » des veaux-d'un an ? L'appaiserai-je en lui sacrifiant mille beliers, ou » des milliers de boucs engraissés ? Lui sacrifierai-je pour mon crime » mon fils aîné, & pour mon péché, quelqu'autre de mes enfants ? » O homme ! je vous dirai ce qui vous est utile, & ce que le Sei- » gneur demande de vous ; c'est que vous agissiez selon sa justice ; » que vous aimiez la miséricorde, & que vous marchiez en la présence » du Seigneur, avec une vigilance pleine d'une crainte respectueuse ».

C'est à cette opinion où l'on étoit généralement autrefois, qu'une victime pouvoit se charger d'expier par sa mort les péchés de la république, que l'on doit attribuer l'origine de ces dévouemens si fréquens chez les anciens, & que les écrivains ont loués avec tant d'emphase, quoique leurs auteurs ne méritassent effectivement que d'être mis au rang des plus furieux fanatiques. La mort de Mencée & de Codrus chez les Grecs, de Curtius & de Décius à Rome, n'avoient pas d'autre motif. Persuadés que les dieux, envisageant le mérite d'un si généreux sacrifice, oublieroient tous les crimes dont leurs concitoyens s'étoient rendus coupables : ils se faisoient ainsi une gloire de reconcilier leur patrie avec ceux dont elle avoit tant à craindre & à espérer. Il ne faut que jetter les yeux sur la formule que le Pontife ordonna au premier Décius, de prononcer avant son dévouement, pour se convaincre que telle étoit en effet leur croyance. « Janus, s'écrie-t- » il, Jupiter, Mars, Quirinus, Bellone, Lares, dieux des anciens » Sabins, dieux de la patrie, dieux qui disposez de notre sort & de » celui des ennemis, dieux des enfers ; je vous prie, je vous conjure » d'accorder, comme je me promets que vous ferez au peuple ro- » main, la victoire, & de tourner contre ses ennemis la crainte, la » terreur & la mort. En vertu des paroles que je vais prononcer, je » dévoue aux dieux manes & à la terre ma personne, avec les lé- » gions & les troupes auxiliaires des ennemis, pour le salut de la » république des Romains, de leurs armées, de leurs légions & de » tous ceux qui leur donnent du secours ».

Il ne sera pas inutile d'observer ici que ce fut d'après cette idée qu'une personne quelconque put se charger de la dette d'une autre ; que s'établit dans les dixieme & onzieme siecles l'opinion bizarre, &

Figure. & digne de ces tems ignorans & barbares ; qu'on pouvoit faire acquitter par d'autres les pénitences auxquelles on avoit été soumis pour expier ses crimes. Ce que dit, à cet égard, l'abbé Fleury, en parlant des macérations étonnantes de Dominique *le Cuirassé*, célebre Hermite du onzieme siecle, ainsi surnommé, parce qu'il portoit une cuirasse de fer sur la chair, m'a paru assez curieux par sa singularité, pour mériter d'être placé ici : « Ce » n'étoit pas seulement pour lui-même, dit l'historien ecclésiastique, » que Dominique se mortifioit ainsi : c'étoit encore pour acquitter les » pénitences des autres ; car on étoit alors persuadé que, pour cha- » que péché, on étoit obligé d'accomplir la pénitence marquée par » les canons : en sorte que, s'il avoit dix ans pour l'homicide, celui » qui en avoit commis vingt, devoit deux cents ans de pénitence ; » & comme il étoit impossible de s'acquitter, on avoit trouvé le » moyen de la racheter (1). Or, Pierre de Damien, ajoute l'abbé » Fleury, dit avoir appris de Dominique, que l'on accomplissoit cent » ans de pénitence par vingt psautiers, accompagnés de discipline ; » car trois mille coups de discipline valoient un an de pénitence, & » mille coups se donnoient pendant dix pseaumes ; par conséquent les » cent cinquante psaumes valoient cinq ans de pénitence ; & les vingt » psautiers en valoient cent. Dominique accomplissoit facilement en six » jours cette pénitence de cent ans, & en acquittoit ainsi les pécheurs ».

16. En Espagne comme en Italie (*fig.* 16), on voit assez communément, sur-tout devant la Semaine-Sainte, marcher en procession dans les rues plusieurs pénitens, les uns s'écorchant les épaules avec des chaînettes de fer, les autres avec des hameçons. Polydore Virgile en rapporte l'origine aux anciens Romains & aux Egyptiens : Ceux que nous voyons, dit-il, aux processions publiques marcher par ordre, ayant le visage découvert & les épaules déchirées, qu'ils frappent impitoyablement à coups de fouets, comme il est convenable à de vrais pénitens, ont suivi l'institution des Romains, qui, lorsqu'ils célébroient la fête des Lupercales, marchoient nuds & mas-

(1) Cette opinion étoit d'autant plus absurde, qu'elle avoit été expressément condamnée par le 17ᵉ canon du concile de Cloveshou, de l'an 747. La même chair, disent sensément les peres de ce concile, qui a porté au péché, doit être punie ; &, s'il étoit permis de satisfaire par autres, les riches se sauveroient plus aisément que les pauvres, contre la parole expresse de l'évangile. *Voyez Tom. 6, Concil. pag.* 1565. Au reste, le premier monument authentique que je trouve dans l'histoire ecclésiastique, portant permission de racheter ses péchés ou sa pénitence par de l'argent, est une loi du roi Edgar, publiée vers la fin du Xᵉ siecle. *Voy, Tom.* 9, *Concil. Pag.* 680.



PROCESSION



DISCIPLINANS.

qués dans les rues avec des fouets ; & ſi l'on veut chercher plus loin l'origine de cette pénitence , on verra qu'elle vient des Egyptiens qui avoient accoutumé, ſuivant le témoignage d'Herodote, d'immoler avec beaucoup de cérémonies une vache au grand demon, & pendant que le ſacrifice brûloit , ils ſe frappoient tous à coups de verges (1).

La vie auſtere & même ſauvage des Hermites eſt auſſi une imitation des payens. On ſait que dans les premiers ſiecles de l'égliſe, divers chrétiens ayant été contraints de s'enfuir dans les deſerts, pour éviter la perſécution, s'accoutumerent inſenſiblement à ce genre de vie; comme entr'autres Paul ſurnommé l'Hermite, dont S. Jerôme dit : « Pendant que la tempête de la perſecution tonnoit, il s'enfuioit » aux montagnes & aux deſerts; & tandis qu'il attendoit la fin de » la perſecution, il changea la néceſſité en volonté » : mais pour l'ordinaire les chrétiens n'en uſoient pas ainſi. Ils vivoient dans la ſociété des autres hommes ; & pour les choſes de la vie civile, ils ſe conformoient aux coutumes des lieux où ils ſéjournoient. C'eſt de l'humeur hypocondre des philoſophes payens , qu'eſt venu l'amour de la ſolitude & la recherche des deſerts. « Nous vivons parmi vous, » *diſoit Tertulien aux Payens*, nous uſons de mêmes viandes, & des » mêmes habits que vous ; nous avons tous été élevés de même & » nous avons les mêmes beſoins.

Ce fut dans ces temps de ténébres & de profanations que l'on vit paroître en Europe le fanatiſme ſanguinaire des Flagellans, chrétiens fougueux & inſenſés, qui faiſoient conſiſter toute la perfection de leur religion à ſe déchirer les épaules à coups de fouets. Quelques habitans de Pérouſe, touchés des affreux déſordres dans leſquels toute l'Italie étoit plongée, réſolurent d'en faire une pénitence publique. On les vit avec étonnement marcher à demi-nuds dans les rues, armés d'un fouet avec lequel ils ſe fuſtigeoient impitoyablement, & faiſoient ruiſſeler leur ſang. Ce ſpectacle, capable d'attendrir, produiſit quel-

---

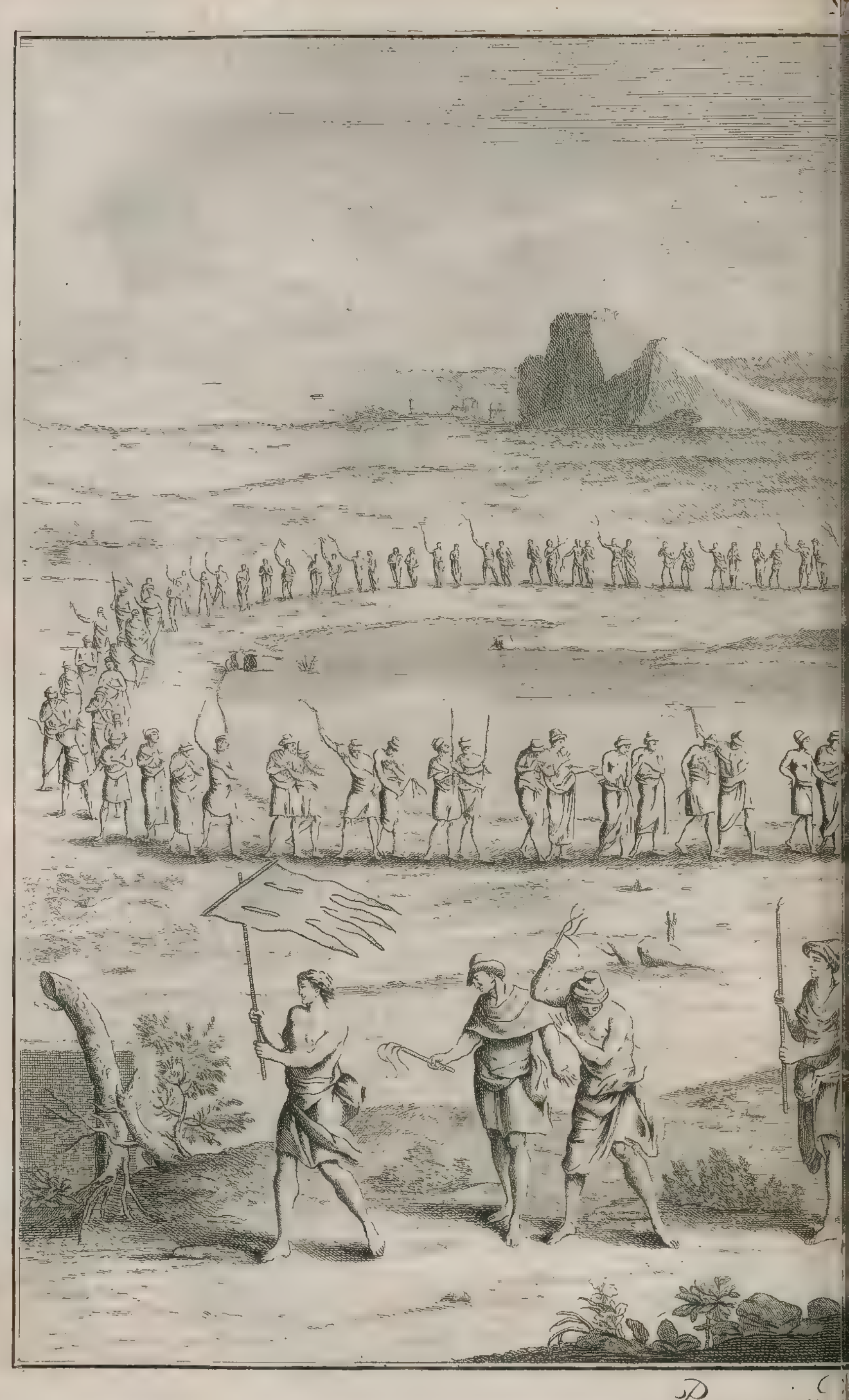
(1) Bellone avoit auſſi des dévots qui ſe déchiroient le corps à la maniere des flagellans, de même qu'Iſis en Egypte.

En Italie, il exiſte même dévotion , qui ſe pratique ordinairement en temps de carême. Des dévots ſe rendent vers le ſoir dans les égliſes, où ils trouvent une diſtribution toute prête de fouets qu'on leur diſtribue à la ronde; enſuite de quoi on recite quelques prieres. Immédiatement après on ſonne une petite clochette qui eſt le ſignal de la pénitence qu'on exécute ſur ſoi-même, chandelles éteintes environ l'eſpace d'une heure.

Figure. ques bons effets, & inspira des sentimens de componction à plusieurs pécheurs. L'exemple de ces premiers flagellans fit beaucoup d'imitateurs. La maniere de se fouetter se communiqua d'abord de Pérouse à Rome; &, circulant ensuite de ville en ville, elle parvint enfin à infecter toute l'Italie. Mais, le pape ayant désapprouvé ce genre de dévotion, & les princes n'ayant pas voulu admettre les pénitens dans leurs états, cette secte s'affoiblit & tomba peu-à-peu. On la vit reparoître près d'un siecle après, c'est-à-dire, vers l'an 1345, en Allemagne, à l'occasion d'une peste qui affligea cet empire. Plusieurs troupes, d'hommes réunis sous certains chefs, parcouroient les villes & les bourgs, en se fouettant de toutes leurs forces, pour appaiser, disoient-ils, la colere celeste. A la tête de chaque troupe, on
17. portoit un étendard de soie cramoisie (*fig.* 17). Ils joignoient l'imposture au fanatisme, & supposoient une lettre apportée du ciel par un ange, & qui déclaroit expressément que Jesus sollicité par la Vierge de pardonner les péchés de son peuple, avoit répondu qu'il feroit grace aux pécheurs, à condition qu'ils courroient le pays en se flagellant pendant l'espace de trente-quatre jours. Cette fourberie attira beaucoup de partisans à la fête des flagellans; mais le pape Clément VI, & tous les prélats d'Allemagne s'étant élevés contre elle, vinrent à bout de la dissiper. Elle se releva une troisieme fois en Misnie, vers le commencement du XVe siecle, par les soins d'un nommé Convard, qui fit revivre la prétendue lettre apportée du ciel, & joignit divers dogmes scandaleux à cette imposture. L'inquisition sévit avec rigueur contre ces fanatiques extravagans, & fit brûler ceux qu'elle ne put convertir. Depuis cette époque, la secte des flagellans a cessé d'affliger l'Europe par ses brigandages & ses maximes indécentes.



CHAPITRE



Procession



flagellans

Tom. IV. N.° 11.

ARTICLE VII.

Superstitions des peuples pour les Sorciers.

CE font des méchans bien ftupides que ces forciers! Ils n'ont qu'un feul moyen pour faire du mal, encore même ce moyen ne leur réuffit pas toutes les fois qu'ils veulent l'employer. Quel métier cependant, quel art, quelle profeffion plus pénible, quelle condition plus dure que celle des forciers? les malheureux fe donnent des peines infinies, ils fe tourmentent, ils s'agitent, ils font des périlleux voyages, ils rendent au demon l'hommage le plus infipide & le plus fatiguant. Leur culte & leurs cérémonies font de la plus étrange groffiereté. Leurs invocations reffemblent plus à des rugiffemens, qu'à des prieres articulées. Emportés dans les airs par les temps les plus orageux, fur les appuis les plus fragiles, & prêts à chaque inftant à fe rompre le col; toujours dans l'épaiffeur des ténébres, dans l'infection du fouffre, dans la puanteur des boucs, toujours dans l'indigence; & tout cela pour faire peur à quelques hommes timides, à des vieilles, à des enfans; ou tout au plus dans les grandes occafions, pour tâcher d'obtenir du diable quelque prétendu maléfice, quelque brouillard empefté, quelques tonneaux de grêle, qui les font détefter, qui le plus fouvent fe terminent par les forcer d'aller ailleurs exercer leur chimérique puiffance. Il y a du moins quelque chofe de noble, un certain ton de dignité & de grandeur dans les fonctions des magiciens & dans leurs cérémonies: mais dans la forcellerie, tout eft mefquin, ignoble & bas, auffi n'en voit-on guère dans les villes. Cette fcience, qui ne donne ni de l'honneur ni des richeffes, ne me femble guère attrayante. Pourquoi donc eft-elle, ou la croit-on fi puiffante & fi bonne à étudier? C'eft que dans tous les états on aime à être craint, on aime à dominer, à avoir de l'afcendant fur l'efprit de fon voifin.

Il faut avouer que la forcellerie a éprouvé bien des variations, & qu'elle a bien perdu de fon ancienne autorité. Ce n'eft plus aujourd'hui qu'un art très-malfaifant, qui par des invocations exceffivement abfurdes, emprunte, dans l'épaiffeur des ténébres, le prétendu fecours & le miniftere du diable. Autrefois c'étoit bien autre chofe; auffi la fuperftition donnoit-elle de la confidération aux Sorciers, du moins extérieurement; car au fond, il me paroît que cette efpece a conftamment

été plus méprisée encore & plus avilie qu'elle ne s'est cru redoutée. Orphée & Tirésias sont, si je ne me trompe, les premiers Sorciers que l'antiquité nous présente. Homère dans son *Odyssée*, & Virgile dans son *Eneïde*, nous apprennent que la principale fonction de ces deux prêtres étoit d'évoquer les ames des enfers. On ne trouve point qu'ils aient eu aucune espece de puissance sur les divinités du ciel ; c'étoit à eux qu'il falloit s'adresser quand on s'étoit proposé de consulter les morts. Or cette évocation par Pluton & les Parques, n'étoit autre chose qu'un acte de magie noire ou de sorcellerie.

Il y a beaucoup d'apparence que ce fut Médée qui, des extrémités du Pont-Euxin, apporta la sorcellerie en Thessalie. Héliodore atteste qu'il y avoit alors en Egypte un très-grand nombre de Sorciers & de Sorcieres, très-méprisés par les magiciens, & fort détestés par le peuple, & dont toute la science consistoit à servir d'un culte ridicule des idoles qui leur étoient particulières, à errer pendant la nuit aux environs des cimetieres, à exhumer les cadavres, à chercher & cueillir certaines herbes, auxquelles ils attribuoient quelques vertus malfaisantes; à diriger enfin & à commettre quelques mauvaises actions, ou à procurer pour de l'argent la jouissance des sales plaisirs. Plutarque, Apollonius, & d'après eux, Erasme, ont parlé beaucoup aussi d'une Aglatonice de Thessalie, Sorciere qui s'étoit rendue si célebre parmi les femmes, qu'elles étoient persuadées qu'à ses ordres & par la force de ses conjurations, la lune descendoit sur la terre; à moins que par un bruit horrible de voix & d'instrumens, on n'empêchât les paroles mystérieuses de l'invocation de pénétrer jusqu'au Ciel. Cette erreur se répandit de la Grèce en Italie, & delà dans tout l'univers : comment a-t-elle pénétré dans les forêts de l'Amérique, dans la Chine, au Japon & dans les Indes? Je l'ignore & je crois qu'il seroit très-difficile d'indiquer comment & dans quel temps cette communication a eu lieu. Ce qu'il y a de prouvé, c'est qu'on a vu les sauvages de l'Amérique & des Indes le plus recemment découvertes, observer, lors des éclypses de lune, exactement les mêmes cérémonies que pratiquoient du temps d'Aglatonice les femmes de Thessalie : ce que m'apprennent encore tous les auteurs qui ont écrit sur les coutumes & les préjugés de nos peres, c'est que la même erreur à très-long-temps subsisté dans le christianisme, en Europe & même en France, où à force de cris, de hurlemens & de bruit pendant les éclypses, on croyoit donner à la lune un puissant secours contre les conjurations des Sorciers; tant il est vrai que rien ne peut arrêter & détruire la super-

ftition, qui une fois introduite & reçue dans quelque coin de la terre que ce puiffe être, gagne de proche en proche, pénétre dans tous les continens, franchit les mers, & qu'enfuite on la trouve repandue chez toutes les nations, accréditée, impérieufe dans toutes les parties du monde habité.

Les romains, dont je parlois dans le chapitre précédent, & qu'on a vu pénétrés de refpect pour les magiciens, croyoient auffi à la forcellerie, & cependant ils traitoient, ainfi que nous, les Sorciers avec un fouverain mépris; ils ne les brûloient pas à la vérité, comme on les a brûlés en France & en Allemagne, mais on les accabloit d'injures, on les tournoit en ridicule; le peuple les déteftoit; les littérateurs en rioient, & les grands, à l'exception de quelques-uns qui penfoient comme le peuple, les regardoient comme une vile efpece. Voyez comme Horace fe joue de leur fcience & de leur profeffion dans fes vers fatyriques fur l'horrible Canidie, qu'il a peint fous les traits d'une vieille fort méchante, acariâtre & toujours difpofée à nuire, à faire du mal & à tout entreprendre pour de l'argent : en un mot, telle à peu-près & tout auffi méprifable que ce que nous entendons chez nous par le mot de *vieille Sorciere.*

J'ai dit que malgré ce mépris pour les Sorciers, les romains croyoient cependant aux fecrets de la forcellerie. Tibulle dans une de fes élégies, raconte qu'une fois éperdument amoureux de la femme d'un jaloux, il eut recours à une fort habile Sorciere, qui, après quelques conjurations, & beaucoup de cérémonies, le fit jouir de fa maîtreffe, fous les yeux même de fon mari, qui ne vit ni l'infidélité de fa femme, ni les attentats de l'amant. Ovide a auffi décrit le facrifice funebre que les romains étoient dans l'ufage de faire pour les morts à la déeffe Taciturne, *dea muta*, environnée, dit-il, d'un effain de jeunes filles; une vieille forciere rempliffoit en cette occafion, les fonctions de prêtreffe; elle prenoit de trois doigts feulement, trois grains d'encens, qu'elle alloit mettre myftérieufement dans un trou de fouris, auprès de la porte du temple; elle portoit alors à fa bouche fept fèves noires l'une après l'autre; & après avoir collé avec de la poix la tête d'un petit fimulacre, qu'elle perçoit d'une aiguille d'airain, elle jettoit cette tête dans un brafier couvert de feuilles de menthe : enfuite elle foulevoit un vafe rempli d'excellent vin; elle en repandoit quelques gouttes fur cette menthe, en donnoit très-peu à boire aux jeunes filles, & refervoit tout le refte pour elle; puis quand l'ivreffe commençoit à s'emparer de fes

fens, elle renvoyoit l'affemblée, & chacun fe retiroit, perfuadé que par ce fortilege, la vieille venoit d'enchaîner la langue de la médifance & de la calomnie.

L'indulgence du fénat, qui peut-être par un excès de crédulité toleroit ces cérémonies, enhardit les Sorciers, & bientôt, à l'exemple des magiciens, ils rendirent leurs cérémonies plus nobles & plus impofantes. Leur audace s'accrut à proportion de l'autorité que leur donnoit la crainte qu'ils avoient infpirée au peuple. Leurs affemblées furent plus myftérieufes, & ils s'y occuperent d'objets plus importans. La vie des princes & la deftinée des empires, furent quelquefois foumifes à leur examen.

Le mal que faifoient ces impofteurs, & les troubles qu'ils occafionnoient dans les états, exciterent néanmoins la vigilance du légiflateur, & fouvent on vit profcrire leurs profeffions par des loix rigoureufes. Les loix des douze tables condamnoient au dernier fupplice ceux qui prononçoient des enchantemens contre les biens de la terre. L'empereur Caracalla, ce prince d'ailleurs fi crédule & fi fuperftitieux, condamna en 914 de la fondation de Rome, tous les aftrologues & les Sorciers. Tandis que Marius étonnoit l'univers par fes conquêtes, le fénat prononçoit des peines féveres contre les Chaldéens & les conteurs de bonne aventure; & ce fut en ce temps-là, que cette compagnie chaffa de Rome une prophéteffe Syrienne, nommée Marthe, vivement protégée par la femme de ce fameux rival de Sylla. En 721 & 769, le fénat profcrivit encore tous les charlatans qui fe mêloient de forcellerie; & Lucius-Pituanus, le plus célebre d'entr'eux, fut précipité du haut du roc Tarpeien. Juftinien décerna des punitions capitales contre ceux qui uferoient de fortileges pour faire du mal. Enfin, Conftantin, qui, malgré les lumieres qu'on lui attribue, ne laiffoit pas d'être fort fuperftitieux, ordonna que ceux qui emploieroient la forcellerie, pour attenter à la vie des hommes ou à la pudeur des femmes, feroient punis; mais qu'on ne pourfuivroit pas ceux qui feroient ufage de cet art pour guérir les malades, ou pour détourner les vents, les tempêtes, la grêle, &c.

Tandis qu'à Rome & dans l'empire, on févifloit avec tant de rigueur contre les fortileges, cet art fleuriffoit dans les Gaules, & fur-tout dans la Grande-Bretagne, où, comme l'obferve Pline, les Druides l'avoient porté à la plus haute perfection. Mais ces Druides fi fameux ne favoient faire tout au plus que quelques évocations, & toute leur puiffance fe bornoit à prier les efprits infernaux d'accourir à leurs voix. C'étoit auffi



DESCRIPTION DE L'ASSEMBLÉE DES SORCIERS QU'ON APPELLE SABBAT

toute la ſcience des Sorciers romains, grecs & égyptiens. Car, à l'exception d'Orphée, de Théſée, d'Hercule, d'Enée & de quelques autres qui ont vu face à face le prince des ténébres, l'antiquité ne nous indique aucun lieu de rendez-vous où ſe tinſſent les conférences entre le diable & les Sorciers. Aucun ancien démonographe ne fait mention de ces aſſemblées nocturnes, connues ſous le nom de *ſabbat*. Ce n'a été que bien long-temps après que la ſuperſtition a inventé ces entretiens nocturnes, ce *ſabbat*, où le préjugé des gens de campagne fait commettre tant d'abominations, tant de crimes, tant de débordemens; où les demons s'uniſſent ſi vilainement à de vieilles femmes, où les incubes & les ſuccubes oublient la différence des deux ſexes, ſe proſtituent les uns aux autres avec tant de brutalité, où regne enfin tant de confuſion, tant de bêtiſe, tant d'horreur, tant de profanations. Figure.

Tous les Sorciers, ſi l'on en croit les vieilles femmes de village, dont l'opinion a été vivement ſoutenue par Bodin, Thiers, & pluſieurs autres démonomaniſtes auſſi judicieux, s'aſſembloient autrefois les mercredis & les vendredis de chaque ſemaine; & ce vénérable ſynode s'appelloit le *ſabbat* (*fig.* 18). Florimond de Raymond, conſeiller au parlement de 18. Bourdeaux, a décrit les cérémonies myſtérieuſes qui s'obſervoient dans les grandes aſſemblées. Son témoignage paroît d'autant moins ſuſpect au curé de Vibraye, qu'il eſt fondé ſur l'aveu d'une Sorciere, brûlée en 1594, en vertu d'un arrêt du parlement de Bourdeaux. Ce bon magiſtrat raconte ainſi naïvement cette hiſtoire:

« Une jeune femme, dit-il, nommée Jeanne Boſdeau, ayant été interrogée en la chambre criminelle du parlement de Bourdeaux, avoua, comme elle l'avoit déjà fait devant le juge de Sallagnac, qu'en ſon jeune âge, un Italien l'avoit débauchée; que quelques jours après ce premier crime, il l'avoit conduite la veille de S. Jean, vers le minuit, dans un champ, où il traça avec une verge de houx un grand cercle, en marmottant quelques paroles qu'il liſoit dans un livre noir. Cette opération fut à peine finie, qu'on vit paroître un bouc, grand & cornu, tout noir, accompagné de deux femmes, & peu après un homme habillé en prêtre. Le bouc s'étant informé quelle étoit cette fille, il lui répondit qu'il l'avoit amenée dans l'intention de l'enrôler ſous ſes étendards. Il fit faire enſuite à la néophite le ſigne de la croix de la main gauche. Il commanda enſuite à tous ſes ſujets de venir reſpectueuſement lui baiſer le derriere; & cet ordre fut ponctuellement exécuté. Ce bouc, ſouverain du *ſabbat*, avoit entre les deux cornes une chandelle noire allumée, à

laquelle les autres alloient allumer les leurs ; & lorſque ſes adorateurs ſe proſternoient à ſes pieds, ils jettoient de l'argent dans un baſſin ».

« Jeanne Boſdeau s'étant depuis retrouvée au *ſabbat*, le bouc lui demanda un bouquet de ſes cheveux, que l'Italien coupa pour les lui donner. Les mercredis & vendredis de chaque mois, ajoute notre magiſtrat bourdelais, le chapître général ſe tenoit au puits du dôme, où cette fille s'étoit trouvée pluſieurs fois avec une ſoixantaine de perſonnes, qui toutes portoient une chandelle allumée à celle du bouc, que celui-ci allumoit, dès le commencement du ſynode, à un feu qui ſe trouvoit ſous ſa queue. Lorſqu'on avoit inſtruit de ſes devoirs chaque membre de l'aſſemblée, on procédoit à une danſe circulaire, où chaque perſonne tournoit le dos à ſon voiſin. On commençoit enſuite la meſſe, pendant laquelle on tournoit le dos à l'autel. Celui qui y officioit, étoit revêtu d'une chappe noire ſans croix. Une tranche de rave teinte en noir lui tenoit lieu d'hoſtie, & négligeant d'employer du vin dans ſon ſacrifice, il ne verſoit que de l'eau dans ſon calice. Pour faire de l'eau bénite, le bouc piſſoit largement dans un trou ; & le célébrant en arroſoit les aſſiſtans avec un aſperſoir noir. C'étoit dans cette aſſemblée, ajoute Florimond de Raymond, qu'on diſtribuoit les charges, & que chacun rendoit compte des progrès qu'il avoit faits dans l'art de la ſorcellerie. L'objet de l'emploi de chacun étoit d'empoiſonner, d'enſorceller, de faire uſage des charmes pour faire périr les fruits de la terre, ou pour guérir les maladies ».

On peut dire, à l'honneur des écrivains françois, que, parmi eux, un ſeul peut-être a cru ſérieuſement à la ſorcellerie & à tous les récits que la ſuperſtition s'eſt permis au ſujet du *ſabbat*. C'eſt Bodin, ce magiſtrat, qui d'ailleurs avoit des lumieres & beaucoup d'érudition, ne ſe contente pas d'ajouter foi à ces imbécilles rapports ; il trouve mauvais & fort impie qu'on ne veuille pas croire qu'il y a une prodigieuſe quantité de Sorciers, qui vont réellement au *ſabbat*, & qui, par la vertu de leurs ſortileges, & le pouvoir exprès qu'ils ont reçu du diable, quand il leur a imprimé la marque de ſorcellerie, opèrent des choſes ſurprenantes, font pleuvoir, tonner & grêler ; enſorcelent, envoient & le diable & la mort à quiconque oſe les offenſer, & mille autres rêveries, mille autres puérilités de ce genre, qu'il a gravement inſérées dans ſon très-extraordinaire traité de la *Démonomanie*.

Cette opinion de Bodin, & qui lui fait ſi peu d'honneur, étoit auſſi le préjugé de bien des gens en France, où l'on crut que le plus sûr

moyen d'empêcher les Sorciers de se rendre au *sabbat*, étoit d'en exterminer l'espece. L'expédient étoit cruel. Il fut mis en usage avec une barbarie qui fait frémir l'humanité. Bodin rapporte deux arrêts du parlement de Paris, dont l'un, de l'an 1578, condamna la nommée Hervillier, Sorciere de Verberi, a être brûlée vive; & l'autre, du 11 Janvier 1578, qui prononça la même peine contre Barbe Doré, fameuse Sorciere de ce temps-là. Le P. Crespet en cite un, du 15 Janvier 1577, contre une autre Sorciere qui fut condamnée au même supplice. André Dubreuil en rapporte un autre qui confirme la sentence du lieutenant de Verlus, contre Colette Jacquart, insigne Sorciere d'Essai, près la Ferté-sur-Aube. Enfin, Daneau assure que le parlement de Paris condamna, de son temps, en trois mois, une foule innombrable de Sorciers, parmi lesquels il remarque un aveugle des Quinze-Vingts. Ce siecle-là fut, en effet, celui des Sorciers, & la superstition ne voyoit alors que sortileges, enchantemens & suppôts des enfers. En 1577, le parlement de Toulouse, seul, en précipita plus de 400 dans les flammes. Quiconque étoit soupçonné de sorcellerie, étoit enveloppé dans la proscription. Une étonnante multitude de malheureux, qui n'avoient jamais vu le diable, & qui n'avoient jamais pensé à faire aucun pacte avec lui, expirerent dans les tourmens, pour avoir eu le malheur d'être nés dans un siècle de fanatisme & de superstition.

L'Angleterre, cette île aujourd'hui si éclairée, gémissoit sous le joug de la même erreur. Aussi trouve-t-on dans son code diverses loix très-rigoureuses contre les Sorciers. Il existe une loi de Henri VIII, qui condamne à la mort tous ceux qui se sont rendus coupables de sortileges, sans qu'ils puissent prétendre au *bénefice de clergie*. La même rigueur se retrouve dans une loi de Jacques I. « Quiconque, dit-elle, pour découvrir un trésor ou recouvrer un effet perdu, pour se faire aimer ou nuire à son semblable, même à un animal, aura recours au ministere d'un Sorcier, sera emprisonné, & mis au pilori pour la premiere fois, & condamné à mort en cas de récidive ».

Heureusement on vit s'élever dans cette île deux factions, qui y diviserent les cœurs & les opinions; & du choc de ces deux partis sortit un foyer de lumieres qui dissiperent la superstition pour la sorcellerie. Les uns soutenoient que la sorcellerie étoit une chimère, & les Sorciers, des malheureux qu'il falloit plaindre, détromper & guérir. Les autres prétendoient qu'il falloit les enchaîner & les faire périr sur

l'échaffaud & dans les flammes. Scott, littérateur célebre & profond mathématicien, prouva l'insuffisance de la sorcellerie, la puérilité des sortileges, le mépris & l'indifférence que les Sorciers méritoient du public. Jacques I, qui n'étoit pas Sorcier, prit la plume, écrivit contre Scott un traité de *Démonologie*, dans lequel il prétendit prouver la puissance de la magie noire, & le pouvoir surnaturel des Sorciers. Cette dispute ne produisit dans la Grande-Bretagne que quelques écrits polémiques; tandis qu'en France, les bourreaux ne pouvoient suffire au nombre des victimes qu'on leur donnoit à immoler.

On se trompoit en France, on se trompoit en Angleterre. Les Sorciers méritent d'être punis, mais non pas d'être brûlés. La sorcellerie, qui en elle-même n'est rien, devient très-dangéreuse par cela même que la superstition la croit pernicieuse. C'est déjà un crime punissable que celui de profiter de la foiblesse des petits esprits, pour leur faire du mal; parce que l'imagination allarmée suffit pour produire réellement tous les pernicieux effets que l'on suppose pouvoir être opérés par la force des sortileges. Ainsi, s'il existe des gens assez stupides pour se persuader qu'en faisant quelque pacte avec l'esprit infernal, ils pourront nuire & se faire craindre, & s'ils agissent conséquemment à leur erreur, ce sont des citoyens malfaisans dont il faut délivrer la société, soit en les enchaînant, soit en les obligeant à renoncer au penchant détestable qu'ils ont d'offenser leurs semblables.

Ceux qui ont voyagé en Irlande, savent qu'il n'y a pas de Sorciers dans cette île, non plus qu'ailleurs. Cependant, il y a peu d'étrangers qui n'aient été frappés des effets extraordinaires qu'opère sur l'esprit de la populace irlandoise, la crainte des Sorciers, & de la grande autorité dont jouissent parmi leurs compatriotes, ceux qui se mêlent de cette profession. Les vieilles Sorcieres y jouissent sur-tout de la plus haute réputation. Leurs sortileges offrent un mêlange bizarre des cérémonies chrétiennes avec les différens formulaires préscrits par les suppôts du *sabbat*. Rarement elles font leurs évocations, sans prononcer le *Pater noster* & l'*Ave Maria*. Elles ont de certaines herbes, par le moyen desquelles elles se vantent de pouvoir guérir toutes les maladies. Elles ont des secrets pour rendre les femmes fécondes, & pour les faire accoucher aisément. Elles se piquent aussi de connoître le passé & l'avenir. Pour acquérir cette connoissance, elles prennent une épaule de mouton qu'elles dépouillent de la chair. C'est à travers l'os décharné, qu'elles découvrent les plus importans sécrets: par exemple, quel

quel eſt le premier qui doit mourir dans une famille, dans quel lieu & dans quelle compagnie ſe trouvent les ames des morts dans l'autre monde. Dans un livre intitulé, *Mémoires & obſervations faites par un voyageur en Angleterre*, on trouve la deſcription d'une autre cérémonie magique qui eſt en uſage parmi ces peuples. « Quand quelqu'un s'eſt » laiſſé tomber, après s'être relevé le plus vîte qu'il a pu, il fait trois » tours à droite & un ſaut ſur l'endroit même où il eſt tombé. » Enſuite il y fait une petite foſſe & en enleve une motte de terre » avec ſon couteau; &, quand il lui ſurvient une maladie, il envoie » une enchantereſſe, qui, mettant la bouche en terre ſur la petite » foſſe, prononce certaines paroles avec un *Pater* & un *Ave*, évoque » la nymphe qui a envoyé la maladie... & la conjure de remédier » au mal qu'elle a fait ».

La Livonie eſt un pays de Sorciers. Les ſortileges font la plus grande partie de l'éducation qu'on donne aux enfans. Quand ils tuent une bête, ils en jettent toujours quelque choſe, perſuadés qu'ils empêchent par ce moyen l'effet des ſorts. Les finlandois, non moins ſuperſtitieux font un mélange impie de religion & de magie, & emploient l'une pour détruire l'autre. Lorſqu'ils ſoupçonnent qu'un enchanteur veut enſorceler leurs troupeaux, ils croient pouvoir prévenir ce malheur, en prononçant certaines paroles dont voici le ſens: « Deux » yeux t'ont regardé malignement. Puiſſent trois autres yeux jetter un » regard favorable ſur toi! Au nom du Pere & du Fils & du Saint- » Eſprit ». Ces trois yeux déſignent la divinité.

Les habitans du royaume de Laos, dans la preſqu'île au-delà du Gange, ajoutent beaucoup de foi aux Sorciers, & craignent extrêmement leurs maléfices. Ils ſont perſuadés que les ſortileges font ſurtout beaucoup de mal aux femmes en couche; qu'ils leurs font perdre leur lait, & cauſent quelquefois la mort de l'enfant. Dans cette idée ils s'aſſemblent dans la maiſon d'une femme nouvellement accouchée, & y demeurent l'eſpace d'un mois. Ils emploient ce temps à danſer & à ſe divertir; ils croient que ce concours & ces réjouiſſances font peur aux Sorciers & les éloignent de la maiſon.

Pluſieurs inſulaires de Ceylan, ſe piquent d'être grands enchanteurs. On prétend qu'avec le ſecours de certaines paroles, ils ont l'art de faire venir à eux les ſerpents, & de les apprivoiſer ſi bien, qu'ils peuvent les careſſer & les prendre en main ſans qu'il leur arrive aucun accident. Ils ont auſſi des ſecrets pour guérir la morſure des ſerpens.

Il eſt probable qu'une longue expérience leur a découvert la propriété de certaines herbes que le peuple ne connoît pas & qui opèrent de pareilles guériſons. Mais un reméde ſimple & naturel n'en imposeroit pas aſſez au vulgaire ; & pour relever le mérite de leur reméde, ils y joignent certaines paroles myſtérieuſes, que ſans doute ils n'entendent pas eux-mêmes. Les enchanteurs ont pareillement trouvé le moyen d'endormir les crocodiles ; & quand quelqu'un veut aller ſe baigner dans la riviere, pour prévenir tout accident, il va les conſulter, & achete une recette contre ce reptile. Mais il faut qu'il ſoit bien fidele à obſerver de point en point tout ce qu'elle préſcrit ; car, ſans cette précaution, il ſeroit infailliblement dévoré. Ces impoſteurs ſe mêlent auſſi de guérir certaines coliques violentes, auxquelles les habitans du pays ſont fort ſujets. Ils font étendre le malade ſur le dos, lui preſſent le creux de l'eſtomac avec la main, & dans cette attitude, ils marmottent une eſpece de priere. On prétend qu'ils ne l'ont pas plutôt achevée, que le malade ſe ſent ſoulagé. Il eſt clair que le ſoulagement qu'il reçoit, ne peut venir que de la ſituation qu'on lui fait prendre & de la preſſion qu'éprouve ſon eſtomac. Les américains, dans de pareilles coliques, ſe ſervent d'un reméde à peu-près ſemblable. Ils s'étendent à terre ſur le dos, ſe font fouler à deux pieds le ventre. Mais les enchanteurs chingulois, ne trouveroient pas leur compte en adminiſtrant un reméde ſi ſimple, que toute perſonne pourroit pratiquer ſans leur ſecours. C'eſt auſſi à ces impoſteurs qu'on s'adreſſe lorſqu'on a été volé. Ils ſe vantent de pouvoir connoître, par le moyen d'une noix de coco, quel eſt celui qui a commis le vol. Le voyageur Knox décrit ainſi la maniere dont ils font ce charme. « Ils prononcent, dit-il, quelques » mots ſur cette noix, puis l'enfilent dans un bâton qu'ils mettent à » la porte, ou au trou par où le voleur eſt ſorti. Quelqu'un tient le » bâton au bout duquel eſt la noix, & ſuit les traces du voleur. Les » autres ſuivent celui qui tient le bâton, & obſervent de répéter tou- » jours les paroles myſtérieuſes..... Le bâton les conduit enfin au lieu » où le voleur s'eſt retiré, & tombe même ſur ſes pieds. Quelquefois » la noix qui dirige le bâton tourne de côté & d'autre ou s'arrête ; » alors on recommence les charmes & l'on jette des fleurs de coco ; » ce qui fait aller la noix de coco & le bâton. Cela ne ſuffit pas » encore pour convaincre le voleur; il faut pour le déclarer coupable, » que celui qui a fait le charme jure que c'eſt lui ; & c'eſt ce qu'il » fait ſouvent ſur la confiance qu'il a en ſon charme : en ce cas-là le

» voleur eſt obligé de faire ferment du contraire ». Le même voyageur remarque qu'il ſe trouve quelquefois des voleurs « qui, ayant du cou-» rage & de la vigueur, ſe pourvoient de bons bâtons & frottent » bien l'enchanteur & tous ceux qui ſont avec lui; de ſorte que le » charme perd ſon effet ».

Dans le royaume de Loango, lorſque quelqu'un vient à mourir, on va conſulter l'enganga pour ſavoir s'il eſt vrai que ce ſoit un ſortilege qui ait ôté la vie au défunt, & qui eſt l'auteur de ce crime. L'enganga, aſſis à terre derriere ſa hutte, tient en main un grand couteau: il le preſſe ſouvent entre ſes doigts, & demande à l'eſprit avec lequel il prétend avoir commerce, ſi une telle perſonne a été tuée par ſon mokiſſo, pour l'avoir offenſé, ou ſi elle a perdu la vie par la force de quelqu'enchantement. Il ſe frotte les mains, & s'il arrive qu'il les frappe l'une contre l'autre & ceſſe de les frotter, cela ſignifie que le défunt a été tué par ſon mokiſſo; mais s'il ſe frotte les mains & les frappe alternativement, c'eſt une marque que le défunt eſt mort par ſortilege. L'embarras eſt alors de ſavoir quel eſt le ſorcier qui a fait le coup: c'eſt ce que l'enganga ſe haſarde rarement à dire, & ſouvent il faut conſulter tous les engangas du royaume pour avoir quelques lumieres ſur ce point.

Le chef des Jagas, peuple ſauvage & belliqueux de la côte occidentale d'Afrique, a coutume de conſulter le diable, qu'il appelle auſſi *mokiſſo*, lorſqu'il eſt ſur le point de livrer bataille, ou de tenter quelques nouvelles entrepriſes. Le détail de cette cérémonie magique nous a été tranſmis par un anglois nommé *Batel* qui a demeuré quelque temps parmi ces peuples. Il dit l'avoir appris ſur le rapport de quelques Jagas. Car il n'en a jamais été témoin lui-même. On le faiſoit toujours retirer auparavant, parce que les Sorciers diſoient qu'ils n'aimoient pas ſa préſence. C'étoit ordinairement de grand matin, avant le lever du ſoleil, que commençoit cette infernale cérémonie. Le grand Jaga étoit aſſis ſur une ſelette: deux Sorciers étoient à ſes côtés. Il étoit environné d'une cinquantaine de femmes qui faiſoient voltiger, en chantant, des queues de zèbre ou de cheval, qu'elles tenoient en main. Un grand feu étoit allumé au milieu de ce cercle de femmes; on mettoit ſur la flamme un pot de terre rempli de poudre blanche, ou de quelqu'autre couleur. Les Sorciers teignoient avec ces poudres le front, les tempes, l'eſtomac & le ventre du chef des Jagas. Ils mêloient à cette formalité pluſieurs termes & des céré-

monies très-longues qui duroient jusqu'au coucher du soleil. Après quoi ils mettoient dans la main du grand Jaga sa hache d'armes, appellée *catangola*, en l'exhortant à ne faire aucun quartier à ses ennemis, parce qu'il étoit assuré de la protection de son *mokisso*. D'horribles cruautés terminoient cette consultation diabolique. Le grand Jaga tuoit de sa propre main trois hommes qu'on lui amenoit; & il en faisoit tuer deux hors du camp. On immoloit aussi cinq chévres & autant de chiens; un pareil nombre de vaches étoient égorgées au dedans & au dehors du camp. On arrosoit le feu avec le sang de ces animaux & leur chair servoit pour le festin. Les autres chefs de la nation des Jagas faisoient aussi quelquefois cette cérémonie. Ils prétendent tous avoir un *mokisso* ou diable qui les protége, qui souvent se fait voir à eux, & avec lequel ils s'entretiennent.

Voilà quels sont les préjugés des principaux peuples de notre hémisphère; voilà à quoi se réduit, à peu-près, tout l'art de leurs Sorciers. Les nôtres ne sont ni moins habiles ni moins féconds en sortileges. Je dis les nôtres, parce qu'il est très-vrai que cette superstition regne encore dans nos campagnes, où elle continuera d'allarmer l'imagination des paysans & des villageois, jusqu'à ce qu'au lieu d'inspirer de la haine contre les Sorciers, & de décerner des peines contre les maléfices, on ait employé le seul reméde raisonnable & salutaire pour extirper toute apparence, tout vestige de sorcellerie. Ce reméde est bien simple; c'est de persuader au peuple que sa crédulité fait toute la science des Sorciers, qui ne peuvent rien, qui ne reçoivent aucune vertu du demon; que l'on peut braver impunément leurs sortileges & les effets de leurs pactes: enfin, qu'il n'y a nulle part & qu'il n'y eut jamais de *sabbat*. Cette vérité une fois bien établie, toute l'autorité des Sorciers seroit ruinée; ils ne seroient plus craints; & l'imagination de ceux à qui ils voudroient nuire, ne leur fournissant pas les moyens de faire du mal, on n'entendroit pas plus parler de sortileges & de Sorciers dans nos villages qu'on n'en entend parler en Hollande, à Genève, à Paris, à Londres, &c., où personne n'ajoutant foi à ces superstitions, personne aussi n'y est soupçonné d'aller au *sabbat*, ou de faire du mal en prononçant quelques mots inintelligibles.




C S
C S
N D S M D
M
P B
L
VRSNSMV SMQLIVB
IHS
III
II
N.° I
VI
V
IV

ARTICLE VIII.

Superstition des Peuples pour les Enchantemens.

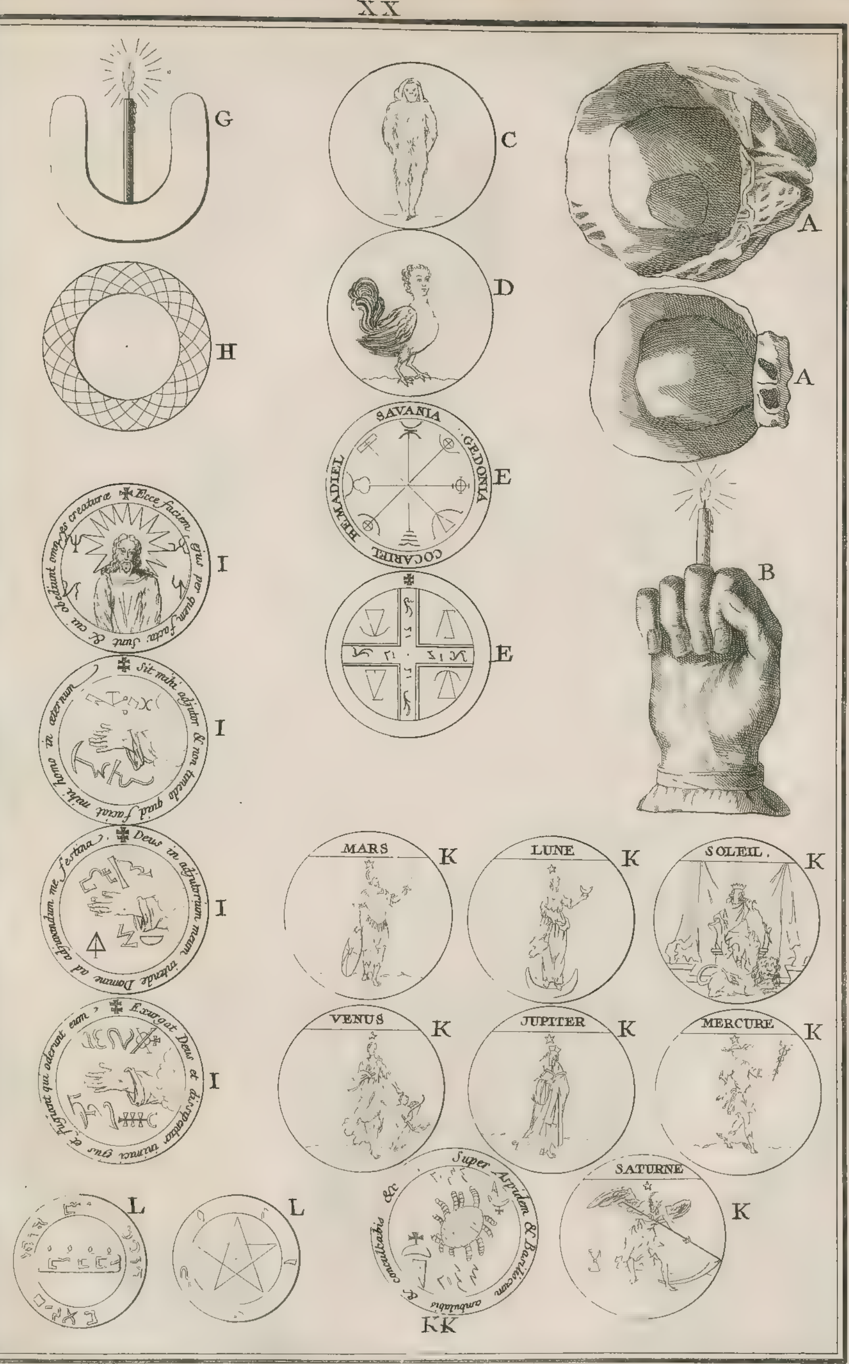
C'est de tous les empires, le plus déspotique sans doute, que celui de l'imagination. Que de biens, que de maux, que de plaisirs & de tourmens elle procure à l'homme ! C'est-elle, c'est son effervescence qui crée la magie, qui fait les sortileges, les maléfices & les enchantemens; & ces enchantemens, ces illusions, ces rêves, elle les réalise, & leur donne une force, un poids, une autoriré qui entraînent la raison, qui accablent les sens, qui abattent le cœur, qui troublent l'ame, engourdissent, enchaînent toutes ses facultés, & changent visiblement le cours de la nature aux yeux de ceux qui se sont une fois persuadés qu'elle est bouleversée, ou du moins qu'elle peut l'être. C'est, en un mot, cette puissante & vraie enchanteresse, qui tour-à-tour irrite, enflamme & calme les passions, qui inspire à l'esprit les terreurs paniques de la crédulité, les craintes & les puérilités de la superstition, les frissons de la peur, ou le flegme & l'héroïsme de la valeur; c'est elle qui dérange les fibres des cerveaux foibles ou mal organisés, & qui même dans un corps sain, allume par degré le feu brûlant de la fievre, les transports du délire, qui lui fait ressentir les douleurs des maladies & les horreurs du désespoir. Figure.

Ce fut aussi l'imagination qui changea autrefois le culte en imposture, des cérémonies très-simples en opérations magiques, les prieres de la reconnoissance en blasphêmes, les vœux de l'humble confiance en invocations aux enfers, en imprécations & en enchantemens. Et si la même cause subsiste depuis plus de six mille ans, toujours dans le même degré de force & de pouvoir, ne seroit-il pas étonnant que les mêmes effets ne subsistassent pas aussi ? Dans les premiers temps, les égyptiens couronnoient les têtes d'Isis & d'Osiris de feuillages, d'herbes (*fig.* 19) ou de plantes; symboles de l'abondance des moissons qu'ils 19. avoient recueillies; & les prêtres prononçoient des prieres de remercîment devant ces statues ainsi couronnées. Les égyptiens perdoient insensiblement le souvenir du motif respectable de cette institution, & ils prirent, observe M. Pluche, « l'idée de l'union de certaines plantes & de quelques paroles, devenues surannées & inintelligibles, pour des pratiques mystérieuses éprouvées par leurs peres. Ils en firent une collection & un art par lequel ils prétendoient pourvoir presque

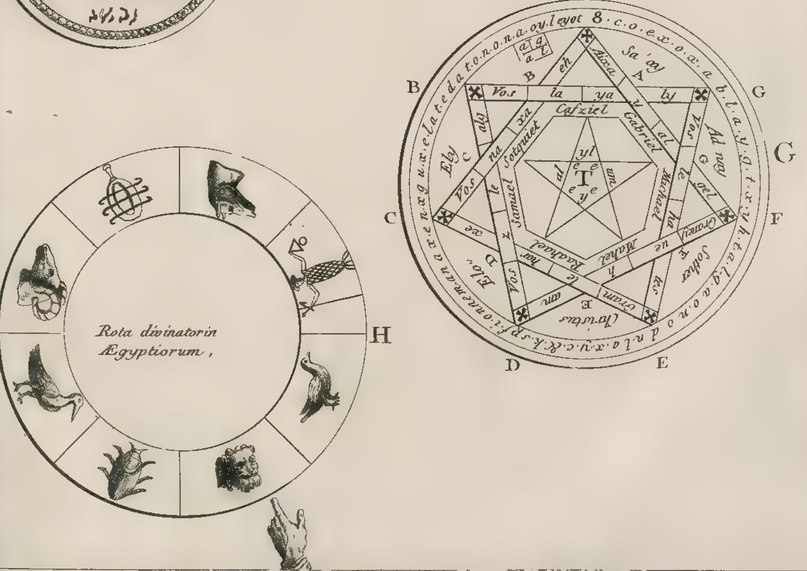
Figures. infailliblement à tous leurs befoins. L'union qu'on faifoit de telle ou de telle formule antique avec tel ou tel feuillage arrangé fur la tête d'Ifis autour d'un croiffant de lune ou d'une étoile, introduifit cette opinion infenfée, qu'avec certaines herbes & certaines paroles on pouvoit faire defcendre du ciel en terre la lune & les étoiles. Enfin la connoiffance de plufieurs fimples, bien ou mal-faifants, vint au fecours de ces invocations & imprécations affurément très-impuiffantes, & le fuccès de la médecine ou de la fcience des poifons aiderent à mettre en vogue les chimères de la magie & des enchantemens ». Ceux qui furent introduites par la médecine furent les amuletes, les
20. talifmans (*fig.* 20), les philactères, des pierres précieufes, des os de mort, des préparations fuperftitieufes de fimples, c'eft-à-dire des philtres & toujours, & prefque toujours, des mots barbares que l'on portoit écrits fur foi. L'aftronomie ajouta auffi beaucoup à ces fuperftitions criminelles. Les fignes du zodiaque repréfentés de diverfes manieres
21. (*fig.* 21), figurerent les biens ou les maux qui devoient arriver fur la terre. A ces repréfentations naturelles fuccéderent des figures grotefques
22. (*fig.* 22), que l'ignorance & la fuperftition imaginerent pour tromper
23. la multitude ; delà ces fignes céleftes (*fig.* 23), fi fingulierement revérés, dit-on, par les hébreux, & dont ce peuple afiatique faifoit fi grand cas dans fes divinations, dans fes fortileges ; delà cette table
24. des dix féphirottes (*fig.* 24) ; delà ces marques fuperftitieufes dont les indiens font ufage dans l'exercice de l'art magique (*fig.* 25) ; delà ce rapport que la crédule antiquité croyoit appercevoir entre l'homme
25. & les fignes du zodiaque (*fig.* 25) ; delà cette roue de Bias qui défignoit les diverfes viciffitudes de la vie ; delà en un mot, la plupart des folies qui ont agité les hommes depuis la création du monde.

Après les prêtres égyptiens, perfes, grecs & romains, après les medecins & les aftronomes, les hommes qui contribuerent le plus aux progrès & à la durée de cette fuperftition, ce furent les poëtes par leurs fictions & les récits enhoufiaftes des prodiges dont ils entretenoient le peuple ; & il faut avouer que les enchantements qu'ils racontoient, étoient bien féduifans, & qu'il eût été bien difficile de fe réfufer au defir de les croire réels. Je ne parle point du tifon enchanté que les parques jetterent au feu chez Alhée, quand elle eut accouché de Méléagre, tifon fatal & qui

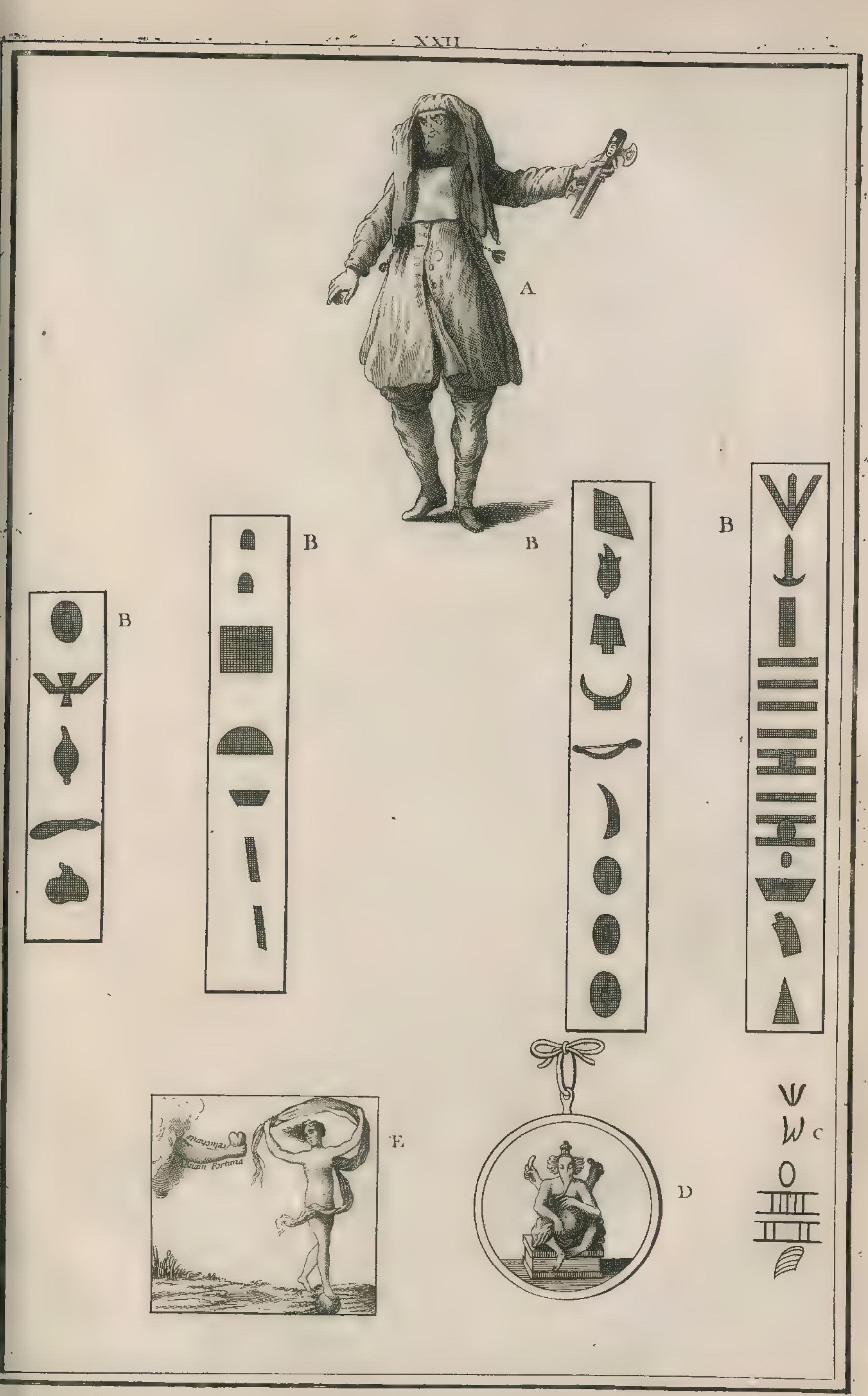
. . . . . Poftquam carmine dicto
Exceffere deæ.



AA HIPPOMANES *B* MAIN *de gloire ou* MAIN *dependu dont les Voleurs se servent pour voler la nuit C* MANDRAGORE *faite avec une Racine de Bryonia D. Petite figure Monstreuse EE.* TALISMANS *fabriqués par des imposteurs Juifs G* CHANDELE *de Cardan H.* ANNEAU *d'*ABANO IIII TALISMANS *vantés par des* CHARLATANS *d'*ALLEMAGNE KKKKKKK TALISMANS *des* PLANETTES KK TALISMAN *pris de la* CLAVICULE *de* SALOMON LL TALISMANS *d'Arbatel*



A. Talisman Arabe de forme humaine B. Autre qui a la forme d'un Scorpion C. Autre qui a celle d'un Haneton. D SEAU de SALOMON. E. SEAU ou CACHET dont les Turcs se servent pour se faire aimer F. F. Medailles supertiticuses appellées Bouchiers de David et seaux de Salomon G. Amule te heptagone Cabalistique qu'on trouve aussi dans la CLAVICULE. H. ROUE des EGIPTIENS



Juif tenant le Mezuzoth. B *Marques superstitieuses des Indiens avec leurs couleurs.* C *Autres.* D *Pulleyar idole des Indiens, qui protege les nouveaux mariés* E *Talisman qui aide à decouvrir des Tresors.*


XXIII
LES ETOILLES et leurs CONFIGURATION EN CHARACTERES CELESTES
PREMIERE FIGURE .
SECONDE FIGURE
ALPHABET HEBREU CELESTE
A B C D H V Z CH TR I C
L M N & AGH P TS Q R Z T

TABLE ORDINAIRE DES DIX SEPHIROTHS.

En Soph, l'Infini,

I. *La Couronne*,

Ehich, Je suis celuy qui suis.

III. *l'Intelligence*

Canaux

Canaux

II. *La Sagesse*,

la Science n'est pas une SEPHIROTH *mais le lieu de la Sagesse et de l'Intelligence*,

Jehovah, l'Eternel

Jah, Dieu.

Canaux

Canaux

IV. *La Force ou la Séverité*,

VI. *La Beauté qui a épousé le Royaume*

V. *La Magnificence ou la Misericorde*

Æl, Dieu Juge,

Ælohim, le Dieu fort,

Canaux

Scaddai Le tout puissant

Æl

Canaux

IX *Le Fondement*,

Hay Tzadik Dieu vivant et Juste

VIII. *La Gloire*,

VII. *l'Eternité ou la Victoire*,

Canaux,

Canaux

X. *Le Royaume*,

Ælohim Tsebaoht le Dieu des Armées,

Adonai, Seigneur,

Schekinah, la Majeste,

Jehovah Tsebaoht, l'Eternel des Armées,

La Couronne,
La Sagesse,
L'Intelligence
La Force ou la Séverité.
La Misericorde ou la Magnificence
La Beauté,
La Victoire ou l'Eternité.
La Gloire,
Le Fondement,
Le Royaume,

TABLE DES DIX SEPHIROTHS EN FORME DE CERCLE

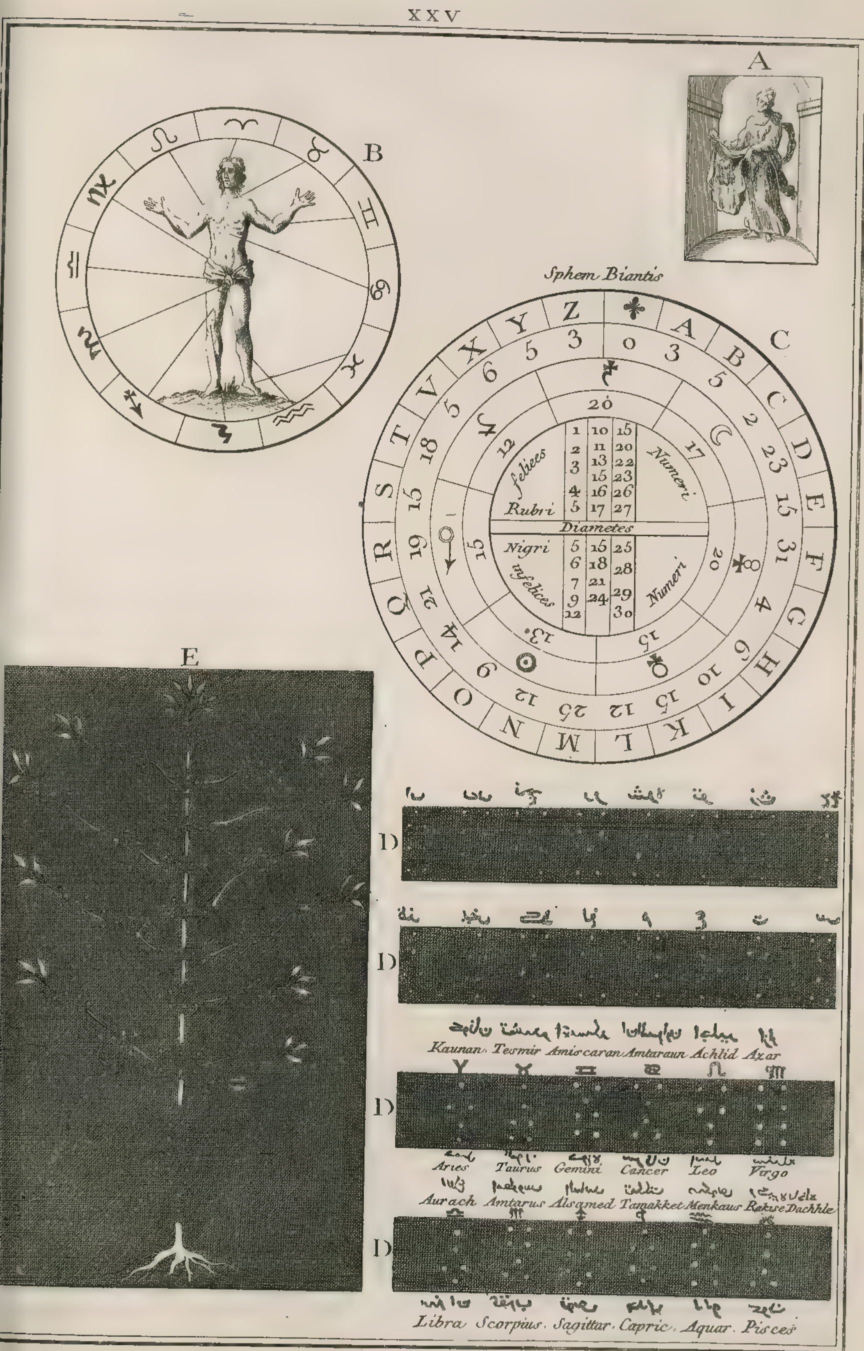
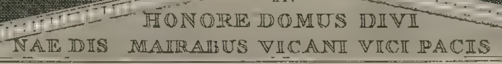


Image de la Veronique. B. Raport de l'homme aux signes du Zodiaque. C ROUE de la VIE et de la MORT, ou la SPHERE de BIAS D. SECRETS de la GEOMANCIE Arabesque E. ARBRE Geomantique.





Les Mairs ou les trois parques Septentrionales.



Al runes ou Mandragores.

devint la meſure trop courte des jours de Méléagre. Je ne parle pas nonplus des noirs enchantemens de Médée, qui farouche & barbare, comme dit le poëte *Figure.*

Per tumulos errat paſſis diſcincta capillis,
Certaque de tepidis colligit oſſa rogis.
Devovet abſentes ſimulacraque cerea fingit,
Et miſerum tenues in jecur urget acus.

Ils ſont trop effrayans, trop cruels ces enchantemens. Je parle de cette brillante ceinture de la mere des amour; de ce tiſſu charmant qui inſpiroit aux dieux un amour éperdu, & aux hommes la fureur & la rage des plaiſirs effrénés; de ce tiſſu qui renfermoit dans ſes nœuds ſéducteurs la vertu des ſorts, des philtres & des caractères. Cette ceinture avoit tant de puiſſance, elle étoit ſi éblouiſſante, que l'acariatre Junon qui s'en étoit parée embrâſa de la plus vive ardeur, le cœur de ſon époux. Il ne put, dit Homère, contenir plus long-temps la violence de ſes feux; le mont Ida lui ſervit de couche nuptiale; & au milieu de ſon ivreſſe, il s'écria, que jamais dans les bras de ſes maîtreſſes il n'avoit reſſenti autant de volupté qu'il en goûtoit dans cet inſtant ſur le ſein de ſon épouſe. Quel charme auſſi & quel enchantement que celui de Jupiter, quand pour jouir de la belle Leda, il parut à ſes yeux ſous la forme d'un cygne, ou quand déguiſé en taureau il enleva la jeune Europe!

Pourquoi les récits de ces charmes ont-ils eu moins d'attraits pour les hommes que ceux des maléfices attribués aux dieux? On ne lit nulle part que perſonne ait ajouté beaucoup de foi aux enchantemens bienfaiſants; mais on a conſtamment imité ceux que l'on a cru les plus nuiſibles. Le tiſon de la parque (*fig. 26*), les ſimulacres de 26.
Médée ont été dans tous les temps & chez toutes les nations, les grands modèles des enchanteurs. Un empereur fort éclairé, très-ſage & dont je voudrois bien pouvoir me diſpenſer de citer les foibleſſes, Marc-Aurele, conſacra une ſtatue enchantée qu'il fit enterrer, ſuivant l'uſage, après beaucoup de conjurations; parce qu'il penſoit, ainſi que la plupart des romains de ſon temps, que ces ſortes de ſtatues enchaînoient les ennemis, qui étant arrêtés par la force du charme, ne pouvoient pénétrer tout au plus que juſqu'aux lieux où elles étoient en-

Figure. terrées. Plutarque raconte que Craſſus ayant mépriſé la défenſe qu'un tribun lui avoit faite de s'éloigner de Rome, le tribun irrité courut à la porte par où Craſſus devoit paſſer ; il y plaça, dit cet auteur, un réchaud plein de feu ; « enſuite Craſſus approchant le tribun, jetta des parfums dans le brâſier, & fit deſſus quelques effuſions, en prononçant des imprécations horribles, épouvantables, & invoquant des dieux barbares, dont les noms ſeuls rempliſſent de terreur. Ces imprécations, continue Plutarque, ſont ſi formidables, que celui contre qui elles ſont prononcées ne peut point éviter les funeſtes effets de l'enchantement ; l'enchanteur lui-même eſt, & reſte malheureux dès cet inſtant : auſſi ne ſe ſert-on de cet enchantement que dans les circonſtances les plus déſeſpérées, dans les plus grandes occaſions ».

Les Druides, ces prêtres de la Gaule, & dont Ceſar nous a tracé le portrait, paſſoient auſſi pour les plus adroits enchanteurs de l'ancien monde. Vivant continuellement dans les forêts, uniquement occupés, comme les Brachmans, à étudier la nature, ils employoient les plantes dans leurs opérations magiques ; le gui de chêne ſur-tout, cette plante paraſite dont ils faiſoient tant de cas, leur ſervoit à guérir les malades, à éloigner de la nation les fléaux dont elle étoit ménacée, à lui procurer des moiſſons abondantes, & à entretenir la communication qu'ils prétendoient avoir avec le ciel. Jamais les Juifs n'eurent plus de vénération pour la mandragore (*) que les Druides n'en montrerent pour le gui de chêne. Jamais ils ne célébroient de fêtes, ne faiſoient de ſacrifices, n'offroient de vœux au ciel, qu'ils n'euſſent en main un bouquet de cette plante. Ils la regardoient, ſi l'on doit en croire Pline, comme un don du ciel ; & s'ils en trouvoient dans un chêne, c'étoit pour eux une preuve manifeſte que la divinité avoit pris ſpécialement cet arbre ſous ſa protection, & qu'elle

(*) La mandragore eſt une plante baccifère ſans tiges (*fig.* 27). Il y en a de deux eſpeces,
27. dont l'une eſt appellée mandragore mâle & l'autre mandragore femelle. Les vertus de l'une & de l'autre ſont d'être rafraîchiſſantes, deſſicatives, émolientes, narcotiques & ſomniferes ; mais il faut être Juifs pour leur attribuer la qualité de procurer du bonheur à ceux qui les poſſédent, & de préſerver de la malice des magiciens & des enchanteurs. Rachel, l'une des femmes de Jacob, en faiſoit un ſi grand cas, qu'elle permit volontiers à Lia ſa rivale de coucher avec ſon mari, aux conditions qu'elle lui céderoit un paquet de mandragores, que Ruben avoit trouvées dans un champ. *Voyez le* XXXe *chap. de la Genèſe.* Il eſt pourtant bon de remarquer que le mot *mandragoras*, dont le traducteur de la vulgate a rendu le *dudaëm* du texte hébreu, pourroit fort bien ſignifier auſſi des *truffes* ou des *ceriſes. Gogué, tom. 2 pag.* 32.



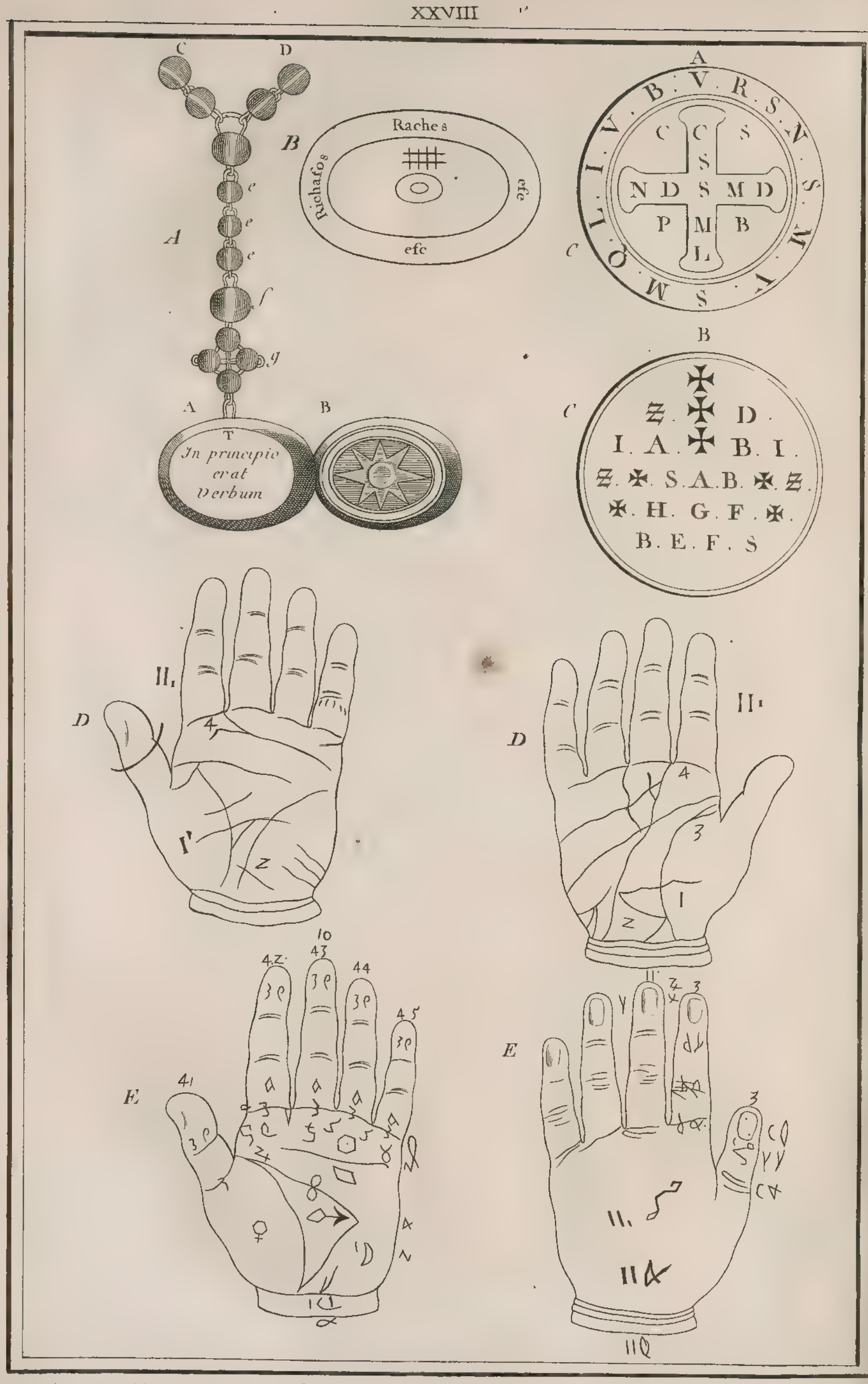
A. *Mandragores artificielles nues et vêtues*
B. *Mandragore avec ses fleurs et son fruit* C. *Ginseng*

vouloit qu'il servît de temple aux sacrifices qu'on se proposoit de lui offrir. Rien n'étoit plus pompeux, plus magnifique, que la fête où l'on cueilloit le gui, au renouvellement de l'année. Cette cérémonie se célébroit le sixieme jour de la lune de Mars, auquel les gaulois ramenoient la révolution de leur année & de leurs siecles. Toute la nation, ou du moins ceux qui n'avoient pas de justes motifs de s'absenter, étoient obligés de se trouver au lieu que le souverain pontife leur indiquoit par le ministere des Vacies. Ce lieu étoit ordinairement aux environs de Chartres, le théâtre de toutes les cérémonies religieuses des Druides. Là, on cherchoit le gui sur un chêne d'environ trente ans, & lorsqu'on l'avoit trouvé, on préparoit au pied tout ce qui étoit nécessaire pour le sacrifice & le festin du clergé; on y élevoit un autel de gazon, & l'on faisoit approcher deux taureaux blancs, qui n'ayant jamais été employés à aucun travail, étoient alors liés pour la premiere fois. La cérémonie commençoit ensuite par une procession autour de l'arbre. Les Eubages marchoient les premiers conduisant les deux victimes, & les Bardes qui suivoient, chantoient des cantiques analogues à la fête. Les novices & les disciples des Druides marchoient ensuite, suivis d'un hérault d'armes, vêtu de blanc, la tête couverte d'une chapeau orné de deux aîles, & portant en main une branche de vervenne, entourée de deux serpens, tel que l'on peint le dieu Mercure. Les trois plus anciens Druides, dont l'un portoit le pain qu'on devoit offrir, l'autre un vase plein d'eau; & le troisieme une main d'yvoire attachée au bout d'une verge, représentant la jurisdiction du clergé, précédoient le grand prêtre, qui, couvert d'une robe blanche rayée de pourpre, avec une tunique pardessus, & le front ceint d'un diadême, marchoit à pied, accompagné de Vacies & de la principale noblesse qui l'entouroit sous les armes.

La procession étant revenue au pied du chêne; le grand sacrificateur, après avoir récité quelques prieres liturgiques, mettoit un peu de pain dans le feu, versoit quelques gouttes de vin sur l'autel; offroit le pain & le vin en sacrifice, & les distribuoit aux assistans, par forme de communion. Il montoit ensuite sur l'arbre, coupoit le gui avec une faucille d'or, car il étoit expressément défendu de le couper avec un instrument de fer, & le recevoit dans un saie blanc, en prenant la précaution qu'il ne touchât pas la terre. Le pontife descendoit alors; immoloit les deux taureaux, & donnoit le

ſignal aux Bardes d'entonner des hymnes & des cantiques, qui contenoient des actions de graces au Souverain des êtres, de leur avoir donné le gui, qui leur préſageoit la proſpérité la plus complette. On terminoit la cérémonie, en priant Dieu de rendre ce préſent ſalutaire à ſon peuple, de lui donner la vertu de rendre la fécondité aux femmes, & aux animaux ſtériles, qui le prendroient en infuſion, & d'être un préſervatif contre toutes ſortes de poiſons & de maladies dangéreuſes. Enfin, cette précieuſe relique ainſi conſacrée, étoit diſtribuée à tout le peuple par le pontife lui-même qui donnoit à chacun ſa bénédiction, en le renvoyant dans ſa maiſon.

Les Druides avoient encore certaines herbes, telles que la *ſalago* & la *ſamole*, pour leſquelles ils avoient beaucoup de vénération. Ces charlatans, pour ſe donner plus de crédit parmi le peuple & pour ſe ménager un moyen de s'enrichir, ſe vantoient d'avoir le pouvoir, de donner de la fécondité aux femmes, de rendre l'homme invulnérable, & de le préſerver de toutes ſortes de maladies, & de le prémunir contre tous les maux & les accidents qu'il auroit à craindre, par le moyen de certaines opérations magiques, qu'ils exerçoient ſur ces herbes. Il faut même remarquer que ces plantes acquéroient ſurtout leur vertu par la maniere myſtérieuſe dont le prêtre la cueilloit. Celui, par exemple, qui devoit cueillir la ſalago, habillé de blanc, les pieds nuds & bien lavés, commençoit par un ſacrifice de pain & de vin, qu'il devoit faire à jeun. Marchant enſuite dans l'endroit où il ſavoit bien la trouver, il la cueilloit ſans aucun ferrement, de la main droite, en obſervant de tenir la main cachée ſous ſa tunique, & paſſée ſous la manche du bras gauche, comme s'il eût voulu cacher à ſes propres yeux l'action qu'il alloit faire. Il l'enveloppoit enſuite dans un linge blanc, & cette herbe cueillie, de la ſorte, préſervoit celui qui la portoit ſur ſoi de toutes ſortes de dangers. Ce qui eſt plus étonnant, c'eſt que tous les peuples de la Gaule, les princes même étoient les dupes de ces charlataneries, quelque groſſieres qu'elles fuſſent; & l'on étoit ſi convaincu alors que ces herbes avoient en effet la vertu que les prêtres leur attribuoient, que l'on trouve dans le code des lombards, une loi de Lotharis, roi de cette nation, par laquelle il eſt défendu aux champions, convenus de ſe battre en champ clos, de porter ſur eux aucunes de ces plantes, qui rendoient invulnérables. Nous obſerverons ici que cette manie, qui attribue certaines vertus ſurnaturelles à des plantes, à des huiles ou à



A. Rosaire superstitieux B. Charme qui fait perdre la vüe. C C. Médaille de S.t Benoît. D D. Mains où l'on découvre des presages de mort violente. E E. Description des parties de la main qui servent a la Chiromancie.

d'autres choses de cette espece, a été universelle dans l'ancien monde, & n'est pas à beaucoup près abolie dans le nôtre. On trouve à la fin du traité d'Iris & d'Osiris par Plutarque, la déscription du kyphi, sorte de parfum, dont les Chaldéens & les prêtres égyptiens faisoient usage dans leurs initiations. Ces fourbes, aussi adroits que les Druides, faisoient croire aux peuples, que cette plante étoit un préservatif contre la puissance des démons, & qu'il conféroit à l'ame une vertu toute divine. On lit dans Suidas, que Julien le philosophe, pere de celui qui fut surnommé le Théurge, avoit composé un livre sur les propriétés de ce parfum miraculeux. Diodore parle d'une autre herbe, nommée *agrostis*, pour laquelle les égyptiens avoient tant de considération, qu'ils en portoient dans les mains chaque fois qu'ils alloient aux temples faire leurs prieres. Je viens de parler de la mandragore, qui, parmi plusieurs qualités que les Juifs lui attribuoient, étoit regardée par ce peuple crédule comme le plus puissant préservatif contre la stérilité. Si l'on en croit une piece aussi ridicule que la vie de Zoroastre, ce prophete persan fit présent à *Gjamasp*, fameux astrologue du temps de Darius, une rose, par le moyen de laquelle on pénétroit distinctement le passé, le présent & l'avenir; & à *Isphendiar*, fils du roi, une grenade, dont les pepins avoient la vertu de rendre invulnérable. Enfin on apprend de Strabon, que les mages ne faisoient jamais leurs imprécations & leurs prédictions, sans avoir en main un faisceau de verges de tamarin à qui ils attribuoient les plus merveilleuses propriétés.

Indépendamment des plantes qui furent pendant si long-tempe l'objet sur lequel les charlatans exercerent leurs impostures, les simulacres de bois ou de cire (*fig.* 28), furent aussi employés, dans l'intention de nuire à ses ennemis. Grégoire de Tours assure que Munmol fut accusé d'avoir donné la mort au fils du roi Childeric, par le moyen de certaines sorcieres parisiennes, qui avouerent bonnement à la reine, qu'elles avoient sacrifié la vie de son enfant pour conserver celle de Munmol. Si l'on en croit Robert Gaguin, la femme d'Enguerand de Marigny, comte de Longueville & surintendant des finances sous Philippe-le-Bel, fut accusé & convaincu d'avoir fait jetter en cire les figures du roi Louis le Hutin, & de Charles, comte de Valois, par un sorcier nommé Paviot, & par une sorciere appellée Claude, afin de faire périr de langueur ces deux princes, parce qu'ils poursuivoient son mari à mort. Nos annales quelque imparfaites qu'elles soient, en rapportent

Figures. 28.

divers autres exemples ; mais cette foiblesse deshonorante ne se montra jamais en France avec tant d'éclat qu'au XVe siecle. Gilles de Laval, seigneur & baron de Retz, fut condamné en 1440, comme magicien, occupé continuellement à faire des figures de cire ou de bois pour faire périr ses ennemis. « On le chargea, dit d'Argentré, » de plusieurs grands & atroces crimes, comme de sodomie, sortilege, » enchantement, héréfies & homicide ; & fut vérifié, que pour se » servir de cette méchanceté, il avoit fait mourir par le moyen de » deux de ses serviteurs, nommés Henriette & Poton, plusieurs petits » enfans, les corps desquels furent trouvés, pour en avoir le sang, » & en écrire des caractères pour invoquer le malin esprit. » Le journaliste d'Henri III raconte, qu'*à Paris furent faites par les ligueurs, force images de cire qu'ils tenoient sur l'autel, & les piquoient à chacune des quarante messes qu'ils faisoient dire durant les quarante heures en plusieurs paroisses de Paris ; & à la quarantieme, piquoient l'image à l'endroit du cœur, disant à chaque piquure quelque parole de magie, pour essayer à faire mourir le roi. Aux processions pareillement, & pour le même effet, ils portoient certains cierges magiques qu'ils appelloient par moquerie*, cierges bénits, *qu'ils faisoient éteindre aux lieux où ils alloient, disant je ne sais quelles paroles que des sorciers leur avoient apprises.* La fureur & l'empressement des ligueurs pour nuire à Henri III, les avoient, ce me semble, bien aveuglés dans l'exercice de leurs superstitions, puisqu'ils avoient négligé les cérémonies les plus essentielles dans ces sortes de consécrations : elles sont exactement rapportées dans les mémoires de l'Académie des belles lettres par M. Lancelot, dans le compte qu'il rend d'un procès fait sous Philippe de Valois, contre Robert d'Artois & son épouse, convaincus l'un & l'autre d'avoir usé d'enchantement contre le roi & & la reine. Robert, est-il dit dans le récit de cette procédure, envoya chercher frere Henri Sagebrang, de l'ordre de la Trinité ; & après l'avoir obligé de jurer qu'il lui garderoit le secret sous le sceau de la confession, Robert lui montra *une image de cire, enveloppée en un querrechief érespe, laquelle image estoit à la semblance d'une figure de jeune homme, & estoit bien de la longueur d'un pied & demi. Et si le vit bien clerement frere Henri par le querrechief qui estoit moult deliez, & avoit entour le chief semblance de cheveux aussi comme un jeune homme qui porte chief. N'y touchiez, frere Henri, dit Robert, il est tout fait, y cestui est tout baptisiez ; l'en le m'a envoyé de France tout fait & tout*

baptiſiez. Il n'y faut rien à ceſtui, & eſt fait contre Jehan de France & en ſon nom & pour le grever ? Mais je en vouldroye avoir un autre que je vouldroye qu'il fut baptiſié. C'eſt contre une deableſſe, contre la Royne. Si vous prie que vous me le baptiſiez, quar il eſt tout fait, il n'y faut que le bapteſme. Je ai tout prêt les parains les maraines, & quant que il y a metier, fors le baptiſement, il n'y faut à faire fors auſſi comme à un enfant baptiſre, & dire les noms qui y appartiennent, &c.

Le patriotiſme & la philoſophie ſemblent avoir banni pour jamais de la France la fureur de cette ſuperſtition & l'atrocité de cette eſpece d'enchantement. Ce n'eſt pas que dans la plupart des bourgs & des villages, on ne croie encore tout auſſi fortement que ſous Philippe & Henri III à la vertu des charmes, mais ce ſont des enchantemens d'une toute autre nature, auſſi anciens, mais beaucoup moins affreux que ceux des ſimulacres de Medée. Ce ſont préciſément ceux auxquels on croyoit du temps de Pline, & dont on accuſa, dit-il, Furius Creſinus, qui par la force de ſes enchantemens, faiſoit paſſer dans ſes terres les recoltes de ſes voiſins. Le même auteur, le ſage & raiſonnable Pline, aſſure d'un ton perſuadé que de ſon temps il y avoit en Afrique des enchanteurs, qui d'un ſimple regard portoient la mort & la déſolation : hommes, femmes, enfans, tout languiſſoit, tout périſſoit ſous leurs yeux exterminateurs ; les maiſons s'écrouloient ; toute végétation ceſſoit ; les fleurs, les fruits, les plantes ſe deſſéchoient. Les triballes, dit toujours ce ſavant & très-crédule auteur, les triballes en Bulgarie ont des yeux tout auſſi meurtriers. C'eſt bien autre choſe en Scythie, les femmes plus terribles ont deux prunelles à chaque œil ; en ſorte que l'effet de leurs enchantemens eſt deux fois plus rapide & deux fois plus funeſte que les regards des africains & des triballes. Dydime, le philoſophe le moins ſuperſtitieux de ſon ſiecle, & Philarche, diſſertateur fort grave & ſur-tout rempli de bon ſens, racontent à-peu-près les mêmes faits. Dydime aſſure même avoir connu des familles entieres d'enchanteurs, dont l'haleine empeſtée tuoit quiconque avoit le malheur de les approcher de trop près. Les romains, du temps d'Auguſte, croyoient ſi fortement auſſi à la vertu des charmes & des regards empoiſonneurs, que Virgile dans ſes églogues fait dire à un berger,

Neſcio quis teneros oculus mihi faſcinat agnos.

Un auteur, à l'abri de tout ſoupçon, de préjugé, de foibleſſe d'eſ-

Figure. prit, & qui, à quelques erreurs près, eſt regardé comme infaillible, n'a-t-il pas dit également quelque part dans ſes ouvrages, qu'il n'eſt pas éloigné de croire à la malignité des enchanteurs oculaires ? On en eſt beaucoup moins éloigné en Perſe, en Turquie, en Grece, en Arabie. Le voyageur Dumont raconte à ce ſujet des choſes étonnantes. La puiſſance des enchanteurs ici eſt telle, dit-il, que pour ſe garantir de leurs homicides regards, chaque particulier eſt dans l'uſage de placer ſur la porte de ſa maiſon de petites ſtatues de cire, qu'on croit très-propres à détruire la force des charmes, & à intercepter tout magique venin.

Il y a une autre eſpece d'enchanteurs bien plus terribles, bien plus pernicieux; on leur donne le nom *d'empoiſonneurs par éloge*; parce que tous ceux qu'ils flattent, & qu'ils louent, pour ſi peu qu'ils en diſent du bien, tombent & meurent auſſi-tôt, à moins que celui à qui la louange eſt adreſſée, ne réponde en même temps, *Dieu me le conſerve*; car dans tout l'Orient, il eſt démontré que ces mots ſont l'infaillible antidote du vénin diſtillé par ces ſortes de panégyriſtes.

Il eſt un genre de ſortilege, qu'on appelle *chiromancie*, ou divi-
28. nation par la main, (*fig.* 28). On en diſtingue de deux eſpeces; la chiromancie phyſique & la chiromancie aſtrologique. La premiere a pour objet de découvrir le rapport qu'elle croit appercevoir entre les linéamens de la main & le tempérament du corps, & s'éleve par ce moyen juſqu'à la connoiſſance des affections de l'ame. La chiromancie aſtrologique s'occupe de l'examen des influences des planetes ſur les lignes de la main, & croit pouvoir déterminer le caractere d'une perſonne, & prédire ce qui doit lui arriver, en calculant les effets de cette influence. Delrio condamne cette derniere ſorte de chiromancie, mais il a la foibleſſe d'approuver la premiere.

Les plus formidables de tous ces ſorciers, aux yeux de la crédule antiquité, furent ceux qui prétendoient empêcher par leurs maléfices la conſommation du mariage. On les appelle encore dans nos provinces *noueurs d'aiguillette.* Les hiſtoriens rapportent ſérieuſement une foule d'exemples de ces ſortes de maléfices, ſource du malheur de pluſieurs époux; le crédule Herodote aſſure qu'Amaſis, roi d'Egypte, fut tellement enſorcelé, qu'il ne put conſommer ſon mariage avec Laodicée ſon épouſe. Stylicon ayant marié ſa fille à Honorius fils de Theodoſe, une vieille ſorciere, dit Sozomene, leur noua l'aiguillette & les empêcha d'accomplir leur mariage. La mere de Theodoric charma

tellement ce prince, au rapport d'Aimoin, qu'il ne put jouir de sa femme Hermemberg. Gregoire de Tours assure que Lasius ayant épousé une fille qu'il avoit enlevée d'un monastere de Langres, ses concubines eurent recours au demon, & l'empêcherent d'accomplir son mariage. Quelques historiens d'Espagne prétendent que le divorce de Pierre, roi de Castille & de Leon, avec la reine Blanche, fut occasionné par un charme, dont usa Marie de Padille, concubine du roi, pour rendre la reine odieuse à son mari. Si l'on en croit Paul Jove, Louis Force fit usage d'un sortilege qui énerva tellement Louis Galeace son neveu, que ce jeune prince ne put avoir d'enfant, propre à lui succéder dans la principauté de Milan. Enfin ce fut un semblable moyen qui empêcha Jean, comte de Bohême, de consommer son mariage avec Marguerite sa femme, & c'est ce qui détermina cette princesse à demander au Saint-Siege la dissolution de son contrat.

Bodin, que Thiers qualifie sérieusement *d'homme de bon esprit, de grand sens, de grande érudition & de grande expérience, & qui n'étoit pas trop crédule*, Bodin ajoutoit beaucoup de foi à ce genre de maléfice. Voici comme il s'exprime à ce sujet dans le second livre de sa Démonomanie. « De toutes les ordures de la magie, il n'y en a point » de plus fréquentes par-tout, ni de gueres plus pernicieuses, que » l'empêchement qu'on donne à ceux qui se marient, qu'on appelle » lier l'aiguillette, jusqu'aux enfans qui en font métier, avec toute » impunité & licence qu'on ne s'en cache point, & plusieurs s'en » vantent, qui n'est pas chose nouvelle. Car nous lisons dans Hero» dote que le roi d'Egypte Amasis, fut lié & empêché de connoître » Laodicée sa femme, jusqu'à ce qu'il fût délié par charmes & pré» cautions solemnelles. Et en cas semblable, les concubines de Theo» doric userent de même ligature envers Hermemberg, comme nous » lisons en Paul Emil, en la vie de Clotaire. Les philosophes épicu» riens se moquent de ces merveilles, si sont-ils étonnés de ces » noueurs d'aiguillettes qui se trouvent par-tout, & n'y peuvent ja» mais donner aucun remede. C'est pourquoi du canon *si per sortia» rias*, on peut tirer quatre ou cinq choses notables. 1°. Que la » copulation se peut empêcher par art maléfique, en quoi s'accordent » les théologiens & même Thomas d'Aquin sur le IVe liv. des sen» tences, dist. 24, où il est écrit qu'on peut être lié pour le regard » d'une femme, & non pour les autres, & au dernier chapitre *de fri» gidis*. 2°. Que cela se fait pat un secret, & toutefois juste juge-

» ment de Dieu qui le permet. 3°. Que le diable prépare tout cela.
» 4°. Qu'il faut avoir recours à Dieu par jeûne & oraifon.

» Or, ce quatrieme point eft bien notable, d'autant que c'eft une
» impiété de s'efforcer d'être delié par les moyens diaboliques, comme
» plufieurs font : car c'eft avoir recours au diable & aux fuperftitions
» diaboliques. Encore eft-il plus étrange que les petits enfans qui n'ont
» aucune connoiffance des forcelleries, en ufent, en difant quelques
» paroles & nouant une aiguillette. Et me fouvient avoir oui dire à Riolé,
» lieutenant général de Blois, qu'une femme à l'Eglife apperçut un
» petit garçon nouant l'aiguillette fous chapeau, qu'on époufoit deux
» perfonnes, & fut furpris avec l'aiguillette & s'enfuit. Etant auffi à
» Poitiers aux grands jours, le fubftitut du procureur du roi l'an 1562,
» on m'apporta quelques procès de forciers. Comme je recitois le fait
» d'un procès à mon hôteffe, qui eft damoifelle en bonne réputation,
» elle difcourut comme fort favante en cette fcience, en la préfence
» de Jacques de Beauvais, greffier des infinuations & de moi, étant
» logés enfemble, qu'il y avoit plus de cinquante fortes de noueurs
» d'aiguillette. L'une pour empêcher l'homme marié feulement, afin
» que l'un ennuyé de l'impuiffance de fa partie, commette adultère
» avec d'autres. Davantage elle difoit qu'il n'y avoit gueres que
» l'homme qu'on liât. Puis elle difoit qu'on pourroit pour un jour,
» pour un an, pour jamais, ou du moins autant que l'aiguillette
» dureroit, s'ils n'étoient déliés, & qu'il y avoit une telle liaifon,
» que l'un aimoit l'autre, & néanmoins étant haï à mort : l'autre
» moyen qu'ils s'aimoient ardemment, & quand c'étoit à s'approcher,
» ils s'égratignoient, battoient outragement; comme de fait étant à
» Touloufe, on me dit qu'il y avoit eu un homme & une femme
» qui étoient ainfi liés, & néanmoins, trois ans après ils fe rallierent
» & eurent de beaux enfans.

» Et ce que je trouve plus étrange eft, que la demoifelle difoit,
» que tandis que l'aiguillette demeuroit nouée, on pouvoit voir fur
» icelle, qu'il y venoit des enflures, comme verruques, qui étoient,
» comme elle difoit, les marques des enfans qui fuffent procréés, fi les
» perfonnes n'euffent été nouées; & qu'on pouvoit auffi nouer pour em-
» pêcher la procréation & non pas la copulation. Elle difoit encore, qu'il
» y a des perfonnes qu'il eft impoffible de nouer, & qu'il y en a qu'on peut
» nouer devant le mariage & auffi après qu'il eft confommé, mais plus
» difficilement. Et paffant outre, elle difoit qu'on peut empêcher les
perfonnes

» perſonnes d'uriner, qu'ils appellent *cheviller*, dont il advient que » pluſieurs en meurent, comme j'ai ſu que un pauvre garçon cuida » mourir, & celui qui l'avoit chevillé, ôta l'empêchement pour le » faire uriner en public & ſe moquer de lui; depuis le maître ſor» cier, quelque temps après, mourut furieux & enragé. La demoi» ſelle nous récitoit auſſi les diverſes paroles propres à chacune liaiſon, » qui ne ſont ni grecques, ni hébraïques, ni françoiſes, ni eſpagnoles, » ni italiennes; je crois qu'elles ne tiennent rien non plus des autres » langues, & de quel cuir, de quelle couleur il falloit que fut l'ai» guillette. Jamais tous les docteurs qui ont écrit ſur le titre *de fri-» gidis & maleficiatis* n'ont rien entendu au prix de celle-là. Et d'au» tant que cela étoit commun en Poitou, le juge criminel de Niort, » ſur la ſimple déclaration d'une nouvelle épouſée, qui accuſoit ſa » voiſine d'avoir lié ſon mari, la fit mettre en priſon l'an 1560, la » menaçant qu'elle ne ſortiroit jamais, ſi elle ne le délioit. Deux jours » après, la priſonniere manda aux mariés qu'ils couchaſſent enſemble; » auſſitôt le juge étant averti qu'ils étoient déliés, lâcha la priſonniere ».

Les noueurs d'aiguillette jouiſſent encore de quelque conſidération dans nos provinces. On les craint encore beaucoup plus qu'on ne les aime; & la plupart des peres de famille ne marient leurs enfans, qu'après s'être aſſurés de leur diſcrétion. Ce préjugé, que la philoſophie a relegué parmi les gens de la campagne, cette ſuperſtition des payſans pour les ſortileges & les enchantemens, ſubſiſte dans tout ſon entier en Eſpagne; & ce ſeroit s'expoſer à une punition certaine, que de nier, devant le Saint-office la puiſſance des ſorciers. Ce n'eſt pas, comme chez nous, une ſimple opinion, c'eſt une vérité conſtante, établie & confirmée par une quantité prodigieuſe de moines éclairés, & de femmes dociles aux inſtructions de ces ſavans religieux. Pluſieurs d'entr'eux aſſurent qu'il y a des eſpagnoles dont les yeux ſont empoiſoneurs. Les preuves qu'on en rapporte, ſont ſi multipliées, que je ne finirois pas, ſi je voulois m'y arrêter. Un Eſpagnol, dit M. Dumont dans ſes voyages, avoit l'œil ſi malin, que regardant fixement les fenêtres d'une maiſon, il en caſſoit tout le verre. Un autre, même ſans y ſonger, tuoit tous ceux ſur qui ſa vue s'arrêtoit. Le roi qui en fut informé, fit venir cet enchanteur & il lui ordonna de regarder quelques criminels condamnés au dernier ſupplice. L'empoiſoneur obéit, & les criminels expiroient à meſure qu'il les fixoit. Un troiſieme faiſoit aſſembler dans un champ toutes les poules des environs & celle qu'on lui déſignoit, il ne faiſoit que la fixer, & elle n'étoit plus.

Figure. Un quatrieme..... Mais c'eſt aſſez rapporter des exemples; qu'il ſuffiſe au lecteur de ſavoir que la ſource où je puiſe eſt une ſource intariſſable : qu'on y remonte, on verra.

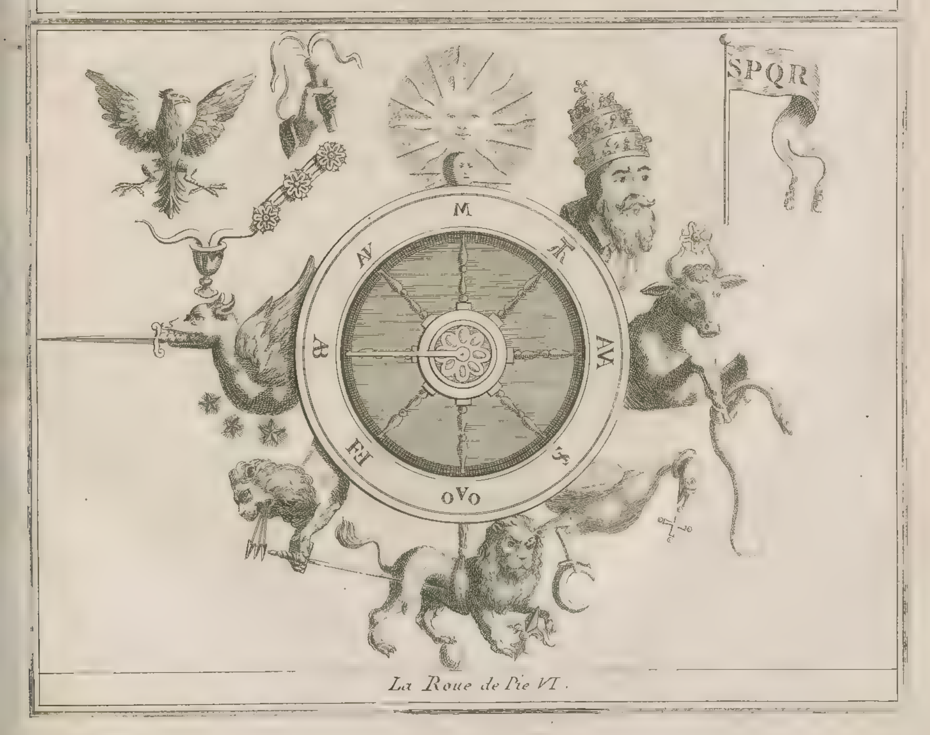
Que conclure de ces faits, ou ſi l'on veut de ces contes ? Bien des choſes. D'abord, qu'en Eſpagne on penſoit autrefois à cet égard, comme on penſe en Turquie, quoiqu'il y ait en Eſpagne beaucoup plus de docteurs, qu'il n'y a de derviches & de kalenders chez les turcs : enſuite, qu'en Perſe, chez les grecs, en Arabie, en Afrique, dans la preſqu'île de l'Inde, &c. on a, des enchanteurs, exactement la même idée qu'on en avoit en France, il y a deux ſiecles, & que même actuellement on en a dans bien des villages où les charmes ne ceſſent d'opérer ſur les troupeaux, les pâturages, les moiſſons & ſouvent ſur les laboureurs. Enfin, je conclurai que peut-être il y a quelque choſe d'utile dans cette ſuperſtition, puiſqu'elle eſt ſi ancienne, puiſqu'elle eſt ſi fortement accréditée chez tous les peuples policés ou ſauvages, ſtupides ou inſtruits.

Nous terminerons cet article par deux prophéties, fameuſes dans les derniers ſiecles, & qui ont aſſez de rapport à la matiere qui nous occupe. La puiſſance étonnante que les Pies avoient acquiſe en Europe, & la réputation que les turcs s'étoient faite par leurs armes, avoient donné naiſſance à deux oracles prononcés par les devins de chacun des deux partis, & qui leur promettoient l'empire du monde. La
29. premiere étoit figurée par une roue, appellée roue de Pie IV (*fig.* 29); là étoient les attributs du pouvoir papal, le fouet, le calice & le glaive. Divers pontifes, tels que Pie IV, Pie V, Grégoire XIII & Sixte V, étoient déſignés par les emblêmes qui convenoient à la maniere dont ils avoient exercé leur autorité. La réunion du ſoleil & de la lune ſignifioit la ſoumiſſion prochaine de toutes les nations à la thiare de l'évêque de Rome.

L'oracle des turcs avoit pour baſe une prophétie qui s'exprimoit ainſi : « Notre empereur s'emparera du royaume du prince idolâtre & » de la pomme rouge enflammée, qu'il tiendra dans ſa puiſſance. Si » la ſeptieme année de ſon regne, le glaive des chrétiens ne ſe tire » pas, il regnera douze ans ſur eux. Il bâtira des maiſons, plantera des » vignes, murera ſes jardins, mettra des enfans au monde. Mais, » douze ans après qu'il ſe ſera rendu maître de la pomme, le glaive » du chrétien partant de la rue, chaſſera le turc, & le réduira à » l'extrémité dans toutes les parties du monde ».



l'Oracle Turc.



La Roue de Pie VI.

ARTICLE VIII.

Superſtitions des Peuples ſur l'apparition des Eſprits.

On a toujours eſtimé les hommes qui dans la paix ou dans la guerre, ſe ſont diſtingués par leur génie, ou par leur valeur. L'antiquité a fait bâtir des temples & élever des autels à la mémoire de ces héros, pour leſquels elle commandoit même d'avoir de la vénération, d'où les peuples ont aiſément paſſé juſqu'à cet excès de ſuperſtition, que de les prendre pour des dieux. Les pénates, les faunes, les ſilvains, les ſatyres, les naïades, les hamadryades, les eſprits follets & domeſtiques, auſſi-bien que les incubes & les ſuccubes, ont pris delà leur origine; & les plus importantes vérités de la politique, de la phyſique & de la morale des anciens philoſophes ont été cachées ſous ce voile. Les prêtres même, pour ſe faire valoir, ſe ſont efforcés de maintenir l'exiſtence de ces divinirés. Les rabins ont cru que les faunes les incubes & les dieux tutelaires étoient des créatures que Dieu laiſſa imparfaites le vendredi au ſoir, & qu'il n'acheva pas, étant prévenu par le jour du ſabbath. C'eſt par cette raiſon, ſelon le ſentiment de *Rabbi Abraham*, que ces eſprits n'aiment que les montagnes, & qu'ils ne ſe manifeſtent que de nuit aux hommes.

Mais laiſſons ce que la cabale a avancé de ſuperſtitieux, & ce que le paganiſme a inventé de ridicule ſur cette matiere, pour examiner les queſtions que les théologiens & les juriſconſultes chrétiens propoſent.

L'Ecriture-Sainte ſemble favoriſer la premiere, lorſqu'elle nous marque que les anges ayant trouvé les filles des hommes belles, ils s'allierent avec elles, & que de cette alliance naquirent les géans: ſi bien qu'on peut inferer de là que, puiſque les anges peuvent engendrer des enfans, les demons qui ne ſont différens des anges que par leur chûte, peuvent auſſi (ſelon le ſentiment de *Lactance*) attirer les femmes dans des plaiſirs impudiques, & les ſouiller par leurs embraſſemens.

On aſſure que les enfans qui naiſſent de ces conjonctions abominables, ſont plus peſans & plus maigres que les autres, & que quand ils teteroient trois ou quatre nourrices tout à la fois, ils n'en devien-

droient jamais plus gras : c'eſt la remarque qu'a fait *Sprenger*, dominicain, qui fut l'un des inquiſiteurs qu'envoya le pape *Innocent* VIII en Allemagne pour faire le procès aux ſorciers. Si le corps de ces enfans eſt donc différent du corps des autres enfans, leur ame aura ſans doute des qualités qui ne ſeront pas communes aux autres; c'eſt pourquoi le cardinal *Bellarmin* penſe que l'Antéchriſt naîtra d'une femme qui aura eu commerce avec un incube, & que ſa malice ſera une marque de ſon extraction.

Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que l'on a douté de l'accouplement des démons avec les femmes ou les hommes, & que l'on a douté encore s'ils pouvoient engendrer. Ces queſtions furent autrefois agitées devant l'empereur *Sigiſmond* : on y allegua tout ce qu'on put de part & d'autre; enfin on ſe rendit aux raiſons & aux expériences qui parurent les plus convainquantes & les plus certaines. Il fut donc décidé que ces accouplemens extraordinaires étoient poſſibles.

On peut encore ajouter à cela la confeſſion que font une infinité de ſorcieres, qui diſent avoir été careſſées du démon & en être devenues groſſes. Les livres de *Delrio*, de *Sprenger*, de *Délancre & Bodin*, ſont pleins de ſemblables hiſtoires; ſi bien qu'après tant de preuves authentiques, & tant de confeſſions de ſorciers & de ſorcieres qui l'avouent de bonne foi & preſque de la même ſorte, il y auroit de l'opiniâtreté à tenir un ſentiment oppoſé : car les hiſtoires que l'on nous fait paroiſſent ſi aſſurées, qu'il ſemble que l'on ne doive pas douter de la vérité de ces conjonctions diaboliques; témoin *Benoît de Berne*, âgé de 75 ans, qui fut brûlé tout vif après avoir avoué que depuis quarante ans il avoit commerce avec une ſuccube qu'il appelloit *Hermeline*. *François Pic, prince de la Mirandole*, nous eſt garant de la vérité de cette hiſtoire.

Toutes ces preuves paroîtroient fortes, ſi nous n'avions la raiſon & l'expérience qui nous font connoître le contraire; & pour m'expliquer plus clairement ſur cette matiere, on me permettra de raiſonner de la ſorte :

La curioſité eſt naturelle à tous les hommes. Celle qui eſt blâmable eſt une maladie de l'ame, qui s'empare principalement des eſprits foibles. Le monde eſt plein de gens qui veulent pénétrer dans les myſteres les plus cachés, & juſques dans les ſecrets de l'autre monde. Si on leur parle de quelque choſe d'extraordinaire, incontinent la

joie réjaillit sur leur visage, & ils témoignent que c'est là l'endroit qui les flatte le plus.

D'ailleurs on est souvent rempli de joie de trouver l'occasion de plaire ; & si un homme d'esprit se rencontre parmi des personnes foibles & ignorantes, il ne manquera pas de fomenter leur desir d'apprendre, & de prendre plaisir lui-même à se faire écouter & admirer ; il leur fera des histoires qu'il aura lui-même adroitement inventées : & quoique les choses que nous entendons nous fassent de l'horreur, si elles nous sont pourtant inconnues, nous nous plairons à les ouir réciter. Il parlera des *démons*, des *incubes*, des *succubes*, des *esprits follets*, des *sorciers*, &c. selon l'adresse de son esprit & la fertilité de son imagination. Il persuadera si bien ce qu'il aura avancé, par des raisons qu'il s'étudiera à chercher, que tous ceux qui l'écouteront seront convaincus de la vérité de sa fable. Plus cette histoire se sera acquis de réputation, ou par son autorité ou par son mérite, plus on ajoutera foi à ce qu'il aura dit; on cherchera même ensuite d'autres raisons pour appuyer sa fable, & l'on trouvera sans doute des preuves pour justifier des choses si surprenantes.

C'est ce qui s'est passé dès les premiers tems, & c'est ce qui se passe encore tous les jours, mais qui n'est pas capable de nous empêcher de prouver que ces opinions ne peuvent être soutenues de bonne foi.

J'avoue que la conséquence que l'on tire de l'Ecriture sainte seroit juste, si les anges pouvoient habiter avec les femmes ; car il me semble qu'il n'y auroit pas plus de difficulté à croire le commerce des démons, que celui des anges avec les femmes. Mais outre que le passage de l'Ecriture peut bien s'expliquer sans admettre ces alliances qui répugnent à la nature, elle nous dit que les saints (qu'elle appelle les Fils de Dieu) s'étant joints avec les filles des autres (qu'elle appelle hommes) engendrerent des hommes puissans, c'est-à-dire des rois & des monarques, qui avoient la puissance & l'autorité en main pour se faire craindre & respecter des autres hommes en cette qualité.

Ces hommes puissans étoient sans doute alors appellés des *géans*, par la grandeur de leur autorité; au lieu que ce terme marque présentement la grandeur du corps, & cette équivoque du mot de *géant* a donné lieu sans doute à l'une des plus grandes erreurs qui aient jamais eu cours. C'est ainsi que les mots de *tyran* & de *parasite* étoient autrefois fort honorables, au lieu que présentement ils sont odieux à tout le monde.

D'ailleurs les enfans peuvent être lourds par la pesanteur & la grosseur de leurs os ; & ceux qui ont de grandes entrailles & le foye chaud peuvent tarir deux ou trois nourrices de suite, pour s'humecter & se rafraîchir. Si ces mêmes enfans ont un jour l'esprit malicieux (ce qui est un effet de leur temperament), on ne doit pas conjecturer delà qu'ils soient engendrés par un démon.

A l'égard de l'assemblée qui se tint devant l'empereur *Sigismond*, je ne m'étonne pas qu'elle décidât que les démons pouvoient avoir commerce avec les femmes, & qu'ils pouvoient même engendrer; puisqu'elle n'étoit presque composée que d'ignorans, qui donnerent leur sentiment en faveur de ces générations qui sont si opposées aux loix de la nature. Si cette illustre compagnie eût été composée de philosophes & de médecins, ou qu'elle se fût reglée sur le sentiment de saint *Chrysostome*, je suis fort persuadé que ces questions n'auroient pas été décidées de la sorte.

Si nous voulions croire tout ce qui nous est tous les jours dit & assuré par nos malades qui ont l'imagination égarée, & qui semblent pourtant l'avoir juste, nous tomberions souvent dans de pareilles erreurs; les vapeurs noires d'une bile brûlée troublant quelquefois tellement leurs ames, qu'ils pensent que leurs songes sont des vérités.

C'est donc par une cause à-peu-près semblable, que les sorcieres se persuadent avoir été au sabbath & y avoir eu commerce avec les démons, sans que pourtant ces misérables femmes soient parties du lit où elles s'étoient endormies.

Mais pour ne point m'opposer à une opinion qui semble être reçue de presque tous les théologiens & de tous les peres, & sans alléguer de puissantes raisons pour la combattre, examinons la chose avec toute l'application possible, mais aussi sans préoccupation.

Je ne saurois me persuader, non plus que *Cassien*, illustre disciple de S. *Chrysostome*, que les démons étant de purs esprits, & par conséquent des substances différentes de la nôtre, qui n'ont ni chair, ni sang, ni parties naturelles, puissent avoir commerce avec les femmes. La raison qu'en apporte *Philastrius*, *évêque de Bresse*, c'est que si cela s'est fait quelquefois, il doit encore présentement arriver; mais parce que nous savons que cela n'arrive pas maintenant, nous devons conclure que ces conjonctions & ces productions abominables n'ont jamais été.

Mais ce qui est encore plus pressant sur cette matiere, c'est la

décifion du concile d'Ancyre, qui blâme & détefte la créance qu'ont les forcieres d'être portées de nuit au fabbath jufqu'à l'un des bouts de la terre, de fe joindre aux démons, & de prendre avec eux des plaifirs abominables; puifque toutes ces chofes, ajoute-t-il, ne font que des réveries & des illufions, bien loin d'être des vérités.

Je ne faurois trop m'étonner de ce que les chrétiens croient fi légérement ce que les payens avoient de la peine à croire; car tous ne demeurent pas d'accord que *Servius Tullus*, roi des romains ait été engendré d'un *incube*, & que *Simon le Magicien* fût le fils de la vierge *Rachel;* non plus que dans les fiecles fuivans, quelque groffiers qu'ils aient été, *Merlin* n'a pas été cru fur fa parole, quoique fa mere & lui vouluffent perfuader au roi *Vortigerne* qu'il étoit fils d'un démon. La folie & la foibleffe des hommes, le defir de la nouveauté, l'ignorance des caufes naturelles, la honte que l'on a de l'obfcurité de fa famille, la crainte qu'un adultere ne fe découvre, les flateries des courtifans pour les princes, les refforts de l'avarice & de la vanité, enfin la paffion violente de l'amour, font les puiffantes caufes qui produifent ordinairement ces fortes d'opinions dans l'efprit des hommes. Jamais *Mundus* n'auroit joui de *Pauline*, fi l'avarice & l'amour ne s'en fuffent mêlés; jamais on n'auroit douté que l'enfant qui feroit venu de cette conjonction n'eût été le fils de l'incube *Anubis*, fi l'imprudence de *Mundus* n'eût découvert tout le myftere.

Léon d'Afrique nous faifant l'hiftoire de ce qui fe paffe en fon pays, nous affure que tout ce que l'on dit de la conjonction des démons avec les femmes n'eft qu'une impofture, & que ce que l'on attribue aux démons n'eft commis que par des hommes lafcifs, ou par des femmes impudiques. Les forcieres du royaume de Fez, ainfi que cet hiftorien le rapporte, veulent bien que l'on croie qu'elles ont beaucoup de familiarité avec le démon, & pour cela elles s'efforcent de dire des chofes furprenantes à celles qui les vont confulter. Si de belles femmes les vont voir, ces forcieres ne veulent point recevoir d'elles le prix de leur art, mais elles leur témoignent feulement le defir qu'a leur maître de les careffer pendant une nuit. Les maris prennent même ces impoftures pour des vérités, & *ils abandonnent fouvent*, felon leur langage, *leurs femmes aux dieux & aux vents.* La nuit étant venue, la forciere, qui eft du nombre de ces femmes que les latins nomment *Tribades* ou *Fricatrices*, embraffe la belle, & en jouit au lieu du démon dont elle penfe être careffée.

Au reſte, ſi les ſorcieres n'étoient pas folles ou intimidées par l'horreur des tourmens, jamais elles n'auroient découvert le commerce qu'elles diſent avoir eu avec le démon. Il y en a eu même qui en ont fait gloire en Béarn auſſi-bien qu'en Allemagne, & on en a vu qui ſe vantoient hautement d'être reines du ſabbath. L'ellébore ou les petites maiſons ſeroient des remedes plus proportionnés à leurs maladies, que le feu & les tourmens dont on s'eſt ſervi juſques ici. Mais pour connoître plus parfaitement la vérité de cette opinion, examinons ce que les médecins diſent de la maladie qu'ils appellent *incube*.

Cette maladie n'eſt qu'une ſuffocation nocturne, dans laquelle la reſpiration & la voix ſont interrompues : il nous ſemble, quand nous en ſommes ſurpris, que le démon (comme parle le vulgaire) nous preſſe la poitrine & nous empêche de crier au ſecours. Si une femme amoureuſe & mélancolique en eſt attaquée, elle croit fortement que le démon la careſſe ; & ſi avec cela elle a la mémoire embarraſſée de contes que l'on fait ordinairement des ſorcieres, ſon imagination ſe trouvant alors dépravée, fait qu'elle raconte enſuite ſa rêverie comme une vérité.

Une femme effroyable à voir, vieille, ſéche & mélancolique, qui a l'eſprit imbu des fables du ſiecle ; un vieillard attrabilaire, qui a paſſé toute ſa vie dans les plaiſirs illicites, & qui, dans l'âge où il eſt, conſerve encore un vif ſouvenir de ſa laſcivité paſſée, ne ſauroit mieux entretenir ſes voluptés que dans ſa mélancolie amoureuſe : ſi bien qu'étant tout occupé de ſes plaiſirs impudiques quand cette maladie l'attaque, ſa folie amoureuſe va ſouvent juſques-là, qu'il lui ſemble voir & careſſer un démon en forme de femme, comme ſe l'imaginoit le vieillard de 80 ans que l'on apelloit *Pinet*, qui parloit par-tout où il étoit à ſon incube *Florine*, ſelon le rapport de *Pic de la Mirandole*.

Le dormir ſur le dos, le travail que ſouffre l'eſtomac à digérer des viandes dures, la foibleſſe de la chaleur naturelle, la fermentation d'une humeur atrabilaire, ſont les véritables cauſes de ces illuſions nocturnes & démoniaques. Une vapeur épaiſſe, qui s'éleve & qui ſe mêle parmi le ſang, cauſe la difficulté de reſpirer & la privation de la voix ; cette vapeur noire étant ennemie de notre vie, empêche le libre mouvement du cœur & du poumon, & retarde ainſi l'ébullition naturelle qui s'y fait, en embarraſſant les conduits de l'une & de l'autre

l'autre de ces parties, de ſorte que non-ſeulement on ne peut alors ni parler ni reſpirer, mais que même tout le corps languit par la foibleſſe de ces deux parties principales.

Cette vapeur obſcure étant portée au cerveau, offuſque les eſprits qui s'y ſont depuis peu fabriqués, & puis ſe mêlant parmi le cerveau empêche l'ame d'agir ſelon ſa coutume: l'imagination en eſt dépravée, les ſens en ſont troublés & les nerfs embarraſſés; tellement qu'il n'y a pas d'apparence que le cœur, le poumon, le diaphragme, en un mot toutes les parties du corps ſoient dans leur tempérament ordinaire. La difficulté de reſpirer en eſt augmentée, auſſi-bien que celle de ſe mouvoir; car cette vapeur épaiſſe, & ennemie de nous, trouble ſi fort la fermentation naturelle du ſuc nerveux, que l'ame, qui s'en ſert comme d'un inſtrument prochain, ne peut faire toutes les belles actions que nous lui voyons faire tous les jours.

La maladie incube eſt quelquefois ſi commune, ſoit par l'intempérature de l'air, ou par la mauvaiſe qualité des alimens & des eaux, qu'elle devient comme épidémique, & populaire, ainſi que *Liſimacus* l'obſerva autrefois à Rome; & ſi parmi toutes les perſonnes qui en ſont attaquées, il y en a encore quelques-unes qui aient l'ame embarraſſée d'un amour impur, ou des fables des ſorcieres, il ne faut pas douter que ſa paſſion ou ſa créance ne lui faſſent voir en dormant, ou même en veillant, des objets capables de l'entretenir dans ſes rêveries. L'amour & la *maladie incube* joints enſemble, ſont des maux qui ſont deux eſpeces de folie, & qui peuvent cauſer tout ce que l'on nous dit de ſurprenant touchant le commerce des démons avec les femmes.

Toute l'antiquité n'a pas cru ces bagatelles, puiſqu'elle nous a laiſſé par écrit des remedes pour guérir ceux qui ſont maniaques, & qui ſont attaqués des terreurs paniques, croyant bien que ce que l'on penſoit être un démon n'étoit ordinairement qu'une humeur mélancolique qui étoit la cauſe de tous les déſordres que l'on voyoit arriver à ces ſortes de perſonnes; juſques-là que *Pomponace* nous fait l'hiſtoire de la femme d'un cordonnier, laquelle parloit pluſieurs langues ſans les avoir jamais appriſes, & qui fut enſuite guérie par le ſavant médecin *Calceran*, qui avec l'ellébore lui chaſſa ſes rêveries, & lui ravit en même temps la ſcience par l'évacuation de la bile noire dont le démon ſe ſervoit.

S'il eſt vrai, comme l'expérience de tous les jours nous le fait connoître, qu'après avoir préparé la bile noire & l'avoir purgée, après avoir corrigé l'intemperie des entrailles, ôté les obſtructions qui s'y trouvent, & provoqué le ſommeil, nous rétabliſſons la ſanté des perſonnes qui ont l'imagination ainſi affectée. Cela arriva de la ſorte à un apotiquaire, qui accompagnoit un médecin dans un des hôpitaux d'Auvergne. Cet apotiquaire proteſtoit, ſi nous en croions *Houllier*, qu'il avoit vû pendant la nuit le démon figuré d'une maniere qu'il dépeignoit, & qu'il en avoit été maltraité; cependant ce démon imaginaire fut chaſſé par les ſoins du médecin de l'hôpital, qui guérit l'apotiquaire de la maladie incube dont il étoit attaqué.

On pourroit à tous ces raiſonnemens en ajouter une infinité d'autres, qui ne feroient pas d'un moindre poids, pour prouver la fauſſeté du commerce des incubes & des ſuccubes avec les hommes & les femmes. Mais comme ce que nous venons d'en dire paroît plus que ſuffiſant pour détruire ce préjugé, paſſons à la ſeconde partie, & voyons ſi nous réuſſirons également à prouver l'impoſſibilité de l'apparition des eſprits.

Les eſprits ſont de telle nature, que nous pouvons dire que c'eſt *illud quod neque oculus vidit, neque auris audivit, neque manus tetigit*; & néanmoins tout le monde dit qu'il a vu un eſprit, qu'il a oui un eſprit, un eſprit a battu; & l'on ſait ſi peu ce que l'on dit touchant cette matiere, que l'on parle d'un corps en penſant parler d'un eſprit. On me dira peut-être que les eſprits peuvent ſe former des corps d'air, ou prendre des cadavres pour ſe faire appercevoir. Je le veux: mais puiſqu'ils ne peuvent rien faire de ſenſible ſans l'aide du corps, voyons ſi l'artifice humain, ou la nature, ou le haſard n'ont point la meilleure part en tous ces myſtères. Il y a eu de tout tems des hommes plus fins que les autres. Les premiers ſe ſont ſervi de toutes ſortes d'artifices pour tromper les derniers; & quand le pouvoir humain leur a manqué, ils ont mis en uſage tout ce qui leur a pu ſervir, pour abuſer de la ſimplicité de ceux dont ils ſe ſont voulu rendre les maîtres, juſques à leur perſuader que ce qu'ils leur propoſoient étoit la volonté du ciel. Les payens n'ont pas manqué de ces ſortes d'adreſſes, comme nous l'avons déja prouvé évidemment. Ils ont eu leurs dieux, ils ont eu leurs oracles. *Numa Pompilius*, qui aſſurément avoit découvert

quelques vérités dans la bible, au lieu de s'en servir pour instruire son peuple & pour le conduire dans le chemin du ciel, aima mieux s'en servir pour la gloire de ce monde, & en faisant le signe de Moyse, faire accroire aux romains qu'il recevoit les conseils de la *nymphe Egerie* pour le gouvernement de l'état. Il y a une infinité d'histoires qui ont embarrassé les plus incrédules ; & l'on peut bien dire qu'il en est, comme des tours de gobelets, qui surprennent les yeux les plus perçans, mais qui font rougir ceux qui se laissent abuser par des choses si simples, lorsque l'artifice en est découvert. Voici quelques histoires qui vous prouveront ce que je dis.

M. L. B. D. N. me racontoit un jour qu'un jeune prince d'Italie, dont les mœurs étoient dereglées, étant dans sa chambre apperçut un spectre qui lui dit d'un ton fier & d'une voix menaçante, *corrige-toi*, & puis disparut aussi-tôt. Ce jeune prince voulut faire l'esprit fort, & croire que ce n'étoit qu'une imagination ; mais après que le spectre lui eut apparu une seconde fois & lui eut redit la même chose, il en fut tellement épouvanté, qu'il changea entierement de vie & ne songea plus qu'à faire son salut.

Le lecteur peut être aisément convaincu par cet exemple, du moins pendant un instant, de l'apparition des esprits. Cependant il n'y a rien moins dans toute cette avanture que de l'extraordinaire, & le fait est des plus simples. Le pere de ce jeune prince voyant que son fils, dont il connoissoit le génie, portoit son ambition trop avant, & craignant qu'il ne manquât de piété envers celui qui lui avoit donné le jour, se servit de cet artifice pour le retenir dans son devoir : pour cet effet, il fit disposer dans la chambre de son fils une porte dérobée, à l'endroit de laquelle on avoit coupé la tapisserie, afin d'y faire passer une machine en forme de spectre, dans laquelle il y avoit un homme enfermé, lequel, comme je viens de le dire, menaça ce jeune prince, qui étoit alors attaché à la lecture, & qui par sa surprise donna assez de loisir à ce fantôme artificiel de se retirer, & de rajuster subtilement la tapisserie. Voilà par quel artifice ce pere ingénieux fit rentrer son fils en lui-même. Voyons si le hasard n'y contribue pas quelquefois, aussi-bien que la ruse : deux histoires vont le prouver.

Une servante de la rue S. Victor étant descendue dans la cave, en remonta avec une frayeur sans égale, en s'écriant qu'elle venoit de voir une ame entre deux tonneaux. On se moqua d'elle. Les plus

hardis y descendirent; mais ils en remonterent aussi promptement, & avec autant de frayeur que cette pauvre servante. Tout aussi-tôt le bruit courut par tout le quartier, qu'un esprit revenoit dans cette cave, & il se trouva plus de vingt témoins, *de visu*, qui tous le rapporterent comme la chose du monde la plus assurée. Tant de témoignages étoient bien capables d'embarrasser des esprits foibles : néanmoins admirez les effets du hasard & de la foiblesse humaine. Le chariot de l'Hôtel-Dieu ayant versé près de cette maison où l'on disoit que l'esprit revenoit, & les corps étant tombés sur le pavé, il en passa un par le soupirail de la cave, lequel tomba entre deux muids & y demeura tout droit. Voilà ce qui donna lieu à cette fausse croyance.

Tout le monde peut encore lire dans *Cardan* ce qui donna sujet à un françois de croire qu'un esprit l'avoit voulu perdre au moment que ce françois vouloit passer de nuit par un lieu qu'il ne connoissoit pas; & comment après qu'il eut demandé en ces termes, peut-on passer ici, l'écho lui répondit aussi-tôt *si si*, qui veut dire en italien *oui oui* : De sorte qu'après cela il ne fit aucune difficulté d'avancer, mais il se jetta dans une riviere où sans doute il auroit été noyé, si l'on ne fût venu bien vîte à son secours; & quoiqu'après cela on put lui dire pour lui prouver que l'écho seul lui avoit joué ce mauvais tour, jamais on ne lui put ôter de l'esprit la croyance qu'il avoit conçue qu'un démon l'avoit voulu faire noyer: tant il est vrai que les apparences nous impriment de puissantes idées très-mal aisées à dissiper. Voici encore une autre aventure qui ne surprendra pas moins que les autres & qui fit perdre à un des plus courageux hommes du monde, son courage & sa fermeté, ainsi qu'il l'a dit lui-même. C'est M. le marquis de C. qui s'est tant signalé dans les guerres, & qui avoit fait paroître un esprit solide & inébranlable dans quelques desseins qu'on avoit eu de lui faire peur par des apparitions artificielles.

Ce brave marquis étant en garnison dans une petite ville de Dauphiné, entendit, une nuit, lorsqu'il étoit couché, marcher à grands pas dans sa chambre, & comme qui diroit quelqu'un qui traîneroit des chaînes. Il prêta l'oreille à ce bruit, & il ouit que cela alloit droit à la cheminée : il ne voyoit rien, à cause de la grande obscurité; mais comme cela eut frappé de la pelle sur une bûche mal éteinte, le feu se ralluma un peu : ce qui fit une lumiere à la faveur de laquelle ce seigneur vit un grand homme sec, qui avoit les

joues coufues, un regard effroyable, & des chaînes aux mains & aux pieds. Ce fpectre s'approcha enfuite d'une table où il y avoit deux piftolets chargés; il en prit un & le banda en le regardant; & puis le remit brufquement fur la table; enfuite de quoi il fut droit au lit du marquis, à qui d'un ton de voix lugubre & capable d'infpirer de la terreur à Mars lui-même il dit : que fais-tu là ? Je tâche de dormir, lui répondit ce feigneur avec affez de peine. Le fantôme lui fit encore quelques demandes, toujours du même ton de voix, & lui dit enfin, retire-toi, afin que je me couche : & il fe coucha en effet auprès du marquis qu'il pouffoit toujours comme s'il l'eût voulu jetter hors du lit. En cet état, la générofité & la folidité d'efprit abandonnerent notre marquis & donnerent prife à la peur, s'il eft permis de parler de la forte. Il faut avouer auffi qu'il n'y a que la brutalité qui puiffe donner de l'affurance dans une pareille rencontre. Toutefois, comme ce marquis avoit un fond de courage qui ne pouvoit l'abandonner pour long-tems, auffi-tôt qu'il eut oui du monde qui crioit dans une cour prochaine : *Le fou eft échappé, le fou eft échappé*; alors il ceffa d'avoir peur, & fe jetta fur cette hideufe figure, qu'il tint embraffée de toutes fes forces, jufques à ce qu'on fût venu à fon fecours pour le délivrer d'un fi vilain camarade. En effet c'étoit un fou maniaque, pere du maître de la maifon. On le tenoit enfermé, il y avoit long-tems, le plus fecrétement qu'on pouvoit; & il s'étoit échappé ce jour-là, ou plutôt cette nuit-là. Je demande au lecteur fi la fantaifie eût pris à ce maniaque de s'en retourner en fon lieu ordinaire avant qu'on fe fût apperçu de fa fortie; je demande fi M. de C. n'auroit pas été fortement perfuadé de l'apparition des efprits, & fi cela n'auroit pas été capable d'en convaincre entiérement ceux que le connoiffoient pour un homme qui ne manquoit ni de fermeté de courage ni de folidité d'efprit.

Il eft arrivé un trait à peu près femblable, quoique les circonftances en foient bien différentes. Les locataires d'une maifon fituée à Lyon, dans la place des Terreaux, furent obligés d'en fortir, ne pouvant plus réfifter aux frayeurs que leur caufoit toutes les nuits la vue d'un fpectre épouvantable, qui faifoit la ronde de toutes les chambres en pouffant des hurlemens affreux. Déja plufieurs années s'étoient écoulées, que perfonne n'ofoit non-feulement habiter dans cette fatale maifon, mais même en approcher, tant la peur étoit univerfellement répandue. Les propriétaires avoient prefque renoncé au droit qu'ils y

avoient, quand cette nouvelle vint aux oreilles d'un soldat du régiment d'Artois. C'étoit un jeune homme intrépide, & qui bien loin d'avoir peur des esprits, disoit sans cesse qu'il ne seroit jamais plus satisfait que lorsqu'il en pourroit voir. Il y avoit de quoi contenter son envie. On lui proposa une grande récompense, s'il pouvoit apprendre du fantôme le sujet qui l'amenoit dans cette maison, & les moyens qu'il falloit employer pour l'engager à ne plus rendre visite à des gens qui vouloient bien s'en passer. Il n'en falloit pas tant pour déterminer notre généreux soldat à entreprendre l'aventure : il porte dans la maison une bonne provision de vin, de tabac & de chandelles, & attend de pied ferme l'arrivée du spectre. Déja le jour étoit prêt à paroître, & il désespéroit de rien voir, quand il entendit tout-à-coup un bruit effroyable & des mugissemens furieux. Il se tient sur ses gardes, met le pistolet à la main, & sans s'émouvoir il regarde tranquillement avancer l'esprit. La contenance du soldat effraya le revenant; il n'étoit pas accoutumé à trouver de pareilles sentinelles; & celui qui faisoit peur aux autres, eut pour le coup peur à son tour : il s'enfuit. Le soldat le poursuit; il descend les montées, l'autre en fait de même, lui tenant toujours le pistolet dans les reins. L'esprit se jette enfin dans une cave qui étoit au bas de la montée d'un caveau par où il avoit fallu passer. Notre intrépide n'hésite point de s'y jetter après lui. Quel fut son étonnement d'y rencontrer, au lieu d'une assemblée de sabbath, une fort bonne compagnie & quelques-uns de sa connoissance ! Le spectre se démasque sur le champ, se dépouille du lugubre vêtement dont il étoit revêtu, & se jette aux pieds du soldat qui lui faisoit une frayeur inconcevable avec son pistolet. On sera sûrement curieux d'apprendre le dénouement de cette aventure : c'étoient de très-honnêtes faux-monnoyeurs, qui, pour travailler en sûreté à leur petit commerce, s'étoient avisés de se servir de ce stratagême pour faire fuir les gens de la maison dont le voisinage les inquiétoit. On fit asseoir le soldat; il but & mangea avec eux le reste de la nuit, & dès le grand matin il leur conseilla d'aller chercher gîte ailleurs; disant que pour lui, il alloit découvrir tout le mystère, & se faire payer de la somme dont on étoit convenu.

On voit de quelle maniere le hasard & l'imposture se jouent de la crédulité des hommes. Il faut montrer aussi que la nature a voulu être de la partie, & qu'elle usoit pour cela des moyens qui sont encre plus difficiles à découvrir que les tromperies des hommes même.

Voici une autre hiſtoire qui confirmera de plus en plus ce que je dis. Un jeune homme ayant paſſé une partie de la nuit avec une femme qu'il aimoit, s'en retourna coucher dans ſon lit ordinaire; mais il n'eut pas ſi-tôt dormi une heure ou deux, qu'en s'éveillant il apperçut près de ſon lit ſa maitreſſe, qui lui dit quelque choſe dont il ne put ſe ſouvenir, & puis diſparut. Ce jeune homme appelle auſſi-tôt ſon valet, & lui demande ſi toutes les portes ſont bien fermées : ſon valet lui répondit qu'il n'y avoit rien d'ouvert; & notre amoureux ſe rendort. Mais il ſe reveilla encore, & revit pour la ſeconde fois ſa demoiſelle, qui diſparut. Il ne faut pas demander s'il en fut épouvanté, & ſi cette vue ne lui cauſa pas alors autant de frayeur, qu'elle lui donnoit ordinairement d'amour & de joie. Je ne m'étonne point de cette apparition. Un homme encore tout enflammé, & qui vient de goûter tous les plaiſirs dont on peut jouir avec une beauté qu'on aime; un homme, dis-je de cette ſorte a pu conſerver quelque tems dans ſon imagination les traits de l'objet de ſon amour; la ſubſtance du cerveau qui eſt fort délicate, peut demeurer ébranlée par l'impreſſion que fait un tel objet; & même les amoureux voyent continuellement ce qu'ils aiment, bien qu'ils en ſoient ſéparés. Ne voyons-nous pas auſſi que ceux qui ont long-tems porté un fardeau ſur les épaules, ou ſur les bras, le ſentent encore quelques tems après l'avoir quitté? Si les objets ne ſe font ſentir que par l'impreſſion qu'ils cauſent ſur l'organe, & par l'ébranlement qu'ils font de petites fibres de ces mêmes organes, ne peut-on pas croire que cet ébranlement peut durer quelque tems après que les objets ne ſont plus préſens? La douleur d'un coup de pierre demeure long-temps après le coup. Ce jeune homme avoit la tête remplie des idées de ſa demoiſelle, il penſoit continuellement à elle, & il la voyoit même toujours étant éveillé : ainſi n'étant qu'à moitié éveillé dans ſon lit, ſes eſprits, qui étoient encore dans une confuſion qui l'empêchoit de connoître diſtinctement ce qui remuoit ſon imagination, firent qu'il crut voir au dehors de ſoi ce qui n'étoit que chez ſoi. La même choſe peut arriver à un homme parfaitement éveillé, ſi l'impreſſion ſe fait ſentir ſi avant dans le cerveau, qu'il en ſoit continuellement ébranlé. De plus, ſi le mouvement des organes ſe communique au cerveau, pourquoi le mouvement du cerveau ne pourra-t-il pas ſe communiquer aux organes, & les mouvoir avec la même modification que feroient les objets extérieurs pour leur faire voir au dehors la même choſe qui ſeroit empreinte dans le ſiege de l'imagination? Il ſe

peut faire aussi, comme nous avons déja dit, qu'une rate pleine d'humeurs brûlées & un sang épaissi envoyent des vapeurs grasses, ou (pour mieux dire) des exhalaisons à la tête, qui prennent telle ou telle figure, ainsi que les nuées représentent à l'imagination des objets différens. Ces figures peuvent paroître à certaines heures reglées, selon que l'humeur s'échauffe ; & cela fait des apparitions quotidiennes, tierces ou quartes, ainsi que des fievres.

Voic une expérience qui donnera lieu au lecteur d'imaginer une autre cause naturelle de ces apparitions. Une femme à qui une cataracte étoit remontée après avoir été abbatue, me vint trouver il y a quelques années. Je regardai son œil, & je remarquai que sa cataracte, quoique remontée, étoit toute détachée de la circonférence de l'uvée. Je lui dis que je croyois qu'elle se dissiperoit. Cette femme revint chez moi un mois après. J'observai que sa cataracte commençoit à se rompre ; je lui dis que la vue de cet œil pourroit revenir. Elle sortit de chez elle peu de temps après, pour aller se promener à Montmartre ; mais elle n'eut pas si-tôt passée la porte de la ville, qu'elle s'écria qu'elle étoit ensorcellée, qu'elle voyoit des mouches & des chenilles de toutes sortes de couleurs ; qu'une mouche beaucoup plus grosse que les autres, dont une aîle étoit verte & l'autre jaune, dont la tête étoit rouge & le corps bleu, lui vouloit entrer dans l'œil. Cette pauvre femme effrayée de cette maniere, entra chez un taillandier & envoya quérir un prêtre, qui la consola le mieux qu'il put, mais qui avoua qu'il n'avoit jamais oui parler de diables bigarrés de cette façon. On ramena cette femme chez elle ; elle me renvoya querir le lendemain. Je vis son œil, & j'apperçus que sa cataracte étoit en plusieurs pieces, dont quelques-unes se touchant formoient comme de petits prismes ; il y en avoit aussi qui étoient les unes sur les autres, comme des glaçons lorsque la riviere n'a pas gelé tout-à-coup. Je lui demandai si les mouches & les chenilles lui paroissoient aussi formées, & les couleurs aussi vives que dans le moment qu'elle les avoit apperçues : elle répondit que non. Je la rassurai sur sa peur, & je lui dis qu'elle verroit bientôt de son œil ; ce qui arriva en dix ou douze jours, pendant lequel tems les figures & les couleurs de ces petits animaux s'effacerent entierement.

D'après ce qu'on vient de lire, il résulte qu'on doit bien prendre garde de ne pas trop aisément ajouter foi à ce que l'on nous dit très-souvent sur les apparitions, de peur d'être pris pour duppe.

Tom VIII N° 3

fig. 1.

F. 2

F. 3

A B B A A

F. 4

F. 5

L L I I

F. 6

A B O

F. 7

D B C A

F. 8

A C C A B



EPREUVE *par* l'EAU.



EPREUVE *par la* BAGUETTE.



Diverses EXPERIENCES *par la* BAGUETTE.



Diverses EXPERIENCES *par la* BAGUETTE.

Superſtitions des peuples pour la Baguette Dévinatoire.

LA baguette dévinatoire, qui fit tant de bruit dans le ſiecle dernier, & dont le docteur Thiers a pris la peine de faire l'hiſtoire, eſt une petite branche fourchue, ordinairement de coudre & groſſe comme le doigt (*fig.* XVI.) Tenue dans les deux mains, elle tourne, dit-on, ſur les endroits où il y a de l'eau, des métaux, & diverſes autres choſes que l'on veut découvrir. Cette ſorte de ſuperſtition ne fut connue ni des grecs, ni des romains, ni des autres peuples de l'antiquité. Le quinzieme ſiecle la vit naître & preſque périr. Elle n'eut qu'environ une 20e. d'années de regne; & pendant cet eſpace de tems, elle bouleverſa toutes les têtes, & fit débiter une foule de fables abſurdes & également extravagantes. Jacques Aymard, payſan du Dauphiné, fit, ſi l'on en croit le docteur Thiers & pluſieurs autres écrivains tout auſſi crédules, des découvertes ſurprenantes à Lyon & à Grenoble; mais tranſporté à Paris pour y donner le ſpectacle de ſes tours de gibecieres, ſon art ſembla l'abandonner, & il ne remporta de cette capitale que de la honte & du mépris. La premiere preuve que fit ce payſan, en préſence des officiers de juſtice de la ville de Grenoble, en 1688, eſt l'une des plus authentiques & des plus importantes. M. Thiers, qui dit l'avoir appriſe du magiſtrat même qui étoit préſent, la rapporte en ces termes:

« On avoit volé les hardes à M... dans un tems où l'on diſoit dans » la ville que ceux qui trouvoient les bornes, ſavoient auſſi découvrir » les vols; le deſir d'en voir l'expérience & de recouvrer ce qui avoit » été pris, fit demander un homme à baguette. Aymar eſt appellé & » conduit dans l'endroit où l'on croyoit que le vol avoit été fait. La » baguette y tourne: elle continue à tourner en ſortant du logis; & » en avançant dans les rues, on vient aux priſons & l'on paſſe même » juſqu'à une porte qu'on ouvrit ſans la permiſſion de M. le juge. On » va demander cette permiſſion: ce qu'on expoſe pour l'obtenir étonne » M. le juge. Il veut être témoin de l'expérience; il ſe rend donc à la » priſon & fait ouvrir la porte. Aymar entre, & guidé par ſa baguette, » il va vers quatre frippons qu'on avoit enfermés depuis peu de jours. » Il les fait ranger ſur une ligne, met ſon pied ſur le pied du premier; » la baguette ne remue point; il le met ſur le pied du ſecond, la baguette » tourne. Aymar aſſure que c'eſt là le voleur, quelque ſerment qu'il

» fît pour ſe diſculper. On paſſe au troiſieme, la baguette ne ſe meut
» point; mais elle tourne rapidement ſur le quatrieme. Celui-ci tout
» tremblant avoue le fait, déclare le ſecond complice; ils confeſſent
» tous deux que le vol étoit dans une grange auprès de la ville. On y
» va; & les fermiers interrogés ne donnant pas la ſatisfaction qu'on ſou-
» haitoit, la baguette découvrit ſur le champ ce qu'ils avoient caché
» avec ſoin. »

La relation ſuivante, rapportée par le même auteur, fit grand bruit dans le tems à Lyon & dans toute l'Europe. Elle préſente des circonſtances très-ſurprenantes qu'il n'eſt pas poſſible d'attribuer à aucune cauſe phyſique & naturelle : le lecteur en jugera. « Le 5 juillet 1692,
» un marchand de vin furent tués à coup de ſerpe dans une cave, & leur
» argent fut volé dans une boutique qui leur ſervoit de chambre. On
» ne put ni ſoupçonner, ni découvrir les auteurs du crime, & un voiſin
» fit venir à Lyon le payſan dont on vient de parler. Aymar arrive, &
» promet à M. le procureur du roi d'aller ſur les pas des coupables,
» pourvu qu'il commence par deſcendre dans la cave où l'aſſaſſinat avoit
» été fait. M. le lieutenant criminel & M. le procureur du roi l'y con-
» duiſent. On lui donne une baguette du premier bois qu'on trouve. Il
» parcourt la cave, & ſa baguette ne fit aucun mouvement que ſur le
» lieu où l'artiſan avoit été aſſaſſiné. Dans cet endroit Aymar fut ému;
» ſon pouls s'éleva comme dans une groſſe fievre : la baguette qu'il
» tenoit en ſes mains tourna rapidement; & toutes ces émotions redou-
» blerent ſur l'endroit où l'on avoit trouvé le cadavre de la femme.
» Après quoi, guidé par la baguette, ou par un ſentiment intérieur,
» il alla dans la boutique où le vol avoit été fait; & delà ſuivant dans
» les rues la piſte des aſſaſſins, il entra dans la cour de l'archevêché, &
» ſortit de la ville par le pont du rhone, & prit à main droite le long
» de ce fleuve. Trois perſonnes qui l'eſcortoient furent témoins qu'il
» s'appercevoit quelquefois de trois complices; quelquefois il n'en comp-
» toit que deux. Mais il fut éclairci de leur nombre, en arrivant à la
» maiſon d'un jardinier, où il ſoutint opiniâtrement qu'ils avoient en-
» touré une table vers laquelle ſa baguette tournoit; & que de trois
» bouteilles qu'il y avoit dans la chambre, ils en avoient touché une ſur
» laquelle ſa baguette tournoit auſſi. On veut ſavoir du jardinier ſi lui
» ou quelqu'un de ſes gens n'avoit point parlé aux meurtriers : mais on
» n'en peut rien tirer. On fait venir les domeſtiques, la baguette ne les
» connoît point. Enfin, deux enfans de neuf à dix ans paroiſſent, la

» baguette tourne; on les interroge, & on leur fait avouer qu'un di-
» manche au matin trois hommes, qu'ils dépeignirent, s'étoient glissés
» dans la maison, & avoient bu le vin de la bouteille que l'homme à
» la baguette indiquoit. »

« Cette découverte fit croire qu'Aymar n'en imposoit pas. Toute fois,
» avant de l'envoyer plus loin, on crut qu'il étoit plus à propos de
» faire une expérience plus particuliere de son secret. Comme on avoit
» trouvé la serpe dont les meurtriers s'étoient servis, on prit plusieurs
» autres serpes de la même grandeur, & on les porta dans le jardin de
» M. de Montivrol, où elles furent enfouies en terre sans que cet
» homme les vit. On le fit passer sur toutes les serpes, & la baguette
» tourna seulement sur celle dont on s'étoit servi pour le meurtre. M.
» l'intendant lui banda les yeux; après quoi on cacha ces mêmes serpes
» dans l'herbe, & on le mena au lieu où elles étoient. La baguette
» tourna toujours sur la même serpe, sans remuer sur les autres. »

« Après cette expérience, on lui donna un commis du greffe & des
» archers pour aller à la poursuite des assassins. L'on fut d'abord du rhône,
» à demie lieue plus bas que le pont; & leurs traces imprimées dans le
» sable, montrerent visiblement qu'ils s'étoient embarqués. Ils furent
» exactement suivis par eau, & le paysan fit conduire son bateau dans
» des routes & sous un arche du pont de Vienne où l'on ne passe ja-
» mais; ce qui fit juger qu'ils n'avoient point de batelier, puisqu'ils
» s'écartoient du bon chemin sur la riviere. »

« Durant ce voyage, le villageois faisoit aborder à tous les ports où
» les scélérats avoient pris terre, alloit droit à leurs gîtes, & reconnois-
» soit, au grand étonnement des hôtes & des spectateurs, les lits où
» ils avoient couché, les tables où ils avoient mangé, les pots & les
» verres qu'ils avoient touchés. »

» On arrive au camp de Sablon; le paysan se sent ému: il est per-
» suadé qu'il voit les meurtriers, & n'ose pourtant faire agir sa baguette
» pour s'en convaincre, car il craint que les soldats ne se jettent sur lui.
» Frappé de cette peur, il revient à Lyon. »

« On le renvoie au camp dans un bateau, avec des lettres de recom-
» mandation. Les criminels en sont partis avant son retour. Il les pour-
» suit jusqu'à Beaucaire; & dans la route, il visite toujours leurs logis,
» marque sans cesse la table & les lits qu'ils ont occupés, les pots & les
» verres qu'ils ont maniés pour boire. »

« Lorsqu'il fut à Beaucaire, il reconnut par sa baguette qu'ils s'étoient

» séparés en y entrant. Il s'attacha à la poursuite de celui dont les
» traces excitoient plus de mouvement à sa baguette. Il s'arrêta devant
» la porte d'une prison, & dit positivement qu'il y en avoit un là-dedans.
» On ouvrit; on lui présenta douze ou quinze prisonniers, parmi les-
» quels un bossu qu'on y avoit enfermé depuis une heure pour un petit
» larcin, fut celui que la baguette désigna pour un des complices. On
» chercha les autres. Aymar découvrit qu'ils avoient pris un sentier
» aboutissant au chemin de Nismes, & le bossu fut conduit à Lyon.
» Au commencement il nioit d'avoir eu la moindre connoissance ni des
» forfaits, ni des coupables, & même d'avoir jamais été à Lyon. Ce-
» pendant comme on le conduisoit sur la route où il avoit passé en des-
» cendant à Beaucaire, & qu'il fut reconnu dans toutes les maisons où
» il s'étoit arrêté, il avoua qu'il avoit bu & mangé avec les complices,
» généralement dans tous les lieux que la baguette avoit indiqués; &
» ayant été interrogé à Lyon dans toutes les formes, il déclara qu'il
» avoit été présent à l'assassinat & au vol, & que les deux complices
» qu'il nomma, avoient tué l'un le mari, l'autre la femme. »

« Deux jours après, Aymar avec la même escorte, fut renvoyé au
» sentier dont on a parlé, pour y reprendre la piste des autres com-
» plices; & sa baguette le ramena dans Beaucaire, à la porte de la
» même prison où l'on avoit trouvé le premier. Il assuroit qu'il y en avoit
» encore un là-dedans, & n'en fut détrompé que par le géolier, qui
» lui dit qu'un homme tel qu'on décrivoit un de ces deux scélérats, y
» étoit venu depuis peu demander des nouvelles du bossu. On se remet
» ensuite sur leurs vestiges. On fut jusqu'à Touton, dans une hôtellerie
» où ils avoient dîné le jour précédent; on les poursuivit sur la mer
» où ils s'étoient embarqués. On reconnut qu'ils prenoient terre de tems
» en tems sur nos côtes, qu'ils y avoient couché sous des oliviers; &
» malgré les tempêtes, la baguette les suivit inutilement sur les ondes
» journée par journée jusqu'aux dernieres limites du royaume. »

« Le procès du bossu s'intruisoit cependant avec une singuliere exac-
» titude, & quand le paysan fut de retour, ce criminel qui ne se
» donnoit que dix-neuf ans, fut condamné le 30 août, a être rompu vif
» sur les terreaux. »

Les lumieres du siecle où nous vivons, la saine philosophie qui guide aujourd'hui toute l'Europe, ne nous permet pas de nous appésantir d'avantage sur une matiere dont la futilité est aussi manifeste. Le prétendu secret qui, dans le dernier siecle, valut à Jacques Aymar

une réputation ſi brillante, n'eſt plus à nos yeux qu'une chimere ; ſes ſuccès une impoſture évidente & les éloges de ſes panégyriſtes, le fruit de l'ignorance & de la prévention. Envain le docteur Thiers a recours à la puiſſance du démon & à la force des enchantemens, en vain on invoque les ſecrets de la phyſique occulte, envain des perſonnes plus éclairées chercheroient dans les reſſources de la nature l'explication de ce phénomene ; tous les efforts que l'on peut faire pour juſtifier les hiſtoriens à ce ſujet, contribueroient à prouver leur ignorance ou leur mauvaiſe foi ; & ce ſeroit participer à l'ignominie dont s'eſt couvert, à bien des égards, un ſiecle ſuperſtitieux, crédule, puſillanime & livré à toute la foibleſſe de ſes préjugés, que de vouloir défendre ſes erreurs ou ſes folies.

Nous avouerons pourtant que ſi de nos jours on n'ajoute aucune foi à ce prétendu ſecret d'Aymar de découvrir la trace des coupables, la baguette divinatoire n'a pas encore perdu tout ſon crédit dans l'eſprit de quelques âmes foibles ou prévenues. Notre ſiecle a auſſi à ſe reprocher diverſes foibleſſes à ce ſujet. La plupart des preſtiges pratiqués en Dauphiné par Jacques Aymar, ont été renouvellés il y a deux ans dans la même province, par le nommé Barthelemy Bleton. Ce payſan, que ſes panégyriſtes n'ont pas oſé nous repréſenter comme un ſorcier, mais comme doué d'une conſtitution extrêmement ſenſible, avoit l'art de découvrir les ſources, de ſuivre leurs eaux dans leurs différentes ramifications, & tout cela à la faveur d'une baguette. Voici comme s'exprimoit à ce ſujet un médecin de Lorraine, qui paroît l'avoir ſuivi dans la plupart de ſes opérations.

La premiere impreſſion que faiſoit éprouver au corps de Bleton la préſence de l'eau ſouterraine, ſe portoit ſur le diaphragme, & lui occoſionnoit un ſerrement & une oppreſſion conſidérable. Un ſaiſiſſement, un tremblement & un refroidiſſement général s'emparoient en même-tems de ſa perſonne. Ses jambes chanceloient, les tendons des poignets ſe roidiſſoient & entroient en convulſion. Le pouce ſe concentroit & diminuoit peu-à-peu. En un mot, cet état caractériſoit parfaitement l'invaſion d'une véritable attaque d'un ſpaſme convulſif. Cette convulſion ſubſiſtoit ainſi avec diverſes nuances, tant qu'il reſtoit ſur la ſource ; elle diſparoiſſoit entierement lorſqu'elle en étoit éloignée.

Tous ces ſymptômes étoient plus ou moins marqués ſuivant le volume & la profondeur de l'eau. Les convulſions étoient beaucoup plus vives lorſqu'il remontoit vers la ſource, que quand il ſuivoit le cours naturel des

eaux. Ces ſenſations étoient beaucoup plus fortes à jeûn qu'après ſes repas; & ſi, dans ce dernier cas, il lui arrivoit de travailler longtems ſur des ſources abondantes, ſa digeſtion s'interrompoit, où il étoit obligé de rejetter ſa nourriture par le vomiſſement. Les tems chauds & ſecs étoient beaucoup plus favorables à ſes opérations que les tems pluvieux. Auſſi les ſuſpendoit-il pendant les hyvers. Quant à la baguette dont Bleton ſe ſervoit, peu importoit de quel bois elle fût compoſée; mais il falloit qu'elle fût un peu courbe & non fourchue. Une baguette droite ne faiſoit, dit notre Medecin crédule, que de ſe ſoulever un peu aux extrémités, par des petits ſauts, en faiſant effort ſur les deux doigts; mais elle ne tournoit pas. Pour peu qu'elle fût courbe, elle tournoit ſur ſon axe plus ou moins rapidement, plus ou moins longtems, ſelon la quantité & la force de l'eau qui couloit ſous les pieds du ſourcier. L'auteur du mémoire phyſique & médicinal, aſſure avoir compté juſqu'à quatre vingt tours de cette baguette par minute.

Ceux qui ſeroient jaloux de ſuivre les prétendus prodiges du ſourcier Bleton, pourroient avoir recours à l'ouvrage même que nous venons de citer; & ſi les témoignages multipliés peuvent ſuffir pour conſtater l'exiſtence de tant de merveilles, on en trouvera un aſſez grand nombre pour convaincre les plus incrédules. Nous placerons ici une lettre d'un militaire, qui, par la naïveté de ſes expreſſions, ſembleroit devoir mériter quelque confiance. « Si l'homme, dit-il, ſur lequel vous me demandez des détails, Monſieur, n'eſt point hydroſcope; s'il ne voit point bouillonner l'eau dans les entrailles de la terre, au moins il la ſent; & les ſenſations qu'ils éprouve ſont bien extraordinaires. C'eſt un dérangement général dans toute l'habitude de ſon corps, une variation étonnante dans ſon pouls, une contraction prodigieuſe dans le ſyſtême de ſes nerfs, lorſqu'il eſt ſur une ſource. »

« J'étois, je l'avoue, prévenu contre cet homme, & décidé à ne pas croire les choſes merveilleuſes que j'entendois raconter, même par des perſonnes très-raiſonnables; mais j'ai vu de mes yeux; j'ai examiné comme je l'ai voulu; j'ai tâté le pouls; j'ai placé moi-même la baguette; j'ai fait toutes les chicanes que mes doutes m'ont inſpirées; enfin, j'ai mis mon ſourcier à toutes les épreuves poſſibles, ſans jamais le trouver en défaut. »

« Quoi qu'il en ſoit, ce n'eſt pas la baguette qui m'étonne, je ſens que ce peut-être une affaire d'adreſſe; mais le pouls & les nerfs avec leſquels on ne plaiſante guere. »

« Au premier pas que fait cet homme pour s'éloigner d'une ſource, le mouvement de ſa baguette ceſſe; & lorſqu'en marchant lentement, il arrive à une certaine diſtance, elle revient ſur elle-même. Alors meſurant la diſtance du lieu ou la baguette tourne à celui ou elle retrograde, il prétend que c'eſt la profondeur de la ſource ſous terre. »

« Pour ne vous laiſſer rien à déſirer, Monſieur, je vais vous détailler une partie des choſes que j'ai vues. »

« J'étois à Santenay, & j'appris que Bleton opéroit à Chaſſagne, chez M. G... je m'y rendis, un peu tard à la vérité; mais par complaiſance, M. G... me procura la ſatisfaction que je cherchois. »

« Retrouvons, dit-il à Bleton, notre ſource du matin. Après avoir marché longtems, Bleton dit je ſuis deſſus. En effet, il avoit ſous les pieds une marque miſe à ſon inſçu. »

« Il ſuivit la ſource juſqu'à un puits, & dit en ſouriant : voilà un puits qui doit fournir bien peu d'eau. —Cela n'eſt que trop vrai, répondit M. G... quand on en a tiré quelques ſceaux, il faut attendre qu'il en vienne. »

« Rempli d'étonnement, je priai cet homme ſingulier de venir chez moi le lendemain; & il y vint, en effet, la nuit tombante. Je me promenois avec M. de S..., & nous le rencontrâmes aſſez loin du bourg où il n'étoit jamais venu. L'obſcurité nous favoriſoit, & ce moyen fut employé pour mettre Bleton à une très-forte épreuve. »

« En paſſant dans le bourg, il s'arrêta & annonça de l'eau. Nous le ſuivîmes dans l'obſcurité; il entra dans le verger & alla droit à une élévation qu'il prit pour un tas de pierre. La ſource eſt là-deſſous, dit Bleton. En effet, c'étoit la fontaine du château. »

« On envoya chercher les dames pour voir tourner la baguette; elles vinrent avec des flambeaux & Bleton leur dit : Meſdames tenez-moi chacune par la main, je ne dirai rien, c'eſt vous-même qui m'avertirez quand je paſſerai ſur de l'eau. On rebrouſſa chemin, & les deux dames s'écrierent en même-temps : je ſens une agitation extrême dans la main de cet homme. Il étoit ſur le même point d'où il étoit parti pour chercher la ſource dans le verger. »

« Vous ſentez, Monſieur, que la connoiſſance parfaite que nous avons du local, nous donne une certitude complette à cet égard, & que l'objection de l'obſcurité ne peut ſubſiſter. »

« Le lendemain M. de S... voulut ſavoir par où s'écouloit les eaux des foſſés de ſon château. Bleton en fit le tour, déſigna pluſieurs endroits;

mais s'arrêta plus particulierement dans un. On ſuit cet homme, on ſaute par-deſſus des haies; on franchit des murs; on traverſe pluſieurs héritages, & l'on arrive à un grand chemin très-pierreux. Bleton pourſuivant toujours, paſſe par-deſſus un mur, & tombe dans une eau courante inconnue. Voilà, dit-il, Monſieur, l'eau de votre foſſé. »

« Le lendemain Bleton trouva chez moi une ſource peu profonde, très-près d'un puits de quatre-vingt pieds, qui manque d'eau. J'ai fait creuſer; il s'eſt trouvé pour obſtacle un rocher très-dur, qu'il a fallu faire ſauter avec la poudre. »

« Voilà, Monſieur, où j'en ſuis; au reſte, je vous donne comme certain que M. F... a trouvé à Monpaté, près de Couches, une ſource indiquée par Bleton, à la profondeur de quatorze pieds, & qu'il exiſte dans la même maiſon un puits très-profond ſans eau. Si quelques raiſons peuvent vous engager à examiner vous-même, venez, je vous procurerai pour témoins les gens les moins crédules du pays, &c. »

Nous ignorons qu'elle a été la ſuite de ces prétendus prodiges, & ce qu'eſt devenu celui qui les opéroit. Eclairés par les vrais philoſophes, ſes admirateurs n'ont retiré de leur réflexions, de leurs panégyriſtes, de leur enthouſiaſme, que la honte d'avoir préconiſé un homme ordinaire. Le ſourcier Bleton a eu le ſort de tous ſes ſemblables, un oubli profond ont couronné ſa carriere.





HISTOIRE DU PURGATOIRE

DE SAINT PATRICE.

A deux lieues, à l'orient de Dungall, eſt un petit lac, nommé Dirg ou Derg, anciennement Liffer, au milieu duquel eſt une île autrefois fort célebre, par l'opinion où l'on étoit que là étoit ſituée l'entrée du Purgatoire. Cette île eſt appellée par les irlandois *Ellanu Frugadory*, ou l'île du Purgatoire. Les moines, qui y avoient conſtruit une cellule près d'une caverne profonde, perſuadoient aux voyageurs que quiconque entroit dans cet antre, alloit en Purgatoire, où il voyoit des choſes extraordinaires. Pour donner quelque poids à cette impoſture, ils aſſuroient que Saint-Patrice, prêchant dans cette île à des irlandois obſtinés & incrédules, obtint de Dieu par ſes prières que la terre s'ouvrît en cet endroit juſqu'au Purgatoire, afin que ſes auditeurs fuſſent convaincus par leurs propres yeux de la vérité de ſon apoſtolat, & de l'exiſtence des peines après cette vie. Lorſqu'il venoit quelqu'un dans l'île, pour faire le voyage du Purgatoire, un petit nombre de moines, qui demeuroient près de la caverne, faiſoient jeûner, prier & veiller le pélerin, en l'entretenant continuellement des viſions merveilleuſes auxquelles il devoit ſe préparer. Toutes ces idées affreuſes de diables, de flammes, de feu, de damnés, s'imprimoient fortement dans la cervelle affoiblie par les jeûnes & les inſomnies. Après l'avoir préparé ainſi à des rêves ſurprenans, ils l'enfermoient dans la caverne, & l'en retiroient au bout de quelques heures. Le pauvre voyageur croyoit avoir vu tout ce qu'on lui avoit prédit, & vivement touché des péchés qu'il avoit commis, il alloit raconter dans ſon pays les merveilles dont il avoit été témoin. Nous verrons dans nos *ſuperſtitions orientales* que cela reſſembloit aſſez aux oracles des Grecs.

Cette impoſture, propre à deshonorer la religion qui lui ſervoit de prétexte, ne fut découverte que vers la fin du regne de Jacques I. Deux ſeigneurs, Richard Boyle & Adam Loftre, chancelier d'Irlande, envoyerent alors ſur les lieux des perſonnes de probité, avec ordre de découvrir ce qui avoit occaſionné la réputation dont jouiſſoit cette caverne. Ils trouvèrent que cet antre n'étoit autre choſe qu'une petite cellule, creuſée dans le roc, où il n'entroit de jour que par la porte. Cette caverne étoit d'ailleurs ſi baſſe & ſi étroite, qu'un homme de

grande taille pouvoit à peine s'y tenir debout, & qu'elle ne contenoit que six ou sept hommes à la fois.

Nous avons une histoire du Purgatoire de S. Patrice, composée il n'y a pas long-temps par le R. P. François Bouillon, cordelier & bachelier en théologie de la faculté de Paris. J'ai suivi cet écrivain le plus scrupuleusement qu'il m'a été possible dans une matiere aussi importante. J'ai abrégé quelquefois la narration qui auroit été ennuyeuse, sans rien omettre cependant d'essentiel: & j'ai supplée plusieurs faits qu'il a omis & que j'ai tirés des chroniques de divers ordres.

Oenus, dit notre historien, étoit incessament agité du souvenir de ses désordres passés; il ne pouvoit jouir d'aucun repos à la vue d'un Dieu justement irrité contre lui. La nuit qui sert de délassement aux malheureux en suspendant leurs travaux, n'apportoit aucun soulagement à ses peines : il la passoit dans des frayeurs mortelles & des alarmes continuelles. Frappé par des songes fâcheux & des visions nocturnes qui lui revenoient sans cesse dans le sommeil & en interrompoient le cours : tantôt il étoit immobile comme une statue, ou comme un homme qui seroit frappé du feu sacré : tantôt se reveillant en sursaut, il lui sembloit entendre les foudres & les carreaux gronder sur sa tête criminelle.: souvent il s'imaginoit voir la terre s'entrouvrir sous ses pieds, l'engloutir tout vivant dans les abymes : quelquefois il croyoit entendre retentir à ses oreilles cette terrible & redoutable trompette qui appellera un jour les hommes au jugement dernier; & il éprouvoit en lui-même dans le moment une partie de l'accablement & du désespoir dont seront saisis les réprouvés, lorsqu'ils entendront de la bouche de leur juge inexorable l'arrêt foudroyant de leur condamnation. La lumiere même du soleil qui réjouit la nature par les bénignes influences qu'elle répand, & qui fait renaître la joie dans les cœurs les plus tristes & les plus abattus, la lumiere lui étoit insupportable: il sembloit qu'elle ne l'éclairoit que pour lui faire voir sa difformité, & lui mettre devant les yeux l'horreur de ses crimes.

Tant de pélerinages dans les lieux célebres par quelques fameuses reliques ; tant de voyages de devotion dans lesquelles il avoit espéré trouver quelque adoucissement à son mal, paroissoient l'aigrir, bien loin de le soulager. Semblable au cerf blessé qui porte avec lui en courant le trait meurtrier qui lui a percé le flanc, les indulgences de Rome & les bénédictions copieuses de notre saint-pere le pape, répandues à grands flots sur sa tête, avoient suspendu pour quelque temps le sentiment de

ſa douleur; mais elle en étoit devenue par là plus violente : elles n'avoient fait que couvrir la plaie ſans la guérir, & par là l'avoient augmentée, & l'avoient rendue preſqu'incurable. Les troubles, les inquiétudes, les remords de conſcience, les terreurs paniques l'agitent, le preſſent, le tourmentent plus fort qu'auparavant. C'eſt comme un torrent impétueux arrêté pour quelque temps, qui rompt ſes digues & devient beaucoup plus furieux. Il ſéche ſur pied à vue d'œil : tel qu'une fleur coupée par la faux du moiſſonneur, il ne prend plus de nourriture ; le ſommeil ne ferme plus ſes paupieres, il ne fait que remplir l'air de ſes gémiſſemens : les vallées & les montagnes retentiſſent des hurlemens qu'il pouſſe.

Enfin accablé de laſſitude, & épuiſé de force, il s'étoit jetté par terre au pied d'un arbre, n'attendant plus que la mort qui devoit mettre fin à ſes maux; il n'eſpéroit plus aucune conſolation, lorſque tout-à-coup il entend une voix claire & diſtincte qui lui dit : « Pourquoi cherche-» tu ſi loin, Oenus, ce que tu ne peux trouver que chez toi : retourne » dans ta patrie, deſcend dans le Purgatoire de Saint-Patrice, tu obtien-» dras par là la remiſſion de tous tes péchés, & la délivrance des pei-» nes qu'ils méritent ». Oenus, fortifié par ces paroles, & ſoulagé comme un malade auquel un miracle vient d'enlever ſon infirmité, ſe leve, part, court & ſemble voler. Il arrive en Hybernie, va trouver l'évêque de l'île, & reçoit de ce prélat des lettres adreſſées au prieur du monaſtere ſitué près de la caverne qui conduit au Purgatoire de Saint-Patrice, afin qu'il lui fût permis d'y deſcendre.

Cette fameuſe caverne eſt ſituée dans l'endroit de l'île le plus ſauvage & le plus affreux. Elle ne peut contenir tout au plus que neuf hommes à la fois. On y arrive à travers un bois de cyprès, dont l'ombre eſt mortelle à ceux qui y demeurent trop long-temps. On n'y entend pas le doux ramage des oiſeaux; ils le fuient, & vont ſoupirer ailleurs leurs tendres amours. On y entend ſeulement les cris lugubres des chouettes, des hiboux, le croacement des corbeaux & le ſifflement des ſerpents. La campagne qui l'environne eſt ingrate & ſtérile; elle y eſt preſque toujours couverte de glace & de neige; il y regne un éternel hyver : au lieu des belles fleurs du printemps & des doux fruits de l'automne, elle ne produit guères que des ronces & des épines, ou tout au plus quelques fruits ſauvages. Les herbes & les légumes qui y croiſſent, ſont fades & inſipides; ils n'ont point ces ſels & ce ſuc nourricier propres à entretenir la vigueur du corps; ils ne forment qu'un ſang épais &

groſſier qui circule à peine dans les veines ; rarement ils parviennent à une parfaite maturité. Le ſoleil même ne paroît prêter ſa lumiere qu'à regret pour éclairer un ſi triſte ſéjour.

Autour de cette caverne eſt un lac, duquel il s'éleve inceſſamment des vapeurs malignes qui corrompent l'air, & des vapeurs groſſieres qui forment d'épaiſſes ténébres, & changent le jour en un ſombre crépuſcule preſque continuel. Les eaux en ſont noires, ameres, empoiſonnées, & ne nouriſſent que des aſpics, des ſerpents & d'autres animaux vénimeux. Tout le long du lac on entend des voix triſtes & plaintives, des gémiſſemens comme des perſonnes qui ſouffrent de cruels tourmens, des cris & des ſoupirs, tels que les pouſſent les femmes qui ſont dans les douleurs de l'enfantement. On y voit voltiger aux environs des feux folets, des ſpectres, des fantômes ſous différentes formes ; & les rives y ſont bordées d'une prodigieuſe multitude d'ames qui rôdent de côté & d'autre, implorant les prieres des vivans & cherchant quelque ſoulagement à leurs peines.

Les habitans de cette infortunée contrée ne goûtent ni joie ni conſolation, & rarement on les voit rire : preſque tous ſont défectueux & ineptes à tout, l'air farouche, ſauvage ; ils parlent entr'eux un jargon barbare & inconnu au reſte des mortels. Ils quittent la plupart leur pays qui ne leur fournit pas de quoi vivre, & ſe répandent dans les royaumes voiſins ; mais ils en emportent avec eux toutes les manieres dont ils ne ſe défont preſque jamais, & à leur groſſiereté & leur mal-propreté ils ſont auſſitôt connus.

La vue de tous ces objets ſi triſtes & ſi lugubres fit quelque impreſſion ſur l'eſprit d'Oenus. Les cataſtrophes funeſtes & encore toutes récentes arrivées à quelques pélerins qui étoient reſtés dans ces ſombres demeures ; ſans qu'on eût pu en ſavoir des nouvelles, amollirent ſon courage. Il étoit flottant entre la crainte & l'eſpérance ; mais la voix qu'il avoit entendu fit ceſſer ſes craintes & le raſſura.

Avant que d'entrer dans la caverne, il s'y diſpoſa par les préparations ordinaires, afin de ſe rendre propice l'être ſouverain qui exerce ſon empire dans les lieux ſouterrains. Il fit pendant neuf jours le tour du lac dans un bateau ſi petit qu'il pouvoit à peine y tenir ſeul, jeûnant au pain & à l'eau. On lui donna enſuite deux jours pour ſe repoſer au monaſtere où il fit une confeſſion générale. Il alla à l'égliſe viſiter la relique de Saint-Patrice. C'eſt une pierre où les veſtiges de ſes pieds ſont miraculeuſement imprimés. Il baiſa cette pierre

plusieurs fois, l'arrosa de ses larmes, en prit un peu de poussiere qu'il avala détrempée dans un verre d'eau. On connoît presque toujours en buvant cette eau quel sera le succès du voyage; parce que ceux qui sont appellés du ciel pour descendre dans la caverne, la trouvent douce, savoureuse au goût; elle les fortifie & leur donne une nouvelle vigueur : elle est au contraire amere pour les autres, leur cause de grandes foiblesses d'estomac, & des vomissemens violens, & ils sont contraints de la rejetter.

Après qu'Oenus eut fini sa priere, il fut conduit par le prieur dans une petite cellule de la forme & de la grandeur d'un tombeau : il y demeura sept jours sans parler à personne, & n'en sortoit que pour aller à l'église, où il descendoit sept fois par jour pour y faire sa priere qui étoit d'environ une heure chaque fois. Il la faisoit dans une posture humble, dévote, pénitente, & l'accompagnoit des austérités que ses forces lui pouvoient permettre. Le huitieme jour il redoubla ses prieres & ses pénitences, passa dans une cellule encore plus obscure & plus profonde, où il n'y avoit ni siege ni couche; & on lui retrancha le pain & l'eau.

Enfin le dernier jour de la neuvaine, le prieur assembla tout le clergé des environs, qui accourut de tous côtés à la cérémonie. Oenus retourna à l'église pour se confesser & communier encore une seconde fois : un prêtre de l'assemblée fit un discours sur le sujet présent, où il fit voir d'un côté les dangers, de l'autre les avantages de cette entreprise; & lui préscrivit les moyens pour éviter les pieges de satan. A la fin de la messe qui étoit de *requiem*, le célébrant fit sur Oenus les encensemens & les aspersions d'eau bénite; le *libera* & les autres prieres pour les défunts furent chantés. Tout le clergé l'embrassa tendrement, & la larme à l'œil. Le superieur le munit de plusieurs signes de croix, & d'un brevet ou passeport pour l'autre monde, au nom de Saint Patrice. Oenus avec son passeport avance hardiment vers l'ouverture de la caverne, conduit processionellement. Il y entre tout seul : car quel hardi mortel auroit osé le suivre? On referme la porte sur lui. Les prêtres & le peuple qui l'avoient accompagné, retournerent dans le temple, saisis d'effroi & de crainte, offrir des vœux & des sacrifices pour son heureux retour &, incertains s'ils le reverroient jamais.

A son entrée dans la caverne, Oenus trouva sur sa droite une épaisse muraille qu'il cotoya : elle aboutissoit à une épaisse & dure

roche poſée au milieu du chemin par où il lui falloit paſſer. Il ne marchoit qu'à tâtons & en tremblant; parce qu'il ne voyoit ni porte pour ſortir, ni lumiere qui l'éclairât. Mais tournant les yeux vers la main gauche, il apperçut par la fente du rocher une lueur ſombre & obſcure, telle qu'on la voit pendant la nuit, & il découvrit un petit ſentier qui tiroit vers le bas.

Il prit cette route; mais à meſure qu'il avançoit, il lui ſembloit que la terre devenoit mouvante, & qu'elle alloit fondre ſous lui. Le peu de lumiere qui l'avoit guidé, diſparut : il ſe trouva enveloppé dans d'épaiſſes ténèbres. Alors il entendit l'empire ſouterrain mugir, le ciel s'arma d'éclairs; les foudres & les carreaux qui tomboient de toutes parts à côté de lui, font retentir toute la caverne. L'endroit où il eſt, en eſt ébranlé. Il voit les abymes ouverts ſous ſes pieds pour l'engloutir. A cette vue les forces lui manquent, ſes genoux chancelent, les cheveux lui dreſſent à la tête, une ſueur froide s'empare de tout ſon corps, le ſang ſe glace dans ſes veines, un batement de cœur violent le ſaiſit, & d'une voix foible & tremblante : Grand Dieu, s'écria-t-il, ſecourez-moi. Prononçant ces paroles, tout l'endroit où il étoit fut renverſé. Il tomba d'une hauteur prodigieuſe & peu s'en fallut qu'il ne fût enſeveli ſous les pierres & fracaſſé des débris.

Il étoit encore tout étourdi de ſa chûte, & ne ſavoit pas bien où il étoit; mais s'étant un peu remis, il ſe trouva dans une ſalle fort ſpacieuſe : le jour n'y étoit que comme le crépuſcule du matin lorſque le ſoleil va paroître ſur l'horiſon. Au milieu s'élevoit une haute pyramide faite d'une pierre incorruptible, où l'on voyoit pluſieurs figures relevées en boſſe. Tandis qu'Oenus jettoit les yeux de côté & d'autre, il vit venir à lui douze hommes vénérables, qui à leur air parurent être des religieux. Ils avoient une longue barbe blanche qui leur deſcendoit juſqu'au bas de la poitrine, leur viſage étoit doux & benin, leur front chauve & majeſtueux, la taille grande & noble, le corps droit malgré le nombre des années, l'œil vif & perçant, la parole pleine de graces & de charmes : leur robe étoit de fin lin, ils avoient par deſſus une écharpe qui leur ſervoit de ceinture.

Ils aborderent Oenus d'une maniere honnête & civile, & l'un d'eux prenant la parole lui dit : « Béni ſoit à jamais le Dieu tout puiſſant » qui vous a inſpiré le deſſein de ſatisfaire à vos péchés. Vous aurez, » ô mon fils, à combattre aujourd'hui l'enfer, & à ſurmonter tous ſes » tourmens. A peine vous aurons-nous quitté que cette ſalle ſe trou-

» vera remplie de démons qui feront tous leurs efforts pour vous » faire retourner ſur vos pas : mais donnez-vous de garde de ſuivre » leur conſeil; car vous ſeriez perdu ſans reſſource, & vous reſteriez » pour toujours dans ces lieux ténébreux. Continuez votre route » malgré les dangers que vous aurez à eſſuyer. Mettez votre con- » fiance en Dieu. Vous verrez les ſupplices des damnés, & la gloire » des bienheureux; & vous ſortirez d'ici pleinement reconcilié à la » juſtice divine ». Après avoir ainſi parlé, les religieux diſparurent.

Oenus fortifié par cette viſion ſe met auſſitôt en prieres au bas d'un eſcalier de bronze, pour voir de quel côté viendroient les démons. Dans un inſtant ils remplirent la ſalle; mais ce fut avec des hurlemens ſi terribles, ſous des figures ſi hideuſes, qu'il ſeroit mort de frayeur s'il n'eût été ſoutenu intérieurement par Saint-Patrice. Ces malins eſprits ne manquerent pas d'employer toutes ſortes de ruſes & d'artifices pour le détourner de ſon deſſein. Ils lui mirent devant les yeux le danger qu'il alloit courir, & l'incertitude du ſuccès. Mais n'ayant pu l'ébranler, ils commencerent à exercer ſur lui toutes ſortes de cruautés; ils le battirent à coups de bâtons noueux & de crochets de fer, lui garoterent les pieds & les mains, le chargerent de groſſes chaînes, & le traînerent par tout le cloître; & dans cet état couvert de ſang & de pouſſiere, ils le jetterent au milieu d'un grand feu qu'ils avoient allumé. Mais il en fut delivré miraculeuſement. Ce ne fut encore là que le prélude de ce que les démons devoient lui faire ſouffrir.

Au ſortir de la ſalle Oenus avance vers une vallée que les Hébreux appellent *Sophet*, les Grecs *Dicaſterion.* C'eſt la vallée du jugement. Les ames y abordoient de tous côtés en auſſi grand nombre que les grains de ſable qui couvrent les rivages de la mer, que les atômes qui voltigent dans les airs, & que les floçons de neige qui tombent pendant l'hyver. Les grands & les petits, tous y paroiſſent ſans différence de ſexe & de condition; les princes & les rois, comme les moindres de leurs ſujets, mais dans un état bien différent de celui dans lequel ils ſont ſur la terre. Ils y paroiſſent ſans cette garde de ſoldats qui veillent à leur defenſe, ſans cette foule de courtiſans qui les entourrent. Depouillés de cet état & de cette gloire dont ils étoient revêtus, & qui les faiſoient regarder comme des eſpeces de divinités de leurs vils adulateurs, ils n'emportent que le bien & le mal qu'ils ont fait.

Au milieu de la vallée étoit élevé un trône ſur lequel étoit aſſis le juge à qui les ames devoient rendre compte de toutes leurs actions. Au pied du trône étoient douze vénérables vieillards, qui étoient comme aſſeſſeurs & ſes conſeillers pour l'aſſiſter dans ſes jugemens; à quelque diſtance étoient les miniſtres exécuteurs de la ſentence. La voix du juge étoit forte, puiſſante, & faiſoit retentir toute la vallée; ſon viſage auſtere, ſon regard terrible & menaçant. Il ſortoit de ſes yeux des rayons plus éclatans que ceux du ſoleil; perſonne n'en pouvoit ſoutenir l'éclat: en vain les impies voudroient-ils pouvoir s'y ſouſtraire.

Le premier qui fut préſenté au juge, étoit un abbé de l'ordre de Saint-Benoît dans l'Apouille. Il étoit ſi gros & ſi gras, qu'il ne pouvoit ſe remuer. Quatre démons puiſſants & robuſtes le portoient avec beaucoup de peine dans un brancard & ſuaient à groſſes gouttes. C'eſt donc toi, lui dit le juge, qui as perſécuté les freres mineurs, qui les empêchois de prêcher, & détournois les fideles de leur faire l'aumône? Qu'on le mette à gauche avec ſon frere l'évêque, & ſes deux couſins, & qu'on le jette dans l'enfer. Le malheureux conſterné & abattu étoit déjà ſaiſi par les diables. Mais deux freres mineurs qui ſe trouverent là préſents, obtinrent du juge, un delai, afin qu'il eût le temps de faire pénitence parmi eux, & de s'y ſauver.

Après cela comparurent un archidiacre & un abbé de Gaſcogne. Ils avoient paſſé toute leur vie dans le jeu & la débauche. Eſt-ce donc là, leur dit le juge, l'uſage que vous avez fait de vos revenus eccléſiaſtiques, qui ſont le patrimoine des pauvres, le prix des péchés & les vœux des fideles? Qu'ils ſoient tourmentés autant qu'ils ont été dans les delices. Qu'on prenne cet abbé avec ſes religieux, & qu'on les jette dans les ténébres extérieures. L'archidiacre également coupable, étoit ſaiſi d'effroi, attendant un pareil ſort. Le juge ſe tournant devers ſon côté: & toi, lui dit-il, compagnon de ſes debauches, tu le feras de ſon tourment. A ces mots un des diables qui étoient autour de lui, *commence à lui mettre une griffe croche dans le ventre, & le terraſſe par terre*, ſon confeſſeur religieux mineur, qui étoit là préſent, interceda pour lui. Il vaut mieux, ſeigneur, dit-il qu'il ſoit avec nous qu'avec les démons. Si vous l'avez pour agréable, nous en ferons un bon frere mineur: le juge y conſentit, quoiqu'avec peine.

Trois prieurs bénédictins parurent enſuite. Ils ne faiſoient que de ſortir

ſortir de table, & ils avoient encore l'eſtomac plein des vins & des viandes qu'ils avoient pris avec excès, & qu'ils n'avoient pu digérer. Car ils avoient été ſuffoqués, en ſe repoſant ſur le lit après dîner. Les diables les portoient chacun dans des hotes, parce qu'ils ne pouvoient marcher, tant ils étoient pleins de vin. Le juge adreſſant la parole au premier : voilà donc, lui dit-il, l'uſage que tu as fait des talens que je t'ai confiés ? A ces mots ce malheureux, revenu de ſon aſſoupiſſement, fut conſterné de ſe voir devant le tribunal de ſon juge. Il voulut parler : mais le juge ſans lui en donner le temps, dit : *tranchez-lui la tête, & la jettez avec le corps en enfer.* Ils le firent ; & au lieu de ſang, il n'en ſortit preſque que du vin. Le ſecond fut préſenté, & le juge lui demanda : *dis-moi comment tu es venu en ce lieu, & comment tu as fait ton office ?* Le prieur avoit la langue trop embarraſſée, & la tête trop remplie des fumées du vin pour pouvoir répondre. A peine pouvoit-il marcher, il ne faiſoit que chanceler. Il eut le même ſort que le premier. Le troiſieme étoit ſaiſi de crainte & d'effroi, & ſervoit déjà de jouet aux démons. *Qu'on l'égorge*, dit le juge, *qu'on le jette en enfer, & qu'on lui donne autant de tourmens qu'en merite l'horreur de ſes crimes.* Cet infortuné prieur n'eut point d'autre reſſource pour éviter la rigueur du redoutable tribunal, que de ſe recommander à S. François qui aſſiſtoit au jugement. François ſe jette aux pieds du juge, & lui dit : *Seigneur je vous ſupplie humblement de vouloir pardonner à ce mien dévot, lequel pour l'amour de vous m'a toujours honoré : il aime auſſi beaucoup mes religieux.* Seigneur, *je vous ſupplie de lui donner le temps & le loiſir de ſatisfaire à ſes fautes.* Le juge ſuſpendit ſa ſentence, & donna au prieur le temps de faire pénitence. Il profita de ce bienfait ſignalé : car *il prit l'habit de ſon très-dévot pere Saint-François, en la religion duquel il fit beaucoup de profit aux ſaintes vertus.*

Hé quoi ! diſoit Oenus, ne verra-t-on donc que des prieurs & des abbés jugés & condamnés ? Si tel eſt leur ſort, qu'il eſt à plaindre ! L'ombre qui étoit à côté de lui, lui dit, il ne ſe paſſe point de jour qu'il n'en arrive ici un grand nombre ; & ſi vous fuſſiez arrivé ici plutôt, vous en auriez vu quatre de Naven en Bohême, qui viennent d'être tout récemment jugés, dont trois ont été renvoyés ſur la terre pour faire pénitence ; & le quatrieme a été décapité. La priere de François a appaiſé le juge.

François étoit là effectivement tout puiſſant, & tenoit la ſeconde

place après le juge : il lui laissoit le jugement des freres mineurs, assisté de Saint Antoine de Padoue, & de Louis de Toulouse. Ils en condamnerent un qui n'avoit pas observé la regle : déja les démons l'enlevoient. Je vous le céde dit François : *mais dépouillez-le de son habit ; laissez son capuchon qui est la marque de l'ordre* ; & rendez-moi ce jeune homme que vous plongez dans une chaudiere d'huile bouillante. C'étoit un jeune bachelier de Paris. Il le tira des griffes de satan, & l'ayant revêtu du capuchon qu'il avoit en main, il l'envoya au couvent de Paris, où il exerça l'office de chantre pendant plusieurs années avec beaucoup d'édification.

Il sauva encore une ame qui venoit de sortir de son corps, & que les démons emportoient en grande pompe dans les enfers. Les anges d'un autre côté s'opposoient à ce transport. Pour terminer le différend, on apporta des balances : on mit dans un des plats les abominations, les sacrileges, les blasphêmes, les meurtres, les injustices du gentilhomme ; de l'autre, on mit pour tout bien la velléité qu'il avoit eu de se convertir. Le côté gauche emporta le côté droit, comme une montagne comparée à un grain de sable. Le juge alloit prononcer la sentence. Seigneur, encore un moment dit l'ange : *ici défaut, la paille que cette nuit il a apporté pour accommoder le lit aux pauvres religieux mineurs.* Qu'on l'apporte, dit le juge; elle fut mise dans la balance, & *la partie des merites pesa davantage.* Le juge *à l'instant donna la sentence en sa faveur, & les anges emporterent son ame au repos éternel,* laissant aux diables confus la paille pour les brûler.

De rage & de désespoir les démons se jettent sur Oenus, & le transportent dans une terre dure & noirâtre, où souffloit un vent de bise si froid, qu'il lui glaça tous les sens. C'étoit le commencement de l'enfer. Ils le firent passer par une muraille si étroite, que les deux murailles étoient presque contigues. Elle aboutissoit à une cave obscure & profonde. Les démons y étoient pressés les uns contre les autres, comme les briques dans un four, sans pouvoir ni se tourner ni se remuer, ni même respirer. Tourmentés par la faim & la soif au milieu de cette fournaise ardente, on leur refusoit une goutte d'eau pour se rafraîchir. La rage & le désespoir étoient peints sur leurs visages. Ils appelloient la mort à leur secours pour mettre fin à leurs tourmens : mais la cruelle mort, sourde à leurs cris & à leurs prieres, n'avoit point d'oreilles pour les entendre. Ils souhaitoient l'anéantissement, mais en vain : ils sont réservés pendant toute une éternité

aux flammes vengereſſes. Les démons prennent Oenus, le jettent dans ce tas de malheureux, l'y preſſent & l'y ſerrent comme la vendange qu'on foule dans le preſſoir. Il crut qu'il alloit être ſuffoqué ; mais la main inviſible qui le conduiſoit, le ſoutint contre toutes ces violences.

Au ſortir de cet endroit, il vit une campagne d'une prodigieuſe étendue, remplie de malheureux qui ſouffroient différens genres de ſupplices. Les uns étoient étendus contre terre, la face en bas, & tout le corps émaillé de gros cloux de feu : d'autres attachés ſeulement par les pieds & par les mains, étoient rongés par des ſerpens qui les infectoient de leur venin, & leur chair renaiſſant fourniſſoit une nouvelle matiere à leur ſupplice. Les démons firent encore ici une nouvelle tentative pour ébranler la conſtance d'Oenus ; mais inutilement.

Alors devenus plus furieux, grinçans des dents & écumans de rage, ils le ſaiſiſſent à travers le corps, & l'enlevent dans une autre campagne encore plus vaſte, & où les ſupplices des damnés étoient plus rudes : les uns étoient entourés de dragons qui leur déchiroient la chair & leur arrachoient les entrailles : d'autres étoient plongés dans des tas de neige, au-deſſus deſquels étoient des boureaux qui leur appliquoient des aiguilles par tout le corps, & qu'ils retiroient après avec violence : d'autres étoient attachés par les pieds avec des chaînes ardentes, à une roue pleine de pointes de fer, la tête poſée ſur des foyers de ſouffre ; & lorſque les démons donnoient le branle à la roue, les corps de ces infortunés étoient mis en pieces. Un peu plus avant on voyoit une maiſon fort élevée, où il y avoit deux bains, l'un d'huile & de poix bouillante, & l'autre de glace & de neige, dans leſquels étoient alternativement plongés ceux qui avoient idolâtré leurs corps. Au haut de ces bains étoient des démons en ſentinelles, armés de fourches & de piques, pour empêcher qu'aucun de ces malheureux ne mît la tête dehors.

Oenus tournant à gauche, apperçut une grande place en forme de marché, & au milieu une boucherie où étoient expoſé en vente pluſieurs corps. Les uns étoeint coupés en pieces, les autres étoient partagés en deux ; d'autres étoient écorchés, le corps tout ſaignant & palpitant encore. Il s'approcha de plus près ; il vit une multitude prodigieuſe de réprouvés, ſemblable à un troupeau de bêtes, que l'on conduiſoit à cette boucherie pour égorger. C'étoit-là le ſupplice de ceux qui s'étoient moqués de l'indulgence de la portioncule & des confréries du ſcapulaire & du roſaire. Aux uns on leur mettoit le cou-

teau à la gorge; aux autres on leur fendoit le ventre ; & on leur arrachoit le foie ; à ceux-ci , on leur coupoit les extrémités des membres ; quelques-uns étoient assommés à coups de massue ; d'autres comme des pourceaux , couverts de paille , étoient grillés à petit feu. Des torrens d'un sang noir & épais couloient à grands flots & inondoient la campagne.

Tandis que Oenus étoit occuppé à considerer ce lieu terrible , des cris redoublés vinrent tout-à-coup frapper ses oreilles ; & tournant la tête , il vit plusieurs religieux qui faisoient des hurlemens épouvantables. Il sortoit de leurs bouches & de leurs narines des tourbillons de flammes. C'étoit des bénédictins , qui , bouffis d'orgueil , avoient méprisés les freres mineurs qui avoient reclamé chez eux le droit sacré de l'hospitalité. Ce lieu étoit contigu à celui où étoient les moines débauchés & libertins , qui avoient deshonoré la sainteté de leur état par une vie criminelle ; & leur supplice étoit d'autant plus rigoureux qu'ils avoient eu plus de facilité à se sauver. Là étoient ces religieux voluptueux & amateurs d'eux-mêmes , qui au lieu de la vie pénitente qu'ils devoient mener , n'avoient cherché que leurs commodités. Là étoient ces religieux vains & orgueilleux , qui , sous l'humilité apparente d'un habit vil & grossier , avoient cherché avec empressement l'estime & l'applaudissement des hommes ; ces religieux désobéissans & discoles , qui n'avoient pu supporter le joug de la soumission ; ces religieux propriétaires ; qui s'étoient accumulé des pécules , & n'avoient fait aucun cas du vœu de pauvreté.

Parmi ces religieux , plusieurs paroissoient souffrir plus cruellement , sans que personne compatît à leurs douleurs. Ils étoient en horreur & en exécration à tout l'enfer. Sous prétexte du bien de la communauté , leur disoit-on , vous avez été plus insatiables de richesses dans les cloîtres ; que les séculiers ne le font communément dans le monde ; entassant revenus sur revenus , possessions sur possessions , vous avez ruiné les familles , dépouillé la veuve & l'orphelin , abusé de la crédulité des fideles. Vous avez fait servir la piété & la religion au démon de l'avarice ; vous n'avez omis ni fraudes ni chicanes pour enrichir vos maisons ; vous avez arraché de force , ce que vous n'avez pu enlever par surprises. Recevez , avares , la récompense de vos infâmes travaux.

Le chevalier Oenus ne fut pas peu surpris de voir parmi les réprouvés plusieurs personnages célebres que leur hypocrisie avoit fait passer dans ce monde pour autant de saints. Jaloux de les considerer

de près, il s'approcha d'eux ; mais ceux-ci fuyant la lumiere qui leur étoit odieuse & insupportable, ils se couvroient le visage pour n'être pas connus. Ils eussent desiré que les montagnes fussent tombées sur eux, & les eussent écrasés de leur chûte. Ils cherchoient à se cacher dans cet étang de soufre & de bitume ; ils ne pouvoient souffrir leur propre vue, & ils auroient voulu se dérober à leurs yeux, tant ils étoient horribles à eux-mêmes; mais tous leurs efforts étoient vains ; on les voyoit au grand jour, & tels qu'ils étoient. Leur conscience étoit leur plus cruel boureau. Ils portoient dans eux-mêmes, la cause & la matiere de leur supplice. Les remords, la rage, le désespoir leur déchiroient le cœur, & les rendoient presqu'insensibles aux autres tourmens dont leurs corps étoient dévorés.

Aprés avoir parcouru ainsi, toutes les classes des réprouvés, Oenus témoigna le desir qu'il avoit de sortir de l'enfer. En quittant ces sombres demeures, la tristesse accablante dont il avoit été saisi, se dissipa; la joie commença à renaître au fond de son cœur ; il entra dans une grande & spacieuse allée d'arbres toufus rangés dans un très-bel ordre. Le feuillage épais & les branches entrelassées les unes dans les autres y faisoient un frais délicieux. Un doux zéphir qui souffloit dans ce lieu, en augmentoit encore la douceur & l'agrément. Oenus s'y promena quelque temps pour s'y délasser; de-là il passa dans une vaste région qu'il trouva toute embrâsée de flammes. Là, les ames étoient entassées les unes sur les autres en gros pelotons ; les démons attisoient le feu, & les frappoient rudement à coups de massue & de bâtons noueux. Parmi ces tourmens, ces ames presqu'insensibles aux cruautés qu'exerçoient contre elles les ministres de satan, n'étoient sensibles qu'à la privation de l'objet qu'elles aiment. Jamais pilote battu par la tempête, & sur le point de faire naufrage, ne desire avec tant d'instance d'arriver au port ; jamais voyageur qui se trouve dans une terre étrangere & parmi des barbares, ne souhaite avec tant d'empressement de se revoir dans sa famille, que ces illustres captifs soupirent après la patrie céleste. Les yeux & les mains élevés vers le ciel, ils demandent amoureusement à Dieu la grace d'abréger la longueur de leur exil. Leur amour envers la divinité, fait en quelque maniere la cause de leurs tourmens. Plus il est grand cet amour, plus ils souffrent, & plus le délai de le posseder leur paroît insupportable. L'ardeur de leur charité est comme un feu violent, dont l'activité est d'autant plus grande qu'on approche plus de son centre.

Dieu ſeul eſt le centre de ces ames, elles ſe portent à lui de toutes leurs forces. Mais une main inviſible ſemble les en repouſſer. Elles jouiſſent cependant déjà de la béatitude, par l'expérience qu'ils ont, & qui fait pour elle un puiſſant motif de conſolation & de joie: l'eſpace qui les ſépare de la divinité eſt preſqu'imperceptible; mais un obſtacle invincible les empêchent de s'y unir tout-à-fait. Dans cet état déſolant elles ſe plaignoient; mais c'étoit des plaintes pleines de réſignation au bon plaiſir du ſouverain des êtres; elles gémiſſoient, mais c'étoit des gémiſſemens formés dans leurs cœurs par l'eſprit ſaint, & entremêlés de cantiques qu'elles chantoient à la gloire du très-haut.

A la ſortie du purgatoire, une multitude prodigieuſe de démons vinrent pour la derniere fois aſſaillir Oenus, & redoubler tous leurs efforts pour le faire retourner ſur ſes pas. A la tête de cette troupe infernale étoit ſatanube ſuivi de Béhémot. Celui-ci étoit un monſtre horrible. La tête & le col étoient d'un dragon, la poitrine, le ventre & l'eſtomac d'un vautour, & la partie d'en bas d'un lion. L'autre étoit un géant prodigieux, dont les pieds étoient dans les abymes & la tête ſe perdoit dans les nues. Son viſage étoit de la groſſeur d'une montagne. Quand il reſpiroit, on auroit dit que c'étoit le mont Ethna qui vomiſſoit des feux & des flammes. Le ſeul ſouffle de ſa gueule béante & enflammée auroit été capable de renverſer les villes & les provinces. Cà, dirent-ils, jettant une œillade terrible ſur Oenus, retourne en arriere, ou c'eſt fait de toi; nous allons te fricaſſer dans ce fleuve avec cette boue puante & noirâtre qui te fait ſoulever le cœur. Oenus étoit trop avancé pour reculer. Les démons pouvoient bien le menacer & lui faire même quelque inſulte; mais ils n'avoient plus de pouvoir ſur ſon corps: non-ſeulement il les mit tous en fuite, comme un aigle donne la chaſſe à une troupe de timides oiſeaux; en fuyant ils pouſſerent un cri qui fit trembler tout l'empire ſouterrain & mugir les cavernes infernales.

Oenus victorieux de cette derniere attaque ne fut pas moins embarraſſé, parce qu'il lui falloit paſſer le fleuve Techelor. Il n'y avoit qu'un petit pont d'une hauteur prodigieuſe fait d'une ſeule glace fort unie, & ſi polie qu'on ne pouvoit s'y tenir droit: il étoit en forme de baſcule, tantôt montant, tantôt baiſſant & ſans le moindre appui. Il y regnoit um vent impétueux capable de renverſer les plus forts édifices. Rouah Jedola pouſſoit par derriere Oenus, afin de lui faire faire

quelques faux pas. Au dessous du pont ce n'étoit que précipices affreux, remplis d'une infinité de serpens & de reptiles vénimeux dont les sifflemens horribles jettoient l'effroi & l'épouvante dans les cœurs : ils s'élevoient du fond de l'abyme pour pouvoir atteindre à la hauteur du pont, & précipiter les passans dans ces gouffres épouvantables. Oenus eut le bonheur de passer le pont qui trembloit sans aucun accident. Tout le reste de son voyage fut aussi agréable que le commencement avoit été dangereux.

Il prit sa route vers une allée qui étoit à droite. Un chérubin qui étoit à la droite avec une épée flamboyante, en gardoit le passage. Dès qu'il apperçut Oenus venir à lui, il lui cria de loin : qui es-tu, mortel assez hardi pour approcher de ce lieu ? C'est ici le paradis terrestre, d'où le premier homme a été chassé. La garde m'en a été confiée, & il n'est permis à aucun homme vivant d'y entrer. Ce n'est qu'avec peine que j'y ai donné accès à Enoch & à Elie, quoique chéris du ciel. Je ne viens point ici de moi-même, dit Oenus, & je ne prétends point entrer dans ce lieu, sans votre agrément. Je suis le pécheur Oenus, si fameux par ses désordres, dont le cri est monté jusqu'au ciel. Je sors du purgatoire de S. Patrice. C'est le regret de mes péchés & le desir de satisfaire à la justice divine qui m'y ont conduit. Si ma douleur & ma misere ne vous touchent pas, ayez du moins égard à mon brevet. Il le tira aussitôt de son sein & lui montra. Le chérubin à la vue de ce vénérable passeport, qu'il n'avoit pas vu depuis long-temps, fut saisi d'un saint respect. Il le prit, le lut, y reconnut la signature de Patrice, & le contre-seing du Prieur. A ces marques il le jugea authentique & en bonne forme. Il ouvrit la porte de feu & donna entrée à Oenus dans la vallée.

Cette vallée étoit émaillée des plus belles fleurs que le printemps peut produire. Deux grands côteaux de part & d'autre la bordoient. Ils étoient chargés d'une vigne dont les branches entrelassées avec celles des peupliers, faisoient des berceaux à perte de vue. Il suivit un petit sentier bordé de jasmin & de roses, dont l'odeur & la couleur flattoient agréablement & sa vue & son odorat. Le chemin étoit jonché de fleurs d'oranges & d'œillets qui reprenoient un nouvel éclat après avoir été foulés. Un ruisseau dont les eaux étoient plus claires & plus pures que les rayons du soleil, arrosoit ce sentier, & couloit avec un doux murmure dans un lit de cristal, transparent comme une glace de miroir.

Ayant ſuivi ce ſentier, il arriva dans une prairie ſpacieuſe : la vue s'y perdoit, & s'y confondoit par la multitude & la variété des objets qui s'y préſentoient en foule. La prairie étoit partagée en pluſieurs vergers & une infinité de boſquets, dont la beauté alloit toujours en augmentant. De grandes & vaſtes terraſſes, poſées de diſtance en diſtance, faiſoient voir d'un coup d'œil des millions de parterres tous diverſement travaillés. La broderie étoit de chiffres artiſtement arrangés ; le romarin en étoit taillé en forme de lettre, & marquoit par là ce qu'il y avoit de myſtérieux dans chaque plante & & dans chaque fleur. Des quatre angles de chaque quarré partoit un nombre prodigieux de jets-d'eau qui en s'élevant dans les airs, & tantôt ſe mêlant enſemble & tantôt en ſe ſéparant, repréſentoient une infinité d'objets différens, & offroient à la vue un ſpectacle toujours nouveau.

Là, dans un petit bocage il apperçut deux hermites qui avec la majeſté de vénérables vieillards avoient toute la force de l'age viril : ils avoient le front chauve, mais ſans rides, le teint frais & vermeil, malgré la longueur des années. Le premier étoit nuds pieds avec des ſandales, un grand capuchon & ceint d'une corde : l'autre étoit couvert d'un manteau ſur une robe brune avec un ſcapulaire. Ces habits n'étoient pas pour les garantir des incommodités de la ſaiſon, ou pour les vêtir ; mais c'étoit pour l'ornement & une marque de l'état qu'ils avoient autrefois embraſſé ſur la terre. L'un d'eux avoit à la main un livre qui contenoit la généalogie de ſon ordre ; il en arrangeoit la ſucceſſion, en diſpoſoit la ſuite, en regloit tous les événemens ; repaſſoit tous les grands hommes qu'il avoit déja produit, & qu'il devoit produire par la ſuite ; conſidéroit leurs actions, leurs emplois, le genie, les mœurs & la deſtinée d'un chacun.

Dès qu'il eut apperçu Oenus, il ſe leva, alla au devant de lui, l'aborda & lui dit d'un air gracieux : mortel chéri du ciel, & il le paroît bien, puiſque vous êtes entré dans ce jardin de délices ; venez, vous ſerez admis à notre compagnie. Je ſuis le prophète Elie : perſonne n'ignore l'hiſtoire de mon raviſſement dans un char de feu. Celui que vous voyez ici, eſt le patriarche Enoch. Lorſque les moines Cinéens commencerent à ſe pervertir, il fut preſque le ſeul qui ſçut plaire à Dieu ; & à cauſe de ſa juſtice, il mérita d'être retiré de la corruption du ſiecle. Il s'intéreſſe plus que jamais à la conſervation de l'état monaſtique, qui lui a couté tant de larmes & de fatigues : & s'il étoit

ici ſuſceptible de quelque chagrin, ce ſeroit de voir le prodigieux relâchement qui regne dans quelques cloîtres; & que ces lieux, aſyle autrefois de la piété & de l'innocence, ſont un écueil fatal à pluſieurs pour le ſalut.

Ne ſoyez point ſurpris ſi, malgré le nombre des années qui devroient nous accabler, vous nous voyez le corps droit, ſain & vigoureux, comme ſi nous étions dans la force de l'âge; ſans rides, ni aucune de ces fâcheuſes incommodités qui accompagnent la vieilleſſe: c'eſt qu'on ne vieillit point ici; & bien loin d'y vieillir, les vieillards décrépits y rajeuniſſent. Nous y vivons ſans aucune indigence, exempts des cruelles craintes de la mort. Nous y avons des alimens contre la faim, l'arbre de vie contre la caducité de la vieilleſſe. Il n'y a rien dans notre corps qui puiſſe nous en faire appréhender la diſſolution; aucune maladie du côté du dedans, aucun accident du côté du dehors. On y jouit toujours d'une ſanté parfaite: tous les ſens ſont dans une profonde paix, & l'ame dans le calme le plus heureux: rien de triſte qui l'afflige, rien de vain qui l'éleve, ſans trouble ni agitation. Aucun objet ſéduiſant ne fait illuſion à ſon imagination: aucun attrait de la volupté n'irrite ſes deſirs: aucun mouvement de la concupiſcence ne la porte au mal. Jamais on n'y reſſentit ni les violentes ardeurs de la canicule, ni les rigueurs du froid aquilon, ni les inégalités & les viciſſitudes des ſaiſons. Le ciel y eſt toujours calme & ſerein, l'air pur & tempéré; & il y regne un éternel printemps.

Tandis qu'Elie parloit, Oenus éprouvoit au dedans de lui-même la vérité de ſes paroles. Il lui ſembloit qu'il étoit ſans paſſion & ſans concupiſcence. Quelle différence, diſoit-il, entre cette vie & celle que nous menons ſur la terre! Conçus & engendrés dans l'iniquité, nous portons au dedans de nous-mêmes un poids qui nous entraîne vers le mal, l'ignorance dans l'entendement, la foibleſſe dans la volonté, un déſordre général dans toutes les facultés de l'ame: tout aujourd'hui eſt pour l'homme une occaſion de chûte, funeſte effet du péché de nos premiers peres. Mais comment, auſſi éclairés qu'ils étoient, ont-ils pû ſe laiſſer ſéduire au ſerpent? Pouvoient-ils ſe perſuader qu'il eût le don de la parole? Et cela ſeul ne ſuffiſoit-il pas pour les faire tenir en garde contre ſes ruſes?

Vous me demandez, mon fils, lui répondit Elie, ce qui eſt au-deſſus de votre portée. Pluſieurs ſe ſont égarés en cherchant le dénouement de cette difficulté. Contentez-vous de ſavoir qu'Adam & Eve

ſont tombés ; n'en cherchez pas davantage. Moyſe inſtruit dans la philoſophie des Egyptiens, a imité ici leur maniere d'enſeigner; & ſous des emblêmes & des ſimilitudes, il leur a propoſé des vérités très-ſimples & très-naturelles, que vous connoîtriez, ſi vous étiez au fait de la philoſophie égyptienne. Il le conduiſit dans les différents endroits du paradis, & lui en fit voir ce qu'il y avoit de plus ſingulier. Ici, lui dit-il, eſt le lieu où a été formé le premier homme. C'eſt de cette terre rouge que ſon corps a été pétri de la main du fils de Dieu : ce qui lui a fait donner le nom d'Edom ou Adam. Il fut formé dans l'âge d'homme parfait, avec toutes les qualités réquiſes pour le corps & pour l'ame, telles que les doit avoir un ouvrage qui ſort immédiatement des mains du ſouverain ouvrier, & qui doit porter le caractère de ſes attributs. C'étoit dans la riante ſaiſon du printemps. Dans ſon ſommeil extatique & myſtérieux la femme fut tirée de ſon côté pour lui ſervir de compagne; car il ne convenoit pas qu'il fût ſeul. C'étoit dans cette allée où l'ange du ſeigneur converſoit avec eux familiérement. Voilà l'arbre de la ſcience du bien & du mal, qui a cette propriété admirable, d'ouvrir & de déciller les yeux de ceux qui en mangent. Funeſte expérience qu'eurent nos premiers peres, dès qu'ils en eurent goûté! Car qui pourroit raconter cette foule de maux qui a inondé la terre; les mortels ſoucis, les cruelles inquiétudes, les guerres, les peſtes, les famines, la mort & les maladies plus redoutables que la mort même ? Voilà encore le figuier dont ils prirent des feuilles pour couvrir leur nudité.

Parlant ainſi, ils arriverent à la fontaine d'Eden, qui ſe diviſe en quatre branches, & arroſe tout le paradis. Ils s'aſſirent ſur le gazon pour manger : le repas fut ſimple, mais exquis par la bonté & la ſaveur des fruits qui étoient d'un goût délicieux. Des oiſeaux de toutes eſpeces avec des plumages de différentes couleurs, perchés ſur leur tête, faiſoient un ramage agréable, & ſans craindre le chaſſeur, chantoient leurs amours innocentes. A la fin du repas ils goûterent de l'arbre de vie. Enoch & Elie s'en ſervent de temps en temps pour ſe garanrir de la vieilleſſe. Oenus en goûtant de ce fruit ſentit au dedans de lui une vigueur toute nouvelle, il lui ſembloit que tout ce qu'il y avoit de foibleſſe & d'infirmité dans ſon corps diſparoiſſoit, & qu'il devenoit un nouvel homme. Jamais il n'avoit rien éprouvé de ſemblable.

Oenus auroit volontiers reſté dans ce lieu : il avoit regret de quitter un ſi aimable ſéjour. Ce que vous avez vu, lui dit Elie, n'eſt preſque

rien en comparaiſon du bonheur des ſaints. La félicité n'eſt ici qu'imparfaite, ce n'eſt qu'un léger crayon, qu'un foible échantillon de la gloire dont jouiſſent les fortunés citoyens de la Jéruſalem céleſte. Continuez, mon fils, votre route : allez où le ciel vous appelle : ſuivez votre haute deſtinée. Enoch & moi nous ſommes ici juſqu'au jour du jugement, & nous reparoîtrons ſur la terre pour combattre l'antechriſt. Il dit, l'embraſſa amoureuſement, & le fit ſortir du paradis terreſtre par la porte d'Ouranie.

Devers cet endroit s'élevoit un palais d'une ſuperbe architecture. Il n'y paroiſſoit ni pierre ni bois : on n'y voyoit briller que l'or & l'argent. Le ſoleil à ſon lever, lorſqu'il ſort du ſein de l'océan pour paroître ſur l'horiſon, & y répandre ſes plus pures lumieres, ou lorſqu'au milieu de ſa courſe ſes yeux ſont plus vifs, & ſes rayons plus pénétrans ; le ſoleil n'a pas pour-lors tant d'éclat qu'en avoit le palais. Oenus ne pouvoit en ſoutenir ni la lumiere ni la ſplendeur, qui rejailliſſoit de tout côté. Comme il approchoit, on ouvrit la porte faite d'un ſeul diamant, & il en ſortit une proceſſion dans un très-bel ordre, précédée de riches bannieres avec des déviſes myſtérieuſes. Les bienheureux qui compoſoient cette proceſſion, vêtus de longues robes flottantes, plus blanches que la neige, enrichies de perles & d'émeraudes, portoient chacun ſur une petite tunique d'argent la marque de leur dignité. Au milieu étoient deux chœurs d'anges qui entonnoient des cantiques de joie.

La proceſſion dans cet ordre vint au-devant d'Oenus ; & deux vénérables vieillards en habits pontificaux l'ayant pris par la main, & l'ayant embraſſé tendrement, le mirent au milieu d'eux. La proceſſion retourna dans le même ordre qu'elle étoit venue.

A peine Oenus fut-il entré dans ce palais, qu'il y goûta des plaiſirs infiniment au-deſſus de ceux qu'il avoit ſentis dans le paradis terreſtre. Son ame nageoit dans la joie : un torrent de volupté inondoit ſon cœur. Tous ſes ſens jouiſſoient de délices exquiſes, & en étoient enivrés : mais c'étoient des délices pures & chaſtes qui n'ont rien de commun avec celles que les hommes groſſiers & charnels goûtent ſur la terre. Son corps, ſans poids, ſans foibleſſe, participoit aux qualités des corps glorieux. C'étoit-là le ſéjour des bienheureux ; le ſoleil ne ſe couche plus pour eux. Cette céleſte cité eſt toute brillante de la gloire du très-haut.

La nourriture de ces eſprits eſt la vérité immuable & éternelle, dont ils ſont raſſaſiés, & dont cependant ils ſont toujours affamés ;

elle eſt l'aliment incorruptible dont ils ſont répus, & le feſtin que leur fait l'éternel pendant la durée des ſiecles. Cette lumiere, qu'aucun œil mortel n'a vue, les éclaire; en les éclairant, elle les pénétre tout entiers plus parfaitement que les rayons du ſoleil ne pénétrent les corps les plus déliés; elle ſe gliſſe dans la ſubſtance de leur ame, & les transforme en elle. Ils ne contemplent plus la divinité ſous des ombres & des figures, mais telle qu'elle eſt en elle-même. Son immenſité n'a rien de trop vaſte pour eux; ſon éternité de trop éloigné, ſa ſageſſe de trop élevé; ſa puiſſance de trop grand. Ils aiment ſans dégoût ce qu'ils voient ſans erreur. Ce n'eſt qu'un cercle continuel de connoiſſance & d'amour, dont le centre eſt la divinité, & la circonférence l'éternité.

Les années paſſent à leur égard avec plus de rapidité, qu'une heure à l'égard d'un homme qui jouit ſur la terre des plus grands plaiſirs. Il y a déja pluſieurs ſiecles qu'ils ſont dans la félicité, & il ſemble que leur bonheur ne fait que commencer. Du haut du ciel ils regardent avec compaſſion les mortels qui vivent ici bas : ils ont pitié de leurs égaremens : leurs occupations les plus ſérieuſes ne leur paroiſſent que comme des amuſemens d'enfans. C'eſt que le fini comparé à l'infini, le temps à l'éternité, n'a preſque ni prix ni valeur. L'univers entier ſeroit ébranlé dans ſes fondemens, qu'ils n'en ſeroient point émus.

Patrice conduiſit Oenus dans toutes les demeures céleſtes, & lui fit voir les différens degrés de gloire dont les ſaints jouiſſent dans la Jéruſalem céleſte : « Tu vois, mon cher fils, lui dit-il, le ſéjour des » bienheureux qui t'eſt préparé, pour ton grand courage & ta ferme » confiance; puiſque tu n'as pas craint d'entrer dans ma caverne, » & de traverſer le purgatoire & l'enfer. Te voilà maintenant affranchi » & exempt de toutes les peines dues à tes péchés, & auſſi pur que » le jour de ton baptême. Retourne ſur la terre pour le ſalut de plu- » ſieurs, & conſacre-toi dans un monaſtere pour y ſervir Dieu le » reſte de tes jours ».

Patrice ayant achevé ces paroles, embraſſa amoureuſement Oenus. Il reprit ſa route ſans rien craindre des démons. Il rencontra les douze religieux qu'il avoit déja vus, qui le féliciterent de l'heureux ſuccès de ſon voyage. Il eut encore quelques aventures à eſſuyer, & les mêmes qu'à l'entrée de la caverne. Il fut pluſieurs fois dans les ténébres, ſans connoître la route qu'il devoit tenir. La terre s'écroula ſous ſes pieds : le tonnerre gronda plus d'une fois ſur ſa tête; il fut ſouvent

renversé, mais enfin il arriva heureusement à la porte de la caverne au bout de vingt-quatre heures, dans le temps que le prieur étoit venu pour l'ouvrir.

Jamais joie ne fut plus grande que celle des fideles qui étoient accourus à un spectacle si étonnant. On conduisit Oenus à l'église pour rendre grace à Dieu d'une telle faveur. On le remit reposer dans une petite cellule l'espace de neuf jours. Il demanda l'habit de chanoine regulier, d'autres disent de cisterciens dans le monastere d'Ule, où il vécut & mourut saintement.

Extrait du Purgatoire de Saint-Patrice, tel qu'on le lit dans le manuscrit 208 de la bibliothéque de Berne.

UN auteur anonyme dont le récit nous a beaucoup servi dans ce qu'on vient de lire, après avoir fait l'histoire de la révélation de S. Patrice & de l'établissement des chanoines reguliers dans l'île de Derg, développe le récit du pelerinage du chevalier Oenus qu'il appelle *Elans*. La naïveté de cette narration, le desir de conserver un morceau propre à caractériser les mœurs du siecle auquel il appartient, & les divers objets de curiosité qu'il présente, nous ont déterminés à le placer à la suite de cette histoire, tel qu'on le lit dans un ancien manuscrit. Cet auteur s'exprime ainsi :

« Ors de cette maison fut mené le chevalier des deables en une » montaigne qui estoit plaine de gens de divers aages, & lui feu advis que tout ce qu'il avoit veu par avant si nestoit que ung peu » de chose au regart de celle vision, car celle gent la devant se » soient tous sur les dois de leurs pies, & si regardoient vers *Galerne*, » & sembloit pour vrai qu'ils attendissent la mort tant trembloient durement, & adonc lui dist ung deable, tu t'émerveilles pour quoy » ce peuple cy a si grand paour & qu'il atanst, mais se ne te veult » retorner tu le sauras tantost. A peine avoit le deable dit ce mot, » que soubdainement tout a cop ung estorbillon de vent leva & ravi » & lui & les deables, & si les getta en ung fleuve froit & puant » moult loing de celle montaigne, la pleuroient & se complaignoient » moult amerement, car ils mouroient de froit, de paour & de puour, » & quant ils s'efforçoient de issir hors, les deables les replungoient » dedans, mais le chevalier si appella le nom de nostre seigneur, & » adonc fut tantost delivré de ces tormens ».

« Les deables de rechief se retrainerent vers le chevalier, & le me-
» nerent vers orient, & il regarda devant lui, si vit une flamme toute
» noire & toute puante aussi d'un goffre denfer, aussi comme se ce
» feust de souffre toute puante, & celle flambe se commencoit à mon-
» ter se lui estoit advis, & si y estoient ilec hommes & femmes de
» divers aages tous nus ardens qui vouloient en lair, aussi comme se
» ce feussent estancelles, & quant la flambe se rabaissoit elle les fla-
» tissoit dessoubs le feu, ainsi quils vindrent pres, il sembla au che-
» valier que cestoit ung puis dont la flambe failloit, & adonc les
» deables lui distrent, ce puis que tu vois, cest l'entrée du goffre den-
» fer, or vois tu bien cy est nostre habitacle, & pour ce que tu nous
» as si bien suivi jusques maintenant, tu y demourras tousjours avec
» nous, car cest le loier de ceulx qui nous servent, & saches de vray,
» que se tu y entres tu perdras & corps & ame, mais se tu nous veulx
» croirre comme par avant tavons dit, & ten retorner nous te me-
» nons sain & sauf à la porte par ou tu entras, le chevalier tousjours
» aiant fiance en Dieu, leurs paroles point ne pensoit ne ne doubtoit,
» adoncques le prindrent, & le getterent ou puis, & tant plus avaloit
» & plus large le trouvoit, & ainsi plus grant peine y souffroit, &
» tant y souffri & endura si angoisseuse douleur que bien peu s'en
» failli qu'il ne oblia le nom de nostre seigneur, toutefois ainsi comme
» Dieu le velt, il nomma le nom de Jesuscrist & tantost la flambe
» le getta en lair avec les autres, & descendi delées le puis & la fut
» il grant pieça tout seul, & se trait a terre, & adonc ainsi comme
» il estoit tout en paix, & ne savoit quele part il deust aler, &
» adonc aucuns deables qui ne cognoissoit pas issirent alors du pui,
» & vindrent à lui & lui disoient que cestoit enfer, mais nostre cous-
» tume si est de mentir tousjours, car nous te decevons voulentiers
» par mentir puis que par bon voir dire nous ne te povons decevoir,
» si nest mie encore le lieu denfer, mais nous ty menrons.

» Grant tempeste & grant noise faisoient, & le menerent les deables
» loing de la, & vindrent a ung fleuve moult long & moult large
» & moult puant, & si sembloit que ce fleuve feust couvert de flambe
» embrasee & de souffre puant tout enlume, & avec ce il estoit
» tout plain de deables, & adoncques les deables qui la lavoient
» amene lui dirent, Saiches que enfer si est cy dessoubs ce fleuve, &
» dessus ce fleuve avoit un pont, lors lui dirent ces deables la, il te
» convient aler sur ce pont, & si tost comme tu y seras, le vent

» qui nous gettera en l'autre fleuve te flatera & te gettera arriere en
» ceſtui & nos compaignons qui ſont la deſſoub ſans nombre te plun-
» geront dedens, & te getteront au plus profont denfer & mainte-
» nant ſauras quel aler il y fait, & adonc le prindrent les deables,
» & le jetterent ſur ce pont. Touteffois ce pont avoit en lui trois
» choſes qui faiſoient moult a raſongier & a doubter, la premiere
» choſe ſi eſtoit ſi glaiſſant poſé quil fut bien large ſi neſtoit il homme
» tant feuſt ſoubtil qui ſe peuſt ſouſtenir deſſus. Lautre il eſtoit tant
» eſtroit quil ſembloit que on ny peuſt paſſer. La tierce, il eſtoit ſi
» hault, que c'eſtoit moult doubteuſe choſe a regarder dune part &
» d'autre, adonc lui disrent : Se tu nous veulx croire, tu eſchapperas
» de ce torment. Lors ſe pourpenſa le chevalier de quels perils noſtre
» ſeigneur lavoit gette & mis hors; adonc il monta ſur le pont, &
» ſe ala de petit en petit plus que avant, & comme plus qu'il aloit
» avant & plus aloit ſeurement, & trouvoit plus large voie, car le
» pont par ſa vertu divine ſe elargiſſoit par tele maniere que ung char
» ou deux ſi sen feuſſent bien paſſez par deſſus lun de coſte lautre.
» Adonc les deables qui avoient amene la le chevalier sarreſterent a
» la rive du fleuve, & quant ils virent quil eſtoit au milieu du pont,
» & quil aloit tout oultre le pont ſeurement & ainſi ſainement, ſi
» firent moult grant dueil, & ſe firent enſemble uns ſi terribles cris
» quils greverent plus le chevalier que la doubte des tormens quil
» avoit eus, & avec ce, les deables qui eſtoient en eſpece de poiſſon
» deſſoubs ce pont, tant comme il miſt a paſſer ledit pont braioient
» tous en une terrible voix en l'eſpoentant, afin quil chaiſt dedens &
» lui gettoient cros de fer, mais oncques point ne le peurent toucher
» ne nul mal faire par la vertu du nom de Jeſuscriſt, & ainſi paſſa
» le chevalier ſur ce pont ainſi comme sil ny euſt eſte, qui leuſt deſ-
» tourbé. Et quant il vit bien avant ſe regarda le pont & le fleuve
» de loing, car il ne l'avoit oſé regarder de près, & ce fut apres ce
» que les deables l'eurent laiſſie, & sen furent retrait dentour lui.

» Or sen va le chevalier tout delivré des deables, & adonc vit
» devant lui ung mur bien hault, & de moult merveilleuſe façon,
» & en ce propre mur avoit une porte moult merveilleuſe qui relui-
» ſoit comme or, & ſi eſtoit toute artificielement conſtruite & faite
» de pierres precieuſes & ſi eſtoit toute cler & lors quant il vint a
» demie lieue pres de la porte adonc la porte sen ouvri pour ſoy &
» en iſſi ſi grant odeur que ſe tout le mont euſt eſte plain d'eſpices

» aromatiques, il lui sembloit bien que ils neussent pas peu rendre » plus grant odeur, & le remit en si grant force & en si grant vertu » que il lui sembloit que il eust bien souffert sans peine & sans douleur » tous les tormens qu'il avoit veus par avant. Et adonc il regarda de- » dens la porte, & vit ung pais moult tres bel & cler, asses plus que » nest la clarte du soleil. Et adonc, il eut moult grant desir den- » trer la dedens, mais ains qu'il y entrast au devant de lui vint une » grant procession que oncques mies navoit veu en ce monde si grande » ne si belle, si portoient croix, cierges, bannieres & rams de pal- » mes, qui sembloient estre de fin or. La adoncques vindrent hommes » de divers aages, la estoient arcevesques, evesques, abbez, moines » prestres & dautres clers asses si comme ils sont establis pour faire le » service de Dieu en saincte eglise, & si estoit chacun vestu de tele » robe comme a son ordre appartenoit, & comme en ce siecle avoient » estes vestus tout semblablement en tels maniere ne plus que ne moins.

» Et ainsi adoncques fut le chevalier receu a grant honneur & a » grant joie & le menerent avec eulx la dedens, & chantoient moult » doucelment une maniere de chansons quil navoit oncques mais oyes, » & quand ils eurent assez chantes, vindrent a lui deux arcevesques » qui le prindrent par le poing, & le menerent deduire & esbatre » en celle contree & aussi pour regarder les merveilles qui ilec es- » toient, avant quils parlassent a lui, ils loerent & benoirent notre » seigneur qui si ferme propos & si ferme creance lui avoit donné » pour quoi avoit ainsi vaincus & surmontes les temptations des enne- » mis denfer, & que il estoit ainsi sainement eschapé de leurs mains » avec tant de tormens ou il avoit este, & de la apres le menerent » par tous ces lieux & lui monstrerent asses plus de solaz & de joies » quil neust sceu ne peu raconter, & ce y faisoit bel & cler, car tout » ainsi comme une lampe ardent soit extainte par vertu de la clarte du » soleil, tout aussi eust este apres midy au regart de la clatte qui leans » estoit le soleil obscurcy & tenebreux. Le païs si estoit tant long & » large que on ne povoit veoir la fin de nulle part, & si estoit tout » plain & habondant de toutes delices & plaisirs que cestoit joieuse » & plaisant chose a raconter, comme de pres verts, d'arbres portans » nobles & precieux fruiz, herbes souesues & odorans & toutes autres » semblances de plaisirs que on pourroit au monde desirer ou souhaiter, » ne nul temps ny est nuit, car la grant clarte du pur ciel il reluist tous- » jours yver & esté.

» La avoit ſi grant planté de gent quil ne cuidoit mie que lui ne
» lui autre euſt point veu autant de ce monde cy, & ſi eſtoient ordon-
» nez enſemble chacun ſelon ſon ordre, par couvens ſi comme gens
» dordre, mais ils aloient a leur voulonte veoir lun lautre pour eulx
» deduire esbatre & ſolacier, & ſe faiſoient moult grant feſte enſemble
» lun avec lautre, & chantoient par moult grant ſoiempnite en louant
» noſtre ſeigneur & auſſi comme vous voies que aucunes eſtoilles ſont
» plus reluiſant les uns que les autres, tout auſſi eſtoient les uns plus
» excellemment veſtus que les autres. Les uns ſi eſtoient veſtus de draps
» dor, les autres de drap de pourpre, les autres de vert, les autres
» de blanc, & tout en celle forme comme ils avoient en ce monde
» Dieu ſervi, & la lui raconterent comment le premier homme de la
» endroit par ſon peche en avoit eſte gecte hors, & puis en fut cheus
» & trabuches en la douleur du monde, & avec ce lui diſerent ainſi:
» de cy endroit veoit il Dieu noſtre creatour en toute la joie du ciel, &
» eſtoit en la compagnie des anges, mais par ſon pechie comme dit tavons il
» en fut mis hors & nous tous avons eſte conceus & enfantez en douleur;
» mais depuis pour lamour de la charite noſtre ſeigneur Jeſus criſt, &
» par le baptesme & ſainte foy & autres moult belles ordonnances
» quil a ordonnees & baillees a garder a tous vrais catholiques & à tous
» chriſtians, & auſſi pour ce que nous eusmes tousjours ferme creance
» & vraie eſperance que apres la mortelle vie la ou nous eſtions, nous
» ſommes par la grace de Dieu cy venus, mais pour aucuns pechies
» que nous avons faits ou temps paſſé, il nous a fallu avant paſſer par
» les peines de purgatoire que tu as paſſees, touteffois combien que
» nous qui avions tousjours eſperance, & ferme creance davoir ceſte
» joie toutefois nous navions pas ſi clere cognoiſſance comme Adam
» avoit eu, car il en avoit eu ja cognoiſſance par experience comme
» nous avons ja dit & ce que nous ſommes ainſi paſſez par les peines
» de purgatoire ce a eſte pour aucuns pechies dont nous navions pas
» fetes ne accomplies les penitences, & ceux que tu as veu ainſi
» es tormentes de purgatoire, venront ici avec nous quant ils ſeront
» purgez & quittez de leurs pechies, excepté eux qui ſont en la gueule
» du puis denfer, & ſachiez de vray, quil neſt jour que aucun ne
» viengne a nous & nous alons ainſi a lencontre de lui, auſſi comme
» nous avons fait a lencontre de toy, & le recevons a grant joie &
» ſolempnite, & de ceulx qui ſont en purgatoire, lun y demeure
» plus que lautre, & ſi ny a celluy deulx qui ſache quant il en iſtra,

» mais par les messes que on chante pour eulx, ils font allegez de
» leurs torments, jusques a tant qu'ils soient delivres, & quant ils viengnent cy, ils ne scavent combien ils y demourront, car nulz ne
» le scet, fors tant seulement Dieu delaissus, (en haut) & tantost
» ainsi comme ils ont esperance, & font pour leurs pechies espurger,
» aussi nous qui sommes cy avons esperance de y demourer, selon les
» biens que nous avons faits, & combien que nous soions delivres des
» peines de purgatoire ja ne sommes nous pas dignes encore de monter
» es joies du ciel, & touteffois nous sommes cy en grant joie & repos
» comme tu vois, mais quant il plaira à Dieu nous monterons en la joie
» predurable quant nous partirons dicy, & sachez bien que nostre compaignie croist & descroist chaque jour, ainsi comme de ceulx du purgatoire qui chascun jour en partent & viengnent de nouveaulx a
» nous quant ils sont espurgiez, ainsi est il de nous autres qui sommes
» en ce paradis denfer, car chascun jour montent de nos compaignons
» ou paradis celestiel ».



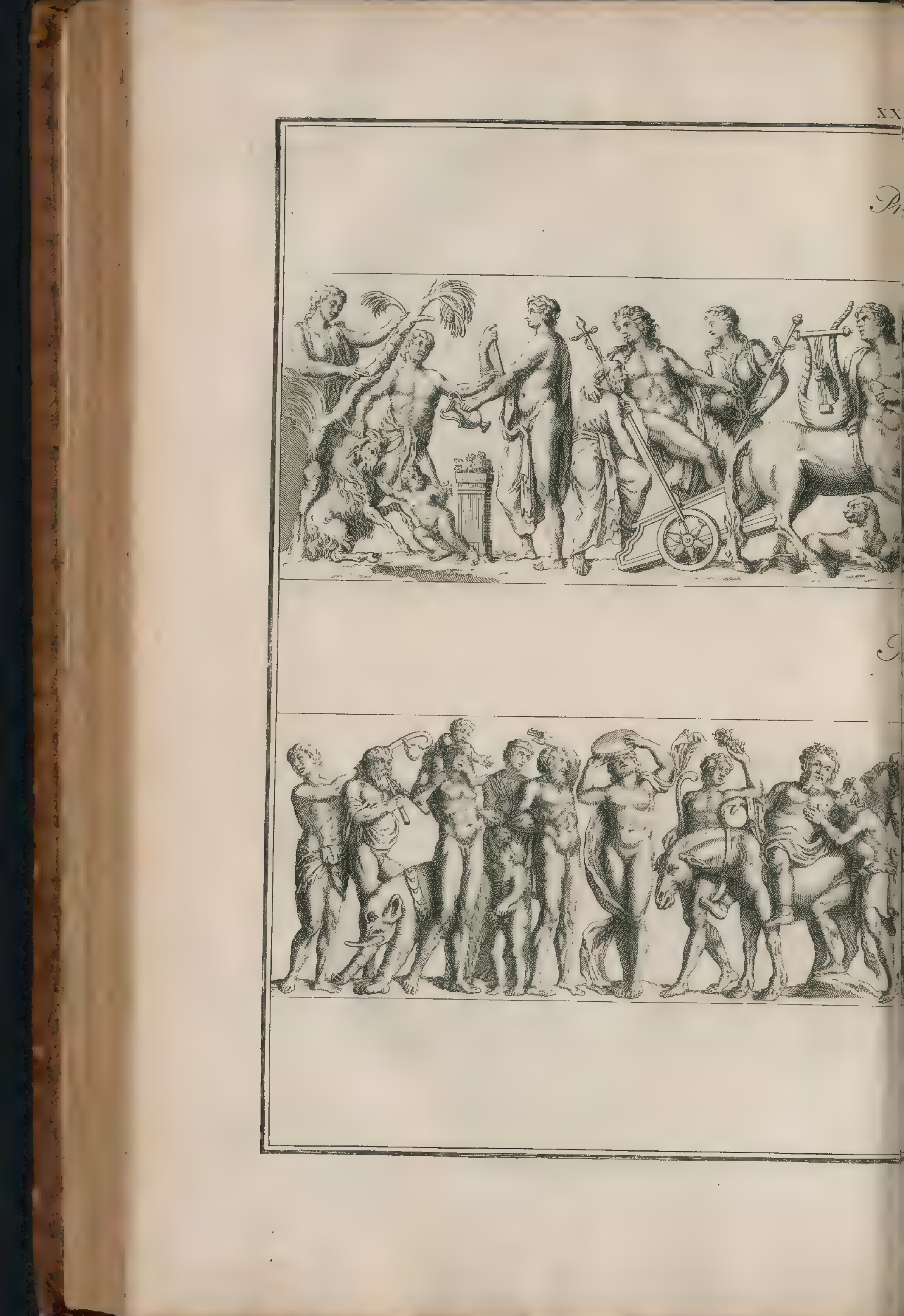
ORGIES et BACCHANALES

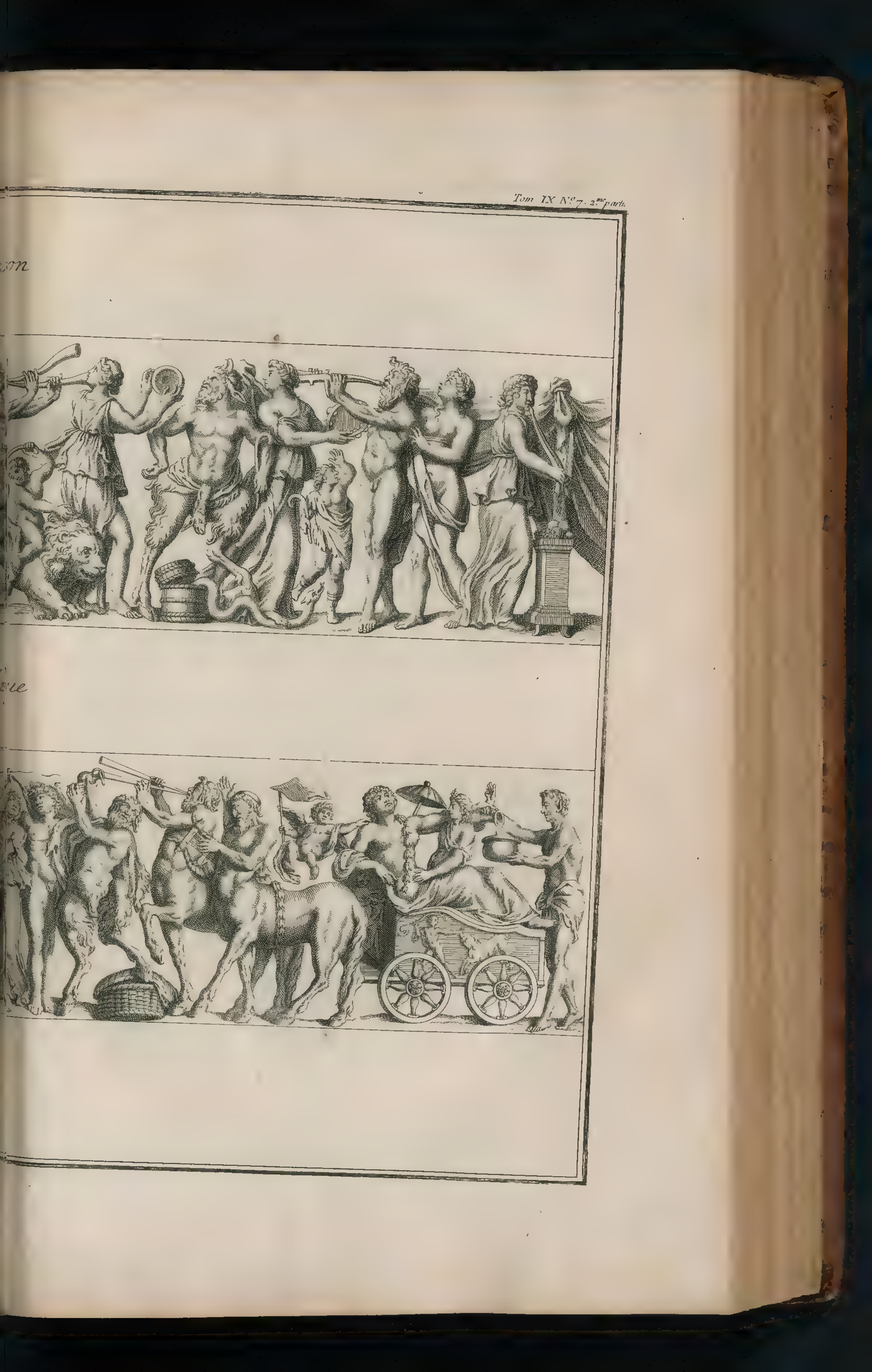


tirées des ANTIQ. ROMAINES



Autres




Tom IX N° 7. 2me partie
son
erie



BACCHANALES ET SATURNALES DES ANCIENS.

ORIGINE DU POEME SATYRIQUE.

Figures.

LES romains appelloient *Bacchanales*, les fêtes qu'ils célébroient à l'honneur de Bacchus. Ces ſortes de ſolemnités qui, comme nous le verrons ailleurs, ont vraiſemblablement donné naiſſance à nos folies du carnaval, avoient pour baſe la plus dangereuſe licence, & la diſſolution la plus effrenée. Elles étoient originairement lentes & myſtérieuſes. Un certain nombre de femmes, qui formoient entre elles une eſpece de ſociété, s'aſſembloient, tous les ans, dans un lieu deſtiné à cet uſage, & célébroient les Bacchanales pendant trois jours conſécutifs. On n'admettoit jamais aucun homme dens cette aſſemblée; & les femmes ne pouvoient y avoir accès, qu'après s'être fait initier aux myſtères de Bacchus. On choiſiſſoit toujours, pour préſider à la cérémonie, des femmes mariées & recommandables par leur gravité. On s'aſſembloit en plein jour, & tout ſe paſſoit avec beaucoup de décence & de tranquillité. Une femme de Capoue, nommée *Pacula Minia*, qui avoit été choiſie pour préſidente de la fête, ſe hazarda d'y introduire ſes deux fils. Les autres femmes, voulant imiter ſon exemple, firent auſſi entrer dans l'aſſemblée, d'abord leurs plus proches parents, enſuite leurs amis & leurs voiſins; & cet abus fut pouſſé ſi loin, que bientôt les myſtères furent communiqués indifféremment aux deux ſexes. Alors on changea le temps de l'aſſemblée : & la nuit parut plus commode que le jour pour célébrer cette fête (*fig.* 32). es aſſemblées 32.
devinrent auſſi beaucoup plus fréquentes. On les fit tous les mois, & on les prolongea pendant cinq jours. Aux cérémonies religieuſes, on joignit des feſtins ſomptueux, où la liqueur de bacchus n'étoit pas épargnée, & qui étoient ſuivis de danſes (*fig.* 33), de concerts & d'au- 33.
tres divertiſſemens bruyans & convenables à des gens échauffés par le vin. Cette fête dégénéra enfin dans la plus infâme debauche. Les hommes & les femmes, dont la tête étoit tournée par le vin & par le bruit des inſtrumens, ſe mêlerent & s'unirent indifféremment les uns aux autres, ſans honte & ſans pudeur. Toutes les infamies que la paſſion peut

ſuggérer, furent pratiquées dans ces abominables aſſemblées. Enfin la licence & la diſſolution monterent à un tel point, que le ſenat abolit ces déteſtables fêtes, & défendit de les célébrer, non-ſeulement dans Rome, mais dans toute l'Italie. Cet édit fut publié l'an 567 de la fondation de Rome.

Les Saturnales, que quelques écrivains ont confondues avec les Bacchanales, ont à peu près la même origine que ces dernieres. On les célébroit le 17 du mois de décembre. On y repréſentoit l'égalité qui regnoit, du temps de Saturne, parmi les hommes vivans ſous les loix de la nature, ſans diverſité de conditions. Elles commençoient le 17 de décembre, & duroient trois jours qui ſe paſſoient en réjouiſſances & en feſtins. Les romains quittoient la toge & paroiſſoient en public en habits de table. Les jeux de haſard, qui étoient défendus en tout autre temps, étoient alors permis. Le ſenat vaquoit, les affaires des barreaux ceſſoient, les écoles étoient fermées, l'on ſe faiſoit des préſens, & l'on allumoit des cierges par-tout. La ſtatue de Saturne, qui étoit liée de bandelettes de laine pendant toute l'année, en étoit dégagée pendant ſa fête. Les enfans l'annonçoient en courant dans les rues & en criant *io Saturnalia.* Tout étoit alors en confuſion dans Rome; les eſclaves, égaux à leurs maîtres, mangeoient avec eux, & refuſoient de les ſervir. Il regnoit néanmoins beaucoup plus de décence pendant cette ſolemnité qu'aux Bacchanales. C'étoit alors que les ennemis ſe réconcilioient, que la piété bienfaiſante verſoit ſes aumônes dans le ſein du pauvre, que les maîtres dédommagoient les eſclaves des injures qu'ils avoient pu leur faire, qu'ils les affranchiſſoient, qu'ils converſoient familierement avec eux. En un mot, ce temps de jubilé, étoit celui du pardon univerſel, & le tableau de l'innocence & de l'amitié réciproque, que l'on préſumoit avoir regné dans l'âge d'or. La piece ſuivante traduite de Lucien, fera parfaitement connoître les uſages qui s'obſervoient dans cette fête, & l'objet primitif de ſon inſtitution. Ce petit ouvrage, dans lequel on trouve beaucoup de ſel & de délicateſſe, porte le titre de *Chronoſolon*, c'eſt-à-dire, le Solon ou le légiſlateur des Saturnales.

« Voilà ce que dit *Chronoſolon*, prêtre de Saturne, interprête de ſes volontés, & auteur des loix qui concernent les Saturnales. J'ai déja preſcrit dans un autre petit ouvrage, intitulé *Saturnales*, & qui eſt un dialogue entre Saturne & ſon prêtre, aux pauvres leurs devoirs, & je ne doute pas qu'ils n'y ſoient fideles, s'ils veulent éviter les peines décer-

nées contre les contrevenants. Aujourd'hui c'eſt aux riches que je m'adreſſe : qu'ils prennent garde de négliger les ordres que je vais leur donner. Saturne au nom duquel je parle, ne laiſſeroit pas leur deſobéiſſance impunie. J'ai vu dernierement ce dieu, non pas en ſonge ni pendant les ténébres, mais en plein jour & étant éveillé. Il ne m'a pas paru chargé de chaînes, ni dans cet état miſérable que les peintres lui prêtent dans leurs tableaux, d'après les fables abſurdes de ces radoteurs de poëtes. Il tenoit en main une faulx très-aigue, avoit le viſage gai, l'air vigoureux & ſain ; & ſon équipage étoit digne d'un roi. Lorſqu'il m'apparut ainſi, je me promenois ſeul, rêveur, penſif, & la triſteſſe peinte ſur le front. Le dieu s'apperçut de mon chagrin, & en comprit auſſitôt la cauſe. Il connut que je déplorois en ſecret l'état de ma fortune, qui me laiſſoit expoſé aux rigueurs du plus cruel hyver, avec un ſeul habit bien mince & bien léger, & qui ne me permettoit pas de me procurer ce qui étoit néceſſaire pour paſſer joyeuſement les fêtes des Saturnales, tandis que j'étois témoin des grands préparatifs que les autres faiſoient aux approches de cette fête » : Eh quoi ! me dit Saturne en m'abordant, vous êtes triſte, Chronoſolon ! J'en ai ſujet lui répondis-je, vénérable Saturne. Je vois une infinité d'hommes vils & corrompus qui regorgent de richeſſes, tandis que la pauvreté eſt mon partage & celui de pluſieurs autres ſages dont le ſort eſt auſſi malheureux que le mien. Ne détruirez-vous donc jamais cette odieuſe inégalité, & ne rétablirez-vous pas toutes choſes dans l'ordre ? Il ſeroit aſſez difficile, me répondit Saturne, de réformer une infinité de choſes qui arrivent dans ce monde par l'arrêt immuable des Parques. Quant à la pauvreté j'y puis remédier, du moins pour le temps de ma fête, & voici comment. Je vous charge de faire des loix par leſquelles il ſoit ordonné aux riches de faire part de leurs biens aux pauvres pendant les Saturnales, & de les célébrer en commun avec eux. Mais, repris-je, je ne ſuis point légiſlateur, & je ne ſais point faire de loix. Je vous l'apprendrai, reprit Saturne ; & ſur le champ il commença à me tenir promeſſe. Lorſqu'il eut achevé de me donner toutes les inſtructions néceſſaires : Publiez hardiment ces loix, me dit-il, & déclarez aux riches, que s'ils ne les obſervent pas, ils ſentiront que ce n'eſt pas envain que je ſuis armé d'une faulx. Ecoutez-donc, riches, les loix que je vous propoſe de la part de Saturne, & craignez ſa vengeance ſi vous les violez ».

1°. « Que perſonne pendant le cours des Saturnales ne s'applique à quelqu'affaire que ce ſoit, ſoit publique, ſoit particuliere ; que tout

le monde ne ſonge qu'au jeu & au plaiſir, & que les cuiſiniers & les confiſeurs ſoient les ſeuls qui travaillent; qu'il y ait une égalité parfaite entre les maîtres & les eſclaves, les riches & les pauvres; que perſonne ne ſe fâche, ne s'emporte en injures ou en menaces contre qui que ce ſoit; que ceux qui ſont employés pour la célébration des Saturnales ſoient diſpenſés de rendre compte de la conduite qu'ils auront tenue dans leur emploi. Défenſe de compter de l'argent, de meſurer une étoffe, de faire aucun mémoire pendant les Saturnales. Les exercices du corps, ceux du barreau ſont interdits : on ne doit point alors entendre d'autres diſcours que des plaiſanteries agréables, & des bons-mots pleins de ſel & d'enjouement.

2°. « Quelque temps avant la fête, que les riches aient ſoin de marquer exactement ſur un regiſtre les noms de tous leurs amis; qu'ils tiennent toute prête une ſomme d'argent, qui ſoit au moins le dixieme de leur revenu annuel; qu'ils mettent à part tout ce qu'ils ont d'habits ſuperflus, ou trop groſſiers pour qu'ils puiſſent décemment s'en ſervir; qu'ils en préparent auſſi une quantité aſſez conſidérable. Au reſte, la veille de la ſolemnité, qu'ils aient ſoin de bien purifier leur maiſon, & ſur-tout d'en chaſſer l'avarice, l'intérêt ſordide & l'avidité du gain; qu'ils offrent enſuite des ſacrifices à Jupiter diſtributeur des richeſſes, à Mercure libéral, à Apollon magnifique; puis, ſur le ſoir, qu'ils faſſent la lecture du mémoire où ſont écrits les noms de leurs amis, & qu'ils envoient à chacun d'eux une partie des choſes qu'ils auront miſes à part dans ce deſſein; que tous ces préſens ſoient rendus avant le coucher du ſoleil; que les eſclaves deſtinés à les porter ſoient choiſis parmi les plus vieux & les plus fideles de la maiſon, & qu'ils ſoient au nombre de trois ou quatre tout au plus; que chaque préſent ſoit accompagné d'une lettre d'avis qui marque exactement en quoi conſiſte le préſent, afin que la fidélité des porteurs ne puiſſe être ſuſpectée; que les eſclaves qui porteront ces préſens ne puiſſent boire chacun qu'un coup dans chaque maiſon où ils iront, & qu'ils s'en retournent auſſitôt, ſans rien demander autre choſe; qu'on envoie aux ſavans deux fois plus qu'aux autres; leur mérite les rend dignes d'une double portion : que les riches dans leurs lettres d'avis, ne vantent point leurs préſens, & n'exaltent point leur libéralité; qu'ils ſe contentent de ſpécifier ce qu'ils envoient modeſtement, ſimplement & en peu de mots; qu'un riche ſe garde bien d'envoyer quelque préſent à un autre riche; qu'il ne reçoive à ſa table que des gens au-deſſous de lui; qu'il ne ſe

reserve aucune des choses qu'il aura une fois mises à part pour être envoyées, & qu'il le fasse avec joie & de bon cœur, & non pas avec regret. Si quelque pauvre ayant été absent l'année précédente avoit été privé du présent des Saturnales, qu'il en soit dédommagé cette année. Que les riches acquittent les dettes de leurs amis qui sont insolvables; qu'ils payent même leur loyer: sur-tout qu'avant la fête ils aient soin de s'informer quels sont les besoins d'un chacun, afin de pouvoir leur donner les secours nécessaires: que les pauvres ne se plaignent jamais de la médiocrité des présents qui leur seront envoyés, & qu'ils regardent comme précieux & considérable tout ce qu'on voudra leur donner. Une bouteille de vin, un liévre, une piece de gibier, sont des présens de peu de valeur, & qui ne sont pas suffisans pour satisfaire à la loi des Saturnales. Que le pauvre envoie à son tour des présens aux riches. Si c'est un savant, qu'il envoie pour présent quelque vieux livre dont le sujet & le style soit joyeux & plaisant; que le riche reçoive ce livre avec joie, & qu'il se mette aussitôt en devoir de le lire; si non, qu'il prenne garde à la faulx de Saturne: que d'autres envoient des couronnes ou des grains d'encens. Si un pauvre envoie à un riche quelque présent au-dessus de ses facultés, que l'on vende ce présent, & qu'on en mette la valeur dans le temple de Saturne; que le lendemain ce pauvre trop libéral, reçoive deux cent cinquante coups de fouet de la main du riche».

3°. *Loi des festins.* «Chaque convive se placera à la table, à l'endroit où le hasard l'aura conduit. Chacun sera servi à son tour, sans égard pour la dignité, la naissance ni les richesses. Tous boiront du même vin, & le riche ne pourra prétexter, pour en boire de meilleur, ni des foiblesses d'estomac, ni des douleurs de tête. Tous auront une égale portion de viandes; ceux qui serviront, ne feront à cet égard aucune distinction. Ils ne donneront point à l'un un grand morceau, à l'autre un petit, à celui-ci une cuisse de sanglier, à celui-là une mâchoire. L'échanson aura l'œil attentif au moindre signe des convives; & son propre maître sera celui auquel il prêtera le moins d'attention. Toutes les coupes seront de la même grandeur. Les convives pourront s'inviter mutuellement à boire & se porter la santé les uns des autres; mais on ne forcera personne de boire plus qu'il ne voudra. Il ne sera pas permis d'introduire dans la salle du festin un danseur ou un joueur de flute encore apprentif, ou peu versé dans son art. Les bons-mots, les railleries seront de mise, pourvu qu'elles soient inno-

centes & n'outragent perſonne. On jouera aux dez ; mais on n'y pourra jouer que des noix. Celui qui jouera de l'argent, ſera condamné à jeûner juſqu'au lendemain. Chacun des convives pourra s'en aller ou reſter ſelon ſon bon plaiſir. Lorſqu'un riche traitera ſes eſclaves, lui-même, accompagné de ſes amis, les ſervira à table. Que chacun des riches grave ces loix ſur une colonne d'airain, qu'il placera au milieu de la cour de ſa maiſon; qu'il les liſe ſouvent, pour s'en rappeller le ſouvenir ; qu'il ſache que tant que cette colonne ſubſiſtera, ſa maiſon ſera exempte de la peſte, de la famine, du feu & de tous les autres fléaux. Mais s'il ne conſerve pas ce monument de la liberté des Saturnales, je frémis à la ſeule penſée des maux dont il ſera la victime ».

Il eſt aſſez vraiſemblable que ce fut au milieu des Bacchanales & des orgies des romains, qu'on vit naître les ſaillies enjouées, les traits mordans, qui, dans la ſuite prirent le nom de ſatyres. Ces ſatyres donnerent elles-même naiſſance à un genre de ſpectacle connu chez les Grecs ſous le nom de *ſpectacle ſatyrique*. Le poëme ſatyrique n'eſt ni tragédie ni comédie ; mais il tient le milieu entre l'un & l'autre. Il participe de la premiere par la conduite, le deſſein, la nobleſſe de quelques perſonnages, le ſérieux, le pathétique, & le tour de quelques ſcenes. Il tient auſſi un peu de la ſeconde par la gaieté libre, & ſouvent très-poliſſonne de quelques jeux de théâtre, par verſification ſautillante & vive, par l'iſſue toujours agréable & jamais tragique. Son but principal étoit de remettre les eſprits dans une ſituation plus douce après les impreſſions cauſées par la tragédie ; & ſa matiere ordinaire étoit Bacchus, ſoit parce que l'on jouoit ces piéces dans la joie des fêtes bacchiques, ſoit pour ne paroître pas avoir oublié entiérement ce héros, comme le fit ſucceſſivement la tragédie en s'annobliſſant.

Il eſt inutile de remonter à la ſource ténébreuſe de l'origine de ce ſpectacle ; ſon nom ſeul, dit le ſavant P. Brumoy, fait aſſez connoître qu'il eſt né du même germe que la tragédie & la comédie informes, dans la liberté des fêtes célébrées par les payſans. Horace le fait de peu poſtérieur à l'un & à l'autre, quand il dit que, « celui qui diſputa le prix du bouc dans le genre tragique, s'aviſa bientôt d'offrir aux ſpectateurs des ſatyres nuds & groſſiers » ; mais c'eſt toujours la même origine. Ainſi, les vendanges ou le bouc immolé, les quolibets de village & la licence ruſtique, aſſez ſemblables à ceux des ſatyres, furent les ſources des quatre ſpectacles qui amuſerent long-temps la ville

ville d'Athènes ; le tragique, le comique, le ſatyrique & les mimes.

Le ſpectacle ſatyrique s'éloignoit davantage de la comédie ancienne que de la tragédie, & l'on n'y montroit ſur la ſcène, ni le gouvernement, ni les particuliers de la république athénienne, comme on le voit dans Ariſtophane. Le plaiſant bon ou mauvais, ajoute le P. Brumoy, avoit ces degrés bien caractériſés dans l'antiquité. Celui de la comédie n'étoit pas celui des mimes, & le plaiſant des mimes étoit beaucoup moins que celui des pieces ſatyriques. L'étude profonde du cœur humain, & de l'aliment qu'il lui falloit pour le rejouir, avoit ſous-diviſé cela d'une maniere très-marquée. C'étoit autant de claſſes de divertiſſemens, dont aucunes n'oſoient anticiper ſur les autres. Les athéniens s'appliquerent à cultiver le genre ſatyrique preſqu'avec autant de ſoin que le plus noble dont il n'étoit qu'un délaſſement. Ces peuples ſe laſſerent peu-à-peu du tragique qui faiſoit pleurer, & même du comique qui faiſoit rire. On voulut du merveilleux outré, du biſare & du nouveau, comme on en veut quelquefois de nos jours. Mais les poëtes en ſecondant cette manie, ne firent pas tout-à-fait ce qu'on a ſouvent tenté en France. Loin de ſe perdre dans des idées nouvelles, ils ne firent que rajeunir les anciennes. Ils ſe reſſouvinrent des ſatyres qui avoient amuſé le peuple dès le premier âge de la tragédie informe. Ils les ajuſterent un peu à la mode & ſur le goût de la tragédie formée, qui les avoit exclus dès qu'elle avoit ſongé à s'annoblir. Elle ſouffrit que les ſatyres devenus moins ruſtiques qu'autrefois, priſſent un peu de ſon air, pour divertir auſſi regulierement qu'elle & moins ſérieuſement. Les romains même qui ſuppléerent au vrai ſpectacle ſatyrique des grecs par leurs pieces atellanes, où il n'entroit point de ſatyres, n'introduiſirent ces farces que pour mitiger un peu le ſérieux triſte du tragique ; & c'eſt ce qui prouve que ce genre de poéſie, conſidéré ſoit par ſon eſſence, ſoit par ſa deſtination, ne devoit pas former un ſpectacle immortel, comme le ſont la tragédie & la comédie. Il en eſt de ce genre biſare comme des mimes. C'étoit des avortons de ſpectacles. Ils devoient avoir le ſort du faux goût, qui eſt de paſſer pour renaître, mais non pas de durer & de plaire toujours.

Cependant, ajoute le judicieux auteur du théâtre des grecs, l'œuvre ſatyrique, quelque mépriſable qu'elle paroiſſe au premier coup d'œil, mérite une attention particuliere, en ce qu'elle a produit par un changement imperceptible & fin, une ſorte de ſpectacle qui a ſans

Figure. contredit ſon mérite. C'eſt la paſtorale. On ſubſtitua, quoique tard, des bergers gracieux à d'infâmes ſatyres. On mit l'idylle en action, & l'on prit un milieu entre le tragique & le comique, qui fit un ſpectacle imité de l'un & de l'autre, ſans être preſqu'aucun des deux. C'eſt à l'Italie moderne que l'on doit cette ingénieuſe invention.

Les ſatyres & les ſilènes, perſonnages différens, ou par leur âge, ou par quelqu'autre bifarerie poétique, compoſoient le chœur des pieces ſatyriques. Les poëtes lui donnerent leur nom & en caractériſerent l'eſſence. C'étoit des divinités fabuleuſes, nées du pinceau des peintres & de l'imagination des enfans du parnaſſe. L'allégorie, figure qui plaiſoit tant à l'antiquité grecque étoit l'ame de ce poëme; & c'étoit par-là que les écrivains inſtruiſoient ſouvent leurs compatriotes des vérités importantes qu'ils n'euſſent peut-être pu appercevoir ſous un autre emblême. Dans tous les temps les ſages prirent le parti d'amuſer la populace pour lui montrer les points principaux de ces devoirs.

L'uſage des maſques ne s'introduiſit ſur le théâtre des grecs, que long-temps après la naiſſance des ſpectacles. Les acteurs ſe déguiſoient en ſe barbouillant le viſage de lie. Ils s'aviſerent, dans la ſuite, de ſe faire des eſpeces de maſques avec des feuilles d'arbres; mais, lorſque le poëme dramatique ſe fut perfectionné, la néceſſité où ſe trouverent les acteurs de repréſenter des perſonnages de différens genres & de différens ſexes, les obligea à chercher quelque moyen de changer tout-à-coup de forme & de figure; & ce fut alors qu'ils imaginerent les maſques dont la matiere varia ſelon que les arts ſe perfectionnoient.

Comme les grecs & les romains avoient différens genres de pieces, ils avoient des maſques & des habits pour les différens caracteres; & ceux que les derniers employoient à la fête tumultueuſe des Baccha-
34. nales (*fig.* 34), étoient auſſi diſtingués de ceux qui ſe montroient ſur le théâtre. En général, tous les maſques étoient une eſpece de caſque qui couvroit la tête, & qui, outre les traits du viſage, repréſentoit la barbe, les cheveux, les oreilles & juſqu'aux ornemens que les femmes employoient dans leur parure; tous avoient une grande bouche ouverte.

La forme des maſques comiques portoit au ridicule. Il n'y en avoit preſque point qui n'euſſent les yeux louches, la bouche de travers, les joues pendantes, ou quelqu'autre difformité ſemblable, qui les rendoit plus comiques & plus propres à exciter à rire.





Masques et Mascara

6





B. Bu... sculp. 1743

...sage Chez les anciens.

Les tragiques étoient encore plus affreux; car, outre leur grandeur énorme & une grande bouche ouverte dont il sembloit qu'ils voulussent dévorer les spectateurs, la plupart avoient encore l'air furieux & le regard ménaçant, le poil hérissé, & une espece de fureur sur le front qui ne servoit qu'à les rendre encore plus terribles.

Les masques pour les pieces satyriques étoient les plus affreux de tous. Car, comme le genre n'étoit fondé que sur l'imagination des poëtes, il n'y avoit pas de figures si extravagantes que leurs masques ne représentassent. On y voyoit non-seulement les faunes, les pans, les satyres, mais encore les cyclopes, les centaures & tous les monstres & les animaux de la fable. Aussi étoit-ce le genre où l'usage des masques fût le plus nécessaire.

Il l'étoit aussi beaucoup dans la tragédie, pour donner aux héros & aux demi-dieux cet air de grandeur & de majesté qu'on supposoit qu'ils avoient eu pendant leur vie. Mais une derniere raison qui mettoit les acteurs dans l'impossibilité de s'en passer, c'étoit la nécessité où ils se trouvoient de représenter des personnages de différens genres, de différens caractères, de différens sexes; car il faut observer qu'il n'y avoit pas d'actrices chez les anciens, & que c'étoient des hommes qui jouoient tous les rôles de femmes qui se trouvoient dans leurs pieces.





ESSAI SUR L'ORIGINE ET LES PRATIQUES *DES FRANCS-MAÇONS.*

ON a ignoré jufqu'à préfent l'origine de cette affociation fínguliere, vulgairement connue fous le nom de *Société des Francs-Maçons.* M. l'abbé Grandidier, bénéficier du grand chœur de Strasbourg, vient de nous apprendre qu'elle a eu pour berceau la capitale d'Alface, & qu'une louable émulation, née parmi les conftructeurs de la cathédrale de Strasbourg, avoit raffemblé les premiers membres de cette compagnie. La tour de la cathédrale, dit ce favant écrivain, fut achevée en 1439. Ce travail religieux porta au loin la réputation des maçons de Strasbourg. Vienne, Cologne, Zurich, Landshutt, Fribourg, &c, firent conftruire des tours à l'imitation de celle de Strasbourg : mais elles ne l'égalerent ni en hauteur, ni en beauté, ni en délicateffe. Les Maçons de ces différens monumens & leurs éleves fe repandirent dans toute l'Allemagne, où leur nom devint bientôt fameux. Pour fe diftinguer du commun de la Gent Maçonne, ils formerent des affociations, auxquelles ils donnerent le nom allemand de *Hutten*, ce qui fignifie loges en françois. Toutes ces *loges* s'accorderent à reconnoître la fupériorité de celle de Strasbourg, qui fut nommée *haupt-hutte*, c'eft-à-dire, *grande loge* ou *loge métropole.*

Ces différentes affociations firent dès-lors une feule fociété pour toute l'Allemagne : mais elle ne prit une confiftance folide que treize ans après l'entiere conftruction de la tour de Strasbourg. Jodoque, ou Joffe Dotzinger de Worms, qui fucceda en 1449 à Jean Hultz dans la place de Maçon-architecte de la cathédrale, forma en 1452 un feul corps de tous les maîtres-Maçons répandus dans l'Allemagne. Il leur donna un mot & un figne particuliers, par lefquels ils pourroient reconnoître ceux qui étoient de leur confraternité. Les différens maîtres des loges particulieres s'affemblerent à Ratisbonne le 25 Avril 1459, & y dref- ferent leurs premiers ftatuts. L'acte de confraternité, rédigé dans cette affemblée, établit Jodogue Dotzinger & tous fes fucceffeurs dans la place d'architecte de la cathédrale de Strasbourg pour grands-maîtres

uniques & perpétuels de la confrerie générale des Maçons libres de l'Allemagne.

La ſeconde & troiſieme aſſemblées générales des loges ſe tinrent à Spire le 9 Avril 1464 & le 23 Avril 1469. Les conſtitutions de la confraternité y furent confirmées, & on y ſtatua qu'on tiendroit chaque année un chapitre provincial dans les différens diſtricts. Jean Hammerer, qui vivoit en 1486 & Jacques de Landshutt, qui mourut en 1495, remplacerent Jodoque Dotzinger dans la place d'architecte de la cathédrale de Strasbourg, & dans celle de grand-maître des Maçons de l'Allemagne. Conrad Wagt, qui leur ſuccéda dans la même place, obtint de l'empereur Maximilien I la confirmation de l'établiſſement & des ſtatuts des loges. Le diplôme de ce prince eſt daté de Strasbourg 3 Octobre 1498. Charles-Quint, Ferdinand I, en 1563 & leurs ſucceſſeurs renouvellerent ces privileges à différentes repriſes.

Cette confraternité, compoſée de maîtres, de compagnons & apprentiſs, formoit une juriſdiction particuliere, indépendante du corps des autres Maçons. La Société de Strasbourg embraſſoit toutes celles de l'Allemagne. Elle tenoit ſon tribunal dans la loge qu'on nomme aujourd'hui le *Maurerhoff*; elle jugeoit ſans appel toutes les cauſes qui lui étoient portées ſelon les regles & les ſtatuts de la confrerie. Les habitans de Strasbourg y avoient recours pour tous les cas litigieux relatifs aux bâtimens. Le magiſtrat de cette ville lui en remit même entierement la connoiſſance en 1461, en lui préſcrivant la même année la forme & les loix qu'elle devoit obſerver; ce qui fut renouvellé en 1490. Les jugemens qu'elle rendoit portoient le nom de *hutten-brief*, ou *lettres de loges.* Sa juriſdiction eſt aujourd'hui beaucoup diminuée, ſur-tout depuis 1620, que le magiſtrat ôta à la loge de Strasbourg l'inſpection qu'il lui avoit confiée ſur les bâtimens. Cette ſuppreſſion fut produite par les fréquens abus qu'elle faiſoit de ſon autorité.

Les ſtatuts ou conſtitutions des Maçons libres d'Allemagne, bornés d'abord au nombre de treize, puis portés à celui de ſoixante-dix-huit réglemens, furent renouvellés & rédigés en meilleur ordre par l'aſſemblée générale de la grande loge tenue le 24 Août 1563 à Bâle & le 29 Septembre ſuivant à Strasbourg. Soixante-douze maîtres & trente compagnons ſe trouverent en perſonne à cette aſſemblée préſidée par Marc Schan, architecte de la cathédrale. Vingt-deux loges dépendoient particulierement de la grande loge de Strasbourg. Celles des

Maçons de Souabe, de Heſſe, de Baviere, de Franconie, de Weſtphalie, de Saxe, de la Miſnie, de la Thuringe & des pays ſitués le long de la Moſelle & juſqu'aux confins de l'Italie, reconnoiſſoient généralement l'autorité de la même loge. Au commencement même du ſiecle où nous vivons, les maîtres Maçons de la fabrique de Strasbourg condamnerent à une amende les loges de Dreſde & de Nuremberg, & cette amende fut payée. Ce ne fut que par un recès de la diete de Ratisbonne du 16 Mars 1707 que la correſpondance de la grande loge de Strasbourg avec les loges de l'Allemagne, fut interdite. La grande loge de S. Etienne de Vienne, dont relevoient les loges de l'Autriche, de la Hongrie, de la Stirie & de tous les pays voiſins du Danube; la grande loge de Cologne, qui avoit dans ſa dépendance les endroits en deçà du Rhin; celle de Zurich, dont le reſſort s'étendoit ſur les loges de Berne, Lucerne, Schaffhauſen, S. Gal & des cantons de la Suiſſe; toutes ces grandes loges avoient elles-mêmes recours à la loge métropole dans les cas graves & douteux.

Tous les membres de cette ſociété n'avoient aucune communication avec les autres Maçons qui ne ſavoient employer que le mortier & la truelle. L'entrepriſe des bâtimens & la taille des pierres formoient leur principal travail. Auſſi le regardoient-ils comme un art bien ſupérieur à celui des autres Maçons. L'équerre, le niveau, le compas devinrent leurs attributs & leurs marques caractériſtiques. Réſolus de faire un corps à part dans la foule des ouvriers, ils imaginerent entr'eux des mots de ralliement, des attouchemens pour ſe diſtinguer. Ils nommerent cela le ſigne des mots, *das Wortzeichen*, le ſalut, *der Gruſs*, le ſigne manuel, *das Handſchenk*. Les apprentiſs, les compagnons & les maîtres étoient reçus avec des cérémonies particulieres auxquelles ils faiſoient préſider le ſecret. L'apprentif élevé au degré de compagnon prêtoit ſerment de ne jamais divulguer de bouche ou par écrit les mots ſecrets du *ſalut*. Il étoit défendu aux maîtres, ainſi qu'aux compagnons, d'inſtruire les étrangers des ſtatuts conſécutiſs de la Maçonnerie. Le devoir de chaque maître de loge étoit de conſerver ſcrupuleuſement le livre de la ſociété, afin que perſonne ne pût en tranſcrire quelques réglemens. Il avoit le droit de juger & de punir tous les maîtres, compagnons & apprentiſs établis dans ſa loge. L'apprentif qui vouloit devenir compagnon, devoit être prépoſé par un maître, qui, comme parrain, rendoit témoignage de ſes vie & mœurs. Il prêtoit ſerment d'obéir à tous les réglemens de la ſociété.


Ludgate Street 1
In Holborn 2
Westminster 3
Hamstead 4
behind the Royal Exchange 5
Mr Braund
New Bond Street 6
Queen's Street Cheapside 7
Devil Temple Bar 8
Noble Street 9
New Bondstreet 10
Chancery Lane 21
Fish Street Hill 22
Cheapside 23
White-Cross Street 24
Lubec
London Street Greenwich 25
Pall Mall 26
FORREST COFFEE HOUSE
Charing Cross 27
City of Bath 28
Bristol 29
City of Norwich 30
Holborn 41
Billingsgate 42
Strand 43
Long Acre 44
without Bishopgate 45
Mount
Grosvenor Street near Hannover Square 46
Stoke Newington 47
Salford near Manchester 48
Holborn 49
St Bernard Street in Marid 50
Butcher Row 63
without Temple Barr 64
St Rooks hill
Near Chichester in Sussex, 65
Red
In ye City of Canterbury 66
St Giles's 67
Long Acre 68
Bloomsbury Market 69
Dukes
Lynn Regis in Norfolk 70
Cheap-side 71
East India
Bengall in the East Indies 72
Russel Street Covent-Gard 85
St Margarets hill Southwark 86
New
Leigh in Lancashire. 87
Woolverhampton in Stafford Sh 88
Drury Lane 89
au Louis D'Argent
dans La Rue de Boucherie a Paris. 90
Fleetstreet 91
Ant werp
Threednedle Street 92
Rosemary Lane 93
Ludgate Street 94
DALES COFFEE HOUSE
Warwick Street 107
Bury St Edmonds 108
Salisbury 109
Coffe House
near the Hermitage Bridge 101
THEATRE TAVERN
Goodmans Fields 111
Towerstreet near the Seven Dials 112
City of Bath 113
in the Strand 114
Scotts Mason Lodge Devil Temple Bar 115
Master Masons Lodge Butcher Row 116
L F D B in

Les FR



I. F. Sul.

ASSONS

Figure.

Le compagnon étoit ſoumis au maître juſqu'au temps fixé par les ſtatuts, qui étoit de cinq ou ſept ans. Alors il pouvoit être admis à la maîtriſe. Tous ceux qui ne s'acquittoient pas des devoirs de leur religion, qui menoient une vie libertine ou peu chrétienne, ou qui étoient reconnus infideles à leurs épouſes, ne pouvoient être admis dans la ſociété ou en étoient exclus, avec défenſe à chaque frere, maître ou compagnon d'avoir aucune liaiſon avec eux. Aucun compagnon ne pouvoit ſortir de la loge, ou y parler, ſans permiſſion du maître. Chaque loge avoit une caiſſe: on y remettoit l'argent que les maîtres & compagnons donnoient à leur réception. Cet argent étoit employé pour les néceſſités des freres pauvres ou malades.

Si l'origine qu'on aſſigne ici à la Franc-Maçonnerie eſt véritable, tout nous porte à croire que les ſociétés allemandes donnerent naiſſance à celles d'Angleterre, qui étoient ſi fameuſes ſur la fin du dernier ſiecle (*fig.* 35). Les princes anglois, les plus grands ſeigneurs, les 35.
miniſtres d'état, s'honoroient d'appartenir à la loge de Londres, & de figurer parmi ſes aſſociés; &, ce qu'il y avoit de plus ſingulier dans cette aſſociation, c'eſt qu'on y recevoit des gens de tous les ordres & de toutes les conditions. Souvent un manœuvre étoit placé à côté d'un prince, un crocheteur auprès d'un évêque, & un maître à côté de ſon valet. Les françois imiterent en cela les anglois & les allemands. Ils introduiſirent chez eux la Franc-Maçonnerie; mais leur caractere léger, inconſtant, toujours frivole, ne leur permit pas de donner à leurs aſſemblées cette conſiſtance, dont elles jouiſſoient chez des peuples plus ſérieux & plus refléchis. Les prétendus ſecrets attachés à la Franc-Maçonnerie ſe divulguerent; les aſſociations ſe détruiſirent. De leurs débris on en vit former d'autres qui ſubſiſtent encore à Paris & dans quelques villes des provinces de France, mais qui ne ſont compoſées que d'un petit nombre de bourgeois, dont l'objet eſt de paſſer agréablement quelques inſtans dans le ſein de l'amitié & de la liberté.

Nous terminerons cet article, peut-être trop ſérieux pour le ſujet ridicule qu'il a pour baſe, par une chanſon ſur l'air: *Un tonnelier vieux & jaloux*, que rapporte M. l'abbé Grandidier, à la ſuite des recherches dont nous venons de rendre compte ſur l'origine de la Franc-Maçonnerie en Allemagne.

PAR le compas l'homme eſt inſtruit
A toujours meſurer l'eſpace,
Et le cercle, que retrécit
Le temps qui ne fait pas de grace.
La regle eſt à nos actions
Ce qu'eſt le ſoleil aux ſaiſons.
Travailler à dégroſſir un moellon,
C'eſt polir ſes mœurs & ſon ton.

Toujours le vulgaire jaloux
Proſcrit & fronde tout emblême.
Le myſtere établi chez vous
Vous expoſe à ſon anathême.
Faites connoître vos deſirs,
Et vos devoirs & vos plaiſirs,
Tous alors s'écriront à l'uniſſon :
J'aime & j'honore un Franc-Maçon.

Fidele à Dieu, fidele au roi,
A ſa patrie, à ſa bergere,
Loyal au jeu, ferme au tournoi,
Plein d'indulgence pour ſon frere,
Tendre ami de l'humanité,
Eſclave de la vérité,
C'eſt à ces traits, que nous reconnoîtrons
Les véritables Francs-Maçons.

Un, ſage exempt de paſſions ;
Se rapprochant de la nature,
Prouva jadis que la raiſon
Sourit à la volupté pure.
Bacchus, appuyant la leçon,
Demande une libation.
Au vénérable adreſſons la ſanté :
Feu par-tout & de la gayeté.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE LA

FÊTE DES FOUX.

N.° 1.



Dessein de la Mere-folle, tiré sur une figure en bois du Cabinet de feu M. l'Abbé Boisot.



Dessein d'une Estempe representent la Follie.

Combien de curieux empreſſez à me voir,
Pourront en me voyant ſe paſſer de miroir!

N.° 2.

Dessein du Chariot de l'Infanterie Dijonnoise du Cabinet de M. du Tilliot.



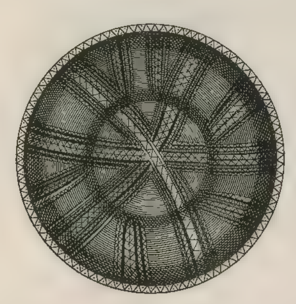
Le monde eſt plein de Foux, et qui n'en veut pas voir
Doit ſe tenir tout ſeul et caſſer ſon miroir.

Tom IX. N.º 5. 2.me partie.

N.º 9.



Dessein du bonnet de la Compagnie, tiré du Cabinet de M. du Tilliot.



Dessein du Chapeau du Guidon, couvert de Velours vert, et galonné d'Argent, tiré du Cabinet de M. l'Abbé Gillet.

Dessein de la Marotte que la Mere-folle tenoit en sa main dans les cérémonies, tiré sur l'Original du Cabinet de feu M. Parise, tresorier de france à Dijon.

N.º 10.





Dessein d'une Cruche de Porcelaine dont on se servoit dans les repas de Cérémonies à la reception d'un Chevalier, tiré du Cabinet de M. du Tilliot.

P. Sen. sculp. 1743.

N.° 7.



Revers du Guidon de l'Infanterie Dijonnoise.

N.° 8.

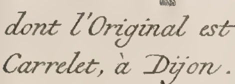


Dessein de l'habit du Guidon de la Compagnie, de Velours vert galonne d'Argent; les manches entiérement de Velours rouge, galonnées demême avec des grelots entre la distence des galons, tiré Sur l'Original qui étoit entre les mains de M. l'Abbé Gillet.

P. Sor sculp. 703

N.º 5.





Dessein de l'Etendart de cette Compagnie, dont l'Original est entre les mains des herities de Monsieur Carrelet, à Dijon.

N.º 6.

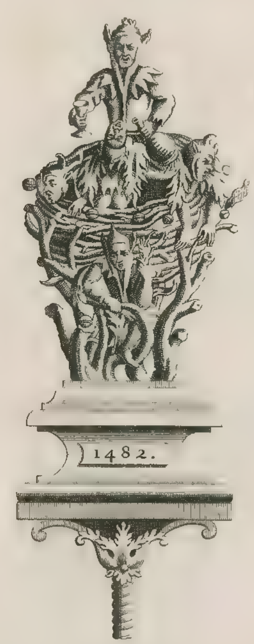


Dessein du Guidon de la Compagnie dont l'Original est entre les mains de M. du Tilliot.

P. Yver sculp. 1743.



Dessein d'un Sceau en Cire rouge, tiré sur l'Original qu'avoit feu M. De Vandenesse Apoticaire à Dijon.



Dessein du bâton de cette Compagnie, dont l'Original étoit entre les mains de Monsieur Poissonnier maitre Apotiquaire à Dijon.

N.º 11.

Dessein d'un autre Sceau en cire verte attaché aux Lettres Patentes accordées à henri de Bourbon Prince de Condé, lors qu'il fut reçeu en la Compagnie de la Mere-folle à Dijon en 1626. tiré du cabinet de M. du Tilliot.







Dessein d'un autre Sceau de la Mere-folle en Bronze, tiré sur l'original du Cabinet de M. du Tilliot.

N.º 12.



Dessein d'un Sceau en cire rouge attaché aux Lettres Patentes de Chevailler, accordée à henri de Bourbon, Prince de Condé, Premier Prince du Sang.

